HISTOIRE CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE L'ABBAYE DE LA TRAPPE ET DES...

Louis Du Bois

HISTOIRE

DE LA TRAPPE.

A. J. LE BOUTHILLIER DE RANCÉ

ABBE DE LA TRAPPE

Né a Paris le 9 Janvier 1626 Mort a la Trappe le 27 8bre 1700

Digitized by Google

HISTOIRE

CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DE L'ABBAYE

DE LA TRAPPE,

Et des autres Monastères de la même Observance qui se sont établis tant en France que dans les pays étrangers avant et depuis la révolution de 1789, et notamment de l'Abbaye de Melleray,

SUIVIE

DE CHARTES ET D'AUTRES PIÈCES JUSTIFICATIVES,

LA PLUPART INÉDITES,

PAR Mr L D B,

MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES DE PARIS, DES DÉPARTEMENS ET DE L'ÉTRANGER, ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE, etc.

Nulla domus verè tam nostra est atque sepulcrum
(Epitaphe des Cél. de Rouen)

PARIS,
RAYNAL, LIBRAIRE,
RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, n° 13.

1824

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA TRAPPE.

CHAPITRE PREMIER.

Esquisse historique des Etablissemens monastiques.

La solitude, ce besoin pressant des âmes sensibles et mélancoliques, devient plus impérieuse encore lorsque les calamités publiques ou les infortunes particulières nous appellent à la méditation et nous font desirer la retraite. C'est en effet dans son sein protecteur et tranquille qu'on peut enfin respirer un air pur de vices et libre de servitudes humaines; c'est là qu'on jouit en paix de soi-même, qu'on se livre avec recueillement aux spéculations intellectuelles, et qu'on savoure à longs traits le bonheur de se sentir éloigné des hommes et de leurs crimes, des puissances et de leurs attentats, de la cruauté des tyrans et de la bassesse des esclaves. Là, seulement là, sous les regards d'un Dieu, on peut, sans contrainte et sans dis-

traction, s'abandonner aux charmes ravissans de ces contemplations célestes, qui, d'une félicité presente, conduisent aux éternelles félicités.

Si ces considérations, puissantes en tout temps, dûrent agir sur des cœurs desabusés des fausses délices du monde ou lassés du spectacle des catastrophes politiques, ou effrayés et brisés par les misères humaines, ce fut dans le troisième siècle de l'ère vulgaire, où cinq persécutions cruelles furent exercées contre les chrétiens, où, parmi de nombreux martyrs, on remarque saint Irénée à Lyon, saint Cyprien à Carthage, et dans Rome, les papes Fabien, Etienne, Sixte et Félix, où la peste et les Barbares du Nord vinrent infester plusieurs contrées de l'empire dépeuplé, où l'Orient, ravagé par la guerre civile, vit monter les Sassanides vainqueurs sur le trône des Arsacides exterminés. Le sceptre même des maîtres de l'univers passait de leurs mains criminelles et sanglantes aux mains non moins sanglantes et criminelles de leurs assassins, revêtus, pour quelques jours seulement, de la pourpre romaine par une soldatesque indisciplinée et féroce. En effet, c'est dans le cours de ce siècle que l'on compte plus de cinquante empereurs, dont la plupart méritent le nom de tyrans que leur donna l'Histoire, ne montant au suprême pouvoir que pour être, quelques jours après, précipités de plus haut par une catastrophe plus solennelle, la plupart, monarques imberbes

et déjà cruels, vains jouets des prétoriens, objets de mépris et d'horreur pour l'univers indigné, et, comme ces météores destructeurs qui effraient la nature et la ravagent, signalant leur courte carrière par d'affreux désastres et de longues calamités

Durant cette odieuse péripétie d'infortunes sans terme et d'attentats sans bornes, quel cœur assez barbare eût pu rester insensible, quand chaque année, chaque mois venait presenter de nouveaux malheurs ou raconter de nouveaux forfaits! Caracalla menaçant les jours de son père, et allant égorger son propre frere jusque dans les bras maternels, tombant enfin lui-même sous le glaive des assassins; Héliogabale massacré par les soldats, Alexandre Sévère succombant avec sa mere, au milieu d'une moisson de lauriers, sous les coups de la soldatesque prétorienne qui tour à tour couronne et met en pièces les monarques de son choix, tels que Maximin élevé au trône du monde parmi le meurtre et le carnage, Balbin et Pupien que l'amour du peuple protége en vain, Philippe teint lui-même du sang de Gordien, Gallus, Volusien, Emilien, Gallien et son frère Valérien, l'intrépide Aurélien plus grand que sa naissance, Tacite que le sénat avait choisi, l'équitable et sévère Probus, Carin, Numérien et tant d'autres? Parmi tant d'illustres victimes et de mémorables personnages, quelques-uns n'échappèrent

au glaive sanglant de l'assassinat que pour tomber misérablement sous les atteintes de la peste ou sous les carreaux de la foudre.

Cependant le Christianisme s'élevait, grandissant chaque jour par les persécutions, et fécondant de plus en plus l'arbre de la croix par les pleurs des pénitens et le sang des martyrs.

Loin de l'Eglise militante, à peu de distance du berceau du Christ, dans les déserts incultes et sauvages de cette Thebaïde, qui autrefois avait été si peuplée, si belle et si riche, quelques pieux anachorètes avaient fui le monde pour se retrouver eux-mêmes et pour se recueillir dans le sein de la religion, du jeûne, des veilles, des macérations et des larmes

Dans l'Orient surtout, en ces contrées échauffées par un soleil brûlant, où le jour a tous ses feux et la nuit toutes ses étoiles, le climat est éminemment propre aux méditations solitaires, à la vie contemplative, à l'isolement érémitique Là, un simple toit de feuillages ou de paille, une grotte fermée par quelques rameaux, suffisent pour donner un abri pendant les chaleurs du jour et une couche pour le sommeil nocturne Des végétaux sans culture, les fruits du palmier et des figuiers, donnent sans recherche et sans soins un léger aliment, et, pour étancher la soif, une source d'eau vive, un puits peu profond, un ruisseau, présentent facilement une onde limpide et salutaire

C'est dans la Haute-Egypte en effet où rôdent aujourd'hui les chacals et les Bédouins, et d'où la civilisation a dès long-temps retiré ses bienfaits, que s'établirent les premiers ermites du Christianisme, vers le milieu du troisiéme siecle. Là, le plus ancien des anachorétes, Paul; Antoine, le premier des solitaires; Palémon et Pacôme, son disciple, abjurant soit les titres, soit les richesses, soit les armes, soit les voluptes, s'exilérent du monde, et, dans la plus profonde des retraites, au milieu des privations, au sein du désert et de sa tranquille solitude, allèrent, sous un toit de roseaux, s'humilier, pleurer, prier et gémir, martyrs volontaires de la pénitence, confesseurs de la foi, victimes d'un zèle ardent, et bravant à la fois les fureurs des tyrans, les vices de la corruption, les delices de la société, les séductions des passions et la contagion des exemples funestes.

Le nombre des ermites s'accrut par degrés et devint considérable. On les désignait sous les noms d'Ascétes, de Moines et d'Anachoretes Ces pieux solitaires n'étaient pas toujours maîtres de se dérober au monde : souvent on allait prendre, parmi les plus éclairés d'entre eux, des prêtres et des évêques qui rentraient dans le monde avec plus de soumission que d'empressement

Saint Clément d'Alexandrie, qui les avait vus

Digitized by Google

de près, décrit (1) le véritable contemplatif qu'il appella Gnostique. Ce solitaire vivait beaucoup plus isolé que la plupart des anachorètes qui, en se multipliant dans le désert, finirent par y établir des myriades de cabanes, se rapprocherent necessairement les uns des autres, et parvenus assez promptement à épuiser les productions spontanées d'un terrein inculte et jusque-là negligé, s'imposèrent le travail des mains pour tirer du sol qu'ils habitaient le peu de nourriture qui leur était nécessaire. Telle est l'origine des monastères et des couvens

Cassien (2) nous a conservé la description de la manière de vivre des anciens ermites de l'Egypte ; toute leur existence était circonscrite dans la solitude, la prière, le jeûne et le travail. Les déserts que nous peint Cassien étaient des lieux inhabités jusqu'alors, parce qu'ils étaient inhabitables, vastes plaines de sables arides et parfois mouvans, entassés par ce vent désastreux qu'on désigna par le nom de Typhon, et qui repoussait des Cataractes vers le Delta la civilisation et la fertilité. Les ruines de quelques vieux tombeaux, de petits temples monolithes abandonnés, des ponts fortifiés tombés en ruines, des masures délaissées, des grottes naturelles, des roes for-

(1) Fleury Hist. liv. II. n. 44.

(2) Instit. Cass.

mant abri, tels furent les asiles des solitaires de la Thébaïde, au sein de la Haute-Egypte

Tant que le nombre de ces moines, bien désignés alors sous ce nom, puisqu'ils vivaient dans une solitude absolue, tant que ce nombre ne fut pas trop considérable (3), ils s'établirent où ils jugèrent à propos Peu à peu ils se rapprochèrent des lieux habités, et parvinrent jusqu'aux villes (4) il fallut que les évêques intervinssent pour régulariser ces établissemens, c'est ce que prescrivit le concile de Calcédoine (5).

Nous avons dit que le travail avait été prescrit aux moines C'était bien là l'esprit du Christianisme, puisque, suivant la Genèse (6), Dieu plaça l'homme dans le Paradis terrestre pour y travailler (7), et lui prescrivit, après l'en avoir chassé, de gagner à la sueur de son front le pain dont il allait se nourrir (8). Les patriarches de

(3) Dès la fin du quatrième siècle, on comptait, en Egypte seulement, plus de 76,000 moines.

(4) Fleury. Hist. liv. XXVII, n. 22

(5) En 451. C'est le quatrième concile général ou œcuménique. L'empereur Marcien et l'impératrice Pulchérie, 630 évêques et 4 légats du pape saint Léon, y assistèrent ainsi que beaucoup d'autres grands personnages

(6) Ch. II, v. 15, et III, v. 19.

(7) *Ut operaretur*

(8) *In sudore vultûs tui vescêris pane, donec revertâris in terram de quâ sumptus es, quia pulvis es, et in pulverem reverteris*

l'Ancien Testament avaient été laboureurs et bergers. Jésus lui-même avait, depuis douze ans jusqu'à trente, selon saint Marc (9), travaillé dans l'atelier de Joseph. Saint Paul aussi (10) recommandait à tel point le travail, qu'il disait que celui-là qui ne voulait pas s'y livrer ne méritait pas de manger; et saint Augustin l'élevait à peu près au même degré que la prière (11).

Ces travaux n'avaient pas tous l'agriculture pour objet : saint Ephrem rapporte (12) que les cénobites syriens confectionnaient de la corde, fabriquaient de la toile ou préparaient le papyrus.

Les premiers anachorètes se macéraient par un jeûne rigoureux tous les jours de l'année, excepté le dimanche et pendant les fêtes de Pâques. Ils ne faisaient que deux repas composés chacun de six onces de pain, d'un peu d'eau et parfois de quelques racines (13). Ces austérités furent effacées par quelques moines de la Syrie, et même depuis dans l'Occident, où l'on ajouta aux cilices, aux chaînes, aux colliers de fer, la rigueur des flagellations et des stigmates.

Plusieurs saints, illustres par leurs écrits et leur piété, ont fait des premiers solitaires chrétiens

(9) Evang. ch. VI, v. 3.
(10) I Ep. ad Thessalon. ch. II, v. 10.
(11) *Qui laborat, orat.*
(12) Paren. 47.
(13) Cassien. Inst. liv. C. — Coll. XXI. c. 23.

les plus grands éloges, tels que saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Augustin (14) et quelques autres écrivains de l'âge d'or de l'Eglise.

La vie monastique s'étendit bientôt, comme le Christianisme, de l'Orient en Occident. Dans cette partie du monde chrétien, saint Benoît (15) voulut la régulariser et la ramener à son austérité primitive, regrettant beaucoup (16) le relâchement et la tiédeur qui, dès le commencement du sixième siècle (17), avaient introduit la corruption dans les institutions saintes. Toutefois il sentit qu'il fallait accorder quelque chose à l'esprit et au goût du temps. Peut être aussi faut-il dire que dans nos climats plus froids l'homme a besoin, pour vivre, d'une nourriture plus abondante que dans l'Orient, et surtout d'user, dans les températures humides, de quelques verres d'un vin généreux propre à donner à l'homme les moyens de lutter avec avantage contre une atmosphère affaiblissante. Saint Benoît permit à ses religieux de joindre à leur pain un peu de vin et deux mets; il les dispensa en outre de la presque totalité des jeûnes si rigoureux que les premiers moines

(14) Des Mœurs de l'Eglise, ch. XXXI.

(15) Né en 480 dans le duché de Spolete, il fonda en Occident les ordres monastiques, comme avait fait deux siecles avant lui saint Antoine dans l'Orient.

(16) Règle de Saint Benoit. Prolegomenes.

(17) Vers 530.

avaient observés, et fixa à sept heures par jour ouvrable le temps accordé au travail des mains.

Les religieux se trouvèrent bientôt classés en deux catégories, dont la première, composée des Moines, presque tous laïques, suivit la règle de saint Benoît, et dont la seconde, formée des Chanoines, tous clercs, se rangea (18) sous la règle de saint Chrodegang, évêque de Metz.

La règle de saint Benoît ne subsista pas trois siècles entiers dans sa primitive pureté : dès le commencement du neuvième siècle, le relâchement qui s'y était introduit parut tel qu'on fut obligé d'y remédier par un règlement mémorable (19). Ce fut un autre saint Benoît, né en Languedoc, échanson de Pepin et de Charlemagne, qui tenta de réformer les cloîtres et de les ramener à l'observance des premières constitutions de leur ordre. Il avait pris, en 774, l'habit monacal à l'abbaye de Saint-Seine (20), six ans après (21) il attira sur les bords de l'Aniane, dans sa patrie, plus de trois cents disciples dociles à sa voix, et

(18) En 755. Ce prélat convertit ainsi les clercs de sa cathédrale en une communauté régulière ou chapitre de chanoines. En 816, cette constitution éprouva une réforme, dans une assemblée d'évêques tenue à Aix-la-Chapelle.

(19) A Aix-la-Chapelle, en 817.

(20) En Bourgogne, aujourd'hui département de la Côte-d'Or.

(21) En 780.

fit pénétrer peu à peu la réforme dans les monastères du voisinage. La célébrité qu'il acquit le fit connaître des princes, et détermina Louis-le-débonnaire à le charger de présider en 817 l'assemblée d'Abbés qui devait restaurer la discipline ecclésiastique Elle fut rétablie autant qu'il était possible de le faire Le travail des mains fut recommandé, et l'Abbé même n'en fut pas dispensé, afin qu'en prêchant d'exemple il le rendît plus respectable et plus facile

Les affreuses guerres du neuvième et du dixième siècles exercèrent partout une sinistre et fâcheuse influence, qui se fit ressentir jusque dans les cloîtres, dont plusieurs furent dévastés par les barbares du Nord, qui avaient envahi et ravagé une partie de la France sous les faibles successeurs de Charlemagne L'observance des règles monastiques était tombée en désuetude, quand Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda (22) le monastère de Cluni, à la tête duquel il placa, comme Abbé, Bernon, qui s'empressa de recueillir, dans quelques couvens fidèles à leur premier institut, les traditions les plus exactes de la règle de saint Benoît

Son successeur, saint Odon, marcha sur ses traces avec le même zèle, il perfectionna l'éta-

(22) En 910

blissement de Cluni et soumit au même ordre (23) ou à la même observance plusieurs couvens dont il avait la direction. Toutefois, cette amélioration eut un terme assez rapproché, puisque deux siècles après, c'est-à-dire depuis Pierre-le-Vénérable, Cluni tomba dans une ignoble obscurité. L'abbé Fleury s'exprime ainsi à cet égard (24) :

« Je trouve deux causes de cette chute, les ri-
« chesses et la multiplication des prières vocales.
« Le mérite singulier des premiers Abbés de Cluni
« leur attira l'estime et l'affection des princes,
« des rois et des empereurs, qui les comblèrent
« de bienfaits. Dès le temps de saint Odon, le
« nombre en fut si grand qu'il en reste jusqu'à
« 188 chartres... Chacun veut profiter de la ri-
« chesse de la maison, et pour sa commodité
« particulière, et être aussi bien nourri, vêtu et
« logé que son observance le permet, et quelque-
« fois au-delà. C'est ce qui était arrivé à Cluni,
« comme on voit dans l'Apologie de saint Ber-
« nard (25). Les moines fesaient la meilleure chère
« qu'ils pouvaient en maigre, et s'habillaient des
« étoffes du plus grand prix; les Abbés marchaient

(23) C'est d'après ce mot Ordre, appliqué ensuite à différens monastères qui reçurent la même règle, qu'on a dit l'Ordre de Saint-Benoît, l'Ordre de Saint-François, etc.

(24) Discours VIII sur l'Hist. Eccles.

(25) *Opuscula V.*

« à grand train suivis de quantité de chevaux, et « fesant porter de grands équipages ; les églises « étaient bâties magnifiquement et richement or- « nées, et les lieux réguliers à proportion. L'autre « cause du relâchement fut la multiplication des « prières, je dis de la psalmodie et des autres « prières vocales; car ils en avaient beaucoup « ajouté à celles que prescrit la règle de saint « Benoît, comme on voit dans les Coutumes de « Clun, écrites par saint Ulric, qui vivait encore « vers la fin du onzième siècle. Ils avaient entre « autres ajouté l'Office des Morts dont ils étaient « les auteurs, et ils le chantaient toute l'année. « Cette longue psalmodie leur ôtait le temps du « travail des mains, et Pierre-le-Vénérable en « convient, répondant aux objections de saint « Bernard »

Deux siècles s'étaient à peine écoulés depuis la fondation de Clun, que plusieurs personnages, illustres dans les fastes cénobitiques, essayèrent de ressusciter l'esprit de la règle de saint Benoît, à l'observation stricte de laquelle tendaient les réformateurs des maisons religieuses. Saint Robert, Abbé de Molême (26) en 1098, saint Alberic et saint Etienne, ses successeurs, commencèrent l'entreprise que devait conduire à fin le fondateur de Cîteaux. Saint Bernard y rétablit dans

(26) Diocese de Langres.

tout son honneur le travail des mains, pour lequel les moines témoignaient une forte aversion, à l'imitation de la noblesse, trop fidèle malheureusement aux principes des Francs et des Normands dont elle tirait son origine. On a justement reproché à saint Bernard d'avoir introduit à Cîteaux une innovation qui ne tarda pas à produire de fâcheux résultats : ce fut la distinction, jusqu'alors inconnue, des religieux en Moines du Chœur et en Frères Lais. Saint Jean Gualbert institua le premier (27) ces Frères dans son monastère de Vallombreuse. Mabillon porte à penser (28) que la cause de cette innovation, si éloignée d'ailleurs de l'égalité prescrite par l'Evangile, fut l'ignorance des laïques qui la plupart, soit nobles, soit roturiers, ne savaient pas lire. On abandonna aux Frères Lais les travaux manuels, le ménage des champs, les soins de la maison et les affaires du dehors, leurs prières se bornaient à quelques *Pater* qu'ils récitaient à certaines heures, en se dirigeant sur des grains enfilés que depuis on appela des chapelets; leur habillement était plus grossier que celui des Moines, et, comme les autres laïques, ils portaient la barbe longue.

Je citerai encore à ce sujet le savant auteur de l'*Histoire Ecclésiastique*, qui dit avec beaucoup de

(27) Vers 1040.

(28) Annal. Præf. II, n. 9.

raison (29) que « cette distinction entre les reli-
« gieux a été une grande source de relâchement
« Les Moines du Chœur voyant les Frères Lais
« au-dessous d'eux, les ont regardés comme
« des ignorans et des hommes grossiers destinés à
« les servir, et se sont regardés eux-mêmes comme
« des seigneurs ; car c'est ce que signifie le titre
« Dom (30), abrégé de *Dominus*, qui, en Italie et
« en Espagne, est encore un titre de noblesse ; et
« je ne crois pas qu'on le trouve attribué aux sim-
« ples moines avant le onzième siècle ; au moins
« la règle de saint Benoît ne le donne qu'à l'Abbé
« seul. C'est donc principalement depuis ce temps
« qu'ils ont cru le travail des mains indigne d'eux,
« se trouvant suffisamment occupés du travail de
« l'étude »

Saint Jerôme et quelques autres anciens Moines s'étaient, dans leurs occupations studieuses, bornés à la Bible et aux ouvrages de théologie, mais depuis le huitième siècle, les religieux embrassèrent plusieurs autres objets de méditation et de composition, dont quelques-uns ne convenaient nullement à leur état, tels que la jurisprudence et surtout la médecine. Cet inconvénient fut senti dès le commencement du douzième siècle : le pape Innocent II vint tenir en France le Concile

(29) Disc VIII sur l'Hist. Eccles.
(30) Reg C. 63

de Rheims (31), qui défendit l'étude et l'exercice tant de la jurisprudence que de la médecine aux Moines et aux Chanoines réguliers, parce que, dit le sixième Canon, c'est par avarice qu'ils se chargent de plaider sans distinction les causes justes et celles qui ne le sont pas, parce que c'est aussi par motif d'avarice qu'ils négligent le soin des âmes pour la guérison des corps, et qu'ils fixent leurs regards sur des objets que la pudeur leur interdit d'envisager. Les Conciles de Latran (32) et de Tours (33) furent obligés de réitérer les mêmes défenses.

Cependant de nouveaux ordres, ou, comme on disait autrefois, de nouvelles religions se multipliaient et étaient bien éloignées d'ajouter au respect que l'on portait aux établissemens cénobitiques. Le Concile de Latran (34) défendit avec plus de sagesse que de succès d'inventer d'autres ordres religieux, afin de ne pas introduire par leur multiplicité la confusion et le désordre dans l'Eglise (35). C'était se rapprocher du sentiment de saint Basile qui désirait qu'il n'y eût dans chaque lieu qu'une seule communauté monastique (36).

(31) En 1131. Canon VI.
(32) En 1139.
(33) En 1163.
(34) En 1215.
(35) Canon XIII.
(36) Règle, n° 39.

Le treizième siècle vit naître, malgré les prohibitions du Concile de Latran, une nouvelle espèce d'ordres religieux qui n'avaient rien de commun avec les Ermites de la Thébaïde ni avec les Moines réunis en communauté ; ce furent les Mendians, qui, pour subsister, adoptèrent la mendicité, regardée jusqu'alors comme odieuse par les constitutions des Chartreux (37). Saint François d'Assise, qui fonda les Frères Mineurs, justifiait son institut par l'Evangile de saint Mathieu qui dit (38) : « N'ayez en votre possession ni or, « ni argent, ni monnaie. » C'est ce qui se trouve à peu près exprimé de même dans l'évangile de saint Marc (39) et dans celui de saint Luc (40).

Les Frères Mendians dégénérèrent bientôt aussi ; c'est ce qui résulte des plaintes de saint Bonaventure, alors général de leur ordre (41), qui, dans sa lettre aux provinciaux et aux custodes, se récrie sur les nombreuses affaires pour lesquelles ils réclamaient de l'argent, sur la vie vagabonde de quelques frères, sur leur importunité dans leurs demandes, sur le luxe de leurs

(37) Par le vénérable Guignes.

(38) Ch. X, v. 9. *Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris.*

(39) Ch. VI, v. 8.

(40) Ch. IX, v. 3, et ch. X, v. 4.

(41) En 1257. Opusc. t. II, p. 352.

Digitized by Google

édifices, sur leur avidité dans les testamens, etc Ces frères furent chargés de diriger les poursuites de l'Inquisition, et acquirent par là une grande influence qui, plus tard, se borna à l'Italie et surtout à l'Espagne

Au commencement du seizième siècle, la réforme introduite par Luther et ensuite par Calvin, tout en attaquant l'église romaine jusque dans ses fondemens, contribua beaucoup à rappeler les maisons religieuses à une observation plus stricte de leurs règles fondamentales Accusés pour leurs mœurs que l'on peignait comme desordonnées, les Moines furent forcés de s'observer avec plus de soin, et ce ne fut pas sans succès que plusieurs de leurs chefs essayèrent de rappeler leurs maisons à la pureté ancienne de leur institution(42). Toutefois l'introduction des Abbés commendataires fixée sous François I, en enlevant aux Moines le choix de leur supérieur et la disposition d'une grande partie de leurs revenus, avait porté une désastreuse atteinte à leurs droits et a leur puissance

Vers la même époque, un nouvel ordre reli-

(42) Tels qu'Octave Arnolfini, moine de Clairvaux, Abraham Largentier, religieux de Citeaux, et Etienne Maugier, qui appartenait à l'abbaye de l'Aumône (diocèse de Blois) En 1606, ils ramenèrent à la règle de saint Benoit un grand nombre de monastères

gieux fut créé sous le titre de Compagnie de Jésus (43) Les Jésuites, après avoir jeté un grand éclat sur la scène du monde chrétien, en disparurent deux siècles après (44).

De nouvelles réformes eurent lieu au commencement du dix-septième siècle : elles étaient peu importantes en comparaison de celle qu'opéra à La Trappe l'abbé de Rancé, en la ramenant à la rigoureuse observance de la règle de Cîteaux. C'est ce dont nous parlerons spécialement dans notre troisième chapitre.

(43) Paul III en approuva l'institut en 1540.

(44) En 1773. Ils avaient été supprimés en France dès 1762.

CHAPITRE II.

Fondation de l'Abbaye de La Trappe, et son Histoire

ROTROU II, comte du Perche (45), pendant un voyage que, dans le courant de l'année 1120, il entreprit en Angleterre avec sa femme Mathilde, avec Guillaume Adeling, fils de Henri I (46), et quelques grands seigneurs anglais, fut exposé aux horreurs du naufrage et fut sur le point de périr. Dans ce danger imminent, le comte fit vœu de bâtir, s'il parvenait à se sauver, une église en l'honneur de la Vierge Marie. Plus heureux que la plupart de ses compagnons de voyage, Rotrou gagna la terre, et s'empressa d'exécuter sa promesse en 1122. Pour conserver la mémoire de l'événement déplorable qu'il allait consacrer so-

(45) Ce Rotrou est réellement le troisième du nom; mais les historiens ayant omis Rotrou I, seigneur de Mortagne dans le dixième siècle, nous avons cru devoir nous conformer à leur manière de compter.

(46) Guillaume Adeling, fils unique du roi d'Angleterre, périt dans le naufrage dont il est ici question, et qui eut lieu dans le trajet de Harfleur à Londres, à la suite de Henri I.

lennellement, il fit donner au toit de l'église la forme d'un vaisseau renversé

Sur l'un des rameaux de la source de l'Iton (47), dans la commune de Solgni (48), et à 15 kilomètres (49) de la ville de Mortagne, à l'extrémité occidentale de la forêt du Perche, dans un vallon profond, isolé, sauvage et couvert d'étangs spacieux, connu de tout temps sous le nom de La Trappe (50), fut placée la fondation de Rotrou à l'époque du règne de Louis-le-Gros (51) et du pontificat de Calliste II, pendant que saint Bernard était Abbé de Clairvaux

Dix-huit ans après, les constructions principales du monastère étant terminées, le 2 décembre 1140, Rotrou III, fils du fondateur, fit à cet établissement naissant des donations importantes, avant de par-

(47) Cette rivière, qui passe à L'Aigle et à Evreux, figure dans le VIIIe chant de la Henriade. Voltaire dit:

Sur les bords de l'Iton et les rives de l'Eure,
Est un champ fortuné, l'amour de la nature.

(48) Cette commune, qui se trouve sur la route de Mortagne à L'Aigle, appartenait à l'ancienne province du Perche et fait maintenant partie du département de l'Orne Elle a toujours été du diocèse de Sées Elle se trouve sur la frontière de l'ancien Perche et de la Normandie.

(49) Trois lieues.

(50) Il existe dans la commune d'Origni-le-Butin une ferme appelée La Petite Trappe Cette commune appartient aussi à l'arrondissement de Mortagne

(51) Louis VI

tir pour la Palestine (52), et du consentement ainsi qu'en présence de Harvise, son épouse, et de ses fils Rotrou et Etienne.

En 1189, Rotrou III confirma la fondation de son père et les dons qui avaient été faits par plusieurs personnages pieux (53); il en ajouta plusieurs, entre autres celui de la terre de Laigni, dans la commune de Saint-Hilaire-lès-Mortagne.

Le 27 avril 1214, l'église fut dédiée sous le nom de la Vierge par Robert-le-Baube, archevêque de Rouen, Rodulfe de Cierrey, évêque d'Evreux (54), et Sylvestre, évêque de Seès, en présence de Thomas, comte du Perche, petit-fils de Rotrou III, accompagné de plusieurs seigneurs du voisinage. On déposa dans cette église plusieurs reliques précieuses que Rotrou III avait rapportées de la Palestine pendant la première

(52) C'était à l'époque de la Croisade prêchée par saint Bernard en 1145.

(53) Cette charte, datée de Mauves, près de Mortagne, se trouve à la fin de cet ouvrage avec plusieurs autres Pièces Justificatives, n° II.

(54) Il est peu vraisemblable que Rodulfe de Cierrey se soit trouvé comme évêque à cette cérémonie : d'après la *Gallia Christiana*, il ne devint évêque d'Evreux qu'en 1219. Au surplus, il y a peut-être ici une erreur dans cet ouvrage qui en renferme un grand nombre de toute espèce, incorrections fort excusables dans une si vaste et si laborieuse entreprise.

croisade, dont il avait fait partie lorsqu'il y suivit le duc de Normandie, et commanda le dixième corps de l'armée au siége d'Antioche.

La Charte de fondation fut perdue pendant les guerres désastreuses du quinzième siècle; mais on avait conservé, dans les archives de l'abbaye, un ancien Mémorial qui renferme des détails curieux, probablement très authentiques, quoique datés seulement de 1385 (55), c'est-à-dire 245 ans après la fondation.

Le pape Eugène III prit La Trappe sous la protection du Saint-Siége par une bulle datée de 1147 (56). Alexandre III en fit autant en 1173, par une bulle (57) qui confirma les biens, les droits et les priviléges de cette abbaye, et lui accorda en outre l'exemption des dîmes.

En 1203 et 1204, le Pape Innocent III excommunia par deux bulles (58) les personnes qui troubleraient les religieux de La Trappe dans la possession de leurs priviléges et dans les immunités de dîmes qu'Alexandre III leur avait concédées.

En 1224, Honoré III accorda à cette abbaye plusieurs priviléges spéciaux (59).

Au mois de septembre 1246, Louis IX la prit

(55) Pièces Justificatives, n° I.
(56) Pièces Just. n° III.
(57) Pièces Just. n° IV.
(58) Pièces Just. n°s V et VI.
(59) Pièces Just. n° VII.

sous sa protection, lui confirma la propriété de tous les biens qu'elle possédait, ainsi que ses droits et ses priviléges qu'il augmenta (60). Charles de Valois IIe du nom, comte d'Alençon, donna en 1328 des lettres d'amortissement à l'abbaye de La Trappe qui se trouvait située dans la châtellenie de Mortagne dont Charles était possesseur.

Le 5 avril 1469, Paul II ordonna par une bulle à l'official de Sées d'avertir les injustes détenteurs des biens de La Trappe, de les lui restituer à peine d'excommunication. Cette restitution était d'autant plus urgente que le chartrier et les papiers de l'abbaye avaient été pillés pendant les guerres auxquelles cette contrée avait été longtemps en proie (61).

Les premiers moines, appelés à composer le monastère de la Maison-Dieu Notre-Dame de La Trappe, furent tirés tant du Breuil Benoît (62), issu de Vaux-de-Cernai, que d'Aunai (63), tous deux de l'ordre de Savigni (64) et tous deux bien-

(60) Pièces Just. n° VIII.

(61) C'était l'époque de la révolte du duc d'Alençon contre Louis XI. L'abbaye avait été pillée des 1434, et même dans le siecle précédent.

(62) Diocèse d'Evreux.

(63) Diocèse de Baieux.

(64) Diocèse d'Avranches. Cet Ordre, qui avait commencé en 1112, fut par Serlon, son quatrième Abbé, réuni en 1148 à Cîteaux, à la sollicitation de saint Bernard.

pit après, suivant la règle imposée à Cîteaux par saint Bernard. Ces religieux s'arrêtèrent aux Barres, à peu de distance du monastère; et ils y reçurent la donation de la terre de Contrebise. Ce ne fut que quelques années après, à la fin de 1140, qu'ils prirent possession de La Trappe. Dès 1147, à l'exemple de Savigni auquel elle appartenait, elle adopta la règle de Cîteaux.

L'abbaye de La Trappe comptait, au nombre de ses plus illustres bienfaiteurs, outre les deux comtes du Perche dont nous venons de parler, Robert père et fils, seigneurs de Dreux, Guillaume, évêque de Châlons, Charles de Valois, comte d'Alençon, et plusieurs autres grands personnages.

Ce monastère, qui depuis devint si fameux, éprouva la fureur et la rapacité des Anglais pendant les guerres du quatorzième et du quinzième siècle. Il passa comme plusieurs autres entre les mains des Abbés commendataires (65), vers la fin

(65) Les commendes ne furent d'abord que d'une courte durée, les papes prescrivirent de ne les donner que pour six mois au plus. L'usage le plus commun fut de conférer à des ecclésiastiques séculiers les bénéfices réguliers, et d'introduire dans les monastères des supérieurs qui leur étaient étrangers. C'était, comme on l'a dit avec raison, un moyen de conférer les bénéfices à des personnes qui n'avaient pas les qualités nécessaires pour en avoir le titre. Les commendes ne furent établies d'une manière fixe qu'en 1516, en vertu du concordat passé entre François I et Léon X.

du quinzième siècle jusqu'à l'époque de la réforme qu'y opéra en 1662 le célèbre abbé de Rancé, malgré de puissans obstacles et de nombreux adversaires.

En 1685, l'Assemblée générale du Clergé consentit à l'établissement d'un prieur électif à La Trappe, d'après un bref du pape Innocent XI (66), qui permettait aux Trappistes, dans le cas où l'abbaye retomberait en commende après la mort de l'abbé de Rancé, d'élire canoniquement un prieur pour gouverner la maison et maintenir ses observances, à la condition de prendre de l'Abbé de Clairvaux ses lettres de confirmation. A cet effet, l'Abbé de Clairvaux renonçait à son droit de nomination et d'institution des prieurs.

Un second bref (67) permit d'élire le prieur pour trois ans et de le renouveler après ce temps dans ses fonctions, avec la faculté de recevoir les novices à l'habit et à la profession régulière, ainsi que d'instituer et de révoquer tous les officiers de la maison.

Les lettres patentes du Roi, sur ces deux brefs, intervinrent le 8 juillet 1678, et furent vérifiées et enregistrées au Grand-Conseil le 24 du même mois.

En vertu de lettres de *committimus*, données

(66) Du 2 août 1677. Le consentement de l'Abbé de Clairvaux est du 27 avril 1683.

(67) Du 23 mai 1678.

par Louis XIII, le 13 avril 1624, les causes de La Trappe étaient dévolues aux requêtes du Palais. Louis XIV, par de nouvelles lettres de *committimus* (68), permit à ce monastère de traduire ses parties aux requêtes du Palais ou aux requêtes de son Hôtel. Il paraît que ce n'était guère un moyen d'abréger les procédures; car Louis Boyvin, de l'Académie des Inscriptions, ayant été obligé de soutenir un procès contre l'Abbé de La Trappe, au commencement du dix-huitième siècle, pour une redevance de vingt-quatre sous, ne vit terminer cette affaire qu'au bout de douze années de procédures et de sollicitations, et en payant 12,000 francs de frais.

En 1693 (69), les Trappistes firent enregistrer au parlement de Normandie des lettres-patentes qui les autorisaient à aliéner à rentes leurs justices et les autres droits purement honorifiques, comme étant inutiles à des religieux consacrés par état à la retraite, à l'humilité et à la pénitence : « exem-« ple qu'il serait à souhaiter, dit l'auteur de l'His-« toire manuscrite du Parlement de Normandie, « que tous les moines eussent voulu suivre pour le « tranquillité de leurs voisins et le repos de leurs « vassaux. »

La population de La Trappe varie beaucoup

(68) Du 6 février 1666.

(69) Le 15 décembre

Elle dut être considérable, comme celle de tous les anciens couvens, dans le premier siècle qui suivit sa fondation.

En 1390, l'évêque de Seès, Grégoire L'Anglais, dans un certificat daté du 21 juin, atteste que l'Abbé de La Trappe, (Jean-Olivier Parisy) et ses quinze religieux, étaient réduits à la misère par suite des pillages que les Anglais avaient exercés sur les propriétés du monastère (70).

En 1662, à l'époque de la réforme, le nombre des religieux de ce monastère était reduit à sept individus dont un était Frère Convers.

En 1676, le 7 février, lors de la visite de l'Abbé de Prières (71), on comptait à La Trappe 46 individus : l'Abbé et 33 Religieux profès de chœur, dont 16 Prêtres, 11 Clercs, 6 Novices, et 12 Frères Convers.

En 1678, le 18 septembre, l'Abbé de Prières, dans une nouvelle visite qu'il fit, trouva deux individus de plus que dans la précédente; il en compta 48, savoir. l'Abbé et 32 religieux de chœur, répartis en 16 Prêtres, 10 Clercs et 8 novices; puis 14 Frères Convers et 1 novice

(70) Pièces Justif n° IX

(71) Dom Hervé du Tertre, Abbé de Notre-Dame de Prières (diocèse de Vannes), de l'étroite observance de Cîteaux, vicaire-général des monastères de cet ordre dans les provinces de Bretagne, de Normandie, du Maine, etc. Il avait succédé à dom Jean Jouaud

Digitized by Google

Vers 1720, il existait à La Trappe 149 Moines, qui se classaient ainsi : 53 Religieux de choeur, 47 Frères Convers, 19 Novices et 30 Frères donnés, sans compter 18 domestiques

En 1791, au moment de la suppression, les commissaires du département de l'Orne trouvèrent 53 religieux de choeur, 37 Frères Convers et 5 Novices : ce qui élevait la population du couvent à 95 individus, sans compter les domestiques

Au milieu du dernier siècle, la communauté de La Trappe, dont les ressources n'etaient évaluées qu'a 10,000 livres de rente (72), fesait subsister les 150 personnes qui la composaient avec les mêmes revenus qui, avant la réforme de 1662, suffisaient à peine à 7 individus et à l'Abbé commendataire. Elle donnait en outre l'hospitalité, tous les ans, à 5 ou 6,000 étrangers, et répandait encore beaucoup d'aumônes dans ses environs (73).

(72) Le revenu annuel de ce couvent valait environ 50,000 f.

(73) En 1715, les Trappistes, au nombre d'environ 150, employaient par an 40 minots de sel, dont le prix du grenier, y compris les 4 sous pour livre (20 centimes pour franc), monta à 1,765 francs

CHAPITRE III.

Réforme de l'Abbaye

Ut in arctâ et angustâ vitâ quam regula demonstrat usque ad exhalationem spiritûs desudent.

PAUL. ORD. CISTERC.

La discipline antique de La Trappe avait dès long-temps beaucoup dégénéré, et perdu considérablement de sa primitive austérité, lorsqu'un événement, fameux dans ses fastes, la rendit à sa rigueur antique.

Les guerres civiles, l'invasion et l'occupation du couvent par une soldatesque désordonnée, la pauvreté et la dissipation, le relâchement qui peu à peu affaiblit le ressort des meilleures institutions, avaient fait négliger outre mesure les règles sévères imposées par saint Bernard.

Tel était l'état des choses en 1660.

L'abbé de Rancé, sur la parsonne duquel nous nous étendrons dans le chapitre que nous consacrons à sa biographie (74), Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, Abbé commendataire de La

(74) Chap. V, ci-après.

Digitized by Google

Trappe depuis 1637, résolut de remettre ce couvent sous l'étroite observance de la règle de Cîteaux C'est ce qu'il fit par un concordat passé le 17 août 1662, dont nous parlerons plus bas Ayant, au mois de mai 1663, obtenu du roi la faculté de posséder La Trappe en qualité d'Abbé régulier, il alla se faire Moine à l'abbaye de Perseigne (75), et reçut peu de temps après du Souverain Pontife les lettres et les bulles nécessaires pour, d'Abbé commendataire, devenir Abbé régulier de La Trappe (76) Depuis Rance, ce monastère ne fut plus en commende, jusqu'à l'époque du décret du 13 février 1790, qui supprima en France tous les ordres religieux

Nous allons reprendre les choses à l'époque où, rassasié des voluptés du monde et des delices du siècle, auxquelles, dans les cœurs tendres et mélancoliques, succedent si promptement le dégoût et même l'aversion, l'abbé de Rancé remit au roi les faveurs et les bénéfices qu'il avait reçus du monarque, et se borna à l'abbaye de La Trappe, que, dès l'âge de dix ans, il tenait en commende(77)

(75) Diocèse du Mans.

(76) Les dates précises de ces époques se trouveront ci-après à l'article Rancé, dans la Nomenclature des Abbés de la Trappe, n° XXXII.

(77) Quelques auteurs prétendent qu'il conserva aussi le prieuré de Notre-Dame de Boulogne, dans le diocèse de

Il avait jusqu'à ce moment toléré les dérèglemens et le désordre qui, depuis plusieurs siècles, s'étaient introduits à La Trappe : il sentit la nécessité et l'urgence d'y remédier. Ce fut dans cette résolution qu'il s'y rendit, et que, voyant le mal de plus près, il se détermina à rappeler ses Moines à l'étroite observance de la régle donnée à Cîteaux par saint Bernard.

L'entreprise était difficile, mais le courage et la persévérance de l'abbé de Rancé étaient supérieurs aux obstacles. Jeune encore, il lui fallait lutter contre des religieux qui, la plupart par leur âge avancé, donnaient à leur résistance comme à leurs mauvaises habitudes, la sanction de l'expérience et l'autorité de la vieillesse. Quoiqu'il voulût les ramener aux antiques usages de leur discipline, il avait contre lui les apparences de l'innovation; il encourait le reproche du changement, de l'inconstance et de l'exagération. De tels reproches, peu fondés toutefois, acquéraient du poids et multipliaient les adversaires de la réforme. Cette abbaye qu'il possédait depuis vingt-cinq années, avait, disait-on, si peu besoin d'altération dans ses formes actuelles, qu'il n'y avait pas songé jusqu'alors, et ce qu'il voulait intro-

Blois, Ordre de Grandmont, soumis à la nomination du roi par le concordat passé entre François I et Léon X, le 15 septembre 1516.

duire était dès long-temps inconnu partout ailleurs.

Rancé n'employa, pour parvenir au but qu'il se proposait d'atteindre, que les seuls moyens qui font bien réussir, la douceur, la fermeté et la constance. Naturellement insinuant, éloquent et persuasif, il tira de sa propre conviction et du désir du bien un surcroît de force et d'autorité : mais le mal était enraciné, les habitudes vicieuses étaient invétérees, et l'austérité annoncée remplissait d'épouvante et d'aversion des cœurs amollis dès le noviciat et corrompus par la longue possession des jouissances de la mollesse. Les accens de l'eloquence, même la plus pathétique, qui tonnent dans les âmes dépravées, ressemblent à ces sons nocturnes qui retentiraient dans les tombeaux, mais qui n'en réveilleraient pas les cadavres. Ces sépulcres blanchis, comme dit la Bible, demeurèrent presque tous insensibles à la voix de leur Abbé. Restés froids sous l'atteinte de la chaleur de ses discours, ils lui reprochaient sa vie passée, ses mondanités connues, la dissipation de sa jeunesse, le libertinage de sa conduite, et tournaient contre lui les armes qu'il employait contre eux. Quelques-uns, plus faibles et moins francs, opposaient au Reformateur la force si puissante de l'inertie, et, tout en paraissant céder à ses conseils, en éludaient plus sûrement les effets.

On sait combien, sur un petit théâtre, dans une

étroite enceinte, les animosités, plus concentrées, s'exaspèrent avec plus de fureur, et combien des ennemis qui se voient à tout moment, qui se froissent par toutes les habitudes et tous les intérêts, en sont plus disposés à s'aigrir avec passion, à s'enflammer avec violence, à s'attaquer avec toute l'incandescence de la haine et de la rage Tel qu'autrefois on avait vu, à Saint-Gildas de Ruis, Abélard, éloquent aussi et devenu réformateur, échouer en son entreprise, et trouver, dans les moines qui devaient lui être soumis, des calomniateurs, des ennemis et des assassins. Rancé courut à La Trappe les mêmes dangers, à une époque où pourtant les mœurs adoucies devaient inspirer des sentimens moins féroces. Il courut le risque, tantôt d'être empoisonné (78), tantôt d'être précipité dans les étangs.

La discorde était parvenue dans le monastère à un tel degré de publicité et de scandale, qu'un colonel de cavalerie (79) crut devoir accourir au secours de l'abbé de Rancé, pour lui aider à la-

(78) Maupeou, Vie de Rancé, 2e édit., 1709, t. I, p. 118

(79) Louis Le Loureux, seigneur de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, mestre de camp de cavalerie du régiment de Roussillon Il demeurait à 8 lieues de La Trappe, où il vint se fixer pendant trente-sept années, au bout desquelles il mourut le 8 septembre 1714, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans Il fut, comme il l'avait désiré, inhumé à côté de l'abbé de Rancé, son ami

mener ses moines au devoir de la subordination. Rancé ne crut pas convenable d'user de ces moyens violens ; il sentait avec raison que, pour parvenir efficacement à ses fins, il ne devait tirer sa force que de lui-même et n'employer que les armes dont il connaissait l'usage et le pouvoir. Ce digne militaire devint l'ami du Réformateur, fut touché de son austérité, l'admira avec passion, et finit par solliciter de lui la grâce de venir sous ses yeux se soumettre aux rigueurs de la pénitence. Il renonça à ses emplois et aux légitimes espérances d'un brillant avancement, se fit religieux, et survécut quelques années à son ami.

Le vœu formé depuis plusieurs années par Rancé, de quitter le monde pour la retraite, la solitude et le silence, fut réalisé. Enfin, à force de soins, de patience, de fermeté, Rancé triompha de la résistance de la plupart de ses moines. Il les détermina à solliciter eux-mêmes la faveur de voir remettre leur maison sous la Stricte Observance. Le concordat qui fut passé à ce sujet porte, comme nous l'avons dit plus haut, la date du 17 août 1662 ; il fut reçu par l'Abbé de Barberi (80) et homologué au Parlement de Paris le 16 février 1663. Ce fut en vertu de cet acte que les Pères de l'Etroite Observance prirent possession de La

(80) Visiteur de la province et commissaire de l'Abbé de Prières, vicaire-général de l'Etroite Observance

Trappe, et que les sept religieux anciens obtinrent chacun 400 francs de pension, avec la faculte de se retirer où ils voudraient

Pour augmenter les moyens de l'abbaye, fort obérée et en fort mauvais état, le Réformateur lui céda une terre considérable (81) dont il jouissait à titre d'Abbé commendataire

Ce triomphe, si doux au cœur de Rancé, et d'autant plus précieux pour lui qu'il lui avait coûté plus d'efforts, l'attacha avec délices à son abbaye, dont la réforme était son ouvrage, ses espérances et son bonheur Il écrivait à ce sujet (82) : « Je « m'imagine bien qu'on n'est pas fort content de « moi; et il n'est pas malaisé de croire que, quand « on regardera ma conduite, on y trouvera des « raisons de ne la point approuver Pourvu qu'elle « ne soit pas condamnée de Dieu, auquel nous « devons plaire uniquement, il ne m'importe « point qu'elle ne soit pas dans le sentiment des « hommes » C'etait ainsi qu'il ne se dissimulait pas la manière dont les gens de la cour et quelques-uns de ses amis dans le monde, jugeaient son entreprise et prononçaient sur ses déterminations

Plus attaché chaque jour aux charmes de sa

(81) Le Nuisement, qui appartenait à la manse abbatiale, et qui alors fut unie à la manse conventuelle

(82) Le 3 juillet 1662

itized by Google

retraite, il s'exprimait ainsi quelques mois après son concordat (83) : « Je n'ai point promis à Dieu « de vivre dans la solitude, comme ceux que sa « miséricorde a retirés dans des monastères, mais « je ne me sens pas moins obligé qu'eux de passer « ma vie dans la retraite si elle m'est utile et si « elle assure mon salut. La providence ne manque « jamais de me faire naître des occasions désa- « gréables, de sortir de mon abbaye, où toute « ma consolation se rencontre présentement; car « je vous avoue franchement que je ne vois plus « un seul homme du monde avec le moindre plai- « sir, et que ce que je demande à Dieu avec plus « d'ardeur, est de m'ôter tout sujet d'avoir com- « merce avec les hommes. »

Depuis le traité fait avec ses religieux, l'abbé de Rance avait passé plusieurs mois dans la retraite, partageant les austérités de la communauté, Moine parmi les Moines, Pénitent parmi les Pénitens, oubliant qu'il avait été Abbé commendataire, et n'aspirant désormais qu'à se rendre digne du titre d'Abbé régulier.

Il avait quitté ses riches bénéfices, il voulut encore disposer des biens considérables qu'il tenait de ses pères. Une partie de ses livres fut mise en vente, ce qui convenait à La Trappe lui fut réservé pour l'usage des religieux. Sa terre de Vé-

(83) Lettre du 28 avril 1663.

ret fut vendue à l'abbé d'Effiat pour trois cent mille francs, dont il fit don à l'Hôtel-Dieu de Paris. C'était, en usant ainsi de sa fortune, qu'il crut réparer le tort qu'il avait fait aux pauvres en sacrifiant leur patrimoine, le revenu de ses bénéfices, à des jouissances mondaines, à de folles dépenses, à de profanes emplois, que déterminaient souvent, sans frein comme sans mesure, le luxe, la débauche et l'orgueil (84).

Le Réformateur sollicite du Roi la faveur de tenir en règle l'abbaye qu'il avait reçue en commende. Cette grâce lui fut accordée (85) par un brevet daté du 10 mai 1663. C'était un nouveau

(84) Il s'exprime ainsi dans son testament : « Si j'avais « plus de bien que je n'en ai, je me croirais obligé, préfé- « rablement à tout, d'en disposer en faveur du monastère « de Notre-Dame de La Trappe, duquel il y a plus de vingt- « cinq ans que je suis Abbé commendataire, pour satisfaire « à un très-grand nombre de malversations que j'y ai faites « et de dommages qui y sont arrivés par ma négligence dans « le maniement de ses affaires et de son bien, et pour ne « m'être acquitté pendant tout ce temps-là d'aucune de mes « obligations spirituelles et temporelles. »

(85) Malgré les protecteurs que Rancé avait dans le conseil de conscience du roi, même avec le concours du Père Annat, confesseur de Louis XIV, de l'évêque de Rennes, La Mothe Houdancourt, premier aumônier de la reine-mère, le succès se borna à obtenir que La Trappe serait mise en règle jusqu'à la mort de l'abbé de Rancé, mais qu'ensuite elle retournerait en commende

pas fait vers le but de ses désirs ; mais, pour l'atteindre convenablement, il en restait encore beaucoup à faire ; et ce n'étaient ni les moins longs, ni les moins pénibles.

Après avoir fait profession (86), il écrivit à un de ses amis : « Il y a trois jours que j'ai fait pro« fession, et que je me suis lié à Dieu pour le « reste de mes jours dans une condition qui m'a « paru très-vile et très-méprisable (87), et par « conséquent très-propre pour faire pénitence de « mes péchés. »

Le Réformateur, poursuivant ses desseins, revêt humblement l'habit de Cîteaux, passe dans les macérations le temps du noviciat, succombe quelques jours sous le poids de souffrances qui étaient autant éloignées de ses habitudes anciennes que supérieures aux forces de son tempérament, et,

(86) 26 juin 1664.

(87) Saint Bernard dit (Epître 142) en parlant de la règle qu'il donnait à Cîteaux et de la vie conventuelle : « *Ordo* « *noster, abjectio est* : Notre Ordre n'est qu'abjection. » Rancé aussi s'était écrié devant l'évêque de Comminges, en parlant de la vie cénobitique : « Moi, me faire frocard ! » Mais il en parlait alors avec dédain, tandis que l'Abbé de Clairvaux disait (Reg. cap. VII) : « *Omni vilitate, vel ex*« *tremitate contentus sit Monachus* : Que le Moine trouve « de la satisfaction dans les choses les plus viles portées « même à l'extrémité. »

malgré l'avis des médecins, continue le cours de ses austérités.

Cependant, tout novice qu'il était, l'Ordre lui confia des emplois qui ne sont réservés qu'aux Profès dont les lumières, l'expérience et la sagesse sont connues.

Ce fut, comme nous l'avons dit, à l'abbaye de Perseigne (88), soumise à l'Etroite Observance de Cîteaux, que Rancé avait reçu l'habit de la religion le 13 juin 1663 (89), après s'être un peu rétabli de la maladie qui l'avait traîné jusqu'aux portes de la tombe.

Il fut chargé par l'ordre de Cîteaux de ramener à l'Etroite Observance l'abbaye de Champagne (90), envahie par la noblesse du pays, qui y venait partager avec les Moines du couvent la bombance et les plaisirs qui scandalisaient toutes les personnes pieuses. Rancé y était à peine arrivé avec quelques Pères, que vingt-cinq gentilshommes, parmi lesquels se trouvait le marquis de Vassé, qu'il avait connu à la cour, tentèrent de chasser les réformateurs, qui, à force de bonnes raisons et de sage conduite, finirent par se faire estimer de ceux qui étaient venus pour les mal-

(88) Diocèse du Mans. Cette abbaye était située dans la forêt de Perseigne, auprès d'Alençon.

(89) Il était alors âgé de trente-sept ans et quelques mois.

(90) Diocèse du Mans.

traiter Le succès de cette mission en eût attiré d'autres à Rancé, s'il eût voulu s'en charger, mais de tels travaux l'eussent éloigné de ceux auxquels il s'était principalement consacré Il refusa, et poursuivit sa plus importante entreprise

Ayant reçu de la cour de Rome ses expéditions pour tenir en règle l'abbaye de La Trappe, il fit sa profession religieuse à Perseigne (91), en même temps qu'un de ses anciens domestiques, qui devint ainsi son frere, et que Joseph Bernier, ancien Moine de la Trappe, et l'un de ceux qui précédemment s'étaient le plus scandaleusement opposés au rétablissement du bon ordre et aux travaux de la reforme.

Il était nécessaire de prendre possession de La Trappe en qualité d'Abbé régulier C'est ce dont il chargea (92) un de ses amis (93), pendant qu'il se disposait à la cérémonie de sa bénédiction, qu'il recut à l'abbaye de Saint-Martin de Seès (94), des mains de Maurice Plunguet, évêque d'Arda en Irlande. Il se rendit de la a La Trappe (95), et se livra avec ardeur aux travaux propres à lui donner la nouvelle forme qu'il lui avait destinée

(91) Le 26 juin 1664 Il reçut le 13 juillet suivant la bénédiction abbatiale

(92) Le 30 juin 1664

(93) Pierre Félibien, prieur de Saint-Clémentin

(94) Le 13 juillet 1664

(95) Le 14 du même mois

Pour se faire une idée du désordre que trois siècles de dérèglement avaient introduit et maintenu dans le monastère, il faut remarquer, d'après le procès-verbal de visite fait par l'Abbé du Val Richer (96), que les édifices étaient en ruine, que la chapelle même était méconnaissable, que l'obscurité et les ordures donnaient à la plupart des pièces l'aspect hideux d'une infecte prison, qu'on ne parvenait qu'avec une échelle aux étages supérieurs; que les salles étaient devenues soit des caves, soit des pressoirs, soit des étables, où l'eau des pluies coulait comme en plein air; que les jardins abandonnés s'étaient couverts de ronces et d'épines; et que cette maison n'avait plus l'apparence que d'un monceau de ruines et d'un repaire de bêtes fauves. Les bois pourris, charriés de la forêt par les ruisseaux et les pluies de l'hiver, les eaux des étangs sans régime et croupissant au fond d'un vallon naturellement privé d'air, les végétaux en putréfaction dans la fange amoncelée depuis un grand nombre d'années, faisaient du séjour de La Trappe un véritable cloaque d'infection, de dégoût et de maladies (97).

(96) Le 16 novembre 1685. Pièces Justif. n° X.

(97) Rancé écrivait à la princesse de Guise : « Il est ma-
« laisé que je me retire de mes incommodités à l'âge que
« j'ai, et à l'air que nous habitons. Je vous assure que je
« ne fais rien d'extraordinaire qui puisse me nuire, comme

C'était au milieu de ce chaos que vint apparaître le Réformateur de tant de maux et de désastres. Tel fut l'autel où vint, au jour du sacrifice, s'offrir en holocauste celui qui avait savouré si long-temps les délices et les voluptés de l'opulence, de la capitale et de la cour, à l'âge où les passions sont encore bien loin d'être amorties, où l'ambition a pris toute sa force, et les jouissances de la vie tout leur empire. Là vint commencer une nouvelle existence, là vint dépouiller le vieil homme, là vint se faire solitaire silencieux, philosophe ascétique et martyr volontaire, celui qui eût pu briller dans la pompe des cours, l'éclat des dignités, l'honneur des emplois, le faste des richesses, les jouissances du luxe, et qui leur préférait, librement et d'après de mûres réflexions, l'isolement, la pénitence, l'abjection, la misère, les privations, la douleur et les larmes.

A cette époque, le nombre des religieux qui habitaient La Trappe se trouvait réduit à sept individus (98) qui vivaient dans la débauche, et dont la chasse était l'occupation la plus habituelle.

Le Réformateur n'avait encore que depuis deux mois fait sa profession et commencé les travaux les plus urgens de ses nouvelles institutions, lors-

« on s'imagine, et, si mon indisposition est toujours la « même, c'est à la situation toute seule du pays qu'il faut « s'en prendre. »

(98) Six religieux de chœur et un frère convers.

qu'il fut obligé (99) de se rendre à Paris pour assister à une assemblée du Clergé qui devait se tenir (100) au collége des Bernardins, relativement à la conservation de l'Etroite Observance réclamée par plusieurs religieux, et dont la cour de Rome devait s'occuper Le pape, par un bref du 16 janvier 1662, avait chargé l'Ordre d'envoyer sur cette affaire des avis et des mémoires.

Rancé et l'Abbé du Val Richer furent délégués pour se rendre à Rome par l'assemblée du Clergé, qui pensa avec raison que leur présence et leurs talens produiraient plus d'effet que de simples Mémoires qu'on lirait légèrement et auxquels d'ailleurs, en cas d'objection, il ne serait pas temps d'ajouter des réponses ou des développemens Ce fut malgré lui que l'Abbé de La Trappe accepta une mission à la fois pénible et délicate Il fallut pourtant se résoudre à partir. Il retourna à La Trappe pour se préparer au voyage de Rome, pour lequel il se mit en route le 9 septembre 1664; il rejoignit à Châlons-sur-Saône (101) l'Abbé du

(99) Le 24 août 1664

(100) Le 1er septembre.

(101) Le 8 octobre Les deux Abbés passèrent le mont Cenis, se trouvèrent à Turin le 24 octobre, à Milan le 28, à Bologne le 5 novembre, et le 8 à Florence, ils arrivèrent le 16 à Rome. Avant d'aller rejoindre l'Abbé du Val Richer, Rancé avait eu à Commerci un entretien sur la Cour de Rome avec le cardinal de Retz qui la connaissait beaucoup.

Val Richer, et ils se rendirent ensemble dans la capitale du monde chrétien. Ils y trouvèrent l'Abbé de Cîteaux, et, bien accueillis du suprême Pontife (102), ils n'obtinrent guère que cet avantage de la mission qui leur avait été confiée. La lenteur habituelle de la cour de Rome, les intrigues mises en jeu, la difficulté de faire prévaloir d'utiles améliorations sur l'ordre de choses établi, quelque vicieux qu'il soit, firent échouer l'entreprise, autant que les préventions contre toute espèce de changement, et l'idée qu'on se fit « que « les Pères de l'Etroite Observance avaient tiré « leur affaire de la juridiction ecclésiastique pour « la porter devant les tribunaux séculiers (103) » Au bout de deux mois et demi d'efforts multipliés, d'audiences inutiles, d'espérances déçues, Rancé quitta Rome (104). Il était déjà parvenu jusqu'à Lyon, lorsque l'Ordre le pressa de retourner auprès du Pape (105), quelque rigoureuse que fût la saison. Toutefois, malgré la protection et le concours du cardinal de Retz contre les menées de l'Abbé de Cîteaux et en faveur de la réforme, les démarches des réformateurs furent infructueuses. L'insistance même de Rancé lui attira des injures; on alla « jusqu'à lui dire qu'il était

(102) Le 2 décembre.
(103) Vie de Rancé, par Maupeou, t. I, p. 213.
(104) Le 4 février 1665.
(105) Il arriva à Rome le 31 mars

animé de l'esprit des hérétiques (106). » Il eût voulu dans sa douleur aller terminer sa carrière en simple moine parmi les Chartreux qu'il considérait beaucoup, parce qu'ils avaient le mérite d'avoir conservé dans une grande pureté leur premier esprit et leur austérité primitive.

De retour à La Trappe, le Réformateur trouva son ouvrage à peu près détruit Grâce à la mollesse du Prieur, quelques meubles inutiles s'étaient introduits dans les cellules; les travaux des mains avaient été réduits, les pratiques pieuses, négligées, le silence, interrompu Du vin et du poisson même avaient paru sur les tables, mais les moines avaient refusé d'en faire usage. Rancé s'empressa de remédier au mal et d'en prévenir le retour : il augmenta les privations, il ramena l'habitude d'un travail régulier ; les œufs et quelquefois la viande qu'il avait jusqu'alors tolérés, furent interdits hors les cas de maladie ; il supprima les sorties qu'il avait permises une fois la semaine. C'est ainsi qu'il rétablit, dans la retraite de la pénitence, toute l'austérité de la règle de saint Benoît.

Alliant l'énergie à la résignation, et ce qu'il de-

(106) Vie de Rancé, t. I, p. 231 Il partit de Rome le 25 mars 1666, et arriva à La Trappe le 10 mai suivant. On trouvera dans les Pièces Justificatives les quatre chefs de demandes de réforme présentés par l'Abbé de La Trappe à la Cour de Rome n° XI

vait aux intérêts de la vérité avec son respect pour le Souverain Pontife, il protesta (107), dans le chapitre général de l'Ordre contre le bref que l'intrigue avait non seulement surpris (108) à Alexandre VII, malade et mourant, mais qu'elle avait altéré considérablement dans sa lettre et son esprit. Cependant et quoiqu'il eût, par cette généreuse protestation, contrarié les vues du Général de l'Ordre, on voulut l'élever à la charge de visiteur et de vicaire-général des monasteres réformés. Rancé sentit bien qu'il est des temps où l'acceptation des emplois, faite par l'homme de bien, donne au mal une sorte de sanction qu'il n'est pas permis aux consciences pures de feindre, de donner ou même de sembler autoriser. Il se refusa à la seduction du pouvoir, et se hâta de reprendre le chemin des solitudes de sa nouvelle Thebaïde

Toutefois, de sourdes menées de la part des Pères de la Commune Observance minaient peu à peu l'édifice élevé par le Réformateur. Au chapitre général de 1672, où une maladie l'empêcha de se rendre (109), on attaqua à découvert l'Etroite Observance, et on peignit les réformés « comme des gens qui venaient troubler les anciens « dans une possession paisible de transgression

(107) En 1667.
(108) Le 19 avril 1666
(109) Au commencement de mai.

« continuée depuis près de trois cents ans (110) » Après beaucoup de débats, il intervint un arrêt du Grand-Conseil qui renvoyait les parties en cour de Rome, en se fondant sur ce que c'était au Pape, auteur du Bref, à l'éclaircir par des explications. Il fut question de députer de nouveau dans la capitale du monde chrétien, les mêmes délégués qui y avaient été députés en 1664 Rancé qui connaissait les lenteurs et l'astuce dont on y fesait usage pour amortir l'effet des plus légitimes réclamations, refusa ce poste, où son courage et son habileté eussent été sans succès.

C'est au Roi même qu'il sentit la convenance de s'adresser pour abréger les délais et simplifier l'opération La Réforme présenta sa requête, l'Abbé de La Trappe fit la sienne en particulier (111); l'Abbé de Châtillon (112) alla les présenter au Roi, qui se trouvait alors à Nanci (113) Jamais accueil ne parut plus favorable aux prétentions du Réformateur : le Roi évoqua l'affaire devant lui, et nomma pour son examen les commissaires que désirait Rancé

Il se rendit plusieurs fois à Paris pour accélérer

(110) Vie de Rancé, par Maupeou, t I, p 263

(111) Cette Requête se trouve parmi les Pièces Justificatives, n° XII

(112) Châtillon-sur-Seine, diocèse de Langres.

(113) En 1673, et non pas en 1666, comme l'avait dit l'auteur des Entretiens de Timocrate et de Philandre

la décision de cette affaire importante, pour laquelle il fut puissamment secondé par le crédit de ses amis. Il intervint un arrêt du Conseil d'Etat(114) qui changea peu l'état des choses, et qui nomma Rancé visiteur et vicaire-général de la Réforme dans les provinces de Normandie et de Bretagne Il eut encore le courage de refuser cette charge, dans l'exercice de laquelle il n'eût pu faire le bien qu'il méditait et qu'il désirait

Quelles que fussent les décisions de l'autorité, la stricte observance fesait des progrès à La Trappe, et le Réformateur marchait toujours à son but sans s'en écarter (115). La Trappe devint un second Clairvaux dont il fut le saint Bernard. Il ferma à ses religieux les portes du cloître, afin de leur interdire les avenues du monde et l'accès de la corruption; et, pour bannir le siècle de leur cœur, il sut le dérober à leurs yeux Hâve d'austérité et pâle de pénitence, ombre errante autour des tombeaux, sous les épais et froids brouillards de la vallée ténébreuse, tout occupé de la douleur et s'obstinant à mourir (116), solitaire

(114) Le 19 avril 1675.

(115) Il y a lieu de croire qu'il donna la collection de ses Règlemens en forme de constitutions dans le cours de 1683, du moins l'Exhortation qui les précède porte cette date (15 août 1683) dans le manuscrit des Règlemens

(116) Tertullien dit, en parlant des premiers pénitens du Christianisme « *Abdicatione omnium voluptatum eruditi-*

dans l'enceinte d'un réduit populeux, seul au milieu d'un nombreux troupeau, il semblait que chaque religieux survecût seul à ses frères dispersés ou frappés par la mort. Le silence régna comme dans les solitudes d'Arsinoé et de Scethé, comme dans les déserts de Thèbes, au temps antique et révéré des Paul, des Antoine et des Pacôme. Dans cette république monacale, où le vénérable Réformateur régnait en dictateur tout-puissant, parce qu'il était tout-à-fait pur, le travail des mains, développant et préparant les productions du sol par les efforts de l'industrie, fournissait à chacun sa nourriture, et ses vêtemens, et ses meubles, et ses livres. Un simple vallon de quelques arpens, qui n'eût offert aux amis de l'opulence qu'un mince revenu de quelques milliers de francs, nourrissait plusieurs centaines d'individus, Moines, Frères lais, Mendians, et voyageurs. Cette Sparte chrétienne avait banni le luxe et les besoins factices (117). tout y était réduit au strict nécessaire; et combien peu de choses étaient nécessaires aux religieux de Rancé

« *bantur ad obstinatumem morandi*. C'est en abdiquant « toutes les voluptés, qu'ils acquéraient l'instruction néces- « saire pour s'obstiner à mourir. »

(117) La dépense d'un Trappiste ne coûtait annuellement que 40 francs, y compris ce qui provenait de son travail, son habit, dont le prix était de 36 francs, durait quatre années.

prêchant d'exemple à ses frères edifiés le renoncement le plus absolu à toutes les jouissances, à tous les plaisirs, à toutes les aisances de la vie

A l'époque où le luxe fesait en France tant de progrès par la marche naturelle de la civilisation, et grâce aux efforts de Colbert, où la cour de Louis XIV étalait un faste éclatant; où la galanterie du monarque servait d'exemple et d'autorité au relâchement de la morale, c'était un spectacle extraordinaire que le rappel de La Trappe déréglée aux austérités primitives des Benoît et des Bernard. Aussi le bruit de cette réforme retentissait-il d'un bout de la France à l'autre, et, traversant les monts et les mers, allait frapper au loin tous les échos du monde chrétien (118) L'envie ne voyait dans Rancé qu'un amant malheureux imposant à ses moines les peines de sa

(118) Charmon, missionnaire dans le Levant, se mit en route pour aller visiter La Trappe et son illustre Abbé, il brava les dangers d'une orageuse navigation pour y parvenir. Le duc d'Orléans, frère du roi, Jacques II, roi detrôné d'Angleterre, et la reine son épouse, allèrent aussi rendre visite à La Trappe En 1689, le bruit s'étant répandu, le même jour, dans une grande partie du royaume, que le prince d'Orange avait opéré une descente sur les côtes de France, une terreur panique se répandit partout La duchesse de Guise, qui se trouvait à Alençon depuis 1676, cela à la terreur générale et s'enfuit a La Trappe, dont elle connaissait l'Abbé, et de là à la cour, où Louis XIV la reçut fort mal

douleur et la punition de ses vices; qu'un ambitieux qui ne cessait d'aspirer à la gloire d'être reconnu pour chef d'Ordre, qu'un esprit faible, croyant aux rêveries de l'astrologie judiciaire, auquel les orages des sens et l'ardeur de la tête communiquaient une intempestive exaltation, qu'un prêtre indocile qui, après avoir soustrait à son evêque le monastère qu'il dirigeait, élevait lui-même, par une violation de la discipline, ses moines aux dignités de la cléricature, qu'un novateur sans frein qui, blâmant sans raison ce qu'il trouvait établi, prétendait tout bouleverser pour ramener, malgré les temps, tous les ordres religieux à une chimérique perfection et à une impraticable régularité

Rance était trop supérieur à ces imputations et trop pénétré de la sincérité de ses motifs, pour qu'elles exerçassent aucune influence sur ses déterminations (119). Il ne se contenta pas de la di-

(119) Il écrivait ce qui suit à l'évêque de Grenoble, le 17 décembre 1676 « Quoique nous ne soyons plus du monde, « et que nous l'ayons quitté pour trouver quelque chose de « meilleur que lui, je veux dire le repos et la solitude, il « ne laisse pas de penser à nous et de faire des efforts pour « nous ravir ce qu'il n'était point capable de nous donner « Nous sommes toujours en butte à bien des gens de tous les « états et de toutes les professions ils nous imposent ce qu'il « leur plaît, pour nous rendre odieux aux hommes et nous « en attirer l'envie mais, comme nous n'avons nul dessein

rection des Trappistes, dont la ferveur grandissait en même temps qu'ils renouvelaient fréquemment leurs vœux, il semblait qu'à mesure que ses travaux augmentaient et que s'accroissaient ses infirmités (120), son zèle redoublait plus actif et plus efficace : il reprit sous sa conduite l'abbaye des Clairets (121), monastère de femmes, dont il était le Père immédiat, ainsi que l'avaient été ses prédécesseurs jusqu'à l'époque où les abbayes tombèrent en commende. A l'aide de madame de Valencey, qui était Abbesse des Clairets, il parvint à y rétablir l'antique discipline, et y fit à cet effet

« de leur plaire ..., en vérité nous aimons beaucoup mieux « être l'objet de leur haine que de leur estime, et je trouve « qu'il est incomparablement plus aisé de se sauver parmi « les calomnies que parmi les louanges. »

(120) Il fut surtout fort incommodé en 1671, en 1676, en 1679, en 1680 et en 1685. Une chute grave donna aussi quelques inquiétudes pour ses jours, auxquels le Pape prenait un tel intérêt, qu'il fit écrire, le 17 juin 1683, par le cardinal Cibo, aux Trappistes, que « il les autorisait à le « dispenser de ce qu'ils jugeraient à propos pour la conser- « vation d'une vie si chère à l'Eglise. » En 1689, Innocent XI le destina au cardinalat : mais la mort de ce pontife empêcha la réalisation de ce projet, qui probablement eût fourni à Rancé une nouvelle occasion de prouver son humilité, en refusant le chapeau, qui était toujours l'objet de tant d'ambitions et même de brigues.

(121) Diocèse de Chartres. Elle renfermait alors 34 religieuses de chœur.

plusieurs visites (122), à la suite desquelles il fit passer la maison de l'observance commune à la stricte ou étroite observance.

L'Abbé de Cîteaux n'approuva la réforme de La Trappe qu'en 1713. Ainsi Rancé n'eut pas la satisfaction de voir sanctionner son ouvrage par ses supérieurs : depuis treize ans il était descendu dans la tombe, cet objet constant de ses efforts et de ses vœux.

Côme III de Médicis, grand-duc de Toscane, voulut fonder dans ses états, au commencement du dix-huitième siècle, un monastère semblable à La Trappe, depuis sa réforme. Il s'adressa à l'Abbé, qui lui envoya, dans les premiers mois de 1705, 9 Moines de chœur avec 4 Novices, 4 Frères convers et un Oblat, sous la conduite de dom Malachie, dont les noms de famille étaient Jean Garneyrin, il avait été d'abord prêtre, religieux profès de l'Ordre de Saint Antoine. Cet Abbé était né à Chambéri vers 1653; sa profession à La Trappe datait du 4 novembre 1682. Devenu Abbé de Buon-Sollazzo en 1705, il y introduisit la réforme de Rancé, et y mourut le 12 août 1709. Ce fut à Buon-Sollazzo (123), ancien couvent de

(122) La première eut lieu le 16 février 1690, la seconde, le 20 juin 1691.

(123) *Buon Sollazzo*, mot à mot en italien : bonne récréation, bon plaisir.

Bernardins, sur le penchant du mont Senario, à quelques lieues de Florence, que s'établit cette colonie. On y observait les mêmes règlemens qu'à La Trappe. En 1755, on y comptait cinquante religieux.

Quoi qu'il en soit des austérités de La Trappe, ce monastère n'était pas le seul qui offrît au monde la réunion de tant de rigueurs et de pénitences. Sept-Fonts (124), réformé en 1663 par Eustache de Beaufort qui, comme Rance, avait autrefois mené une vie peu régulière (125), Sept-Fonts avait adopté le silence perpétuel, l'abstinence des viandes, du poisson et des œufs, la privation des récréations et de toute espèce de divertissement, et même l'exclusion des études. Le prieuré du Val-des-Choux (126), nommé Val-Saint-Lieu, depuis qu'en 1762 une colonie de Sept-Fonts y avait ramené la stricte observance de Cîteaux, était fameux aussi par ses mortifications (127).

(124) Diocèse d'Autun, filiation de Clairvaux.

(125) Mort en 1709.

(126) Diocèse de Langres.

(127) Voici ce qu'en dit Buffon, Hist. Nat., t. VIII de l'édition in-4°.

« Voyez ces pieux solitaires qui s'abstiennent de tout ce qui a vie, et qui par de saints motifs renoncent aux dons du Créateur, se privent de la parole, fuient la société, s'enferment dans des murs sacrés contre lesquels se brise la nature

confinés dans ces asiles, ou plutôt dans ces tombeaux vivans où l'on ne respire que la mort ; le visage mortifié, les yeux éteints, ils ne jettent autour d'eux que des regards languissans. Leur vie semble ne se soutenir que par des efforts, ils prennent leur nourriture sans que le besoin cesse quoique soutenus par la ferveur, ils ne résistent que peu d'années à cette abstinence cruelle Ils vivent moins qu'ils ne meurent chaque jour par une mort anticipée, et ne s'éteignent pas en finissant de vivre, mais en achevant de mourir. »

CHAPITRE IV.

Nomenclature des Abbés de La Trappe

I ALBOLDE obtint ses bulles du pape Eugène III en 1146 Il reçut pour son abbaye beaucoup de bienfaits de Richard Hurel et de ses fils, qui lui donnèrent la terre de la Gâtine (128), que Guillaume Bouffey et Lambert, fils du seigneur de Botterel (129), augmentèrent, et dont Robert de Bréteuil confirma la donation Hugues et Ernaud, seigneurs de Celles, donnèrent le Chêne-Hautacre (130), et les seigneurs de Chênebrun et de Saint-Christophe, la terre de Chantecoq. Henri II, roi d'Angleterre, fit don, en expiation du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, de la terre de Mahéru

Albolde gouverna sa communauté pendant trente-quatre ans, et mourut le 28 octobre vers l'an 1180.

II GERVAIS-LAMBERT reçut ses bulles d'A-

(128) *Vastina*
(129) *Botterellæ*
(130) *Quercus Audacri*

lexandre III, les 3 et 18 decembre 1173 Sa mort eut heu le 21 avril....

III Adam, que quelques auteurs designent sous le nom de *Gautier*, appartenait à une famille noble. Il obtint en 1189 la confirmation des biens de La Trappe, de Rotrou III, alors comte du Perche Il suivit dans la Syrie en 1202 Renould, comte de Dampierre Il reçut des bulles d'Innocent III en 1203 et 1204. Philippe-Auguste l'envoya auprès de ce pape en 1212. Ce fut deux ans après, comme nous l'avons dit, que l'église du monastère fut consacrée à la Vierge. En 1218, il transigea avec Gui, Abbé de Saint-Pierre de Chartres, et reçut de la foudatrice des Clarets l'autorité paternelle sur ce couvent. Adam accepta en 1219, en 1220 et en 1225, les donations de Guillaume, évêque de Châlons; en 1224, il avait reçu une bulle d'Honorius III. Ce fut en 1236 qu'il jugea, comme arbitre, un differend qui s'était élevé entre Anne, Abbesse des Clarets, et Philippe, prieur de Nogent-le-Rotrou. Il mourut, avec la réputation d'operer des miracles, le 7 mai Il fut inhume dans le chapitre On voyait sur son tombeau une épitaphe qui a été perdue.

IV Jean I Herbert obtint de Louis IX (131) des diplômes en 1246 et 1269, et en 1254 d'A-

(131) Ou saint Louis

Digitized by Google

lexandre IV, une bulle qui permettait aux moines de La Trappe de célébrer les offices divins dans leurs chapelles des Granges. On fixe la date de sa mort au 30 novembre 1274. Il fut, comme son prédécesseur, inhumé dans le chapitre.

V. Guillaume reçut de Jean XXI ses bulles en 1276. Il traita l'année suivante avec les religieux de Bonport. Après avoir gouverné quatre ans, huit mois et vingt jours, il mourut le 20 août 1279, et fut enterré à côté de son prédécesseur. C'est à tort qu'un des historiens de Rancé affirme que ce fut pendant le gouvernement de Guillaume, que Mathilde, femme de Geoffroi, comte du Perche, fonda l'abbaye de femmes des Clairets, dans la filiation de La Trappe (132).

VI. Robert I obtint ses bulles de Nicolas III en 1280, et de Martin IV en 1283, ainsi qu'un diplôme de Philippe-le-Bel, en 1286. Il reçut une charte de Charles de Valois, comte du Perche, en 1296. Il quitta la vie le 14 août 1297.

VII. Nicolas I reçut aussi, en 1304, un di-

(132) Il est difficile de concilier cette assertion de Marpeau (Hist. de Rancé, t. I, p. 492) avec la date de la fondation, qu'il fixe à 1200 ou 1213, « du temps de Guillaume, cinquième Abbé régulier, » qui ne reçut ses bulles qu'en 1276. C'était Adam qui était Abbé de 1200 à 1213, et nous venons de dire, d'après le *Gallia Christiana*, que ce fut sous lui que furent fondés les Clairets.

plôme de Philippe-le-Bel, une charte de Charles de Valois, et des bulles des papes Boniface VIII, Benoît XI et Clément V. Jeanne, reine de France, fonda son anniversaire à La Trappe, en 1302. Nicolas mourut le 24 avril 1310.

VIII. Richard I. On ne connaît de cet Abbé que l'époque de sa mort, qui eut lieu le 29 décembre 1317.

IX. Robert II. Ce fut de son temps que Charles de Valois donna plusieurs terres pour le repos de son âme (133) et de celle de Jeanne de Joigni, sa première femme, et confirma en 1328 les donations de Robert de Tournai, inhumé à La Trappe avec Agnès de Chauvigney, son epouse. Jeanne de Longni, qui fit don du fief de la Brifaudière, était aussi enterrée à La Trappe. Apres avoir gouverné pendant vingt-neuf ans, Robert expira le 24 juin 1346.

X. Michel ne fut que très-peu de temps à la tête de la maison.

XI. Martin I. Ce fut à lui que Charles de Valois accorda, en 1361, le droit de faire du fer (134), pour lui aider à réparer les pertes que le monastère avait éprouvées pendant les dernières guerres. Ces circonstances devinrent même si graves,

(133) *Refrigerium animæ*

(134) *Ferrarium jus.*

que les Trappistes furent forcés, en 1362, de se retirer dans le château de Bonsmoulins, pour s'y mettre à l'abri de la fureur des Anglais En 1375, Marie, seconde femme de Charles de Valois, augmenta la fondation d'une chapelle dans l'église de La Trappe Martin mourut le 3 avril 1376

XII. RICHARD II eut la douleur de voir les Anglais dévaster encore le couvent confié à ses soins L'église et le chapitre furent seuls épargnés Sa mort eut lieu le 1er octobre 1382

XIII JEAN-OLIVIER PARISY, surnommé *Mansel*, bachelier de théologie, fut élu à l'époque où, l'abbaye ayant été réduite par l'ennemi aux plus désastreuses extrémités, les religieux étaient devenus si pauvres que, ne pouvant payer leur cotisation au pape Boniface IX, ils furent forcés de se laisser excommunier, mais leur misère était si évidente, qu'ils furent relevés de l'excommunication en 1390, sur l'attestation de Grégoire-l'Anglois, évêque de Sées, qui, le 21 juin de la même année, certifia leur détresse provenant de leur peu de revenu, et surtout des ravages occasionnés sur leurs propriétés par les Anglais et autres gens de guerre (135).

Il est question de Parisy dans les Titres Authentiques (136) de Gaignières aux dates du 12 fé-

(135) Voir ce certificat latin dans les PIECES JUSTIF n° IX.

(136) *Chartæ Authenticæ*

vrier 1384, du 10 juin 1398, du 1er avril 1404, des 6 août et 10 novembre 1407, et du 21 novembre 1408.

L'abbaye ayant été pillée en 1434, Eugène IV excommunia les brigands.

Parisy obtint en 1456 une charte de Jean II, duc d'Alençon (137). Il mourut le 24 juin 1458, après avoir gouverné la maison pendant soixante-quinze ans, sept mois et vingt-quatre jours, ce qui est peu vraisemblable. Il y a lieu de croire qu'il ne succéda pas immédiatement à Richard II, ou qu'à cause des fâcheuses circonstances, les moines restèrent quelque temps sans Abbé. Au surplus, on ne connaît pas d'autre successeur de Richard II que Jean-Olivier Parisy.

XIV Robert III Lavolle, de procureur de la communauté en fut élu Abbé au mois de juin 1458. Il fut béni le 30 juillet suivant. L'abbaye fut encore pillée de son temps. Suivant les archives de La Trappe, Robert dut donner sa démission en 1476. Peut être est-ce cet Abbé qui, selon quelques auteurs, fut pendant deux ans excommunié et déposé. Quoiqu'il en soit, Robert mourut le 1er décembre 1485 (138).

(137) Surnommé *le Beau*, né à Argentan le 2 mars 1409, mort à Paris en 1476. C'est à tort que l'Hist des Grands Officiers de la Couronne (t. I, p 173) l'appelle Jean *le Bon*.

(138) Le 5e des nones : ce doivent être les calendes de décembre, ou le 1er de ce mois.

XV. Henri Hohard ou Hoart, de Rouen, bachelier en theologie, était prieur de Mortemer (139) lorsqu'il fut elu Abbé de La Trappe. Il eut pour compétiteur Auger De Brie, chanoine du Mans et protonotaire apostolique, qui, supposant faussement que Lavolle avait donné sa demission en sa faveur, fut nommé Abbé commendataire, et figure avec ce titre à la date du 30 juin 1483, dans les Titres Authentiques de Gaignières : ce De Brie aliéna plusieurs des biens du monastère Hobart vint à bout de l'évincer, et obtint, le 28 mai 1490, un arrêt du Parlement de Paris, qui condamna à l'amende Auger De Brie, et le notaire à la prison, ordonna la lacération de l'acte reconnu faux, et remit le titulaire legitime en possession de son abbaye

Hohart assista à la bénédiction de l'Abbesse des Clarets, le 23 mai 1501. Il figure le 19 mars 1511 dans les Titres Authentiques de Gaignières. Il obtint depuis la confirmation des biens du monastère, en 1514, de Charles, comte du Perche, et une bulle de Leon X, en 1518. Il donna sa démission en faveur de son successeur. Sa mort eut lieu le 10 septembre 1520

XVI. Robert IV Ravey, de procureur du couvent en devint Abbé. Les Titres Authentiques de Gaignières font mention de lui le 15 juin 1519,

(139) Diocèse de Rouen, Ordre de Citeaux

le 21 avril 1520, et le 17 février 1522. Il recouvra la possession des biens qui avaient été aliénés par De Brie. Le 8 avril 1524, il visita le couvent des Clairets qu'il réforma, et dont, le 10 du même mois, il confirma dans son election l'Abbesse Gabrielle de Sazillé. Trois ans après, ses infirmités le forcèrent à donner sa démission le 4 avril 1527, dans les mains de Guillaume, Abbé de Cîteaux. On fixe la date de sa mort au 10 septembre 1530.

XVII. Julien Des-Noës, Percheron, était aussi procureur lorsqu'il fut elu Abbé. Il fut bén le 5 avril 1527 par l'Abbe de Citeaux dont nous venons de parler. Son acte d'election, que le Roi n'agréa pas, est du 4 avril 1527. Il fut encore inutilement elu le 19 mai 1528. Les Titres Authentiques de Gaignières parlent de Des Noës aux dates du 15 mai 1528 et du 4 mars 1531. Il fut force de céder la place au cardinal du Bellay, que le Roi avait nommé Abbé commendataire en vertu du Concordat de 1526.

XVIII. Jean II du Bellay, cardinal et evêque de Paris, nommé par le Roi Abbé commendataire de La Trappe, donna sa démission en 1538. C'est ce Du Bellay qui, né en 1492 et mort le 16 février 1560, fut evêque de Paris en 1532, cardinal le 21 mai 1535, lieutenant-général du royaume en 1536, et apres plusieurs sieges epis-

copaux et archiépiscopaux, quitta, pour le siége d'Ostie celui du Mans, où il avait été élevé en 1546 par François Ier, qui l'aimait beaucoup. Après la mort du roi, il fut en butte aux intrigues des Guises et en particulier du Cardinal de Lorraine: ce qui le détermina à passer en Italie. Rabelais, comme on sait, avait été son médecin et son ami, il aimait les lettres et les cultivait. Plusieurs de ses ouvrages, soit en prose, soit en vers, ont été imprimés et ne sont pas sans mérite.

XIX. Martin II Hennequin, conseiller au parlement de Paris, mourut en 1548.

XX. François Rousserie, ou Roussière, prieur de La Trappe, en fut, le 21 janvier 1548, élu Abbé à la mort de Hennequin, mais le roi (Henri II) ne confirma pas cette élection.

XXI. Alexandre Goevrot, désigné par Henri II, tint La Trappe en commende pendant sept ans, c'est-à-dire probablement de 1548 à 1555.

XXII. Denis I du Bréverdent, chanoine de Rouen, où il fut inhumé dans l'église Saint-Sauveur, mourut le 21 juillet 1573.

XXIII. Jean III Bartha, désigné par le roi Charles IX, donna sa démission en faveur de Michel de Seurre.

XXIV. Michel de Seurre, chevalier de Malte et grand-prieur de Champagne, fit trois fois la

demande de la commende de La Trappe à Grégoire XIII, qui la lui refusa en janvier, mars et avril 1582

XXV. Jacques Le-Fendeur fut nommé par Henri III.

XXVI. Denis II Hurault, était aussi Abbé du Breuil-Benoît, de Pélice (140) et de Painpont (141), et évêque d'Orléans (142).

XXVII. Nicolas II Bourgeois donna sa démission en faveur de son successeur.

XXVIII. Antoine Seguier, aumônier de Louis XIII, conseiller au Parlement de Paris, et chanoine de l'église de Paris, Abbé de Saint-Jean d'Amiens, mourut le 19 août 1635.

XXIX. Dominique Seguier, neveu du précédent, conseiller aussi au Parlement de Paris, chanoine et doyen de l'église de Paris, évêque d'Auxerre et ensuite de Meaux (143).

XXX. Victor Le Bouthillier, d'évêque de Boulogne devenu coadjuteur de Tours et Abbé commendataire de La Trappe, donna sa démission en faveur de son neveu

XXXI. François-Denis Le Bouthillier de

(140) Diocèse du Mans

(141) Diocèse de Saint-Malo

(142) *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1489.

(143) *Gallia Christ.* t. VIII, col. 1653

RANCÉ, aumônier du roi, chanoine de l'église de Paris, Abbé de Saint-Symphorien, de Sainte-Marie du Val, mourut en 1636

XXXII ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, né à Paris en 1626, frère du précédent, docteur de Sorbonne en 1654, succéda aux bénéfices de son frère, et devint en outre archidiacre de Tours, et premier aumônier de Gaston d'Orléans le 5 juin 1656. Ses bulles de provision pour l'abbaye de La Trappe sont de 1637. Un bref du 4 janvier 1638 le dispense de la récitation de l'Office divin jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Il prit possession le 26 février 1638.

Il tenait depuis vingt-huit ans en commende l'abbaye de La Trappe lorsque, s'étant démis de ses autres bénéfices, il introduisit dans ce monastère, le 22 août 1662, la stricte observance de la règle de saint Benoît, conformément à l'usage de Cîteaux. L'acte de bénédiction de Rancé est du 13 juillet 1664. Nommé par le roi Abbé régulier de La Trappe, le 10 mai 1663, il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Perseigne, le 13 juin de la même année, et, y ayant accompli son année de noviciat, il prononça ses vœux le 26 juin 1664, étant parvenu à l'âge d'environ trente-huit ans(144). Il prit par procureur possession de La Trappe le

(144) Et non pas de quarante, comme le dit le *Gallia Christiana*.

30 juin, et le 13 juillet suivant, il reçut la bénédiction de Patrice Plunguet, évêque d'Arda en Irlande, dans l'abbaye de Saint-Martin de Sees. Le 24 août de la même année, il se rendit à Rome pour y traiter de la stricte observance de Cîteaux. Il en était de retour le 10 mai 1666. Il se livra avec zèle à l'instruction de ses nouveaux Moines. Cette occupation n'employa pas tellement ses instans, qu'il ne trouvât encore du temps pour composer des ouvrages polémiques et des traités ascétiques, tels que De la Sainteté des Devoirs de l'Etat Monastique, Explication de la Règle de Saint Benoît, etc. etc. Il faut convenir qu'il y a loin de ces graves ouvrages au Commentaire grec sur Anacréon qu'il avait publié en 1639, étant âgé de douze à treize ans. Au surplus, il en était de même de sa conduite, puisque l'austère réformateur de La Trappe avait été l'amant de la belle Mont-Bazon.

Il se démit de son abbaye entre les mains du roi, le 29 juin 1695 (145), à cause de son âge avancé, et surtout des infirmités qu'il éprouvait. Il mourut à La Trappe, âgé de plus de soixante-seize ans, le 27 (146) octobre 1700, après quarante ans de la plus dure pénitence.

(145) L'acte de la démission devant notaire est du 30 mai 1695.

(146) Chaudon, Dict. Hist., dit le 26 octobre, ainsi que plusieurs autres biographes : c'est une erreur.

XXXIII. Zozime I (connu dans le monde sous le nom de Pierre Foisil), né à Bellême, avait fait profession le 19 août 1681. De prieur, il devint Abbé régulier le 2 mai 1695; il prit possession le 28 décembre suivant, et fut béni le 02 janvier 1696, par Savary, évêque de Sées. Son brevet de nomination est du 20 juin 1695; la fulmination de ses bulles de provision et son envoi en possession sont du 28 décembre de la même année. Il mourut à l'âge de trente-cinq ans, le 3 mars 1696.

XXXIV. François-Armand Gervaise, de Paris, Carme Déchaussé, puis Trappiste, devint, comme son prédécesseur, de Prieur Abbé, le 29 mars 1696, étant âgé de trente-sept ans. Ses bulles furent fulminées le 16 octobre 1696. Il fut aussi béni par l'évêque Savary, le 20 octobre de la même année. Il donna sa démission au mois de décembre 1698. Il est auteur de plusieurs ouvrages ascétiques. Après avoir erré de couvens en couvens, il fut relégué par le roi et mourut à l'abbaye des Reclus (diocèse de Troies) en 1751.

XXXV. Jacques de La Court, né à Soissons, moine du Pin de Poitiers, fit à La Trappe sa profession le 21 janvier 1686, a vingt-huit ans, passa aussi du prioral de La Trappe à la tête de la communauté, le 24 décembre 1698. Son brevet de nomination est du 17 décembre 1698, ses bulles de provision, du 16 février 1699, et la fulmination

de ces bulles, du 5 avril 1699. Il prit possession le 6 du même mois, et fut bénit le 22 juin suivant. Il donna sa démission en 1713. Sa procuration *ad resignandum* est du 14 mai 1714. Il se repentit de l'avoir donnée, mais il ne put déplacer son successeur. Il eut le tort de laisser établir à La Trappe, qui possède des mines de fer, un fourneau pour leur exploitation; elle occasionna une grande consommation de bois, et diminua le revenu de la maison. Il fallut abandonner l'entreprise, qui endetta La Trappe d'environ 50,000 francs. Il mourut à l'âge de soixante-trois ans, le 2 juin 1720 (et non le 25 mai, comme le dit le *Gallia Christiana*).

XXXVI. Isidore (Maximilien d'Ennetières), né à Tournai, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, puis religieux de La Trappe, où il fit profession à trente-sept ans, le 25 mai 1698, devint Abbé le 24 décembre 1713, reçut ses bulles datées le 22 mars 1714, et prit possession le 6 novembre suivant. L'évêque de Sées, Dominique Turgot de Saint-Clair, le bénit le 26 avril 1716. Sa mort eut lieu le 24 juin 1727.

XXXVII. François-Augustin Gouche, né à Eu, moine de La Trappe, en fut nommé Abbé le 5 septembre 1727. Il avait fait profession à trente-quatre ans, le 9 novembre 1716. Ses bulles de provision sont du 13 octobre 1727, et leur fulmination du 27 novembre suivant. Il prit possession

le 14 décembre de la même année. Le siége de Seés etant vacant, ce fut Jean Le Normand, évêque d'Evreux, qui le bénit le 21 avril 1728. Il mourut le 11 septembre 1734.

XXXVIII. ZOZIME II HUREL, du Vexin Français, fut nommé le 10 novembre 1734. Ses bulles de provision sont du 30 novembre 1734, et leur fulmination du 5 mars 1735. Sa prise de possession est du 12 mars 1735; sa bénediction eut lieu le lendemain, de la part de Jacques Lallemant, évêque de Seès. Il était âgé de soixante-dix-sept ans, il avait quarante années de profession; il était depuis treize ans à la tête de la communauté, lorsqu'il mourut le 7 février 1747.

XXXIX. MALACHIE BRUN était prieur lorsqu'il fut elu Abbé. Son brevet de nomination est du 26 février 1747. Le roi le confirma le 4 mars suivant; les bulles de provision sont du 7 avril, leur fulmination eut lieu le 15 juin. Il prit possession le 14 juillet, et fut béni par l'évêque de Seès le 26 du même mois. L'Abbé de Cîteaux lui donna, du consentement des quatre premiers Pères, le 22 avril 1760, une commission de vicaire-général de l'Ordre. Il mourut subitement le 10 juin 1766, à l'âge de soixante-sept ans, dont il en avait passé trente dans le monastère. Fort jeune encore, il avait été établi grand-vicaire du diocèse d'Avignon; il s'était exercé dans les missions, et la ré-

putation qu'il y obtint ayant alarmé sa modestie, il s'était retiré à La Trappe, où il fut successivement maître des novices, sous-prieur, puis prieur, et enfin Abbé régulier. Malachie avait beaucoup d'esprit et d'agrément dans la conversation : et c'est un genre de mérite qu'il lui était rarement donné de pouvoir exercer dans la solitude à laquelle il s'était voué.

XL. Théodore Chambon. Il avait été quelque temps cellérier de La Trappe. Son brevet de nomination porte la date du 6 juillet 1766, les bulles sont du 4 août suivant; la fulmination s'en fit le 22 septembre. Il prit possession peu de jours après, le 27, et la bénédiction eut lieu le lendemain 28, par l'évêque de Seès. Il laissa en manuscrit, outre quelques règlemens, une Dissertation pour venger la mémoire de Rancé; un Mémoire pour prouver la mission que saint Bernard avait reçue de prêcher une croisade; un Traité contre la cohabitation des ecclésiastiques avec les personnes du sexe (147), etc. Cet Abbé, qui s'amusait quelquefois à faire des vers français, avait eu le projet de publier la Vie de Rancé par dom Gervaise, avec une préface de sa composition, dans laquelle il se proposait de répondre aux articles du Dictionnaire Encyclopédique, intitulés : Rancé, et La

(147) Ce manuscrit in-fol., copié avec beaucoup de soin par les Trappistes, est conservé à la bibliothèque d'Alençon.

Trappe, mais il fut détourné de ce projet par l'Abbé de Cîteaux.

XLI PIERRE OLIVIER. Le brevet de nomination par le roi est du 7 décembre 1783, la bulle de Pie VI, du 2 janvier 1784; la fulmination en eut lieu le 24 mars suivant. Il prit possession le 31 du même mois, et fut béni le 16 mai. Il était encore à la tête de la communauté, lors de sa suppression définitive en 1790.

A cette époque, le prieur s'appelait dom Gervais Brunet; le sous-prieur, dom Jérôme Magnier; et le cellérier, dom Timothée

CHAPITRE V.

Vie de l'Abbé de Rancé.

Delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineris, Domine.

DAVID, Ps. XXIV, v. 7

ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ naquit à Paris dans la paroisse de Saint-Côme-et-Saint-Damien, le 9 janvier 1626. Son père, qui s'appelait Denis Le Bouthillier de Rancé, possédait des charges distinguées dans la haute magistrature, avec le titre de conseiller d'état; sa mère, Charlotte de Joly Fleury, était originaire de Dijon. Il eut pour parrain le cardinal de Richelieu, qui lui donna ses deux prenoms, et pour marraine Marie de Fourcy, femme du marquis d'Effiat, alors surintendant des finances, et, depuis, maréchal de France. Toute sa famille possédait les premiers emplois dans la magistrature et le clergé (148).

(148) Les Bouthillier descendaient d'une famille d'Angoulême, originaire de Bretagne, et qui se rattachait aux souverains de cette antique province. Un de ses oncles, Le Bouthillier de Chavigni, fut surintendant des finances, deux autres étaient prélats : Victor, évêque de Boulogne, devint

Digitized by Google

Son frère aîné, Abbé commendataire de La Trappe, mourut avant lui. Armand était le second des fils de Denis Le Bouthillier. Le troisième, Henri, leur survécut, et servit dans la marine royale en qualité de chef d'escadre. De ses cinq sœurs, trois se firent religieuses; l'aînée, mariée d'abord au comte de Belin, épousa en secondes noces le comte d'Albon, la plus jeune devint la femme d'un gentilhomme d'Auvergne nommé de La Roche-Verstasal.

Armand témoigna de bonne heure les plus heureuses dispositions; sa physionomie spirituelle et restée très-agréable malgré la petite vérole, ses grâces naturelles, la facilité de son élocution, son instruction précoce et variée, jointes aux avantages d'une naissance illustre, d'une fortune considérable et des plus puissantes protections, lui promirent dans le monde, dans les emplois publics, à la cour, les succès les moins douteux et la plus brillante position.

D'abord admis dans l'Ordre de Malte, il fut confié aux soins de trois précepteurs qui profitèrent de ses heureuses dispositions pour lui faire faire de rapides progrès dans ses études. Il perdit

archevêque de Tours et fut premier aumônier du duc d'Orléans, frère du roi, et Sébastien mourut jeune, étant évêque d'Aire. On assure que le nom de Bouthillier venait de ce que les ancêtres de Rancé avaient occupé à la cour des ducs de Bretagne la charge d'échanson ou bouteiller.

son frère aîné en 1636, et dans cette même année il lui succéda dans la possession de plusieurs bénéfices. Ainsi, il avait à peine dix ans, qu'il devint chanoine de Notre-Dame de Paris, Abbé commendataire de La Trappe, de Notre-Dame du Val (149) et de Saint-Symphorien de Beauvais (150), prieur de Notre-Dame de Boulogne (151) et de Saint-Clémentin (152); ainsi, comme l'a remarqué justement un des historiens de l'Abbé de Rancé (153), cet enfant, « à l'âge de dix à onze « ans, n'ayant rendu aucun service à l'Eglise, « n'étant pas même en âge de lui en rendre, jouis- « sait de 15 à 20,000 livres de rente de revenus « ecclésiastiques. »

Le roi s'étant proposé de donner une des abbayes dont nous venons de parler, au jeune Rancé, le Père Caussin, confesseur du monarque, essaya de l'en détourner; et sur ce qu'on insistait, en vantant les talens précoces de l'enfant, il voulut s'en assurer lui-même, et fut fort étonné de lui voir expliquer à livre ouvert un Homère grec, sans le secours de la version latine.

Ce fut à cette époque que le jeune Abbé s'oc-

(149) Ordre de Saint-Augustin, diocèse de Bayeux.
(150) Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Beauvais.
(151) Ordre de Grammont, diocèse de Blois.
(152) Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Poitiers.
(153) L'abbé de Marsollier, Vie de Rancé. Paris, 1703, in-12, t. I, p. 7.

cupa de publier une édition annotée des Odes grecques d'Anacréon (154), dédiée au cardinal de Richelieu. Elle parut en 1639 (155), sous le titre : ΑΝΑΚΡΕΟΝΤΟΣ ΤΗΙΟΥ ΤΑ ΜΕΛΗ, *μετὰ χολίων Ἀρμάνδου Ἰωάννου Βουθιλλιερίου ἀρχιμανδρίτου*, c'est-à-dire, en français : Odes d'Anacréon de Téos, avec les Scholies d'Armand-Jean Bouthillier, Abbé. Ce volume renferme 55 odes, d'après l'édition de Henri Etienne, et les Scholies de Rancé roulent sur l'histoire, la mythologie et la grammaire, et sont tirées pour la plupart du Grand Etymologique, du Lexique de Varin, etc. Ce travail, très-estimable au rapport de Regnier des Marais (156), de Chardon de La Rochette et de quelques autres hellénistes savans, fut critiqué mal à propos et attribué aux précepteurs du jeune érudit, par dom Gervaise, Abbé de La Trappe du vivant de Rancé (157).

(154) Voir Magasin Encyclopédique, V^e^ ann. t. VI, p. 460-496, et VIIe ann. t. II, p. 193-203. Articles de Chardon de La Rochette.

(155) In-8° de 145 pages, avec 6 feuillets luminaires. Paris, De Gast. C'est à tort que Maupeou parle d'une réimpression de 1647 : c'est un simple changement de frontispice. On ne connaît que l'édition de 1639, dont il existe très-peu d'exemplaires. Rancé détruisit presque toute l'édition.

(156) *Le Poesie d'Anacreonte tradotte in verso toscano.* Paris, 1693, in-8°. Prefazione.

(157) Jugement critique, mais équitable, des Vies de feu M. l'abbé de Rancé, écrites par Marsollier et Maupeou. Londres, 1742 (Troies, 1744), in-12 de 606 pages.

par Baillet (158), par G De Bure (159), etc. Il est faux que cet ouvrage soit accompagné d'une traduction, comme l'ont assuré, sans preuves et sans raison, Baillet, Maupeou, Marsollier, son écho peu judicieux, Klefeker (160) et Malachie d'Ingembert (161).

Vers 1639 ou 1640, s'il faut en croire un de ses historiens (162) qui devait être bien informé, Rancé publia à l'âge de treize ans un Traité sur l'excellence de l'Ame, dans lequel il refutait savamment les opinions des anciens philosophes et fesait des citations grecques qui attestaient son erudition et prouvent qu'il n'y a pas lieu de lui contester la propriété des Scholies de son Anacreon.

Il avait reçu la tonsure le 21 decembre 1635, il devint bachelier de theologie en fevrier 1647; il entra en licence en 1649, il reçut l'ordre de prêtrise en 1651, et le bonnet de docteur de la Faculté de Navarre le 10 février 1653. Ce fut son oncle l'archevêque de Tours qui lui conféra

(158) Jugement des Savans. Amst., 1725, in-12, t. V, part. I, p. 310.

(159) Bibliogr. Instruct.

(160) *Biblioth. Eruditorum præcocium.* Hamb., 1717, in-8°, p. 307.

(161) *Genuinus character Rancæi*, etc. Romæ, 1718, in-4°, p. 6.

(162) Pierre Le Nain, Vie de Rancé 1715, 3 vol. in-12, t. I, p. 10.

Digitized by Google

la prêtrise dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Le père du jeune Armand mourut en 1652, à Véret, belle terre qu'il possédait dans la Touraine, et à laquelle il ajoutait beaucoup d'embellissemens (163)

La vie du jeune homme était fort dissipée; il passait son temps entre les plaisirs de la capitale et les fatigues de la chasse, brillant partout et partout recherché.

Le cardinal de Richelieu, protecteur de la famille Bouthilier, était mort dès 1642. Mazarin, qui était devenu premier ministre et qui repoussait avec persévérance comme avec adresse les créatures de son prédécesseur, s'attacha tant qu'il put à tenir loin des faveurs le jeune Abbé, qu'il accusait à dessein d'une conduite déréglée, pour cacher les véritables motifs de sa haine.

L'accusation n'était pas sans fondement, quoiqu'à cette époque la dépravation des mœurs fût aussi affligeante que générale. Toutefois, Rancé sentit la nécessité de mettre plus d'ordre et de décence dans sa conduite. Son oncle le nomma archidiacre de Tours, et ce fut en cette qualité qu'il assista en 1655 à l'Assemblée générale du

(163) Ce fut dans cette terre, devenue la propriété du duc d'Aiguillon, que ce seigneur fit imprimer en 1735, in-4°, le fameux « Recueil de Poésies choisies, rassemblées « par les soins d'un Cosmopolite. »

Digitized by Google

Clergé, où ses talens et son habileté lui conquirent beaucoup d'influence (164). Il avait, l'année précédente, refusé par orgueil l'évêché de Léon, il accepta la charge de premier aumônier de Gaston, duc d'Orléans, dont son oncle se démit en sa faveur (165).

L'Assemblée du Clergé témoigna hautement l'estime qu'elle fesait de la science du jeune Rancé, en le priant (166) de se concerter avec l'Abbé de Ligni et les évêques de Vence et de Montpellier, pour donner des éditions correctes d'Eusèbe et de quelques autres Pères de l'Eglise qui ont écrit en grec.

On lui avait conseillé plusieurs fois de mettre en Règle une des abbayes dont il était Abbé commendataire. il rejetait avec autant de vivacité que de mépris cet avis de l'amitié et de la raison. Toutefois, celui qui avait dit avec indignation : Moi, me faire frocard! marchait à grands pas vers l'austérité du cloître, sans le vouloir, sans y croire, sans y songer.

Naturellement disposé à la mélancolie, par suite de la vivacité de son imagination mobile et de la

(164) C'est là qu'il se lia avec le fameux cardinal de Retz qui, comme nous l'avons vu plus haut, l'accueillit très-bien à Rome. Cette assemblée commença le 29 octobre 1655 et finit le 23 mai 1657.

(165) En 1656.

(166) Le 19 juillet 1656

sensibilité de son cœur; rassasié du dégoût des voluptés, dont abonde la capitale et qui se présentaient en foule devant un jeune abbé élégant, bien fait, spirituel et gracieux (167), il se jetait quelquefois dans le vague des rêveries, et se réfugiait, pour se délasser du tumulte du monde, dans les déserts de la retraite et le silence de la solitude. Il croyait aux mensonges de l'astrologie judiciaire. Ses résolutions variaient comme ses fantaisies, et il ne retrouvait un peu de bonheur que dans les contrées où la nature présente, sous les aspects les plus pittoresques, les forêts, les rivières, les montagnes, les rochers, et les diverses formes et les accidens variés d'un sol et sauvage et bizarre.

C'est dans ces circonstances qu'il se trouva lié par un sentiment fort tendre avec la duchesse de Mont-Bazon (168), la plus belle femme de son

(167) L'abbé Marsollier le peint ainsi, t. I, p. 20 : « Sa « taille était au-dessus de la médiocre, bien prise et bien « proportionnée, sa physionomie était heureuse et spiri- « tuelle. Il avait le front élevé, le nez grand et bien tiré, « sans être aquilin, ses yeux étaient pleins de feu, sa bouche « et tout le reste du visage avaient tous les agrémens qu'on « peut souhaiter dans un homme. Il se formait de tout cela « un certain air de douceur et de grandeur qui prévenait « agréablement et qui le faisait aimer et respecter. Au reste, « il était d'une complexion si délicate, que le moindre vent « suffisait pour l'enrhumer. .... »

(168) Le duc de Mont-Bazon l'avait épousée à l'âge de seize ans : elle était fille du comte de Vertes. Ce duc était l'ami

temps, l'une des plus spirituelles et des plus aimables. Par la mort de son mari, devenue libre a trente deux ans, lorsque Rancé n'en avait que dix-huit, elle acquit sur son cœur cet ascendant que les femmes d'un âge mûr obtiennent et conservent long-temps sur leurs amans, plus jeunes qu'elles (169). Il paraît certain que cette liaison avait commencé plusieurs années avant la mort du duc. Quoi qu'il en soit, elle finit, dans l'été de 1657, par la mort de madame de Mont-Bazon, alors âgée de quarante-cinq ans, mais toujours belle et charmante (170). Elle fut enlevée en six jours par une fièvre maligne qui survint à la suite d'une éruption de pourpre. Rancé était alors à la campagne. « Ses domestiques, dit Daniel de La « Roque (171), qui n'ignoraient pas sa passion, « prirent soin de lui cacher ce triste événement, « qu'il apprit à son retour d'une manière fort « cruelle; car, montant tout droit à l'appartement « de la duchesse, où il lui était permis d'entrer à

du père du jeune Rancé, et avait pour le fils beaucoup d'attachement. Il mourut à quatre-vingt-six ans, en 1644.

(169) Telles que Diane de Poitiers et madame de Maintenon sur Henri II et Louis XIV.

(170) Elle avait cette même année failli se noyer en passant sur un pont qui s'était écroulé sous elle.

(171) Véritables motifs de la Conversion de l'Abbé de La Trappe. Cologne, Marteau, 1685, in-12, p. p. de 220 pages, très-rare, p. 26 à 28.

« toute heure, au lieu des douceurs dont il croyait « aller jouir, il y vit pour premier objet un cer- « cueil qu'il jugea être celui de sa maîtresse, en « remarquant sa tête toute sanglante qui était par « hasard tombée de dessous le drap dont on l'a- « vait couverte avec beaucoup de négligence, et « qu'on avait détachée du reste du corps afin de « gagner la longueur du col et faire un nouveau « cercueil qui fût plus long que celui dont on se « servait, et dont on avait si mal pris la mesure, « qu'il se trouvait trop court d'un demi-pied. »

Les autres historiens de la vie de Rancé n'ont point adopté cette anecdote. Gervaise prétend que l'abbé de Rancé assista la duchesse à ses derniers momens, qu'il la pressa de faire une fin chrétienne; que, rentrant chez elle à cinq heures du matin, après l'avoir quittée à deux, il arriva qu'elle expira pendant cet intervalle, et que le duc de Soubise, fils de madame de Mont-Bazon, l'ayant rencontré sur l'escalier, lui dit avec une légèreté très-indécente dans une telle circonstance : « C'en est fait, « abbé, la farce est jouée. »

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de croire que la mort de la duchesse de Mont-Bazon exerça une puissante influence sur les dispositions de l'abbé de Rancé à se retirer dans la solitude et à se vouer à la pénitence (172).

(172) Je suis d'autant plus porté à le croire, qu'il semble que le Réformateur fit allusion à cet événement qui décidait

Les causes du changement opéré dans son esprit peuvent être plus nombreuses qu'on ne l'a dit. Plusieurs auteurs rapportent qu'il fut atteint des balles d'un fusil tiré sur lui pendant qu'il était à la chasse (173), et qui, ayant donné sur l'acier de sa gibecière, ne lui firent aucune blessure. « Hélas! « que devenais-je, dit-il, si Dieu n'eût eu pitié de « moi? »

Un autre événement le confirma dans l'idée que Dieu voulait l'appeler à une vie plus sainte que celle qu'il avait menée jusqu'alors. Étant un jour dans sa belle terre de Véret, un gentilhomme du pays, fameux par ses duels et sa bravoure, se permit, avec quelques-uns de ses amis, de venir aux portes du château tirer sur le gibier. Rancé était trop vif et trop fier pour souffrir patiemment une telle incartade; il s'élance vers le coupable, se jète sur lui, l'arrête et le désarme. Déconcerté par tant de pétulance et de hardiesse, le gentilhomme n'eut pas la force de résister (174).

sa retraite, par cette inscription du Parloir (dans le cloître) qu'il avait tirée de saint Augustin : « *Retundebant nugæ nugarum et vanitates vanitatum antiquæ amicæ meæ* » Au surplus, la tête de la duchesse était conservée à La Trappe comme un monument, dit-on, de la grâce, qui avait enfin rappelé Rancé dans les voies de la pénitence.

(173) Derrière l'église Notre-Dame de Paris, sur le bord de la Seine.

(174) Dans une lettre du 1er novembre 1662, Rance raconte un événement qui lui était arrivé la veille. Lorsqu'il fesait

Les conseils de l'évêque de Comminge (175) eurent aussi beaucoup d'influence et finirent par déterminer Rancé à renoncer au monde et à se retirer dans le cloître, quoique son oncle l'archevêque de Tours fît tous ses efforts pour l'en détourner.

C'est ce que nous avons vu (176) qu'il fit vers 1660, après s'y être disposé par plusieurs actions charitables, telles que la vente d'une partie de ses biens, qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de Paris, la subsistance qu'il fournit à quatre ou cinq cents pauvres des environs de Véret et d'ailleurs, la suppression de ses dépenses frivoles, et quelques actes charitables pour lesquels il employa beaucoup d'argent, de soins et de discernement.

Ce qui acheva sa conversion, ce fut la mort de Gaston, duc d'Orléans, dont il était le premier aumônier, et qu'il assista pieusement jusqu'à ce qu'il eût fermé les yeux (177).

Dans les dispositions morales où se trouvait depuis quelques années l'Abbé de La Trappe, un

rebâtir son logement à La Trappe, un plancher croula au moment même où il se retirait de la pièce inférieure. Ce fut pour lui un nouveau motif de se confirmer dans ses précédentes idées.

(175) Gilbert de Choiseul.

(176) Chapitre III.

(177) Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, mourut à Blois le 2 février 1660.

Digitized by Google

tel spectacle était bien propre à compléter sa détermination. La mort, par elle-même si effrayante et si épouvantable, un grand prince passant de l'éclat des dignités à l'obscurité du néant comme le plus simple des particuliers, ce qui fut un personnage adoré sur la terre devenant tout à coup une poussière vile et insensible, le silence et le deuil succédant aux acclamations des courtisans, formaient un concours d'accidens et une source de réflexions propres à frapper fortement l'imagination sensible de l'abbé de Rancé.

Cependant, à proprement parler, ce ne fut qu'en 1663 (178) qu'il quitta tout-à-fait le monde en prenant, dans l'abbaye de Perseigne, l'habit de l'Etroite Observance de Cîteaux. Il avait alors trente-sept ans et cinq mois.

En 1662, il avait donné sa demission des abbayes de Saint-Symphorien et de Notre-Dame du Val; il résigna les prieurés de Saint-Clémentin et de Boulogne, et se réduisit ainsi à la seule abbaye de La Trappe, qu'il réforma, ainsi que nous l'avons dit dans notre troisième chapitre.

Indépendamment des deux ouvrages que l'Abbé de La Trappe avait composés dans sa première jeunesse, il en rédigea plusieurs autres depuis sa retraite.

Les premiers furent une Lettre d'un Abbé Ré-

(178) Le 13 juin.

guier sur le sujet des humiliations et autres pratiques de religion. Paris, Cognard, 1677, in-12, et la Lettre (en réponse) de l'Abbé de La Trappe à un Ecclésiastique (sur quelques pratiques du cloître) Rouen, Viret, 1677, in-12.

Parmi les divers points de la réforme de Rancé, on remarque la privation des études, c'est-à-dire qu'il les borna à la lecture de la Bible et de quelques traités de morale ascétique. Pour justifier son idée, qu'il porta jusqu'à l'exagération (179), il composa un traité « De la Sainteté et des Devoirs « de la Vie Monastique (180), » ouvrage qui, livré au jour malgré Rancé, et d'après le désir de Bossuet, alluma une discussion polémique fort animée entre l'auteur et le savant Bénédictin Mabillon qui, à ce sujet, fit imprimer en 1691 son « Traité des Etudes Monastiques, » et en 1692

(179) En effet il dit dans sa Réponse au savant Mabillon, qui parut anonyme en 1692, que le cœur des moines qui étudient se corrompt, que leur raison s'obscurcit et se couvre de ténèbres, et qu'ils se précipitent dans toutes sortes d'abimes (page 130)

(180) Paris, Muguet, 1683, 2 vol in-4° et in-12, suivi d'Eclaircissemens sur le même traité Paris, 1685, in-4°, et 1686, in-12 C'est à tort que dans plusieurs ouvrages biographiques ce traité est désigné sous le titre d'Etat Monastique La Sainteté de l'Etat Monastique est de dom Badier - Tours, 1700, in-12

des « Réflexions sur la Réponse de l'Abbé de La « Trappe (181) »

La Réponse de Rancé, anonyme comme son premier Traité et ses Eclaircissemens, parut en 1692 (182) sous le titre de « Réponse au Traité des « Etudes Monastiques du Père Mabillon. »

André Félibien des Avaux, ami et confident du Réformateur, ayant donné une nouvelle édition de sa « Description de l'Abbaye de La Trappe (183), » Rancé y joignit, sans se nommer, une relation de la « Mort de quelques Religieux de ce Monastère. »

Il fit imprimer, toujours sous le voile de l'anonyme, les « Instructions de Saint Dorothée, tra- « duites du grec en français, avec sa Vie (184), » en 1686; et en 1689, « La Règle de Saint Benoît « traduite et expliquée par l'auteur du Livre des « Devoirs de la Vie Monastique (185). »

L'Abbé de La Trappe ayant visité, le 16 février 1690, l'abbaye des Clarets, il en publia la « Carte

(181) 2 vol in-4° ou 4 vol. in-12, traduites en latin et en italien, mais avec des omissions considérables.

(182) Paris, Muguet, in-4°

(183) En 1683 Lyon, Aubin, in-12

(184) Paris, Muguet, in-8°. Il est douteux que Dorothée ait été mis au rang des saints. Il était archimandrite dans la Palestine. Son traité ascétique se compose de 24 Discours sur la bonne conduite qu'il prescrit aux hommes de tout

(185) Paris, 2 vol. in 4°

Digitized by Google

« de Visite, avec deux Exhortations pour l'entrée « et la clôture de la Visite (186). »

« L'Instruction sur la mort de Dom Muce, Re- « ligieux de l'Abbaye de La Trappe, » fut mise au jour également en 1690 (187). On la retrouve dans les « Relations de la Vie et de la Mort de quelques « Religieux de La Trappe (188), » dont les premières éditions en 1 vol. in-12 furent augmentées depuis, et qui reparurent en 4 vol., puis en 5 et 6.

Michallet imprima en 1690 (189) « Les Règle- « mens de l'Abbaye de Notre-Dame de La Trappe, « en forme de Constitutions, » qui eurent une nouvelle édition en 1701 (190). Cet ouvrage de Rancé reparut avec des Réflexions de cet Abbé, suivies de la Description de l'Abbaye, dont nous avons parlé plus haut (191).

En 1693, on livra au public les « Instructions « sur les principaux sujets de la Piété et de la « Morale Chrétienne (192), » qui sont une sorte d'extrait des livres et des lettres du Réformateur.

En 1699, il publia 1° le traité ascétique intitulé

(186) Paris, 1690, 1 vol. in-12 de 53 pages.

(187) Paris, Muguet, in-12 de 62 pages.

(188) 1690, 1691, etc., 1701 et 1755.

(189) 1 vol. in-12.

(190) Paris, Muguet, 2 vol. in-12, 1703, et 1718, 2 vol. également in-12.

(191) Paris, Delaulne, 1718, in-12.

(192) Paris, 1 vol. in-12.

« Abrégé des Obligations des Chrétiens (193), » qu'il avait commencé depuis plus de dix ans ; « 2° les Reflexions Morales sur les quatre Evan- « giles (194) » En 1700, on donna ses « Instruc- « tions sur les Epîtres et Evangiles des Dimanches « et des principales Fêtes, et sur les Vêtures et « Professions Religieuses(195), » et des «Maximes» en 2 vol. in-12.

L'année suivante, on mit au jour ses « Lettres « Spirituelles(196), » qui furent mutilées dans leur texte, mal classées et presque toutes privées de leurs dates, qui eussent donné d'utiles éclaircissemens sur l'histoire de La Trappe et la vie de son reformateur.

Rancé eprouva quelques desagremens relativement au grand Arnault, contre lequel il avait ecrit à l'abbe Nicaise une lettre peu mesurée Il fut aussi en correspondance avec Bossuet pour le livre des Maximes des Saints, qui attira tant d'orages sur la tête du pacifique Fenelon.

(193) Paris, 1 vol in-12

(194) Paris, 4 vol in-12

(195) Paris, Mariette, 4 vol in-12, réimprimés en 1702, également en 4 vol in-12

(196) Paris, 2 vol in-12 On trouve encore quelques lettres de Rancé dans l'Idée d'un vrai Religieux, par l'abbe Lambert Paris, 1723, in-12 Le libraire Vente publia en 1767 (1 vol in-12, p p) les Pensees et Reflexions de l'Abbé de Rancé c'est un extrait des lettres prenses du Réformateur

Digitized by Google

Après avoir fait connaître les ouvrages (197) de l'abbé de Rancé, dans le style desquels on remarque en général de la noblesse et de l'élégance, mais qui malheureusement se ressentent du peu de temps qu'il donnait à leur composition, en ce qu'ils font désirer plus de précision, de nerf et de profondeur, nous allons reprendre l'histoire de sa vie, dont le terme fatal s'approche.

Il était accablé d'infirmités : plusieurs ulcères couvraient son corps décharné, les rhumatismes en paralysaient les mouvemens, il était privé en grande partie de l'usage de son bras droit. C'est dans cet état qu'il fut obligé de se fixer à l'infirmerie (198). C'était en 1695, époque à laquelle il était septuagénaire : il crut devoir donner au roi la demission de son abbaye (199) par un acte devant notaire. Le roi lui ayant laissé le choix de son successeur, il le fit tomber sur dom Zozime, dont le nom dans le monde était Pierre Foisil, et qui mourut l'année suivante, quoiqu'il n'eût encore que trente-cinq ans.

Il avait depuis long-temps prévu le cas où ses infirmités le forceraient à quitter la direction de

(197) On avait conservé à La Trappe et l'on trouve à la bibliothèque d'Alençon un traité latin manuscrit sur la Sainte Trinité, composé et écrit par Rancé in-4° p p L'écriture en est fine et très-nette

(198) En avril 1695

(199) Le 30 mai 1695

sa maison. C'est pourquoi il avait obtenu de Rome (200) et du Roi (201) la faculté de nommer un Prieur électif: ce qui avait été agréé par les supérieurs de l'Ordre (202). Il avait même, dès 1682, écrit au roi, pour lui faire agréer sa démission pure et simple (203).

La mort de Zozime força Rancé de songer au choix d'un nouvel Abbé. Il désigna Gervaise, ancien Carme Déchaussé devenu Trappiste, et qui porta le trouble dans la maison jusqu'à l'époque de sa démission (204).

C'était au milieu de ces tribulations que le Réformateur terminait dans les douleurs et les larmes sa pénible carrière. Jacques de La Court fut nommé Abbé régulier le 17 décembre 1698, et dirigeait le monastère lorsque Rancé y expira peu après midi, le 27 octobre 1700 (205). Ce fut

(200) Le 2 août 1677.

(201) Par arrêt du 22 novembre 1677.

(202) Le 27 avril 1683.

(203) On trouve les deux lettres au roi pour la démission, dans la Vie de Rancé par Maupeou, t. II, p. 196 et 208.

(204) En décembre 1698. Il avait été nommé Abbé régulier le 29 mars 1696.

(205) Le Père Le Nain, témoin oculaire, dit que ce fut le 27. C'est donc à tort que Maupeou et plusieurs biographes assurent que Rancé mourut le 26. Les Nécrologes de La Trappe, une lettre de dom Le Nain au Père Gourdan, etc., fixent aussi au 27 octobre la mort du Réformateur.

sur la paille et la cendre, à l'âge de plus de soixante-quatorze ans (206), au milieu des religieux en pleurs et assisté par l'évêque de Sées(207), que ce pieux cénobite s'éteignit sans douleurs après trente-six ans et quatre mois de profession.

Il existe de Rancé plusieurs portraits, dont le meilleur, peint par Rigaud, a été gravé plusieurs fois. Ce peintre n'avait pu obtenir que par surprise la vue de l'Abbé de La Trappe, qu'il fut obligé de peindre de mémoire.

On a frappé aussi plusieurs médailles en son honneur. La plus ancienne parut vers 1675, et est due à Bertinet, payeur des rentes. Chéron en fit une autre sur l'exergue de laquelle on lit : REDIVIVA PER ILLUM THEBAIS.

Un ouvrier, employé à La Trappe, y avait modelé un buste du célèbre Reformateur, dont il avait fait présent à Maisne (208), qui avait grand soin de le cacher pour le dérober aux regards de Rancé qui, par humilité, ne voulait pas que l'on conservât son image.

Rancé a eu plusieurs historiens. Le premier fut Maupeou, ancien Minime, curé de Nonan-

(206) Soixante-quatorze ans, neuf mois et dix-sept jours.

(207) Louis d'Aquin, qui publia en latin et en français (Sées, 1701, in-4°) un tableau de Rancé mourant, sous le titre de *Imago*, etc.

(208) Avocat au Parlement de Paris, ami et secrétaire de Rancé à La Trappe.

court (209), ami du Réformateur, et pendant six mois novice a La Trappe, qui publia la Vie de Rancé en 1702, 2 vol in-12, qui furent réimprimés en 1709 Le second, Jacques Marsollier, d'abord chanoine régulier de Sainte-Geneviève, puis chanoine sécularisé de la cathédrale d'Uzès, fit imprimer son ouvrage à Paris, comme le précédent, 1703, 1 vol in-4°, et 2 vol in-12, qui reparurent en 1758 (210) Le Trappiste Pierre Le Nain avait aussi composé une Vie de l'Abbé de La Trappe; l'éditeur y fit quelques changemens qui ont été blâmés, et la fit paraître en 1715 (211), 3 vol in-12

Etant encore à l'Oratoire, Henault, qui depuis fut président au Parlement de Paris et acquit tant de réputation par son *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, avait composé un Eloge de l'Abbé de Rancé qu'il jeta au feu et dont il n'est resté aucune trace

En 1701, il avait paru sur l'histoire de ce Réformateur un ouvrage ascétique intitulé: « Portrait de Dom Armand-Jean Le Bouthillier de « Rancé, Abbé Régulier et Réformateur du Mo-

(209) Département d'Eure-et-Loir

(210) Fréron rendit compte de cette nouvelle édition dans l'Année Littéraire de 1758, t. VIII, p. 14 à 24

(211) Deux ans après la mort de l'auteur Quoiqu'elle ne porte pas de nom de ville, on sait qu'elle fut imprimée à Rouen

« nastère de La Trappe, de l'Etroite Observance « de Cîteaux (212) » L'auteur anonyme de cette production a mis en note, au haut de la troisième page « Pour être mis autour du chapitre et des « cloîtres de l'Abbaye, pour la consolation des « religieux » Cette destination n'a pas été remplie, et eût été d'ailleurs d'une difficile exécution, ainsi que d'une médiocre utilité L'auteur y fixe, avec raison, au 27 octobre, la date de la mort du Réformateur.

Quelques autres ouvrages sont aussi relatifs à sa personne, tels que 1° la Défense de la Nouvelle Histoire de l'Abbé Suger, avec l'Apologie pour feu M l'Abbé de La Trappe (213); 2° *Character genuinus, seu Vita Armandi Joannis Rancæi*, etc, *autore Dominico-Josepho Malachiæ d'Inguimbert* (214); 3° Jugement critique, mais équitable, des Vies de Rancé, écrites par Maupeou et Marsollier, par dom Gervaise, ancien Abbé de La Trappe (215); 4° Eloge Funèbre de Rancé, par Maupeou (216), etc

(212) 1701, sans nom de lieu ni d'imprimeur, in-8° de 47 pages

(213) Paris, Rauche, 1725, in-12 On a tiré à part l'Apologie Paris, 1725, in-12 de 97 pages

(214) In-4° Rome, 1718.

(215) Londres (Troies), 1742, in-12

(216) Paris, Muguet, 1706, in-12.

CHAPITRE VI

Trappistes célèbres.

No farther seek his merits to disclose,
Or draw his frailties from their dread abode
(There they alike in trembling hope repose)
The bosom of his father and his God

GRAY.

UNE grande piété, des revers inattendus, de profonds chagrins, le dégoût du monde, des passions malheureuses, l'ambition déçue, telles furent quelquefois les causes qui conduisirent du monde dans la retraite plusieurs personnages désabusés de la vanité et de l'orgueil

Des monarques avoient été attirés à La Trappe par la curiosité qui y conduisit souvent, pour quelques instans, beaucoup de personnages illustres

Le fameux duc de Saint-Simon y fesait fréquemment des retraites, et, comme l'a dit avec raison M. de La Cretelle le jeune (217), « Il sortait du « séjour où les passions et les vanités s'anéantis-

(217) Hist de France pendant le XVIIIe siecle, t I, p 215, 2e édition

« sent, toujours plus enclin à une âpre censure, « et toujours plus épris de l'importance de sa « duché-pairie. »

Plus humble et plus doux, le duc de Penthièvre (218) qui combattit vaillamment à la bataille de Dettingue, et qui protégea le jeune Florian, fesait aussi à La Trappe des retraites que la révolution de 1789 et la suppression des monastères purent seules interrompre.

On trouve l'histoire d'un grand nombre de Trappistes dans les Relations de la vie et de la mort de quelques religieux de cette abbaye. Peut-être le récit qui les concerne, intéressant pour les personnes pieuses, aurait-il moins de mérite pour la plupart des gens du monde. En effet, beaucoup de personnes n'apprécieront pas dom Dorothée (Jean Colas), qui « voyait des infidélités dans « les actions les plus exactes, qui se reprenait où « il méritait d'être loué, et ne formait que des « jugemens désavantageux sur des circonstances « de sa vie qui ne devaient recevoir que des ex- « plications favorables (219). »

(218) Né le 16 novembre 1725, fils du comte de Toulouse, bâtard légitimé de Louis XIV, mort à Vernon le 4 mars 1793. Madame la duchesse douairière d'Orléans était sa fille et la digne héritière de ses vertus.

(219) Relations, etc., t. I, p. 367. Voir ci-après: Liste des Professions, n° 82.

Dans l'Idee d'un vrai Religieux (220), par l'abbé Lambert, on trouve l'abrégé de la vie de dom Paulin de l'Isle, mort le 22 mai 1698, en odeur de saintete, à La Trappe, où il avait fait profession treize ans auparavant

Plusieurs des Trappistes dont Rancé nous a fait connaître la resignation et le courage au moment de la mort, se trouveront mentionnés dans la nomenclature que nous allons donner à la fin de ce chapitre, des religieux qui firent profession depuis la reforme jusqu'à la mort du Réformateur, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande ferveur des moines qu'il avait associés à ses austérités

Toutefois, nous donnerons quelques détails plus circonstanciés sur dom Muce, sur Bernier, sur le chevalier de Charny, sur Pierre Le Nain et sur dom Gervaise.

Pierre ou François Faure, natif de Sauzet, dans le diocèse de Valence, passa de l'ordre de Cluni à La Trappe, ou il fit sa profession le 19 fevrier 1689, et y mourut le 13 mai à l'âge de trente-trois ans Rancé, dans son Instruction sur la mort de ce religieux, qui avait pris le nom de dom Muce, raconté toutes les particularités de sa courte existence religieuse (221).

(220) Châlons et Paris, 1723, 1 vol in-12 Voir ci-après Liste des Professions, n° 88

(221) On trouve aussi quelques détails sur ce religieux dans

Il avait passé sa jeunesse dans les dérèglemens et les débauches; il était ensuite devenu sous-lieutenant dans un corps de grenadiers, que « tout « le monde sait être, dit Ranceé (222), les plus dé- « terminés entre ceux qui font le métier de la « guerre » Blessé dans plusieurs rencontres où il eût dû trouver le trépas, poursuivi par dix ou douze décrets de prise de corps (223), il résolut de changer à la fois de conduite et d'état, il se fit religieux (224), reçut le sacerdoce, et, par une « profanation digne des derniers supplices, con- « tinue l'Abbé de La Trappe (225), il osa toucher « de ses doigts sacriléges le Saint des Saints. » Faure se précipita ensuite dans toutes sortes de vices, et même de crimes, s'il faut en croire son panégyriste Incertain s'il pousserait ses pas égarés en Angleterre, en Allemagne ou en Hongrie, ou s'il irait demander le turban dans les troupes ottomanes, il fut tout-à-coup effrayé par l'idée d'une mort infâme qui deshonorerait sa famille.

Comme il passait par une ville de France qui

le Recueil de quelques pièces qui concernent les quatre Lettres écrites à l'Abbé de La Trappe 1693, in-12, p. p. page 187.

(222) Instruction sur la mort de Dom Muce, p. 6.

(223) Lettre de l'archevêque de Vienne, du 9 février 1693.

(224) Dans le prieuré de Saint-Marcel; il eut ensuite un office dans l'abbaye de Crevas (diocèse de Viviers)

(225) Page 9.

se trouva sur le chemin qu'il suivait depuis quelque temps, il fit la rencontre d'un ecclésiastique qui l'entretint de La Trappe, dont l'histoire, surtout alors, était célèbre, et qui l'occupait d'autant plus fortement qu'il venait de la visiter.

Tout-à-coup Faure est frappé du récit des austérités dont l'ecclésiastique lui fait part. Il conçoit que c'est là seulement qu'il peut expier ses fautes, calmer les reproches de sa conscience, et commencer une nouvelle vie.

On était alors à la fin de l'hiver. Le nouveau converti part comme un trait sans être arrêté ni par les mauvais chemins, ni par les mauvais temps; il franchit en peu de jours les deux cents lieues qui le séparaient du but de ses courses rapides et de l'objet de ses vœux épurés. Quatorze lieues se trouvaient encore entre La Trappe et lui, les routes étaient affreuses; la pluie tombait à torrens. Rien ne l'arrête; ces quatorze lieues sont franchies en un jour. Il est enfin à La Trappe; mais il y arrive exténué de fatigues, mourant d'un catharre violent qui ne tarda guère à devenir une fluxion de poitrine, et qui, peu après, l'emporta dans la tombe.

Présenté à l'Abbé de La Trappe comme un bénédictin qui désirait faire partie de son troupeau, il effraya pour ainsi dire le Réformateur, qui n'eut au premier coup d'œil, que le temps de remarquer dans le moine un œil hagard, une expression hau-

taine et dure, un sourcil haut et fier, une contenance militaire farouche et rude. Il ne le reçut pas moins avec bonté, après s'être assuré de la sincérité de sa vocation.

Faure resta trois semaines dans son premier habit, alors Rancé le revêtit de celui des Trappistes, et vit avec plaisir que son nouveau disciple « pratiquait l'humilité dans toute sa perfec- « tion et son étendue (226) »

Ses poumons étaient tellement malades, qu'il se passait peu de nuits sans qu'il ne fût sur le point d'être suffoqué; son épuisement allait jusqu'à de fréquentes défaillances, son palais se couvrit d'ulcères; il vomissait le sang à pleine gorge; un abcès se fit jour au haut de sa poitrine; d'autres survinrent aux pieds et aux reins; la fièvre et la soif le dévoraient sans qu'il lui fût possible de faire passer par sa gorge enflammée assez de liquide pour en étancher les ardeurs. « Il ne lais- « sait pas, continue l'historien de sa conversion « et de ses souffrances (227), nonobstant tous ces « maux différens, d'être dans tous les exercices « réguliers. Il se trouvait au travail, aux lectures « communes, à l'office de l'église, à matines; il « souffrait la dureté de sa paillasse, la nourriture « ordinaire, sans aucune dispense. Mais, comme

(226) Page 24

(227) Page 35

« l'opiniâtreté de la maladie fit qu'on diminua « quelque chose de l'austérité ordinaire, et qu'on « lui accorda l'usage des œufs et du laitage, il fut « touché d'une affliction qu'on aurait peine à ex- « primer Il disait au maître des novices, et sou- « vent a moi, qu'il mangeait son pain dans l'a- « mertume de son cœur, qu'il mêlait son breuvage « avec l'eau de ses larmes... »

Les progres de la maladie croissant chaque jour, on fut obligé de l'arracher de la chapelle de Sainte Marie d'Egypte, où il restait constamment la face contre terre et baignée dans ses pleurs, il fut enfin conduit à l'infirmerie, où il ne voulut pas de meilleur lit que la paillasse piquée des dortoirs, et repoussa les mets qui eussent pu le soulager. Dès trois heures et demie du matin, cet infortuné était levé et se mettait en prières

Enfin, voyant sa fin prochaine, le Réformateur se détermina a l'admettre a la profession. Depuis sept mois entiers il achevait de mourir dans l'infirmerie, lorsque, le 13 mai, a deux heures et demie du matin, il demanda qu'on l'étendît sur la paille et la cendre où il allait finir ses douleurs et sa vie. Après midi, il n'était plus. Des convulsions violentes, qui durèrent une demi-heure, achevèrent de briser les derniers ressorts de son organisation délabrée (228).

(228) L'abbé Goujet conservait dans sa bibliotheque une

Nous citerons aussi Joseph Bernier, né à Mortagne, au Perche, vers 1618. Il etait entré dans sa vingtième annee, quand il fit profession à La Trappe en 1641, long-temps avant la réforme. Lorsque Rancé annonça le projet qu'il avait conçu de ramener La Trappe à l'antique discipline, Bernier se repentit de la vie peu religieuse qu'il avait menée, et résolut d'embrasser l'Etroite Observance de la Règle (229). Ce fut dans cette intention qu'il se rendit à l'abbaye de Perseigne le 1er. septembre 1663. Il était alors âgé de plus de quarante ans, il y commença son noviciat. Sa piété et ses austérités firent l'admiration du Réformateur. Bernier, quelques mois avant sa mort, le pria de lui accorder, entre autres faveurs insignes, la grâce de faire jeter son corps à la voirie. Les rigueurs qu'il s'imposait lui occasionnèrent des ulcères gangreneux qui rendirent nécessaires plusieurs opérations chirurgicales fort douloureuses, au bout desquelles il périt misérablement le 15 septembre 1670.

Comme l'histoire la plus curieuse de La Trappe n'est que celle de ses mortifications, la biographie de ses solitaires n'est guère que le recit des souf-

Vie de Dom Muce, manuscrite, qui passa dans la bibliotheque du duc de Charost

(229) Il fut le seul des six religieux de chœur de l'ancienne Trappe qui passa dans la nouvelle

frances que recherchaient avec ardeur et que supportaient avec résignation ces stoïciens du christianisme. Nous donnerons encore quelques détails sur un des plus rigides pénitens de la maison : c'est le chevalier de Charny, qui, entré à vingt-cinq ans à La Trappe, y reçut le nom de frère François. Il ne se contentait pas des austérités connues dans l'abbaye, il en inventait de nouvelles auxquelles il en ajoutait d'autres chaque jour. Dans les plus grandes rigueurs de l'hiver, il s'éloignait du feu et s'exposait aux douleurs de la plus froide température ; pendant l'ardeur de l'été, et quelque brûlante que fût sa soif, accrue encore par le jeûne, « il formait dans sa bouche, dit l'au-« teur de la Relation de sa mort, un petit boulet « de salive et d'un certain sel qui s'y fait; il le « repassait autant qu'il en avait besoin entre la « langue et le palais, à peu près comme ces ani-« maux qui ruminent, et, à force de le repasser « ainsi, il excitait et produisait une nouvelle sa-« live qui le rafraîchissait » A la vérité, il humectait quelquefois d'un peu d'eau ses gencives brûlantes et desséchées ; mais il n'en avalait pas la moindre goutte pour étancher la soif qui pourtant le dévorait. Pendant le plus pénible travail, il se serait fait un scrupule d'essuyer la sueur qui lui couvrait le front : il se bornait à y passer la main, et n'en continuait pas moins son travail sans distraction et sans relâche.

L'histoire de dom Muce, de Bernier et de Charny, est, à quelques détails près, celle de la plupart des Religieux sur la mort desquels Rancé et ses continuateurs ont donné des Relations. Aussi, pour ne pas trop nous étendre, nous nous bornerons à ces trois récits développés pour nous restreindre dans ce que nous avons à dire des Trappistes qui firent l'édification du berceau de la réforme (230)

Parmi les hommes remarquables dans le monde qui se retirèrent à La Trappe, nous citerons François-Toussaint de Forbin-Janson (231), comte de Rosemberg, qui fit la guerre en Allemagne et en Italie, et qui fut forcé de quitter la France pour avoir, dans un duel, frappé à mort son adversaire. Rentré depuis dans sa patrie, après avoir obtenu sa grâce, il se trouva à la bataille de la Marsaille (232), où, le 4 octobre 1693, Catinat défit complètement l'armée du duc de Savoie. Là, Rosemberg, blessé grievement et sur le point de périr, fit vœu, s'il échappait au sort funeste dont

(230) On avait publié (à Paris, 1695, in-12) la Relation de la vie et de la mort de Frère Palemon, nommé dans le monde le comte de Santena. Quelques années après, on fit imprimer (en 1701, 1 vol. in-12) un Recueil de plusieurs Lettres de Dom Arsène (Guillaume de Jougla, Toulousain), Religieux Profès de La Trappe, sur sa conversion. Voir ci-après, Liste des Professions, n° 108.

(231) Né à Paris vers 1655

(232) Marsaglia, dans le Piémont

il était menacé, de se faire religieux. Il se rendit à La Trappe (233), à l'âge de quarante-huit ans, et y fit sa profession le 7 décembre 1703. Il prit le nom d'Arsène et fut, peu de temps après (234), envoyé au monastère de Buon-Sollazzo, dans la Toscane, pour y fonder, sur la demande du grand-duc, un monastère de Trappistes soumis à la rigueur des institutions primitives de Cîteaux. C'est là qu'il mourut le 20 juin 1710. On publia en italien (235) la Relation de la vie et de la mort de ce religieux; elle fut traduite en latin. L'abbé Jean Drouet de Maupertuis en fit paraître une traduction française (236) à Avignon, au même temps qu'Antoine Lancelot en publiait une à Paris (237).

Le père Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor (238), avait voulu, en 1673, entrer à La Trappe : il en fut dissuadé par Rancé lui-

(233) Il était le frère aîné de Jacques de Forbin-Janson, mort archevêque d'Arles le 13 janvier 1741, à l'âge de soixante-neuf ans.

(234) En 1705.

(235) *Compendio della Vita di Frate Armeno di Guanson*, etc, *scritta dagli Abbate e Monachi dell' Abbadia di Buon-Sollazzo. In Firenze*, 1711, in-12. (Cet ouvrage est de dom Alexis d'Avia, Trappiste de Buon-Sollazzo.)

(236) En 1 vol. in-12.

(237) Également en 1 vol. in-12.

(238) Né à Paris le 24 mars 1646, il y mourut le 10 mai 1729.

Digitized by Google

même, qui crut que son séjour à l'abbaye de Saint-Victor y pourrait amener une réforme rigoureuse. D'ailleurs Gourdan n'avait pu obtenir de quelques mois d'épreuves tout le fruit qu'il s'en était promis. De retour à Saint-Victor, il s'y imposa une existence analogue à celle de La Trappe il s'abstenait de vin, de viande, de poisson; il jeûnait avec rigueur, il observait la retraite et le silence, n'entrait jamais dans le jardin du couvent, et ne sortit qu'une seule fois pour aller visiter un mourant qui l'avait appelé auprès de lui à ses derniers momens

Alexandre de Ponnat, chevalier de Malte, né à Grenoble, entra au noviciat le 6 août 1705, se fit remarquer par sa bonté, sa charité, ses affections tendres et ses libéralités envers les indigens, il se chargea de la Pharmacie des pauvres le 20 décembre 1721, et mourut le 1er mars 1753 Il fut seconde dans ces soins par les frères Apollon du Longuet et Claude Minat, tous deux religieux profès

L'abbé Alary, mort le 4 août 1817, directeur du séminaire des missions etrangeres à Paris, s'était, à son retour de la Chine vers 1772, fixé à La Trappe, où il voulait finir ses jours; mais Clément XIV l'en tira pour l'appeler à la direction des missionnaires

La Harpe (239) parle d'un jeune officier aux gardes qui, contrarié dans ses projets de mariage

(239) Corresp Littér, t II, p 46

avec une actrice de l'Opera, qu'il aimait éperdûment, voulut se tuer d'un coup d'épée, avala ensuite de l'opium, et finit, dans la prolongation de son désespoir, par aller se confiner à l'abbaye de La Trappe, où il y a lieu de croire qu'il ne resta pas.

On sait qu'en 1693, Houdart de la Motte, alors âgé de 21 ans, avait donné aux Italiens une petite pièce (240) qui fut outrageusement sifflée Il courut se jeter à La Trappe; et, comme le dit d'Alembert (241), « il se crut pénitent parce qu'il était « humilié. Cette vocation n'était que le fruit mal- « heureux et avorté de l'amour-propre mécon- « tent Aussi ne dura-t-elle que le temps néces- « saire pour le calmer (242) et pour lui faire re- « prendre de l'espoir et des forces. Ce moine, si a peu fait pour l'être, et que le dépit avait donné « au cloître pour quelques momens, fut bientôt « rejeté dans le monde, et ne prouva que trop, a dès qu'il s'y fut replongé, à quel point sa fer- « veur était refroidie (243). Il fit le charmant « opéra de l'Europe Galante. »

(240) Elle était intitulée : Les Originaux, ou l'Italien, farce en trois actes, mêlée de vers et de prose

(241) Eloge de La Motte.

(242) Environ deux mois, au bout desquels il fut renvoyé par Rancé, qui le trouva trop jeune et peu propre aux rigueurs du régime de sa réforme.

(243) Cette anecdote fournit le sujet d'un joli vaudeville donné au théâtre des Troubadours, le 2 janvier 1800.

Google

L'abbé de Bucquoy, dont les vrais noms sont Jean-Albert d'Archambauld, comte de Bucquoy, né en Champagne vers 1650, connu par ses aventures romanesques, par son emprisonnement à la Bastille, par son évasion de cette prison d'état, et par la bizarrerie de sa conduite et de ses idées, avait eu, dans sa première jeunesse, l'envie de se faire Trappiste, après avoir essayé du régime des Chartreux, qu'il trouva trop peu austère. Fixé pendant quelque temps à La Trappe, il y commença son noviciat, et s'imposa tant de rigueurs par surérogation a celles de la maison, que sa santé en fut notablement altérée, et même à un point si excessif, que l'abbé de Rance fut obligé de le renvoyer.

Le Jésuite Guillaume-François Berthier, né à Issoudun, le 7 avril 1704, et si connu par ses ouvrages polémiques autant que par ses démêlés avec Voltaire, se présenta aussi à La Trappe après la dissolution de la société à laquelle il appartenait. Il fallait que sa détermination ne fût pas très positive ; car, sur les représentations de l'Abbé de La Trappe, qui lui fit sentir que ses talens étaient trop brillans pour être enfouis dans l'obscurité d'un désert, et qu'il fallait, au milieu du monde, en faire servir l'emploi à la défense de la religion, le père Berthier renonça à son projet et retourna a ses études favorites.

Un autre personnage, plus remarquable par sa

piété que par ses aventures ou ses écrits, le Vénérable Benoît-Joseph Labre, né le 26 mars 1748, à Amète, en Picardie, avait eu aussi le dessein de se faire Trappiste. Ayant obtenu, fort jeune encore, la permission de ses parens, il fit le voyage de La Trappe, et se présenta au père Abbé, qui, considérant la grande jeunesse et la complexion délicate de Labre, ne l'admit pas même au noviciat. Le jeune homme, loin d'être rebuté par cet accueil, passa chez les Chartreux dont la règle lui sembla trop douce, et de là à Sept-Fonts, qu'après de cruelles austérités il fut obligé de quitter. Son but n'était pas atteint, ses désirs étaient loin d'être satisfaits : il avait appris qu'il existait en Italie un couvent de Trappistes, dont le régime était le même que celui des Trappistes du Perche. Il se dirige en 1770 vers cette nouvelle Thébaïde, et passe en Piemont, d'où il annonce à sa famille la résolution qu'il vient de prendre. Quoi qu'il en soit, il ne rentra pas dans le cloître ; il parcourut l'Italie, et finit par se fixer à Rome, où il mourut, après de nombreux voyages, le 16 avril 1783.

Dès l'âge de neuf ans, le jeune La Rive, qui devint un grand acteur tragique, ayant été réprimandé sévèrement par son père (244), s'échappa

(244) La Rive, Cours de Déclamation. Paris, 1804, in-8°, t. I, p. 99

de Decise où ils étaient alors, et courut chez les moines de Sept-Fonts. Il ne voulait rien moins que fuir le monde et se faire Trappiste dès qu'il serait parvenu à l'âge de prononcer ses vœux. Les religieux l'accueillirent avec bonté. Le chant de leur *Salve* le pénétra d'un sentiment religieux qui l'émut profondément, et qu'il tâcha de retrouver par la suite, quand il fut chargé des rôles d'Œdipe, de Ninias, d'Hamlet, et de quelques autres du même caractère. Il termine ainsi son récit : « J'observais les religieux avec un saint respect, « quand tout-à-coup mon œil fut détourné par « l'action de l'un d'entre eux qui, en marchant « les yeux baissés derrière un autre, avança sa « bêche de manière à lui accrocher le pied. Le re- « ligieux frappé se retourna sans rien dire, et re- « garda son voisin que je vis rire de tout son cœur « en se cachant sous son capuchon. Cette nou- « velle sensation fit évanouir mon respect arré- « fléchi. »

Les articles suivans ne se rattachent pas moins à l'histoire littéraire qu'aux annales ascétiques.

Pierre Le Nain naquit à Paris, d'une famille connue dans la magistrature, le 25 mars 1640. Il était fils d'un conseiller au Parlement de Paris, qui depuis devint maître des requêtes. Sa mère se nommait Marie Le Ragois. Il était frère puîné du savant Le Nain de Tillemont, connu par ses ouvrages historiques. Elevé sous les yeux de son

Digitized by Google

aïeul, sous-doyen du Parlement, et de madame de Bragelongne (245), sa grand'mère, il acquit à la fois de l'instruction et de la piété

Doué d'une grande facilité pour le travail, de beaucoup de vivacité et d'esprit, il joignit à ces qualités la douceur et la modestie qui en augmentent le prix.

En 1667, à vingt-sept ans, il reçut l'ordre de la prêtrise dans la congrégation de Saint-Victor, où il acquit l'amitié du père Simon Gourdan, dont nous avons parlé plus haut

Ce fut le 21 novembre 1668 que Le Nain passa de Saint-Victor à La Trappe, réformée depuis peu d'années, et dont le monde chrétien s'entretenait avec enthousiasme. L'auteur anonyme (246) d'une Vie de Le Nain dit (247) que « sa retraite « fit grand bruit, et que Péréfixe, alors archevêque de Paris, le réclama, et parut s'intéresser fortement pour qu'il fût renvoyé à Saint-« Victor. » Rancé, qui mettait beaucoup de prix à augmenter le nombre de ses religieux, et beau-

(245) Elle était dirigée par saint François de Sales

(246) D. . . . Vie de Dom Pierre Le Nain, ancien Sous-Prieur de La Trappe Paris, Sangrain, 1715, in-12, et non pas in-8°, comme on l'a dit dans quelques Biographies Cette Vie, avec les ouvrages qui la suivent, reparut dans le t. IV, p 81 à 225 des Relations de la vie et de la mort des Trappistes, etc.

(247) Page 20

coup d'importance à conserver un homme dont le mérite lui plaisait, insista de son côté pour garder sa nouvelle acquisition, et finit par réussir dans ses efforts.

Le 21 novembre 1669 (248), le nouveau Trappiste fit sa profession religieuse, et, jusqu'à sa mort, contribua puissamment à affermir la réforme établie par Rancé, avec lequel il fut étroitement lié pendant trente-trois ans. Sa vénération pour le Réformateur était profonde. Rancé de son côté fesait un très-grand cas de Le Nain : il le nomma sous-prieur de La Trappe, et lui confia la présidence des conférences du chapitre. A la mort de Rancé, sur laquelle il écrivit des détails intéressans au père Gourdan (249), il tenta, contre l'Abbé de La Cour, de soutenir la réforme dans toute son intégrité. Ce nouvel Abbé le priva du droit qu'il avait de parler dans les assemblées.

De graves infirmités que les rhumes, fréquens à La Trappe, ne pouvaient qu'augmenter encore; des fièvres automnales et de violentes douleurs de tête et de poitrine, annoncèrent (250) à Le Nain sa fin prochaine.

(248) Jour anniversaire de sa prise d'habit à La Trappe, en 1668.

(249) Le 31 octobre 1700. Cette lettre se trouve dans la Vie de Le Nain, p. 31 a 38, ainsi que la Réponse de Gourdan, p 39 a 48.

(250) Au commencement d'octobre

Digitized by Google

Les efforts qu'il fit pour se traîner à l'église, le 8 décembre 1713, lui occasionnèrent une hémorrhagie à la suite de laquelle il expira sur la paille et la cendre le jeudi 14 du même mois (251).

Tels sont les détails que l'on trouve dans la Vie de Le Nain, ouvrage anonyme qui fut attribué par Goujet à l'abbé Arnaudin, neveu du docteur du même nom, et mort à l'âge de trente ans; mais qui pourrait bien être du chevalier d'Espoy, d'autant plus qu'elle est signée au frontispice des initiales M. D***.

Le Nain avait composé plusieurs ouvrages dont la plupart ont été livrés à l'impression, et dont voici les titres (252):

Essai de l'Histoire de l'Ordre de Cîteaux, tirée des Annales de l'Ordre et de divers autres historiens. Paris, 1696 et suiv., 9 vol. in-12.

Vie de saint Thibauld, Abbé de Vaux de Cernai, imprimée dans le tome IX de l'Essai de l'Histoire de Cîteaux (253).

Homélies sur plusieurs chapitres de Jérémie, in-8°, 2 vol., dont le premier parut en 1697, et le second en 1705, et qui devaient être suivis d'un troi-

(251) Lettre de l'Abbé de La Cour au Chevalier d'Espoy. Vie de Le Nain, p. 187, et Nécrol. Mss.

(252) Mémoires de Niceron, t. II, p. 311 à 314, et t. X, part. I, p. 99. Moreri, édit. de 1759; et Vie de Le Nain, par D.

(253) In-12, p. 1. Paris, 1697.

sième volume qui ne fut pas livré à l'impression

Vie de l'abbé de Rancé, (Rouen), 1715, 3 vol in-12 Bossuet ne dédaigna pas de la retoucher, et les évêques d'Aleth et de Castres en firent l'éloge à l'abbé Bignon Malheureusement elle n'a pas eté imprimée telle qu'elle avait été composée

Elévation à Dieu pour se préparer à la mort, 1 vol in-12 (254)

L'auteur anonyme de la Vie de Le Nain a donné deux traités composés par ce religieux Traité sur l'Etat du Monde après le Jugement dernier (255), et Traité sur le scandale qui peut arriver même dans les monastères les mieux réglés (256)

C'est à tort que Lenglet du Fresnoy et quelques autres auteurs ont attribué à Pierre Le Nain les Relations de la vie et de la mort de quelques religieux de La Trappe, qui sont de Rancé, ainsi que la traduction de saint Dorothée qu'on a aussi présentée faussement comme l'ouvrage de dom Le Nain.

Les ouvrages suivans du même auteur sont restés manuscrits : Histoire des Martyrs des premiers siècles, — Instructions faites au chapitre de La Trappe, pendant qu'il le présidait, — Dissertation sur le Vœu de stabilité prescrit par la règle

(254) C'est a tort que les Biographies présentent cet ouvrage comme resté en manuscrit. Il fut imprimé vers 1700

(255) Pages 197 à 276

(256) Pages 277 à 360

de Saint Benoît; — Tradition de l'Eglise sur l'excellence des Devoirs de la Profession monastique, tirée des saints Peres, et composée à l'occasion des debats fameux et prolongés entre Mabillon et Rancé

Le style de cet auteur ne manque pas d'onction; il est simple et assez pur; mais il est traînant et diffus; et, comme historien, Le Nain est dépourvu de critique et de noblesse.

François Gervaise, qui depuis joignit à son prénom celui d'Armand, que lui donna en signe d'amitié le Réformateur de l'abbaye de La Trappe, naquit vers 1660, à Tours, ou, plus vraisemblablement à Paris, où il etudia avec distinction chez les Jésuites sous le père Jean Lucas, professeur recommandable par son goût pour la littérature et la poesie latine (257)

Son frère, Nicolas Gervaise, est auteur de quelques ouvrages, et avait, dit-on, formé le projet d'écrire la Vie de Rance

Gervaise avait environ quinze ans lorsqu'il se crut appelé à la vie monastique : il entra chez les Carmes dechaussés (258), qui le chargèrent, à l'âge de vingt-deux ans, de professer la theologie. Doué d'une imagination ardente, il exerca avec éclat le ministère de la prédication, et se soumit avec

(257) Mort à Paris à soixante-dix-huit ans, le 3 janvier 1716

(258) De la Réforme de Sainte-Thérèse.

exactitude et zèle à toutes les austérités qui lui étaient prescrites. Il fut nommé prieur de Grégi aux environs de Meaux, et y fit la connaissance de Bossuet, qui l'accueillit avec bienveillance. Les Carmes lui confièrent le soin de leurs affaires à Rome, où il montra une grande capacité

Il fallait à Gervaise, dévoré du desir de se distinguer et du besoin de la retraite, une maison plus remarquée que celle des Carmes. Il voulut prendre la route de La Trappe, qui était alors dans toute la splendeur de sa célébrité, espérant obtenir de vive voix ce que Rancé avait refusé à ses lettres, et, d'après la lecture du traité fameux sur la Sainteté et les Devoirs de la Vie monastique (259), désirant plus ardemment que jamais partager la retraite et les austérités du Réformateur. Pour se rendre digne d'être reçu à La Trappe, Gervaise alla (260) à Clairvaux renouveler son vœu sur le tombeau même de saint Bernard.

Enfin Rancé, touché de sa persévérance, consentit à le recevoir parmi les compagnons de ses austérités, qu'il le crut digne de partager. Le Réformateur lui donna l'habit au commencement de 1695. Gervaise avait alors trente-cinq ans environ. Rancé ajouta son prénom d'Armand à ce-

(259) Cet ouvrage avait paru en 1683

(260) Vers 1690

lui de François que portait le nouveau Trappiste. Ce fut le successeur de Rancé (261) qui admit Gervaise à la profession (262), et bientôt après, en moins d'un an, le nomma maître des novices, puis prieur.

Dom Zozime étant mort peu de mois après qu'il eut été nommé Abbé, Rancé, qui veillait en père sur son ouvrage, crut devoir le confier à dom Gervaise, qui lui semblait propre à faire fructifier l'esprit de pénitence dans les déserts de sa Thébaïde naissante. Il fit prier le Roi, par la duchesse de Guise, de nommer Gervaise Abbé de La Trappe. Gervaise fut nommé le 29 mars 1696 (263).

Rancé s'aperçut bientôt qu'il avait fait un mauvais choix. Maupeou et Marsollier, qui ont écrit chacun une Vie du Réformateur, accusent le nouvel Abbé d'avoir mal gouverné La Trappe sous les rapports de la discipline et de l'administration. Rancé et Gervaise vécurent en mauvaise intelligence. Il paraît que tous les torts, ou du moins les principaux, provinrent de ce dernier. Quoi qu'il en soit, il ne resta guère que deux ans à la tête de la communauté : il fit accepter sa démission à la fin de 1698, et se retira à l'abbaye de

(261) Dom Zozime (Pierre Foisil).
(262) Le 25 septembre 1695.
(263) Voir la Liste des Abbés de La Trappe, n° XXXIV.

Long-Pont (264), où son inconstance naturelle et son imagination déréglée ne lui permirent pas de rester long-temps Après avoir parcouru plutôt qu'habité divers monastères, il reçut du Roi, vers 1746, l'ordre d'aller à l'abbaye des Reclus (265), où il mourut en 1751.

Accusé par les historiographes de Rancé d'avoir eu avec ce Réformateur des torts de plus d'un genre, Gervaise crut devoir se justifier : il répandit des copies d'une Apologie fort diffuse, qu'il avait intitulée : « L'Innocence opprimée « par la Calomnie, ou la Justification du Révé- « rend père dom Gervaise dans son gouverne- « ment de La Trappe et des Clairets, pour servir « de réponse au libelle diffamatoire que le sieur « Maupeou a publié contre lui dans son Histoire « de feu M. de Rance. »

La plus grande partie de cet écrit fut insérée en 1744 dans un ouvrage que Gervaise fit imprimer à Troies (sous la rubrique de Londres) avec ce titre « Jugement critique, mais équitable, des « Vies de feu l'abbé de Rance, etc., par les sieurs « Maupeou et Marsollier, où l'on voit toutes les « fautes qu'ils ont commises contre la vérité de « l'histoire, contre le bon sens, la vraisemblance,

(264) Diocèse de Soissons

(265) Diocese de Troies Ce fut l'Abbé de Cîteaux qui obtint de Louis XV cet acte arbitraire

« et contre l'honneur même de M de Rancé et de « la maison de La Trappe (266) »

Suivant lui, et sa justification ne manque pas de vraisemblance, on avait méchamment élevé et fortifié contre lui les plus coupables préventions; il était entouré d'embûches et de délateurs qui le calomniaient sans cesse auprès du Réformateur, trop malade alors pour pouvoir vérifier les imputations, et peut-être aigri par la douleur de voir altérer son ouvrage. Quoi qu'il en soit, telle était la réputation de Rancé, que les torts furent imputés partout à l'abbé Gervaise qui, ne pouvant plus résister à l'orage, écrivit de La Trappe au Roi, le 24 août 1698, pour lui offrir sa démission à l'acceptation de laquelle l'abbé de Rancé voulut inutilement s'opposer.

Libre enfin, dom Gervaise se rendit auprès du Roi à Fontainebleau (267), et lui présenta un certificat très honorable que Rancé lui-même n'avait pas hésité à lui délivrer (268), et qu'il avait signé avec quatre des principaux Trappistes. Gervaise ne quitta La Trappe qu'après y avoir ins-

(266) 1 vol in-12

(267) En 1699.

(268) Le 17 octobre 1698. Ce certificat, imprimé dans le Jugement critique des Vies de Rancé, avait déjà paru à la fin d'une Lettre de Le Nain de Tillemont à l'Abbé de Rancé, imprimée à Nanci en 1705, in-12.

Digitized by Google

tillé son successeur dom de La Cour, le 26 décembre 1698.

Ce ne fut qu'à la fin de juin 1699 qu'il se rendit à Long-Pont.

Malgré son inconstance, ses malheurs et ses voyages, il composa et fit imprimer un grand nombre d'ouvrages, dont nous allons rapporter les titres, et qu'il publia presque tous sous le voile de l'anonyme.

Vie de saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr, dans laquelle on trouve l'abrégé de ses ouvrages, avec des notes et des dissertations. Paris, 1717, in-4°.

Cet ouvrage fut suivi de plusieurs du même genre, pour lesquels l'auteur tira beaucoup de secours des manuscrits laissés par dom Le Nain, tels que Vie de saint Irénée, second évêque de Lyon, Paris, 1723; 2 vol. in-12. — Vie de Rufin, prêtre d'Aquilée, Paris, 1724, 2 vol. in-12, qui furent refondus par Goujet. — Vie de saint Paul, Paris, 1735, 3 vol. in-12. — Vie de saint Epiphane, Paris, 1738 et 1742, en 1 vol. in-4°. — Vie de saint Paulin, Paris, 1743, 1 vol. in-4°.

Vie d'Abeilard et d'Heloise, son épouse; Paris, 1720, 2 vol. in-12.

Les véritables Lettres d'Abeilard et d'Héloise, avec le latin à côté, Paris, 1723, 2 vol. in-12.

Histoire de Suger, Ministre d'Etat, Paris, 1721,

3 vol. in-12 (269) Cet ouvrage est précédé de quatre Dissertations très-importantes

Defense de la nouvelle Histoire de Suger, avec l'Apologie, pour feu M. l'Abbé de La Trappe (270), contre les Calomnies de dom Thuillier (271); Paris, 1725; 1 vol. in-12.

Lettres d'un Théologien sur une Dissertation touchant la Validité des Ordinations des Anglais; Paris, 1724; 1 vol in-12 (272)

L'Honneur de l'Eglise catholique et des Souverains Pontifes, défendu contre le père Le Courayer (273); Nanci, 1742; 2 vol in-12

Histoire de l'abbé Joachim, surnommé le Prophète, Religieux de Cîteaux, Fondateur de la Congrégation de Flore en Italie, Paris, 1744, 2 vol in-12

Histoire générale de la Réforme de l'Ordre de Cîteaux en France; Avignon, 1746; in-4°, tome I,

(269) Et non pas 1720, 2 vol in-12, comme on lit dans les Biographies

(270) L'abbé de Rancé

(271) Histoire des contestations sur les Etudes Monastiques, tome I des Œuvres posthumes de Mabillon

(272) Contre le Père Le Courayer Ces Lettres, au nombre de deux, furent supprimées.

(273) A propos de son Histoire du Concile de Trente, traduite de Fra Paolo Sarpi 1736

qui n'a pas eu de suite (274), parce que l'Abbé de Cîteaux obtint du Roi l'arrestation de Gervaise, qui fut conduit à l'abbaye des Reclus

L'abbé Gervaise avait encore composé plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés. Ce sont 1°. un Traité des Devoirs des Evêques, 2° un Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, et 3°. une Vie de dom Abraham (Nicolas Beugnet), curé de la ville de Saint-Pol en Artois, qui s'était retiré à La Trappe où il fit profession (275)

Le style de cet auteur se ressent de la précipitation avec laquelle il composait ses nombreux ouvrages il ne manque pas de facilité et de naturel, mais il est lâche et prolixe, ses recherches sont parfois superficielles quoique étendues, et sa critique n'est pas toujours mesurée ni judicieuse

(274) Les exemplaires de ce premier volume sont très-rares

(275) Le 5 avril 1696. Il mourut à La Trappe le 8 mai 1698 On trouve l'extrait de cette Vie dans les Relations des Religieux morts à La Trappe.

CHAPITRE VII.

Professions depuis la Réforme jusqu'à la mort de Rancé, et Statistique des décès.

Depuis la Réforme jusques et compris l'année 1700 (276), époque de la mort de l'abbé de Rancé, 246 individus firent leur profession à La Trappe, savoir : 197 Religieux et 49 Frères convers

Voici la liste des Religieux :

1 Dom René Pasquier, né à Alençon, fit sa profession le 20 août 1662 à l'âge de 29 ans, stabilié dans l'abbaye de Champagne, diocèse du Mans, il y mourut en 1709

2. D. François Gohin, né à Angers P 10 décembre 1663, à 20 ans Stabilié dans la même abbaye Mort en 1694 à l'abbaye de Bois-Groland, D de Luçon

3 D Anselme Gillet, né à Ranné, D de Rennes, P. 10 décembre 1663, à 29 ans

4 Frère Louis Marchis, né à Paris P. 26 juin 1664, à 22 ans M 26 mars 1678

(276) Cette période embrasse trente-huit années.

5 F Modeste Georgel, né à Conlie, D du Mans. P 26 juin 1664 St en l'abbaye de Chaloche, D. d'Angers.

6 D Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, natif de Paris, Abbé réformateur P 26 juin 1664, à 38 ans M 27 octobre 1700.

7 F Robert Prudhomme, né à Falaise. P. 26 juin 1664, à 35 ans M 19 septembre 1701.

8 F Antoine Noël, né à Gelane, D de Troies. P 15 juillet 1664, à 26 ans M 5 mars 1695 St en l'abbaye de Tamiers en Savoie, D de Grenoble.

9 F Michel Tessier, né à Sille-le-Guillaume, D du Mans P 6 octobre 1664, à 33 ans M 23 février 1679.

10 F Louis du Mans, né à Raulé, D du Mans P 3 juin 1665, à 18 ans M 26 juillet 1676.

11 D Joseph Bernier, ancien religieux de La Trappe, y renouvela ses vœux, et promit obéissance à l'Abbé, né à Mortagne, au Perche (*Voir* ci-dessus, page 103) P 18 septembre 1664, à 47 ans M 15 septembre 1670

12 D Jean-François Cornuti, religieux profès du monastère de Tamiers, y retourna lorsqu'on y eut rétabli la réforme il en fut prieur, et ensuite Abbé en 1701; il y mourut en 1707.

13 D Rigobert Levesque, né à Reims, religieux profès de Clairvaux. P. 16 février 1670, à 37 ans M 14 novembre 1679.

14 F Benoît, (nomme dans le monde Pierre des-Champs-des-Landres), né à Rouen P 23 février 1669, à 34 ans M 20 août 1674

15 D Jacques de Puiperon, né à Lyon, prêtre religieux de l'Ordre des Celestins, profés de Marcoussis P 4 septembre 1669, à 35 ans M 15 décembre 1674

16 Pierre Le Nau, né à Paris (*Voir* ci-dessus page 111), prêtre chanoine régulier de Saint-Victor de Paris P 21 novembre 1669, à 28 ans M 14 decembre 1713

17 F Charles Chéreau, né à Saint-Côme, D du Mans P 2 juin 1670, à 18 ans M 17 août 1701

18 F Bernard (nommé dans le monde Michel Mozac), diacre, né à Paris P 2 septembre 1670, à 34 ans M 26 janvier 1675

19 F Euthyme (nommé dans le monde Guillaume de Verrolles), né à Caen P. 28 novembre 1670, à 25 ans M. 26 janvier 1676

20 F Jean-Baptiste (Jacques Le Husse du Bois), né au Mans P 27 décembre 1670, à 25 ans M 25 septembre 1677

21 D. Maur (nomme dans le monde Pierre Aubert), né à Beauvais, religieux prêtre, et profès de la Congrégation de Saint-Maur de l'abbaye de Coulombe, D de Chartres, où il se nommait Pierre Benoît. P 11 février 1671, à 48 ans M 7 juin 1694

22 D Paul (nommé dans le monde François

Hardy), prêtre théologal d'Aleth, et directeur du Séminaire; né à Paris P 8 mars 1671, à 46 ans M 5 avril 1675.

23 D Sylvestre Le Seigneur, religieux prêtre, et profès de l'abbaye de La Merci-Dieu, ne à Cunaud, D d'Angers P 23 juin 1671, à 52 ans M 1 décembre 1680.

24 D Urbain Le-Pannetier, religieux prêtre, profès et prieur de Perseigne et de La Trappe, né à Ernée, D du Mans P 5 avril 1672, à 33 ans. M 2 mars 1676.

25 D Augustin Chappon, religieux prêtre, et profès de Colombiers en Velai, de l'Ordre des Célestins, né au Pui P 7 juin 1671, à 32 ans M 15 mai 1676.

26 D Benoît Pisseau, religieux prêtre, et profès des Ternes à la Marche en Velai, de l'Ordre des Célestins, ne à Orleans P 7 juin 1671, à 30 ans M. 4 mai 1675.

27 D Claude d'Estrées, né à Amiens, religieux prêtre, et profes de Marcoussis, de l'Ordre des Célestins P 7 juin 1671, à 35 ans. M 9 mars 1680.

28 D Placide Pérouse, né à Vienne en Dauphiné, religieux prêtre, et profès de Sens, de l'Ordre des Celestins P 7 juin 1671, à 26 ans M 24 mai 1681.

29 D Joseph, (nommé, dans l'Ordre des Célestins dont il était prêtre, et profès d'Ambert,

Digitized by Google

Jacques-François de Saint-Mesmin) P 2 juillet 1671, à 27 ans M 4 mai 1682

30 D Charles-Denis, prêtre de l'Oratoire, né à Paris P 11 juin 1672, à 28 ans M 10 juillet 1675

31 D. Arsène (nommé dans le monde Claude Cordon), né à Bois-Commun, D. de Sens, prêtre, curé de Saint-Maurice sur l'Averon, D de Sens, et docteur de Sorbonne P. 19 août 1672, à 53 ans M 10 février 1685

32 F. Macaire (nommé dans le monde Pierre Baron), né à Nojant en Touraine. P 19 octobre 1672, à 21 ans Il passa à l'abbaye de Prieres, D de Vannes, M à La Trappe, le 10 février 1715

33 D Eustache Picot, sous-diacre et religieux de l'Ordre des Cordeliers, né à Brai, D d'Evreux, et prieur de La Trappe P 18 février 1673, à 25 ans M 5 septembre 1687

34 F Palémon (nommé dans le monde Louis Thibaut de La Carte, chevalier des Essarts), ne à Feuilloux en Gâtine, D de la Rochelle P. 20 mai 1673, à 29 ans M 11 août 1679

35. F Etienne (nommé dans le monde Jean-Baptiste Compagnon), né à Paris. P. 18 mai 1674, à 20 ans M 1716, à l'abbaye de la Colombe, D de Bourges

36. D. Isidore (nommé dans le monde Antoine Langlois), né dans le diocèse de Tours P 19 août 1674, à 37 ans M 24 décembre 1677

Digitized by Google

37. F. Malachie (nommé dans le monde François Jousseaume), né à Saint-Jean de Carelle, dans le Bas-Maine. P. 26 août 1674, à 21 ans. M. 7 juin 1675.

38. F. Nicolas Poultier, né à Senlis. P. 4 mai 1675, à 26 ans. M. 22 novembre 1680.

39. D. Bruno Le Digne, prêtre, religieux profès du prieuré de La Genevraie, Ordre du Val-des-Choux, où il était nommé François; né à Vignori, D. de Langres. P. 8 août 1675, à 41 ans. M. 28 septembre 1691.

40. F. Eusèbe (nommé dans le monde Georges Collet), né à Epernai, D. de Reims. P. 24 août 1675, à 21 ans. M. 26 janvier 1685.

41. F. Guillaume Monceaux, né à Chemiré-le-Gaudin, D. du Mans. P. 4 septembre 1675, à 22 ans. M. 24 mai 1681.

42. D. Bernard, né à Auberive, D. de Vienne, prêtre, religieux profès des Célestins de Sens, où il était nommé Pierre Vingtain. P. 15 avril 1676, à 35 ans. M. 16 juillet 1679.

43. D. Robert Ghoissez, prêtre, religieux-profès de Rostères, né à Braine-le-Comte, D. de Cambrai. P. 14 août 1676, à 43 ans. M. 1er juillet 1699.

44. F. Zozime (nommé dans le monde Eustache de Pres-de-Seigle), né à Paris. P. 27 août 1676, à 22 ans. M. 2 juin 1677.

45. D. Ephrem (nommé dans le monde Julien

Gobard), prêtre, curé de Saint-Michel de Vaucelles, faubourg de Caen, D de Baieux, né à Paris P 31 janvier 1676, à 30 ans M 10 mai 1695.

46 F Paul, (nommé dans le monde Balthasar Michon), né à Paris. P 4 mai 1677, à 19 ans. M 19 mai 1720

47 D Basile, (nommé dans le monde Nicolas Marteau), né à Paris. P 4 mai 1677, à 20 ans. M. 10 avril 1688

48 D Jacques Minguet, ancien Abbé de Châtillon en Lorraine. P. 19 août 1677, à 80 ans M 30 mars 1681

49 D Benoît, (ci-devant nommé dom Pierre Stas), religieux, prêtre et Profès de Notre-Dame du Val-Dieu, D. de Liege. P. 19 août 1677, à 42 ans M 18 janvier 1702.

50 F Alberic, (nommé dans le monde Jean de Gilet de Berville), né à Fontainebleau P 20 septembre 1677, à 26 ans M 10 avril 1682

51 F Théodore, (nommé dans le monde Nicolas de Faverolles), né à Paris P 12 mars 1678, à 23 ans M 7 avril 1678

52 D Guillaume Kerviehe, religieux, prêtre et profès de Perseigne. P. 1 avril 1678, à 45 ans. M 1 février 1689

53 D Hilarion Josseteau, prêtre, religieux-profès de Cheminon. P 30 juillet 1678, à 34 ans. M 23 juin 1711.

54 F. Antoine de La Magdelaine, né à Granlis,

Digitized by Google

D. de Castres P. 27 fevrier 1679, à 35 ans. M 29 fevrier 1681.

55 F Jean-Francois Fournier, né à Paris, sous-diacre, religieux profès des Feuillans, où il s'appelait frère Jean-Francois de Saint-Joseph P 8 mars 1679, à 36 ans. M 10 février 1711.

56 F. Sylvain, (nommé dans le monde Jean-Marc Aumont), né à Hennebon, D de Vannes. P. 19 août 1679, à 22 ans M. 13 septembre 1680.

57 D Bernard Soyrot, prêtre, religieux des Carmes chaussés de la Province de Narbonne, où il etait nommé le Père Benigne de Sainte-Marie, né à Dijon. P. 1 mai 1680, à 40 ans M 28 septembre 1720.

58 F. Euthyme, (nommé dans le monde Pierre Foudaine), né à Beauvais P. 13 juin 1681, à 26 ans M 10 octobre 1685.

59 D Zozime, (nommé dans le monde Pierre Foisil), ne à Bellême, D de Seès P. 19 août 1681, à 31 ans M 3 mars 1696 Il fut le successeur immediat de l'abbé de Rancé.

60. F Moïse (nommé dans le monde Jean Le Fevre), né à Aquigni, D. d'Evreux. P. 21 août 1681, à 29 ans M 19 avril 1685.

61. F Palémon, (nommé dans le monde Nicolas Des Hayes), ne a Rouen. P 24 décembre 1681 à 29 ans M 1 août 1684.

62 F Antoine, (nommé dans le monde Fran-

çois Chevalier), né à Orléans. P 11 janvier 1682, à 34 ans M 6 février 1708

63 F Dorothée (nommé dans le monde François Corret), né à Courzieux, D de Lyon P 25 mai 1682, à 31 ans. M 25 juin 1685

64 F Siméon, (nommé dans le monde Charles Guillon), né à Aurai, D de Vannes P 17 juin 1682, à 27 ans M 24 mai 1686

65 D Marcien, (nommé dans le monde Martial de Rouchail), prêtre, natif de Périgueux P 28 octobre 1682, à 28 ans M 23 septembre 1720

66 F Arcise, (nommé dans le monde Henri le Guay), né à Verviers, D de Liége P 18 septembre 1682, à 28 ans M 27 mai 1684

67 D Malachie (nommé dans le monde Jean Garneyrin), prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Antoine, né à Chambéri, D de Grenoble P 4 novembre 1682, à 28 ans M 12 août 1709, à Buon-Sollazzo, en Toscane, dont il était Abbé, et où, à la demande du grand-duc, il avait été, en 1705, envoyé pour établir la Réforme de Rancé

68 D Isidore, (nommé dans le monde Honoré Simon), prêtre, de la congrégation de l'Oratoire, né à Saint-Andre, D de Senes P 28 novembre 1682, à 42 ans M 8 mai 1688

69 D Maur, (nommé dans le monde Pierre

Digitized by

Mouchin), né à Paris P 20 mai 1683, à 25 ans. M. 5 février 1701.

70 F Théodose, (nommé dans le monde Claude Mauger), né à Beauvais P. 5 août 1683, à 22 ans M 2 juillet 1687.

71 D Joseph, (nommé dans le monde Louis Garreau), religieux, prêtre profès du monastère de Buzai, dont il avait été Prieur P. 10 mai 1684, à 40 ans M 12 avril 1690.

72 Pacôme, (nommé dans le monde Michel Desnoulé), prêtre, et chapelain de l'église paroissiale de Saint-Etienne de Lille, né en cette ville. P. 22 juillet 1684, à 49 ans M. 5 février 1688

73 D. Paul (nommé dans le monde François Ferrand de Grandmaison), né au Puy en-Velai, prêtre, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, où il se nommait Dom Bruno, prieur de Genlis, D. de Noyon P 22 juillet 1684, à 63 ans M. le vendredi-saint 12 avril 1686.

74. D. Aphraate (nommé dans le monde Charles Marsilli), prêtre, né à Conflans-sur-Seine, D de Troies P. 25 septembre 1684, à 36 ans. M 27 juin 1699.

75 F. Joseph (nommé dans le monde Armauld de La Filolie), né à La Garde, paroisse d'Abzac, D. de Périgueux P. 22 novembre 1684, à 25 ans M 21 mars 1692.

76 D. Bernard, prêtre, religieux profès de

l'Ordre de Premontré, où il s'appelait Dom Eloi Le Mosle, né à Chaumont-sur-Erre, D. de Verdun, ancien prieur dans diverses maisons de cet Ordre P 22 janvier 1685, à 64 ans M 14 mars 1690.

77 F Théonas (nommé dans le monde Jean Sanctart), né à Paris. P 31 juillet 1685, à 51 ans. M 14 avril 1691.

78 D Jean Roger, religieux, prêtre profès du monastère de Grand-Selve, D de Toulouse, où il retourna P 17 septembre 1685, à 39 ans

79 D Jacques (nommé dans le monde Jacques de La Court), né à Soissons, religieux, prêtre profès de l'abbaye du Pin, D. de La Rochelle. P. 21 janvier 1686, à 28 ans M 2 juin 1720, sept ans après sa démission d'Abbé de La Trappe.

80. F Auxent (nommé dans le monde Guillaume Guevesne), né à Dieppe, D de Rouen. P 20 mai 1686, à 28 ans M 11 avril 1734.

81. F Pallade (nommé dans le monde François Le Fevre), né à Vouzon, D d'Orléans P 3 juin 1686, à 22 ans M 26 avril 1693.

82. D. Dorothee (nommé dans le monde Jean Colas, prêtre, ne à Saint-Germain-des-Grois, D de Seès P 23 juillet 1686, à 38 ans. M 31 janvier 1690.

83. F Euthyme (nommé dans le monde Jean L'Epinoy), ne a Faux, D. de Reims P 6 novembre 1686, à 25 ans M 19 novembre 1688

84 F Moise (nommé dans le monde Andre de

Cercelier), né à Paris P. 15 novembre 1686, à 32 ans M 7 février 1698

85. F Etienne (nommé dans le monde André-Augustin de la Barberye Nayet), né à Bailleul, D. d'Angers P. 14 janvier 1687, à 21 ans M. 18 février 1699

86 D. Arsène (nommé dans le monde Bénigne-Bernard de La Croix, prêtre, chanoine de Saint-Etienne de Dijon, né dans cette ville P. 8 février 1687, à 35 ans Stabilé à l'abbaye de Barbeaux, D. de Sens.

87 D Placide (nommé dans la congrégation de Saint-Vanne, de l'Ordre de Saint-Benoît, dont il était religieux profès, Dom Bruno Baudin), né à Sommamour, D de Châlons. P. 22 mai 1687, à 47 ans M. 22 mars 1691

88 D Paulin de L'Isle, prêtre, religieux profès de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, de l'Ordre de Saint-Benoît, né a Châlons P. 9 juin 1687, à 45 ans M. 22 mai 1698.

89 F Grégoire (nommé dans le monde Jean Maupeou), religieux profès du couvent du Chapelet, de l'Ordre de Saint-Dominique, né à Pésénas, D d'Agde P 10 mai 1688, à 41 ans M' 2 mai 1702, à l'abbaye de Prières

90 Eusebe (nommé dans le monde Louis de Justal), né à Pont-de-Saux, D. de Saintes P 17 mai 1688, à 31 ans M 1 août 1692

91 F Eugène (nommé dans le monde André-

François Renard), né à Liege P. 18 juin 1688, à 26 ans M. 8 avril 1708.

92. D. Augustin (nommé dans le monde Pierre Chavagnat, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin de Cahors, né à Limoges P. 14 juillet 1688, à 45 ans M. 12 mars 1697.

93. Acace (nommé dans le monde Léonard Becquet, né à Cambrai P. 30 septembre 1688, à 35 ans. M. 6 mars 1693.

94. F. Ammon (nommé dans le monde Nicolas L'Asnier), né à Pont-Sainte-Maxence, D. de Beauvais. P. 3 novembre 1688, à 24 ans M. 26 mai 1691.

95. F. Marin (nommé dans le monde Marin D'Oby, né à Châteauneuf en Thymerais, D. de Chartres. P. 3 novembre 1688, à 23 ans M. 20 mars 1708.

96. D. Muce, né à Sauzet, D. de Valence, religieux, prêtre profès de Saint-Marcel-le-Sauzet, dans l'Ordre de Cluni, où il se nommait Dom Pierre Faure (*Voir* ci-dessus, page 98) P. 19 février 1689, à 53 ans. M. 13 mai 1689.

97. F. Armand Chmaque (nommé dans le monde Pierre de L'Orme), né à Nîmes, nouveau converti à la foi catholique. P. 26 avril 1689, à 23 ans.

98. F. Basile (nommé dans le monde Claude Anzoux), né à Vilhors-le-Bel, D. de Paris P. 22 septembre 1689, à 21 ans. M. 25 février 1695.

99 F Fabas (nommé dans le monde Pierre Valade), né à Angoulême P. 21 octobre 1689, à 25 ans M. 9 février 1727.

100 F Palémon (nommé dans le monde Dominique-Alexis de Harchies), né à Saint-Omer P 10 février 1691, à 27 ans M. 2 juillet 1691

101 D. Gabriel Belcaire, religieux profès de l'abbaye de Bonneval en Rouergue. P. 18 septembre 1690, à 51 ans. M 17 janvier 1703, à l'abbaye de Sept-Fonts.

102. D Dorothée (nommé dans le monde Jean-Baptiste de Vitry), prêtre, chanoine et chantre de la cathedrale de Meaux, né à Montreuil, D. de Paris P. 21 avril 1691, à 44 ans. M. 15 mars 1693.

103 F Bernard-Michel (nommé dans le monde Louis Michel), né à Villiers-le-Bel, D de Paris. P. 25 mai 1691, a 28 ans M 22 avril 1694

104 F. Théodore (nommé dans le monde Nicolas du Caul), né à Château-Cambresis, D. de Cambrai. P. 25 juin 1691, à 38 ans. M. 9 janvier 1693.

105 F. Euthyme (nommé dans le monde Galatoire Soube de Mesplez), ne à Pau, D. de Lescar P 16 fevrier 1692, a 24 ans Il sortit de l'Ordre par dispense du pape, et mourut à l'abbaye de Sanbalade en Béarn, D. de Lescar.

106 D. Alberic (nommé dans le monde Jean-Baptiste Godinot), chanoine régulier de l'Ordre

de Prémontre, prêtre profès de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, né à Reims. P. 30 mai 1692, à 33 ans. M. 26 octobre 1692.

107. D. Isidore (nommé dans le monde et dans la congrégation des Feuillans Blaise Tissu), né à Paris, prêtre, et profès du monastère de Saint-Bernard de Paris. P. 23 juin 1692, à 44 ans. M. 25 septembre 1694.

108. F. Palémon (nommé dans le monde Louis Tana, comte de Santenas, né à Turin. P. 14 juillet 1692, à 40 ans et 8 mois. M. 9 novembre 1694.

109. F. Julien (nommé dans le monde Guillaume Cappeau), né à Roquemaure de L'Hers, D. d'Avignon. P. 15 juillet 1692, à 26 ans. M. 20 juillet 1710.

110. F. Ammon (nommé dans le monde Pierre Chaton), né à Pont-Sainte-Maxence, D. de Beauvais. P. 6 septembre 1692, à 25 ans. M. 12 novembre 1727.

111. F. Bruno (nommé dans le monde François Sermet), de la congrégation de l'Oratoire, né à Lyon. P. 7 octobre 1692, à 26 ans. M. 25 août 1696.

112. F. Dosithée (nommé dans le monde Pierre Le Roy), né à Bazancourt, D. de Reims. P. 7 octobre 1692, à 24 ans. M. 7 mai 1695.

113. D. Jean Beccard, religieux, prêtre profès de l'abbaye de Saint-Maurice de l'Étroite-Observance de Cîteaux. P. 17 octobre 1692. M. 27 mars 1694.

114 F Cyprien Saillard, religieux profès de l'abbaye de Sept-Fonts. P 31 décembre 1692, à 46 ans. M. 11 août 1694

115 D Antoine, religieux, prêtre, profès du couvent de Brive, de l'Ordre de Saint-Dominique, où il s'appelait Dom Jean-Baptiste La Farge, né à Saint-Léonard, D de Limoges. P. 14 mai 1693, à 44 ans. M. 14 decembre 1714

116. F Zénon (nommé dans le monde Pierre-René de Montbel, de la maison de Roux, capitaine dans le régiment du roi, fils de M de Montbel, syndic-général des états du Languedoc), né à Carcassonne P 13 juin 1693, à 31 ans M. 19 décembre 1695.

117. F. Siméon (nommé dans le monde Jean-Baptiste Garnison), né à Breurés-lès-Favernei, D. de Besançon P 14 août 1693, à 23 ans M 17 mars 1701

118. D. Daniel (nommé dans le monde François Geudré), religieux Mineur, prêtre, profès du couvent de l'obervance de Pont-Oise, D. de Rouen, né à Pont-Oise P 7 septembre 1693, a 35 ans M 29 avril 1695

119 F Eusebe (nommé dans le monde François D'Heur), né à Liége le 7 septembre 1693, a 34 ans. M 1 décembre 1711

120 D Bernard (nommé dans le monde Jean Rabec), religieux, prêtre, profès des Premontrés

réformés, né à Coutances P 31 décembre 1693, à 29 ans M à Vaulusant, D de Sens

121 D Dorothée (nommé dans le monde Louis de L'Epine), chanoine régulier de la Congrégation de France, né à Paris P. 17 avril 1694, à 36 ans M. 13 juillet 1704.

122 F. Placide, novice (nommé dans le monde Charles Boquillon), de l'Oratoire, né à Clermont, D de Beauvais P 4 février 1694, à 25 ans M 4 février 1694, même jour

123 D Théodore (nommé dans le monde Charles Poyard), prêtre, né à Senlis P. 24 décembre 1694, à 37 ans. M 6 janvier 1697.

124 D Joseph (nommé dans le monde François Rampillon), chanoine régulier de la Congrégation de France, prêtre, né à Meaux P 14 décembre 1694, à 41 ans M 12 octobre 1707.

125 F Helene (nommé dans le monde Jacques Gouaux), né à Blaine, D du Mans P 18 avril 1695, à 26 ans M 24 avril 1696

126 F. André (nommé dans le monde André Sacré), né à Selessin, D de Liége P 26 avril 1695, à 46 ans M 9 juin 1711

127 D Albéric (nommé dans le monde Pierre Mocquereau de La Bugnardière), prêtre, né à Angers. P 16 juin 1695, à 29 ans M 23 février 1696.

128 F Gérasime (nommé dans le monde Eloi

Fouquier), né à Ham, D. de Noyon. P. 16 juin 1695, à 28 ans. M. 12 avril 1697.

129. F. Arcise (nommé dans le monde René Maubert), avocat, né à Orléans. P. 16 juin 1695, à 44 ans. M. 12 mars 1698.

130. F. Placide (nommé dans le monde Adrien Morel), sous-diacre, chanoine regulier de la province de France, né à Amiens. P. 17 mai 1695, à 25 ans. M. 30 mai 1695.

131. F. Elie (nommé dans le monde Léonor-François-Marie de Soheirie), né à Saint-Germain de l'Espinasse, D. de Lyon. P. 14 août 1695, à 28 ans. M. 25 février 1710.

132. F. Astére (nommé dans le monde Jean David), né à Talaise, D. de Seès. P. 14 août 1695, à 21 ans. M. 5 avril 1698.

133. D. Armand (nommé dans le monde François Gervaise, et dans la Congrégation des Carmes Déchaussés, ou il était prieur, Père Agathange de Sainte-Marie), né a Paris vers 1660, Abbé de La Trappe (*Voir* ci-dessus, ABBÉS DE LA TRAPPE, n° XXXIV, et TRAPPISTES CÉLÈBRES, page 116). P. 25 septembre 1695, à 35 ans. M. en 1751 aux Reclus, D. de Troies.

134. D. Jean-Baptiste (nomme dans le monde Jean-Baptiste de La Tour), prêtre, religieux profès dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, né à Flange-bouche, D. de Besançon. P. 25 mai 1695, a 43 ans. M. a Cîteaux 4 juillet 1708.

135. F. Isaac (nommé dans le monde Pierre Pierre), né à Gondrezecour-le-Château, en Lorraine. P. 7 décembre 1695, à 24 ans. M. 5 mai 1700.

136. D. Pacôme (nommé dans le monde Louis de Montelieu, et, dans l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels, le Père César), né à Sommiers, D. de Nîmes. P. 31 décembre 1695, à 42 ans. M. 11 mars 1697.

137. D. Jerôme (nommé dans le monde et dans l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels, dom Pierre Arnaud), né à Aigues-Mortes, D. de Nîmes. P. 31 décembre 1695, à 28 ans. M. 31 mars 1698.

138. F. Arsène (nommé dans le monde Robert Blavette), né à Paris. P. 13 février 1696, à 43 ans. M. 10 avril 1700.

139. D. Abraham (nommé dans le monde Nicolas Beugnet), prêtre, curé de Saint-Pol, D. de Boulogne, né à Arras (*Voir* ci-dessus, article Gervaise, dans les TRAPPISTES CÉLÈBRES, p. 125). P. 5 avril 1696, à 58 ans. M. 8 mai 1698.

140. F. Dosithée (nommé dans le monde Robert Henry), né à Saint-Malo. P. 11 juin 1696, à 19 ans. M. 28 mai 1700.

141. F. Benoît (nommé dans le monde Benjamin de Solas), ancien Bénédictin, né à Montpellier. P. 15 juillet 1696, à 25 ans. M. 5 septembre 1696.

142. F. Joseph (nommé dans le monde Jacques-

Joseph Vestric), né à Bessan, D d'Agde P 7 septembre 1696, à 30 ans. M. 14 février 1697.

143 F Palémon, novice (nommé dans le monde et dans sa première observance Guillaume Pichard), prêtre, profès de l'Ordre des Frères Prêcheurs, né à Orléans P . à 30 ans M 17 avril 1696

144. F Zénon (nommé dans le monde Marc-Antoine de Saint-Christophe), né à Paris P 1er février 1697, à 36 ans M 4 février 1722

145 F. Maur, sous-diacre (nommé dans le monde et dans sa première observance Joseph Tournus), religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur, né à Valence P 1er février 1697, à 26 ans M 22 juillet 1699

146 F. Zozime (nommé dans le monde Louis Du Pré), né à Beauvais. P. 8 avril 1697, à 27 ans M 9 juin 1699

147 F Anselme (nommé dans le monde Jean Sonmer), né à Villers-Cauterets, D. de Soissons P 29 avril 1697, à 24 ans M 26 septembre 1707, à Long-Pont.

148 D Macaire (nommé dans le monde Michel Andrieu), prêtre, religieux profès des Célestins de Rouen, né en cette ville. P 29 avril 1697, à 37 ans M. 18 décembre 1718.

149 Dom Bruno (nommé dans le monde Jean-François Lefèvre), prêtre, religieux profès des Cé-

Digitized by Google

lestins de Paris, né en cette ville. P. 29 avril 1697, à 37 ans. M 15 novembre 1699

150 F. Palémon (nommé dans le monde Nicolas Le Hault), né au Pecq, D. de Paris P. 11 mai 1697, à 26 ans. M 17 juillet 1700

151 F. Chrysostôme (nommé dans le monde Pierre de La Marre), né à Rouen. P. 11 mai 1697, à 41 ans. M. 25 juillet 1702

152 F Hélène (nommé dans le monde Jean-Antoine Lochart), né à Cormiri, D de Reims. P. 12 juin 1697, à 22 ans. M 6 mars 1699.

153 D Bernard (nommé dans le monde Bernard Mullet), curé d'Achiet le petit, D d'Arras. P 27 juillet 1697, à 48 ans M 22 mai 1713

154 F Dommique (nommé dans le monde Arnoul l'Hermite), né à Armentières, D d'Arras. P 5 août 1697, à 27 ans M 28 juillet 1699

155 F Basile (nommé dans le monde George-Francois Cappy), né a Beauvais P 5 août 1697, à 31 ans M le 17 juin 1723, à Vaulnsant

156 F Pierre-Célestin (nommé dans le monde Louis Vaudron), religieux profès des Célestins de Mantes, né à Antoni, D de Paris P. 5 août 1697, à 22 ans M ...

157 F Théodore (nommé dans le monde Jean Bailly), né à Nemours, D de Sens P 7 septembre 1697, à 20 ans M 19 décembre 1699

158 D Francois (nommé dans le monde Victor Pallé), prêtre, religieux profès du Tiers-Ordre

de Saint-François, né à Paris. P. 23 septembre 1697, à 41 ans M. 18 mars 1702.

159. D. Louis (nommé dans le monde Louis Héron), prêtre, religieux profès du Tiers-Ordre de Saint-François, né à Paris. P. 23 octobre 1697, à 39 ans M. 28 février 1701.

160. F. Achille (nommé dans le monde Philippe-Joseph-Marie Albergotti), ci-devant colonel d'infanterie, et major du régiment royal d'infanterie italienne, né à Arezzo, en Toscane. P. 23 octobre 1697, à 26 ans M. 13 février 1699.

161. D. Romuald (nommé dans le monde François Moulin), prêtre, religieux profès de l'Ordre de Saint-François, capucin, né à Pau. P. 10 novembre 1697, à 35 ans M. 9 avril 1699.

162. F. Euthyme (nommé dans le monde Charles Ramauger (né à Saint-Sever près de Rouen. P. 10 novembre 1697, à 29 ans M. 14 avril 1707, à San-Savinano, en Toscane.

163. F. Hilarion (nommé dans le monde Nicaise Tedrel), religieux profès des Frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François, né à Courière, D. d'Arras. P. 17 décembre 1697, à 23 ans. M. 6 juillet 1698.

164. D. Daniel (nommé, dans son observance des Cordeliers de la province de Normandie, le père Nicolas Courier), prédicateur, né à Ingouville, D. de Rouen. P. 1er février 1698, à 36 ans. M. 18 octobre 1699.

165 D. Eustache (nommé dans le monde Jean-Baptiste Maslard), prêtre et doyen de l'église de Saint-Vulfran d'Abbeville, né à Paris P. 1er février 1698, à 35 ans. M. 12 avril 1699.

166. F. Bonaventure (nommé, dans son observance des Cordeliers de la province de Touraine, frère François de La Rue), né à Bourges. P. 1er février 1698, à 24 ans. M. 21 novembre 1699.

167. D. Alexandre Renouard, religieux profès de la Ferté, né à Paris. Stabilié 19 mai 1696, à 39 ans. M. 28 avril 1706.

168. F. Pallade (nommé dans le monde Jean de Coudrif), né à Périgueux. P. 5 avril 1698, à 28 ans. M. 31 mars 1700.

169. F. Jean-Baptiste (nommé dans le monde Jean Manin), né à Semur, D. d'Autun. P. 26 avril 1698, à 20 ans. Stabilié à l'abbaye de Royaumont, le 22 août 1713. M. 1732.

170. D. Isidore (nommé dans le monde Maximilien d'Ennetières, et dans son observance des Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, le père Joseph), profès de Saint-Nicolas-des-Prés; né à Tournai. P. 25 mai 1698, à 37 ans. M. 24 juin 1727. Cinquième Abbé régulier depuis la Réforme (voir ci-dessus, LISTE DES ABBÉS, n° XXXVI).

171. F. Placide (nommé dans le monde Placide Guichard, et dans sa première observance des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne,

frère Vincent), né à Châlons Mort novice, le 19 mai 1698.

172. F. Colomban Plouvier (nommé, dans sa première observance des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne, le frère Paul), né à Chalons P. 9 août 1698, à 21 ans. Il se retira dans sa première observance.

173. F. Jacques (nommé dans le monde Nicolas de Lanchy), né à Ham, D. de Noyon. P. 27 septembre 1698, à 29 ans. M. 2 octobre 1699.

174. D. Bede (nommé, dans sa première observance des Bénédictins anglais, le père Farington Lake), né à Lancaster, D. de Chester, en Angleterre. P. 20 octobre 1698, à 32 ans. M. 31 mars 1704.

175. F. Toussaints (nommé dans le monde Etienne Pouchet), né à Houdenc en Brai, D. de Beauvais. P. 31 octobre 1698, à 22 ans. M. 16 mars 1700.

176. D. Théodose (nommé, dans sa première observance des Cordeliers de la province de France, le père Luc Casteau, gardien de Mailli), né à Reims. P. 7 décembre 1698, à 33 ans. Il retourna dans sa première observance.

177. D. Athanase (nommé dans le monde Pierre Robert), prêtre, né aux Essars-le-Vicomte, D. de Troies. P. 7 avril 1699, à 43 ans. M. 19 avril 1701.

178. F. Lazare (nommé dans le monde André Lestoré), président au présidial de Montargis, ne

à Lorrien, D. de Sens. P. 7 avril 1699, à 33 ans M. 7 novembre 1701.

179. D. Joseph (nommé dans le monde Servais Mathoz), prêtre, principal du college de Bapaume, né à Bioville, diocèse de Namur. P. 20 avril 1699, à 33 ans. M. 24 octobre 1724.

180. F. Eusèbe (nommé dans le monde Claude Dez), né à Routerville, D. d'Amiens. P. 20 avril 1699, à 26 ans. M. 6 avril 1700.

181. D. Marin (nommé dans le monde Jean-Pierre Lebrun, et dans sa première observance des Capucins, le père Jean-Pierre de Saint Antonin), né à Saint-Antonin, D. de Rhodez. P. 9 mai 1699, à 43 ans. M. 19 septembre 1701.

182. D. Spiridion (nommé, dans sa première observance des Bénédictins réformés de Cluni, dom Gabriel Boudret), né à Besançon. P. 15 juillet 1699, à 44 ans. M. 5 mai 1732.

183. F. Macaire (nommé dans le monde Eustache Baudelle), né à Saint-Isbergues, D. de Saint-Omer. P. 28 juin 1699, à 29 ans. M. 26 juin 1701.

184. F. Sérapion (nommé dans le monde Montain Moutier), né à La Fère, D. de Laon. P. 15 juillet 1699, à 34 ans. M. 31 janvier 1703.

185. D. Placide (nommé, dans le monde et dans sa première observance des Capucins, où il fut gardien, le père Jean-Baptiste de Bethune), né à Penin, D. d'Arras. P. 5 octobre 1699, à 55 ans. Il retourna dans son observance.

186. F. Agathon (nommé dans le monde le chevalier de Maulde), capitaine de cavalerie dans le régiment de Sousastre, né à Valenciennes, D de Cambrai. P. 25 octobre 1699, à 26 ans. (Mort prieur de Saint-Aubin en juillet 1735)

187. F. Ignace (nommé dans le monde Alexandre-Olivier Mignon), né à Châteauneuf en Thymerais, D de Chartres. P. 1er février 1700, à 32 ans. M. 29 juin 1723.

188. D. Augustin (nommé dans le monde Antoine Hatte), prêtre, chanoine régulier de l'abbaye d'Arrouse, ne à Arras. P. 20 février 1700, à 57 ans (Mort aux Clairets, où il demeurait depuis 25 ans, le 4 mars 1743).

189. F. Jean (nommé dans le monde Jean Cardinal), né à Angers. P. 20 février 1700, à 24 ans. M. 19 janvier 1701.

190. F. Ephrem (nommé dans le monde Pierre Bouillerot de Vaulouis, mousquetaire), né à Paris. P. 4 mars 1700, à 26 ans. M. 24 décembre 1735.

191. F. Gabriel (nommé dans le monde Jean-Henri Renon), né à Bourges. P. 24 mars 1700, à 38 ans. P. 24 mars 1700. M. 2 février 1710.

192. F. Achille (nommé dans le monde Marcel de Rochever), né à Montelimard, D. de Grenoble. P. 17 avril 1700, à 33 ans. M.

193. F. Placide (nommé dans le monde Jacques Marouard), ne à Rouville, D de Rouen. P. 30 avril 1700, à 27 ans. M. 26 avril 1709.

194. F. Apollon (nommé dans le monde Vincent Le Longuet), né à Nehou, D de Coutances P 22 juillet 1700, à 27 ans. (Mort à Prières en décembre 1744) Stabilé à Buon-Solazzo, il revint le 27 avril 1735, y retourna le 12 octobre suivant, et rentra à La Trappe le 24 août 1736. Il alla de nouveau à Buon-Sollazzo le 18 janvier 1739, où il fut mal reçu. Le 22 juin 1740, il était de retour à La Trappe où il fut l'objet d'une réception tout aussi peu favorable. L'Abbé de Prières se chargea de lui.

195. D Jacques (nommé dans le monde Jacques Sauvalle), prêtre de l'Oratoire, né à Dieppe, D de Rouen P 14 août 1700, à 24 ans (Il devint Abbé de Buon-Sollazzo)

196. F. Alexis (nommé dans le monde Robert Greme), ne à Rostourn, près d'Edimbourg en Ecosse. P 31 octobre 1700, à 22 ans. M. 21 mai 1701

197. F. Joseph (nommé dans le monde Charles Nicolas Le Clerc de Lesseville, fils d'un président au Parlement de Paris). P. 24 décembre 1700, à 28 ans M. 25 août 1721.

Depuis la Réforme jusqu'à la fin de 1700, période qui est la même que nous avons embrassée pour les 197 Religieux, le nombre de Frères Convers admis à la profession est de 49, depuis le 20 juin 1666 jusqu'au 22 décembre 1700. Ainsi,

Digitized by Google

comme nous l'avons dit plus haut, le nombre des professions de toute la maison, pendant ces trente-huit années où vécut Rancé après la Reforme, présente un total de 246 individus.

Le chevalier d'Espoy avait joint à la Vie de Pierre Le Nain, dont nous avons parlé dans le chapitre des Trappistes célèbres, un Nécrologe qui s'étendait depuis la Reforme jusqu'au 13 octobre 1714, et présentait 243 décès, tant de Religieux que de Convers. Celui qui fut joint à la dernière édition de la Relation de la Vie et de la Mort des Trappistes, se prolongeait jusqu'au 10 février 1755.

D'après un relevé fort exact que nous avons fait sur le Nécrologe même de La Trappe (277), mis au net et copié avec beaucoup de soin, nous trouvons 426 décès pendant les soixante-douze années qui se sont écoulées depuis le 15 septembre 1667 (278) jusqu'à la fin de 1739. Ces 426 décès se composent ainsi qu'il suit :

8 individus sont morts à 22 ans		19 individus sont morts à 25 ans	
6	23	5	26
12	24	15	27

(277) *Necrologium Trappense, seu Menologium et obituarium omnium in Christo piè dormientium de Trappâ Monachorum a subintroductâ in hoc monasterio Strictioris Cisterciensis Ordinis Observantiâ*, etc.; in-4°.

(278) C'est la date du premier décès depuis la Reforme.

21 individus sont morts à	28 ans	5 individus sont morts à	55 ans.
13	29	11	56
15	30	6	57
20	31	5	58
11	32	4	59
14	33	3	60
13	34	6	61
12	35	2	62
15	36	8	63
11	37	4	64
8	38	4	65
12	39	8	66
12	40	1	67
4	41	4	68
4	42	1	69
11	43	5	70
9	44	1	71
4	45	2	72
11	46	1	73
8	47	3	74
12	48	1	75
2	49	0	76
6	50	2	77
8	51	1	78
8	52	0	79
5	53	2	80
3	54	1	81

Google

Le tableau suivant a pour objet de présenter combien d'années de noviciat ces 426 individus ont parcouru.

23 sont morts à	1 an de noviciat.	3 sont morts à	24 ans de noviciat.
66	2	4	25
42	3	5	26
29	4	4	27
39	5	2	28
25	6	2	29
13	7	2	30
14	8	3	31
14	9	3	32
14	10	2	33
4	11	0	34
10	12	4	35
8	13	3	36
6	14	1	37
7	15	1	38
5	16	2	39
4	17	1	40
9	18	0	41
4	19	1	42
9	20	2	43
1	21	2	44
5	22	1	48
9	23	1	55

Ces décès présentent un total de 409 individus morts après le noviciat ; 17 succombèrent dans

ses épreuves, et complètent le nombre de 426 décès que nous avons relevés sur le Nécrologe.

En comptant ces 17 Novices comme ayant vécu un an, et réunissant ces 17 années aux 740 de profession que nous avons présentées, nous obtiendrons un total de 757 ans de profession parcourus par 426 Religieux: il donne pour chacun d'eux, terme moyen, à peu près 1 an, 6 mois et 6 jours d'existence à La Trappe après la profession.

Il faut conclure de ces calculs que, quoique Rancé ait observé le régime de La Trappe pendant trente-sept ans, et Pierre Le Nain pendant quarante-cinq, ce régime était très meurtrier, à cause des austérités continuelles, de la nourriture trop peu substantielle pour réparer tant de fatigues, du séjour de l'abbaye elle-même, située dans un vallon humide et malsain, et de l'idée continuelle des souffrances et de la mort dont l'imagination était constamment occupée.

CHAPITRE VIII.

Suppression de l'Abbaye de La Trappe

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.
VIRGILE, Egl

LONG-TEMPS avant la révolution, les monastères étaient menacés, sinon d'une suppression complète, du moins d'une réduction considérable. Obérés par le luxe et les déprédations des cours, les princes cherchaient les moyens de restaurer leurs finances. Les richesses de plusieurs ordres religieux dûrent exciter une cupidité facile à satisfaire, en même temps qu'elles présentaient de grandes ressources pour alléger le fardeau si pesant des impôts et pour créer d'utiles établissemens.

L'ambition des Jésuites, bien plus que leur opulence, avait, presque dès leur institution (279), excité contre eux l'envie des autres ordres, la haine des Jansenistes et même la rigueur des souverains. Ils furent supprimés en France dans le

(279) Établis par saint Ignace en 1534, ils avaient été approuvés en 1540 par le pape Paul III.

courant de l'année 1762, et dans toute la chrétienté en 1773, par un bref du pape Clément XIV.

Le petit nombre de religieux qui restaient dans plusieurs riches monastères détermina Louis XV à en supprimer quelques-uns, dont les revenus furent partagés entre les évêques et les établissemens soit d'instruction publique, soit de charité.

En Allemagne, Joseph II ordonna aussi la suppression de beaucoup de couvens.

Tout semblait, dans l'Europe catholique, conspirer à l'anéantissement de ces pieuses fondations de nos aïeux, enrichies par degrés, se relâchant de leur primitive austérité, et conservant pour quelques commensaux les grands revenus qui avaient à la fois servi à nourrir des centaines de cénobites et à prodiguer à l'indigence d'abondantes aumônes.

Le concordat de 1516, passé entre Léon X et François I, qui ne put le faire accepter ni par les parlemens, ni par les universités, et qui se vit forcé à le publier malgré les vœux incontestables des véritables catholiques, cet acte funeste le fut surtout aux monastères qu'il priva de l'élection de leurs Abbés, et dont il livra les biens à des Abbés commendataires qui leur étaient étrangers.

Après ces diverses attaques contre les maisons religieuses, il n'était pas présumable, il était difficile, il fut impossible qu'elles se soutinssent en 1789, lorsque l'Assemblée Nationale trouvait dans

ses mandats (280) l'ordre de les reformer et de supprimer la plupart d'entre eux.

Aussi, dès le 2 novembre 1789, sur une motion primitive de M. de Talleyrand-Périgord, alors évêque d'Autun, l'Assemblée Nationale décréta qu'elle mettait à l'entière disposition du gouvernement toutes les propriétés et tous les revenus ecclésiastiques (281). Dès le 19 du même mois, il intervint un décret qui ordonna la vente d'une partie de ces domaines; et, le 13 février 1790, M. l'abbé de Montesquiou fit rendre, sur sa rédaction, un nouveau décret qui interdisait les vœux monastiques.

Ainsi fut consommée en peu de mois la destruction des établissemens cénobitiques, quels qu'ils fussent, rentés et mendians, oisifs et laborieux, instruits et charitables.

L'abbaye de La Trappe se trouva donc aussi atteinte par cette grande mesure qui porta l'épouvante et la désolation dans ses vallées jusqu'alors silencieuses, au fond des cellules solitaires, et jusque dans le sanctuaire voué aux pratiques chrétiennes.

Les Trappistes espérèrent un moment échapper à la destruction générale : on les flatta de cette

(280) Cahiers et pouvoirs remis par les Bailliages et Sénéchaussées à leurs députés aux Etats-Généraux.

(281) Ce décret fut rendu à la majorité de 222 voix : 568 voix pour, 346 contre, 40 nulles.

illusion, et ils l'accueillirent avec les transports de l'allégresse.

Vers la fin de 1790, ils adressèrent à l'Assemblée Nationale un Mémoire pour leur conservation. Le comité ecclésiastique le fit connaître à l'Assemblée, qui, avant de prononcer ou de rejeter une exception importante à ses décrets, consulta les autorités locales.

Le conseil-général du département de l'Orne, séant à Alençon (282), fut ainsi consulté sur la question de savoir « s'il était avantageux à la nation de conserver le monastère de La Trappe, « de lui permettre de se perpétuer par des vœux « simples, et de lui laisser l'administration de ses « biens (283) »

A ce sujet, le quatrième bureau du conseil-général présenta un rapport le 20 novembre 1790, et fit d'abord la lecture des pièces qui pouvaient mettre le mieux à portée d'apprécier l'état de la question, telles que deux lettres des Trappistes, l'une à l'Assemblée Nationale, l'autre au Roi, le Mémoire présenté au comité ecclésiastique, et renvoyé au département de l'Orne; la requête adressée au directoire du département, et qu'il avait transmise au district de Mortagne, dans le

(282) A 12 lieues de la Trappe.

(283) Premier Registre des délibérations du Conseil-Général du département de l'Orne, commencé le 5 novembre 1790, et fini le 2 septembre 1791.

zed by Google

territoire duquel La Trappe était située ; l'avis de ce district ; les délibérations des municipalités de Mortagne, de L'Aigle, de Verneuil, de Soligni, etc. (284), qui toutes rendaient le témoignage le plus éclatant à l'esprit de bienfesance et de piété qui régnait à La Trappe, et votaient en conséquence pour sa conservation, enfin une délibération du directoire de district de L'Aigle, par laquelle il adhérait à la démande des rebgieux qui sollicitaient la faveur d'être conserves.

Nous ne pouvons mieux donner une juste idée de l'esprit qui animait alors l'administration, qu'en fesant connaître, par un extrait fidèle, ce premier rapport présenté par les hommes les plus influens du département

Cette unanimite d'assentiment, ce concert de témoignages en faveur de l'abbaye de La Trappe, disait le rapporteur, font sans doute l'éloge le plus complet de cette maison fameuse, et semblent devoir former un motif du plus grand poids pour vous determiner a conserver un etablissement réclamé par les municipalités voisines, qui par conséquent sont le plus à portée de l'apprecier et d'en juger l'utilite. Cette apparence est trompeuse — des convenances purement locales, des interêts particuliers, ont seuls determiné le voeu

(284) La Trappe est sur le territoire de la commune de Soligni

des administrations que vous avez consultées. Elles ont vu les Trappistes verser leurs aumônes dans le sein des pauvres.... Dès lors, et sans un examen plus étendu, elles se sont, par un mouvement de sensibilité, intéressées à la conservation du monastère. Tout porte à penser qu'elles n'ont pas étendu leurs vues au-delà de leurs territoires; elles n'ont pas envisagé La Trappe dans ses rapports avec l'esprit de notre constitution; elles n'ont pas considéré que les lois, tout en supprimant cette maison secourable à l'indigence, ne laisseront pas au dépourvu les enfans du besoin, et qu'il est possible de remplacer cet établissement, que l'expérience a prouvé ne servir qu'à alimenter la pauvreté et la fainéantise, par d'autres institutions moins dispendieuses et mieux dirigées, qui préviendraient le mal sans favoriser l'oisiveté et le vagabondage.

Sous les points de vue de la politique, de l'agriculture et de la bienfesance, La Trappe ne paraît pas devoir échapper à la suppression générale.

La suite de ce rapport prouve que l'administration de l'Orne était bien loin d'être favorable à la conservation du monastère de La Trappe. Le rapporteur s'exprime ainsi : « Cet établissement n'est fondé que sur un renoncement anti-social à la patrie et aux plus doux sentimens de l'humanité.... La loi qui veille sur ses enfans ne peut leur per-

mettre de s'engager dans une association isolée du grand ensemble.... Quel danger n'y aurait-il pas dans cette tolérance! L'expérience ne prouve-t-elle pas que ceux qui ont eu une fois la faiblesse d'entrer dans ce tombeau des vivens n'en peuvent plus sortir : c'est l'avare Achéron qui ne lâche point sa proie (285). La séduction s'empare de leurs faibles cœurs, les terreurs de la religion, ses espérances, viennent cimenter les chaînes du despotisme claustral, et les rendent indestructibles. L'ame, anéantie sous ce double joug, perd son ressort, son énergie et jusqu'au désir de le secouer »

Le rapporteur, défavorable à la demande des Trappistes, insista pour qu'ils ne reçussent pas l'avantage d'une exception aux décrets de l'Assemblée Nationale. Il prétendit que le sol de La Trappe était susceptible d'une meilleure culture et de produits plus abondans, parce que des bras, affaiblis par les jeûnes, les austérités et les veilles, ne sauraient triompher d'un sol rebelle qui ne cède qu'aux travaux opiniâtres et continuels d'un robuste agriculteur

Il attaqua ensuite le plan que ces religieux avaient proposé, et qui lui sembla impraticable.

(285) Allusion à ces vers de Racine (Phèdre, acte II, sc 5)

En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie,
Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

A mesure que leur nombre eût diminué, soit par le décès, soit par la sortie de quelques-uns d'entre eux, il eût fallu réduire à proportion la jouissance de la terre qui leur aurait été cédée Une telle opération serait nuisible à l'intérêt du gouvernement qui vendrait avec moins d'avantages ces parties morcelées que la totalité du terrein, ou du moins des fermes complètes Le rapporteur assura que le revenu de La Trappe, évalué seulement à 36,000 francs par les religieux, s'élevait réellement à plus de 50,000.

Trois religieux seulement avaient témoigné le desir de rentrer dans le monde c'était un bien petit nombre en considérant que le cloître comptait 55 religieux de chœur et 37 religieux convers. Ces trois moines protestèrent contre les signatures que leurs supérieurs avaient obtenues d'eux.

Un des membres du bureau (286), dont l'opinion ne fut pas accueillie, avait seul voté pour la conservation de La Trappe Tel était le fond de ses motifs Parmi la variété des caractères qui établissent des différences entre les hommes, il y en a que la nature n'a pas faits pour la société. Ames tristes et recueillies, concentrées en elles-mêmes,

(286) M. Barbotte, qui depuis fut député a l'Assemblée Législative, puis juge au tribunal du département de l Orne, et ensuite sous-préfet de l'arrondissement de Domfront, où il est mort il y a peu d'années

privées de cette sensibilité expansive qui anime les autres, elles ne goûtent aucun charme dans le monde qui leur reste étranger. On rencontre des êtres à qui la piété, exaltée au suprême degré, fait un besoin de fuir leurs semblables N'est-il pas d'ailleurs des circonstances, véritablement affreuses et terribles, où la société devient insupportable, ou le monde est odieux, soit que les passions agitent l'âme avec violence, sous les traits d'un désespoir invincible, soit que les remords pénètrent au fond du cœur, pour le déchirer d'atroces syndérèses? Dans cette crise, c'est un asile sombre et solitaire qu'il faut à l'infortuné, pour qu'il puisse s'y réfugier contre lui-même. Deux établissemens pour de tels malades, La Trappe et Sept Fonts, ne seraient pas inutiles dans un grand empire : c'est un égard qu'il faut avoir, une indulgence qu'il faut accorder, une bonté qu'il faut témoigner à la faiblesse humaine.

On fit connaître à l'administration que la pharmacie établie à La Trappe, le chirurgien et les deux élèves qui y sont employés pour le seconder, ne sont pas entretenus aux frais de la maison, mais par le produit d'un legs spécial (287) Il en était de même des vêtemens que tous les ans le monastère distribuait aux pauvres

Comme le rapporteur pensait que les signatures

(287) Probablement le legs du chevalier de Pomnat

apposées par les Trappistes au bas de la demande qu'ils avaient faite d'être conservés, pouvaient avoir été obtenues par l'influence des supérieurs qui subjuguaient les religieux et peut-être leur cachaient le véritable état des choses, le conseil-général ajourna sa réponse au comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale, et nomma deux commissaires pour se transporter à La Trappe. Ce furent MM. Le Veneur et Barbotte (288), membres du conseil et du directoire, qui furent chargés de recevoir individuellement et séparément les déclarations de chacun des Trappistes, tant sur l'acte arrêté capitulairement et adressé à l'Assemblée Nationale, que sur le desir qu'ils avaient ou de sortir du monastère ou d'y vivre selon leur règle.

Ces deux commissaires partirent pour La Trappe le soir même, qui était un samedi.

Le samedi suivant, 27 novembre 1790, ils firent leur rapport en conseil-général

Ils s'étaient rendus à La Trappe le dimanche 21 novembre, à huit heures du matin. En attendant qu'ils pussent entretenir les religieux, sans troubler leurs offices de piété, ils avaient visité les environs du couvent, dont le sol est ingrat, in-

(288) M. le vicomte Alexis Le Veneur de Carrouges, ancien colonel, devenu général de division à l'armée de Dumouriez, puis membre de la Chambre des Députés en 1813 et 1814.

fertile, marécageux et froid, couvert à de longs intervalles par de misérables cabanes qui annoncent la plus grande pauvreté.

Vers dix heures, ils entrerent dans la maison. En l'absence de dom Gervais Brunet, qui était alors à la tête de l'abbaye, et qui n'arriva que le 23, quand la mission des délégués du département fut totalement remplie, le sous-prieur dom Jérôme Magnier se présenta pour recevoir les commissaires. Ils témoignèrent le desir qu'ils avaient conformément à l'arrêté pris la veille par le conseil-général du département, d'entretenir séparément chacun des Trappistes.

Dom Magnier les avait prévenus de l'objet de la visite qu'ils recevaient, et les avait engagés à ne pas se laisser seduire, mais à persister dans leur première résolution.

Les commissaires annoncerent à chacun des moines, à mesure qu'ils avaient avec lui une conférence, qu'il pouvait témoigner sa volonté avec la liberté la plus grande et la confiance la mieux fondée, que jamais ni le supérieur, ni les autres religieux, n'auraient connaissance de ce qu'ils auraient confié. Cette première séance dura jusqu'a deux heures de l'après-midi, et fut reprise à trois heures.

Quelques religieux témoignerent de l'inquiétude de ce qu'on ne leur fesait pas signer leur déclaration individuellement. Cette réclamation

fut fortement appuyée par le sous-prieur. Les commissaires ayant annoncé que les déclarations seraient signées lorsqu'elles auraient été mises au net, on continua l'opération qui, pour les religieux de chœur, ne fut terminée que le lendemain, à onze heures du matin.

A midi, sur leur demande, les commissaires furent conduits au réfectoire, pour dîner avec les religieux, et ensuite ils visitèrent la maison dans toute son étendue. Ils trouvèrent à l'infirmerie le frère Basile Albert, âgé de 44 ans, et qui était dans un état complet d'imbécillité ; cet infortuné était l'objet des soins les plus touchans. Il paraît que son état fâcheux provenait de ce qu'il avait été très péniblement affecté d'une réprimande de ses supérieurs.

Un autre Trappiste, le frère Augustin Le Comte, était aussi à l'infirmerie : ce malheureux expirait dans une pénible agonie, vers laquelle s'avançait aussi le frère Gabriel Cathelinot.

La prison du couvent fut ensuite l'objet de la visite des deux commissaires. Cette prison était contigüe à un petit jardin dans lequel ils trouverent deux moines qui étaient condamnés à une détention plus ou moins longue. L'un d'eux (le frère Pierre Bertrand), religieux de chœur, âgé de trente-trois ans, avait l'esprit aliéné, par suite de réprimandes amères et de remords violens qui avaient porté le trouble dans sa cons-

cience et le désordre dans son intelligence. Il se croyait l'Antechrist, il ne parlait que de la réprobation qu'il croyait avoir encourue. Cet infortuné avait reçu une bonne éducation; son goût avait été perfectionné par la culture des belles-lettres. Quand les commissaires lui dirent que la solitude ne pouvait manquer d'aigrir l'inquiétude dont il était tourmenté, et que, s'il était rendu à sa famille, il pourrait retrouver dans son sein ce calme que désormais lui refusait le cloître, il parut en douter, et cita ce vers de Boileau :

Le chagrin monte en croupe et galoppe avec lui

Cet infortuné avait un frère député à l'Assemblée Nationale, qui ignorait son sort.

L'autre religieux, nommé Ambroise Guillemaux, simple convers, déclara qu'il désirait quitter le couvent, d'où il s'était déjà absenté, et dans lequel on l'avait ramené malgré lui. Il n'était condamné à la prison que pour avoir désobéi à ses supérieurs.

Après que les religieux de chœur eurent signé leurs déclarations, les frères convers furent introduits séparément (le 25 novembre, à six heures du matin).

Pendant les trois jours que les délégués du département passèrent à La Trappe, le nombre des religieux de chœur se trouva, par la mort de deux de ces individus, réduits à cinquante-trois.

Sur ces cinquante-trois Trappistes, quarante-deux déclarèrent qu'ils voulaient vivre et mourir dans la maison, sous le régime de l'Etroite Observance.

Voici, à ce sujet, comment les commissaires rendirent compte de cette partie de leur mission et présentèrent leurs observations sur ce qui les avait le plus fortement frappés : « A l'exception de « cinq ou six moines qui nous ont paru d'un sens « très borné, les religieux de chœur ont en géné- « ral un caractère énergique et prononcé, que les « jeûnes et les austérités n'ont point affaibli La « religion remplit leur âme toute entière. Chez « quelques-uns, et ils sont faciles à reconnaître « par les expressions de leurs déclarations, la piété « est portée au suprême degré de l'enthousiasme. « Les autres, en très grand nombre, sont pénétrés « d'un sentiment de piété plus calme et plus tou- « chant. Ceux-là nous ont paru aimer leur état du « fond du cœur et y trouver une tranquillité, une « sorte de quiétude qui en effet doit avoir ses « charmes »

Des onze religieux dissidens, deux étaient privés de l'usage de leur raison, deux désirèrent quitter La Trappe pour une maison moins rigoureuse ; deux se réservèrent cette faculté pour l'avenir, quatre manifestèrent l'intention de se retirer, dans le cas où la règle actuelle éprouverait quelques changemens notables Le onzième annonça qu'il

lui serait agréable de se rendre dans sa famille pour y rétablir sa santé délâbrée.

Il résulta, au surplus, des conférences que les commissaires eurent avec les Trappistes, ainsi que du témoignage uniforme des différens partis qui divisaient le monastère, que le régime des austérités y était beaucoup moins rigoureux qu'auparavant. Depuis la mort du dernier Abbé (289), l'autorité des supérieurs s'exerçait avec plus de douceur et d'indulgence. Les commissaires apprirent qu'il y avait dans la maison un religieux qui prêchait une nouvelle réforme, qui exerçait sur ses frères une grande influence, et qui était même parvenu à se faire un certain nombre de prosélytes non moins enthousiastes que lui.

Ces délégués de l'administration remarquèrent, par la conversation et les déclarations des Trappistes, que toute communication entre eux ne leur était pas absolument interdite, qu'ils connaissaient parfaitement les décrets de l'Assemblée Constituante, qu'ils avaient même examiné avec un grand soin, sous toutes ses faces, la question de leur sortie du cloître, soit par rapport à leurs obligations religieuses, soit relativement aux calculs de l'intérêt et aux convenances de la bienséance.

(289) Theodore Chambon, mort en 1783.

L'assurance ferme et le ton de liberté qui régnait dans leurs manières et leurs discours, même lorsqu'ils parlaient à leurs supérieurs, convainquit les commissaires, et ils s'en expliquent nettement dans leur rapport, qu'aucune crainte humaine n'avait influé sur les déclarations qu'ils avaient reçues La religion leur parut être le seul ressort qui pût agir sur de telles âmes et dicter leurs déterminations

Quant aux frères convers, qui étaient au nombre de trente-sept, l'un d'eux était, par son état de caducité, hors d'état d'être interrogé; un autre déclara qu'il désirait quitter le cloître Du nombre de ceux qui se réservèrent le droit de sortir quand ils le voudraient, sept rétractèrent les signatures qu'ils avaient données, sans connaissance de cause, aux délibérations et aux mémoires du chapitre, pour la conservation de la maison et de ses biens Tous ces convers soupiraient après leur liberté, et, comme les religieux du chœur, ne dissimulaient pas la crainte qu'ils éprouvaient de voir réduire et peut-être cesser les pensions que la loi leur promettait

Dom Augustin, le même qui prêchait une réforma plus austère et qui était alors le père maître des novices, en dirigeait cinq qui avaient été admis dans la maison avant le décret du 13 février 1790, qui interdisait les vœux monastiques

Tel était le personnel de La Trappe au mois de novembre 1790, c'est-à-dire peu de mois avant que les Trappistes quittassent leur maison et la France

Religieux de Chœur

De 20 à 30 ans	8	individus
De 30 à 40	14	
De 40 à 50	13	
De 50 à 60	12	
De 60 à 70	4	
De 70 à 80	2	
Total		53

Frères Convers.

De 20 à 30 ans	4	
De 30 à 40	14	
De 40 à 50	6	
De 50 à 60	6	
De 60 à 70	5	
De 70 à 80	2	
Total		37
Novices		5
Total général		95

Le conseil général ayant entendu le rapport de MM Barbotte et Le Veneur, ajourna à huit jours

la réponse qu'il devait faire au comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale.

Sur le rapport du quatrième bureau (290), fait le 4 décembre, l'assemblée administrative du département de l'Orne, en session de conseil général, arrêta qu'elle en référait à l'Assemblée Nationale qui statuerait sur la question proposée. En conséquence, les rapports et les autres pièces furent transmis au comité ecclésiastique.

L'Assemblée Nationale ne crut pas devoir déroger aux principes qu'elle avait adoptés. L'abbaye de La Trappe fut donc supprimée comme toutes les autres corporations religieuses.

Celui de tous les Trappistes qui, dit-on, exercait la plus grande influence sur ses frères, était ce père maître des novices (291) dont il vient d'être question. Lorsqu'il eut vu qu'il ne fallait plus songer à rester à La Trappe, il essaya d'en déterminer les religieux à se rendre tous dans les montagnes de la Suisse et à chercher les moyens de s'y rétablir comme dans les lieux qu'ils allaient abandonner.

(290) Comme ce rapport donne les véritables motifs qui déterminèrent l'Assemblée de département, et qu'ils étaient aussi ceux de l'Assemblée Constituante, nous croyons qu'il est à propos de le conserver dans les PIÈCES JUSTIFICATIVES, où on le trouvera, n° XII.

(291) Dom François-Augustin Albi, le même dont il sera parlé dans le chapitre IX.

Augustin, jeune encore, plein de cet enthousiasme qui fesait les martyrs et dont l'éloquence penètre profondément parce qu'elle part d'une âme convaincue, réunit prêt à se disperser tout l'essaim religieux alarmé, au fond des bois, dans la grotte de saint Bernard, sur un point de sol mélancolique et sombre, doux à leur cœur, cher à leur souvenir, riche d'inspirations. Là se trouvent des chênes antiques, vieux comme la monastère et, comme lui, temoins de longs soupirs et de durables souffrances; là, vers le ruisseau murmurant et paisible, entraînant ses irrévocables ondes comme la vie emporte nos plaisirs et nos illusions, là s'incline un tertre, décharné comme les pâles solitaires que les jeûnes et les veilles ont amaigris: c'est dans ce lieu si propre à ses predications qu'Augustin harangue le monastère. Il sait bien qu'au moment solennel et décisif où il faut enfin abandonner La Trappe, plusieurs religieux flottent incertains entre le desir de rester dans la patrie, au sein de la société que si long-temps ils avaient abandonnée, et la résolution de quitter le sol natal pour une terre étrangère où ils retrouveront leurs habitudes religieuses et une Trappe nouvelle. Tout-à-coup, l'œil animé, la voix solennelle, l'attitude noble et imposante, Augustin se lève et leur reproche leur faiblesse, leur hésitation, leur tiédeur; il fait parler l'esprit des réglemens, il rappelle les statuts, il évoque la

Digitized by Google

grande ombre de Rancé, et, leur découvrant une poitrine cicatrisée où la pression prolongée d'une chaîne avait laissé des traces effrayantes, il leur demande si celui qui leur parle peut avoir le désir de les tromper, si sa voix n'est pas celle de la piété, et si ses inspirations ne sont pas celles de Dieu même. Nouveau Moïse, il va frayer, loin de l'impiété triomphante, un chemin assuré vers un autre Chanaan, digne de tracer à ses frères, si le ciel le permet, la route du devoir, et la voie du salut.

Il n'y eut plus d'hésitation, et, à quelques moines près, les Trappistes partirent en masse pour les monts lointains, mais tutélaires, mais hospitaliers, de la pittoresque Helvétie.

Google

CHAPITRE IX.

Etablissemens auxquels la dispersion des Trappistes donna lieu

In manu forti eduxit nos Dominus de Ægypto.
EXODE, chap. XIII, v 16.

Il avait donc fallu quitter enfin cette terre semée de tant de pieux souvenirs, ces sillons trempés de tant de sueurs, ces parvis baignés de tant de larmes, ces grottes témoins de tant de sanglots et de macérations, ces étroites cellules qui servirent d'asile à de si grandes pénitences, cette véritable vallée de pleurs, cette Trappe, en un mot, dont le nom seul rappelait l'héroïsme de tous les genres de martyres, il fallut enfin la quitter. Ces vallons et ces bois et ces grottes désenchantés, ne répéteront plus le nom sacré de Rancé, le *Salve* du soir ne s'élèvera donc plus du pavé jusqu'aux voûtes du temple pour porter dans les cœurs émus la mélancolie et l'attendrissement!

Israel conduit en captivité, les Hébreux chassés de la terre natale, les proscrits exilés par le pouvoir, n'éprouvèrent pas de plus vives angoisses que les Trappistes éloignés de leur cloître et de-

terminés à chercher aux contrées étrangères un refuge protecteur où il ne leur fût pas défendu de pleurer, où il leur fût permis de marcher plus vite à la mort, par la route des douleurs.

Le corps du réformateur fut exhumé. Ils furent plus heureux que ces sauvages qui ne pouvaient dire aux ossemens sacrés de leurs aïeux : Levez-vous, et venez avec nous! Comme Moïse chargé des restes mortels de Joseph, les Trappistes emportèrent avec eux les restes de Rance, et saluèrent presque tous, d'un dernier adieu, le sol vénérable où ils avaient eu si long-temps le bonheur de prier et de souffrir.

Après avoir quitté La Trappe en 1791, les pieux cénobites prirent la route de la Suisse et allèrent se fixer dans le canton de Fribourg. Sous la protection du gouvernement helvétique, ils s'établirent dans une chartreuse dès long-temps vacante, connue sous le nom antique de La Val-Sainte, et située vers la partie méridionale du canton, à trois lieues et demie de Bulle, et non loin de la petite ville de Gruyères (292).

(292) M. George Tarenne publia en 1812 un Voyage qu'il avait fait à La Val-Sainte, le 8 septembre 1810, « peu de « temps avant que l'empereur Napoléon ordonnât la disso- « lution de ce monastère et l'extinction de l'Ordre des Trap- « pistes dans les Cantons Helvétiques. » Nous avons puisé dans ce récit quelques détails curieux, d'autant plus exacts, que l'auteur les écrivit à La Val-Sainte, où il passa huit jours.

Là, dans un vallon, beaucoup plus profond que La Trappe française, au milieu de montagnes dont les sommets s'élèvent au-dessus des nues, la pieuse colonie fonda le nouvel établissement qui devint le chef-lieu des autres colonies de Trappistes de l'un et de l'autre continent.

Ils y conservèrent, dans toute leur pureté, l'observance de leurs règles (293) et de leurs habitudes. Ainsi, quand des voyageurs allaient leur demander l'hospitalité, ils les considéraient comme Jésus-Christ lui-même (294), puisqu'il doit dire un jour : « J'ai été voyageur et étranger, et vous m'avez reçu. » Ainsi, les religieux, chargés de la réception d'un hôte, allaient au-devant de lui, se prosternaient en s'inclinant sur leurs poings fermés (295), priaient avec lui et lui donnaient de l'eau pour laver ses mains. Ils le conduisaient ensuite dans la salle des étrangers, et le mettaient au courant des usages de la maison.

Ce fut le sous-prieur, dom Louis de Gonzague, qui reçut M. Tarenne : ce religieux remplissait alors les fonctions d'hôtelier. Le prieur avait nom dom Etienne. Dom Augustin de Lestrange, Abbé

(293) Les Règlemens imprimés en Suisse (2 vol. in-4°, 1794) n'apportèrent pas de changemens notables aux règles primitives.

(294) Règle de la Trappe, ch. LIII.

(295) Cet acte d'humilité s'appelle une Prostration.

du monastère (296), était absent de la maison Le sous-hôtelier s'appelait Bernard. Ce fut lui qui servit le dîné qui consista en une soupe maigre, du riz au lait, des pommes-de-terre frites, du pain bis, avec du fromage de Gruyères, des pommes et des noisettes au dessert. La boisson était une bouteille de vin blanc du pays. Tous ces alimens étaient sains et de bonne qualité.

Ordinairement on donnait à La Val-Sainte, pour un hôte, un potage et deux sortes de mets, trois mets pour deux à cinq hôtes, et cinq mets lorsqu'ils dépassaient ce nombre. Le dessert aussi était augmenté de trois à cinq plats, suivant le nombre d'hôtes que l'on avait reçus. Une bouteille de vin était toujours la ration de chaque convive Le soupé était aussi copieux que les dînés, excepté les jours où il était remplacé par la collation qui se bornait à un dessert de trois à cinq plats

Le père hôtelier servait les hôtes, et le sous-hôtelier leur fesait à tous les repas une lecture pieuse.

Ce fut à six heures qu'eut lieu le soupé, pour lequel on servit une soupe maigre, un plat de chi-

(296) C'est le même qui, après des arrangemens faits avec les acquéreurs de l'ancienne Trappe (département de l'Orne), rétablit, à la fin de 1815, dans ce berceau de la Réforme, sa colonie de Religieux.

corée, un plat de beignets, avec le même dessert qu'au dîné. Quant aux déjeunés, ils étaient uniquement composés de pain, de fromage et de vin

Il y avait dans les pièces consacrées à la reception des étrangers, plusieurs écriteaux destinés à leur faire connaître la conduite qu'ils devaient tenir dans la maison L'Avertissement adressé aux hôtes, et placé dans le réfectoire, contenait entre autres les avis suivans. « On évite la rencontre « des religieux en tout temps, et surtout quand « ils sont occupés au travail — Si l'on a besoin de « quelque chose, il faut s'adresser à celui qui re- « çoit les hôtes, parce que les religieux, étant « obligés a un silence très-rigoureux, ils ne peu « vent donner aucune reponse a ceux qui leur « parlent — Lorsqu'on veut prier, on va à la tri- « bune, on n'y chante jamais — Si l'on assiste a « l'office au chœur, et qu'on desire chanter, on « se conforme à notre manière qui est de ne point « traîner à la fin des versets, et de ne point re- « prendre avant les chantres, afin que la pause soit « bien marquée. — Messieurs les prêtres, qui de- « sirent dire la sainte messe, sont priés de mode- « rer le ton de la voix en la disant — Les hôtes « ne trouveront pas mauvais que le religieux qui « les reçoit n'ait pas de longues conversations avec « eux · le propre d'un moine est de garder le si- « lence, et le Saint-Esprit a dit que l'*homme qui* « *aime à parler beaucoup ne prospèrera point sur*

« *la terre* (297) On ne parle point dans les lieux « réguliers, même au premier supérieur, à moins « qu'on ne soit averti qu'il est permis de le faire, « parce qu'il y a des endroits où le silence est in- « violable, tels que l'église dans toutes ses par- a ties, le réfectoire, le dortoir, les cloîtres, le « chapitre, et la cuisine Dans les lieux où l'on « peut parler, on le fait en peu de paroles, et à « voix basse, de manière à n'être point entendu « des religieux qui se trouveraient près de là — « Si l'on apercevait un religieux que l'on eût « connu dans le monde, il faudrait bien se garder « de se faire reconnaître à lui, quand bien même « ce serait son fils, son frère, ou son neveu. — On « prévient encore messieurs les hôtes, qu'on ne « reçoit rien pour l'hospitalité que nous nous fe- « sons un devoir d'exercer à leur égard. Elle nous « paraît trop précieuse pour en vendre le mérite « et la recompense On les prie de croire que c'est « avec peine qu'on leur offre une nourriture aussi a simple Mais nos constitutions mettent des bor- « nes si étroites à ce sujet que, dès l'an 1192, un « chapitre général fit défense à tout supérieur de « faire servir, la vendredi, aux hôtes, du fromage a et des œufs, ordonnant que le supérieur qui le « ferait serait trois jours en pénitence, l'un des-

(297) *Vir linguosus non dirigetur in terrâ* (DAVID, Ps CXXXIX, v 12)

« quels il jeûnerait au pain et à l'eau (298). Les « mêmes constitutions étendent cette défense au « carême, à l'avent, et en général à tous les jeûnes « de l'Eglise (299). »

Lorsque huit heures et demie étaient arrivées, le sous-hôtelier remettait à l'hôte une caraffe pleine d'eau, et muni d'un verre, d'une serviette et d'un chandelier de bois, lui fesait signe de le suivre et le conduisait à sa chambre.

On remarquait dans la maison de La Val-Sainte, 1° la chambre des lessives qui contenait une grande cuve destinée à recevoir le linge sale, et un grand bassin de bois où les Trappistes lavaient ensemble ce linge, 2° le laboratoire commun où chaque religieux, dans les heures de travail, se livrait à l'occupation qui lui était prescrite par le prieur, telle que la préparation de la cire pour les cierges, le cardage de la laine, la couture du linge, la confection des habits, des soubers, etc.; 3° la cuisine, la dépense et le cellier, 4° le parloir, dans lequel le prieur parlait aux Moines quand il était nécessaire qu'il eût avec eux quelque en-

(298) *Abbates qui hospitibus in sextâ feriâ carnem et ova apposuerint, tribus diebus sint in levi culpâ, uno eorum in pane et aquâ.*

(299) Ces Avertissemens diffèrent très peu de ceux que Rancé a donnés dans ses Règlemens généraux, qui, surtout pour cet objet, ne sont guère que la confirmation des anciens statuts et de l'ordonnance du chapitre général de 1217

tretien général ou particulier ; 5° le réfectoire des pères, distinct de celui des frères et de celui des autres gens de la maison : il renfermait de grandes tables sans nape, de petites tasses ou écuelles de bois pour boire de l'eau, une grande cuiller de bois pour servir la soupe, une petite cuiller, également de bois, pour manger dans la gamelle de bois qui tenait lieu d'assiette ; une petite serviette de grosse toile (300) ; un pot à l'eau de terre vernissée, servant toujours à deux convives, et, pour chacun, un siége de sapin. On ne fesait pas usage de fourchettes, et chaque Trappiste portait à son côté le couteau qu'il employait à la fois pour son travail et pour ses repas.

L'Abbé et le Prieur n'avaient là aucune autre distinction que d'avoir les étrangers placés à leurs côtés.

Au milieu du réfectoire, sur une petite table, était placée une croix avec une tête de mort prise dans le cimetière même du monastère.

On voyait dans ce cimetière, sur chaque tombeau, une croix de bois avec le nom du Trappiste qu'il renfermait. Une fosse demi-creusée attendait le plus prochain décédé.

Un pré entouré d'un cloître servait à sécher le linge blanchi par les lessives. Au-dessus de ce cloître était le dortoir où les lits n'étaient séparés

(300) De six pouces carrés.

que par une cloison de planches recouvertes d'un rideau de bure. Ces lits n'étaient autre chose qu'un misérable grabat de planches sur lesquelles on avait cloué une grosse toile d'étoupe, et place un oreiller de paille, une couverture et un convre-pied.

Les autres pièces étaient la salle du chapitre, la bibliothèque, le bûcher, l'apothicairerie, la chambre des relieurs de livres, l'atelier des sabotiers, la menuiserie, le moulin à blé, la boulangerie, la serrurerie, et, hors des murs de clôture, une scierie de planches pour la charpente et le service des menuisiers.

La maison possédait deux jardins : un potager, et le jardin botanique à l'usage du chirurgien, lequel était ouvert aux étrangers.

Un bûcher, une écurie, une étable et une laiterie achevaient de compléter cette maison dont l'église, placée dans l'intérieur du convent, était fort simple, mais propre et decente. Les femmes du voisinage pouvaient participer aux offices, au moyen d'une petite chapelle placée entre les portes extérieures de la maison, et qui, sans communication, touchait à l'église. Une couronne royale, suspendue près du plafond par deux anges, servait de tabernacle : c'est de là qu'au moyen d'une corde on descendait le ciboire pour la communion. La tête de saint Placide était au milieu de l'autel, placée dans une niche

La maison se composait à la fin de 1810, de 15 pères, prêtres ou non, de huit novices du chœur; d'environ trente individus, tant frères convers et novices convers, que frères du Tiers-Ordre, à vœux simples, charges de l'éducation des enfans; frères donnés, occupés specialement des gros travaux; sans compter quelques frères familiers ou domestiques à gages, et les pensionnaires, élevés presque tous gratuitement et qui, de deux cents qu'ils avaient été, se trouvaient réduits à soixante tout au plus. Les peres avaient la barbe rasée, et ne portaient qu'une petite couronne de cheveux; tous les autres religieux avaient seulement les cheveux tondus, à l'exception des frères convers qui gardaient leur barbe dans toute sa longueur.

Le travail et les exercices de la journée étaient distribués ainsi qu'il suit.

A 1 heure 30 minutes du matin, les matines commençaient et duraient jusqu'à 3 heures et demie (301).

A 3 heures 30 minutes, lecture particulière et en commun d'ouvrages ascétiques.

A 4 heures, l'office de prime qui finit à 4 heures et demie.

A 5 heures, confession publique dans la salle du chapitre, à la suite de laquelle, en été, on se

(301) Les jours de pénitence, les Trappistes, au retour de matines, se déshabillent et se donnent individuellement la discipline pendant quelques minutes.

rend au travail jusqu'à 9 heures et demie. Dans l'hiver, le travail commence plus tard.

A 9 heures 30 min, lecture d'un quart d'heure

A 9 heures 45 minutes, grande messe (302) qui diffère de celle du dimanche en ce que celle-ci est servie à diacre et à sous-diacre.

A 11 heures 30 minutes, les religieux, les gens de la maison et les hôtes se rendent aux réfectoires, dans lesquels, pendant le repas, un Trappiste fait une lecture pieuse. A la sortie du réfectoire, on se rend à l'église pour prier, puis on va dormir pendant une heure et demie (303)

A 1 heure 30 minutes, prière dans l'église; puis reprise du travail jusqu'à 4 heures et demie.

A 4 heures 30 minutes, lecture particulière dans le cloître pendant un quart d'heure.

A 4 heures 45 minutes, vêpres jusqu'à 6 heures.

A 6 heures, soupe, à la suite duquel on chantait le *Miserere* et le *De profundis*; puis on fesait une lecture particulière d'un quart d'heure.

A 7 heures, on se rendait à l'église pour y chanter les complies et le *Salve, Regina!* entonné d'une manière lugubre et presque épouvantable.

(302) Les jours de jeûne, on la retarde d'une heure; on ne fait qu'à deux heures le dîner, qui est le seul repas de cette sorte de jours.

(303) Cette méridienne n'a lieu qu'en été, elle est en hiver remplacée par une heure de sommeil de plus qu'à l'ordinaire, pendant la nuit.

Ensuite on allait dans la chambre du chapitre pour y réciter le *Miserere*, le corps et la face étendus à terre sur le carreau. Le père prieur donnait ensuite la bénédiction en jetant de l'eau bénite sur la tête de chacun des moines. Il était alors 8 heures et demie : c'était l'heure du coucher.

En 1811, le grand conseil du canton de Fribourg résolut à l'unanimité que l'abbaye des Trappistes de La Val-Sainte ne pouvait plus subsister dans cette contrée. D'après cette résolution, dictée en quelque sorte par l'empereur Napoléon, le petit conseil de Fribourg, chargé de la puissance exécutive de ce canton, ordonna (304) aux Trappistes de dissoudre leur congrégation et de quitter les cantons helvétiques. L'exécution de cet ordre formel eut lieu dans le courant de janvier 1812.

Parmi les personnes qui visitèrent La Val-Sainte, on remarqua M. le comte d'Antioche de Thonon en Savoie (21 août 1810); M. le prince de Schenburg (le 25 du même mois); M. le comte Auguste de Rohan-Chabot (le 27 suivant), et M. le comte de Schoenfeld, Saxon (le 1er septembre de la même année).

Depuis l'établissement des Trappistes français à

(304) Le 30 novembre 1811. L'invasion de la Suisse par les Français, en 1798, dispersa une maison de religieuses Trappistes où, sous le nom de sœur Marie-Joséphe, s'était rendue novice la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, qui mourut à Paris le 10 mars 1824.

La Val-Sainte, plusieurs colonies s'étaient dispersées en diverses contrées. l'une alla se fixer au couvent de Sainte-Suzanne, en Espagne (305); l'autre dans le Piémont Quelques religieux passèrent en Allemagne; d'autres avaient desiré fonder un couvent en Russie, mais ce projet échoua complétement

En 1800, on avait vu à Lubeck le spectacle, fort singulier pour ce pays, des 70 Trappistes destinés pour la Russie.

Quelques autres avaient, vers 1803, formé un établissement au milieu des bruyères et des landes infertiles qui avoisinent la route d'Anvers à Turnhout.

Vers le commencement de 1811, le père Guillet, de Nantes, se trouvait à la tête d'un couvent de 50 Trappistes qui était placé dans le voisinage des Illinois, sur les rives sauvages du Mississipi, au sommet d'un plateau qui passait pour recéler le tombeau de deux anciens chefs de sauvages. Les religieux ajoutaient à leurs exercices pieux le mérite, comme à La Val-Sainte, d'instruire quelques jeunes enfans (306). On évaluait à 400

(305) Sainte-Suzanne de Macilla, diocèse de Sarragosse, dans l'Arragon. Antoine Maragnon, si connu dans les troupes de la Foi, en 1822, sous le nom du Trappiste, appartient à ce couvent. Les quatorze Trappistes espagnols réfugiés à Toulouse en partirent pour retourner à Sainte-Suzanne de Macilla, le 17 novembre 1823

(306) Ils appartenaient aux naturels de ce pays barbare

arpens le terrein qu'ils cultivoient et qu'ils avoient l'espérance de défricher.

Dès 1796, une petite colonie de Trappistes qui s'étoit proposé de passer dans le Canada, s'arrêta en Angleterre, où M. Thomas Weld, zélé catholique, contribua puissamment à la fixer près de son château (307). Un autre catholique anglais, milord Arundel, avoit de son côté essayé de les établir sur une de ses terres à peu de distance de Londres. M. Weld leur fit bâtir, d'après les plans qu'ils en dressèrent, une habitation commode et appropriée à leurs besoins : elle se trouvoit sur le bord de la mer (308), à un quart de lieue du château, au milieu des bois et, par conséquent, dans un asile de retraite, de paix et de silence.

Ces Trappistes, pourtant favorisés même par les évêques anglicans, furent obligés, lorsqu'ils sortoient de leur couvent pour quelques affaires, de recouvrir d'un habit de toile les vêtement de leur Ordre, qu'on ne leur auroit pas permis de porter à l'extérieur.

Un tel établissement étoit trop nouveau pour les Anglais et trop extraordinaire par lui même, pour ne pas attirer l'attention de plusieurs particuliers. L'un d'eux publia en 1811 le récit d'un voyage qu'il avoit fait au commencement de juil-

(307) A Lulworth-Castle.

(308) A peu de distance de Wareham et de Dorchester.

let, avec quelques uns de ses amis, au couvent de Lolworth (309) Ils etaient partis de Dorchester à huit heures du matin Après un trajet de quatre à cinq heures, à travers des dunes, les voyageurs découvrirent une petite vallée couverte de bois, au bout de laquelle on aperçoit le château de M Weld Ils se dirigèrent de la vers le couvent des Trappistes, édifice construit avec des materiaux communs dans le pays et presentant une architecture très simple Les environs de cette pieuse maison offraient l'aspect d'un veritable desert et d'une morne solitude entourée de collines dépouillées et de bois dont les vents d'Est, refroidis encore par le voisinage du Canal Anglais, enlevaient de bonne heure le feuillage qui ne s'y etait developpé que tres tard

Les voyageurs furent des prévalemment affectés de tout ce qu'ils virent dans le couvent, Le récit qu'ils en font n'est pas du tout exempt de prévention, et le ridicule qu'ils jetent sur les Trappistes n'annonce guère qu'ils fussent disposés à l'impartialité dans leur narration En voici un extrait « Nous entrames dans une espece de salle « ou nous trouvames une vingtaine de livres de « superstition, les uns en français, les autres en « latin Nous nous rendimes à l'église, qui est

(309) Ce récit fut traduit en français et publié en 1813 dans le Mercure Etranger

« propre et simple, au cimetière, qui est une pe
« tite cour fermée, couverte de gazon. Le reli-
« gieux qui nous servait de guide nous assura que
« chaque nonne priait avec ardeur pour y venir
« occuper sa fosse. Je n'en suis nullement étonné,
« quand je songe à la misère de ces gens et à la
« dégradation que la nature humaine éprouve dans
« cette enceinte. Je n'ai nulle part ailleurs vu rien
« de pareil. »

Lorsque les voyageurs eurent visité le rez-de-chaussée, on les conduisit dans le dortoir, placé au premier étage. Ce dortoir était un appartement étroit, mais long, qui ne recevait de jour que d'une seule fenêtre placée en face de la porte. Les lits ou cellules, séparés par une simple cloison de planches, étaient au nombre de vingt-quatre ou de vingt-cinq.

Le silence qui régnait dans cette maison, et son air d'austérité, inspirèrent aux trois voyageurs une sorte d'horreur et d'épouvante. Vingt-un individus formaient la communauté qui subsistait du produit d'une petite ferme que M. Weld leur avait donnée pour leur subsistance, qu'ils complétaient par la vente du superflu de leurs denrées.

Le récit d'où nous avons extrait ces détails est terminé ainsi qu'il suit : « Quelques schellings fu-
« rent la taxe levée sur nous, quand nous quit-
« tâmes cette triste résidence de l'ignorance et de
« la malpropreté. Je la quittai, en soupirant de

« douleur et de pitié sur le sort des individus que « les vices ou la folie conduisent à La Trappe « pour y expier des fautes réelles ou simplement « imaginaires. »

On verra, par les beaux vers (310) que nous allons citer, combien le même objet fait naître des idées opposées, suivant l'esprit dont on est animé, ou les préventions dont on subit l'empire.

Mais tel est des humains l'instinct involontaire,
Le désert les effraie. En ce bois solitaire
Placez donc, s'il se peut, pour consoler le cœur,
L'asile du travail ou celui du malheur.

Il est des temps affreux où des champs de leurs pères
Des proscrits sont jetés aux terres étrangères.
Ah! plaignez leur destin; mais félicitez-vous:
De vos riants tableaux le tableau le plus doux
A ces infortunés vous le devrez peut-être.

Que, dans l'immensité de votre enclos champêtre,
Un asile leur soit gardé. Donnez à leurs débris
Au fond de vos forêts de tranquilles abris;
A vos palais pompeux opposez leurs cabanes;
Peuplés par eux, vos bois ne seront plus profanes,
Et leur touchant aspect consacrera ces lieux.

Mais surtout si l'exil de leurs cloîtres pieux
A banni ces reclus qui, sous des lois austères,
Dérobent aux humains leurs tourmens volontaires,

---

(310) Delille, Les Jardins, ch. [illegible] nouv. édit.

Ces enfans de Bruno, ces enfans de Rancé (311),
Qui, tous morts au présent, expiant le passé,
Entre le repentir et la douce espérance,
Vers un monde à venir prennent leur vol immense,
Accueillez leur malheur, et que, sous d'humbles toits,
Paisible colonie, ils habitent vos bois.
A peine on aura su le sort qui les exile,
Vers [illegible] et leur modeste asile,
Des hameaux d'alentour, femmes, enfans, vieillards,
Vers ces hôtes sacrés courront de toutes parts,
La richesse y viendra visiter l'indigence,
L'orgueil, l'humilité, le plaisir, la souffrance.
Vous-même, abandonnant pour leurs âpres forêts
Et vos salons dorés et vos ombrages frais,
Viendrez au milieu d'eux, dans une paix profonde,
Désenchanter vos cœurs des voluptés du monde;
Loin de ce monde, où règne un air contagieux,
Vous aimerez ce lieu sombre et religieux,
Ses pâles habitans, leur rigide abstinence,
Leur saint recueillement, leur éternel silence,
Et, la bêche à la main, la pénitence en deuil
Attendant la mort et creusant son cercueil.
La terre sentira leur présence féconde.
Pour vous, pour vos moissons, vers le maître du monde
Ils lèveront leurs mains; vous devrez à leurs vœux
Et les biens d'ici-bas et les trésors des cieux.
Et, lorsque, à la lueur des lampes sépulcrales,
De silences profonds coupés par intervalles

---

(311) Delille, en parlant des enfans de Bruno, fait allusion à l'hospitalité qui donna en 1796 aux Chartreux réfugiés en Angleterre, ce lord Arundel, le même qui avait offert aux Trappistes un asile auquel ils préférèrent les bois de Lulworth.

Du sein de la forêt, de nocturnes concerts (312)
En sons lents et plaintifs monteront dans les airs.
Peut-être à ces accens vous trouverez des charmes
Vous unirez leurs pleurs, vous y joindrez vos larmes
Et le corps sur la terre et l'esprit dans le ciel
Vos vœux iront ensemble aux pieds de l'Eternel.

Alors votre forêt prend un aspect moins rude;
Vous charmez son effroi, peuplez sa solitude,
Aimez son silence et goûtez à la fois
Les charmes d'un bienfait et le charme des bois

Vers 1806, le frère François-Augustin Alby vint à Embrun pour y conférer, avec le préfet du département des Hautes-Alpes, sur les moyens de mettre à exécution le décret qui ordonnait que l'hospice du mont Genevre (313) serait desservi par les Trappistes du monastère de Cervara (314). Cet hospice fut complétement organisé au mois de mars 1807, et les religieux, qui s'y trouvaient réunis depuis près d'un an, attiraient l'attention et commandaient le respect de tous les voyageurs autant par la régularité de leur conduite que par leur bienfaisance

A l'époque de la restauration de 1814, une députation de Trappistes fut présentée au roi (315)

(312) Le *Salve Regina!*
(313) Dans les Alpes à une lieue de Briançon.
(314) Près de Gênes
(315) Le 20 août 1814

qui leur promit sa protection, et le prochain rétablissement de leur maison de Trappe. Quelques jours auparavant, dom Eugène Guilhomme de La Prade, alors Abbé de La Trappe, ancien Abbé du monastère de Darfeld en Westphalie, et qui, précédemment, avait eu à se plaindre du gouvernement impérial, n'avait pas reçu de monarque un moins favorable accueil. Ces religieux se fixèrent depuis à l'abbaye du Gard (316), près d'Amiens, sous la direction de dom Germain, successeur de dom Eugène.

En 1815 (317), cinquante-neuf Trappistes, tant Français qu'Anglais et Écossais, arrivèrent à Nantes, à bord de la frégate *La Renommée*, qui les y avait transportés de leur couvent de Lulworth en Angleterre. Ils s'embarquèrent à Weymouth (318). C'est à l'ancienne Abbaye de Melleray, Ordre de Saint Benoît (319), dont ils venaient de faire l'acquisition, qu'ils allèrent (320) s'établir sous la direction de dom Saulnier, leur Abbé. Ils avaient apporté avec eux d'Angleterre, de nouveaux instrumens aratoires, et d'utiles pratiques

(316) Département de la Somme, et non de l'Aisne, dans le diocèse d'Amiens.

(317) Le 9 juillet.

(318) Le 19 juillet.

(319) Département de la Loire-Inférieure, arrondissement de Châteaubriant.

(320) Le 20 juillet.

agronomiques, qui sont utiles à la contrée où ils se sont fixés

Dans une lettre à M. Piet de Normentier, M Edouard Richer donne, il y a peu d'années, la relation d'un Voyage qu'il avait fait à l'abbaye de La Trappe de Melleray (321)

Ce nom de Melleray (322) vient de ce que des Moines, sortis de l'abbaye de Pontron, pour aller fonder un nouveau monastère (323), découvrirent, dans la forêt qui l'avoisine un rayon de miel que recélait la cavité d'un chêne Il y a beaucoup d'etymologies qui sont moins probables que celle-ci.

M Richer, et son compagnon de voyage, s'embarquèrent au château de La Gacherie, et remontèrent la rivière d'Erdre jusqu'à Nort C'est de là qu'ils se rendirent à pied au bourg de Joué, traversèrent la forêt de Vioreau et parvinrent, dans la soirée, au bourg de Melleray, d'où ils gagnèrent l'abbaye « Nous suivîmes d'abord, dit M. Richer, de petits sentiers couverts, et bordés de prairies Nous entrâmes, plus loin, dans un grand bois de chênes Ces arbres, droits comme des sapins, pressés les uns contre les autres, dépourvus de

(321) La 5e édition parut en 1823 ; vol. in-12 à Paris, chez RAYNAL, libraire

(322) *Mellerium*.

(323) Vers 1130.

branches latérales, étaient d'une hauteur remarquable. Les derniers rayons du jour se perdaient dans leur feuillage, le vent s'était apaisé, et le silence de ces lieux était en harmonie avec leur obscurité. Je ne sais quel tranquille semblait détacher l'âme des occupations du dehors, avant d'entrer dans l'asile où elles finissent pour toujours. »

On parvient à cette nouvelle Trappe en traversant des bois, un grand étang (394) est voisin du monastère. Ainsi cette position a plus d'un rapport avec la ci-devant abbaye de La Trappe.

Le Monastère de Melleray, le premier dans le diocèse de Nantes qui ait reçu des moines de l'Ordre de Cîteaux, fut fondé en 1136. L'édifice actuel est d'une date beaucoup plus récente, l'architecture en est simple et régulière, les distributions commodes, le séjour agréable et pittoresque. Beaucoup de détails rappellent tout-à-fait La Trappe ancienne, et ces dispositions ne doivent pas étonner, puisque Melleray suit les règlemens du Réformateur Rance, et qu'on y observe avec fidélité les traditions du monastère Perchéron.

Reçus par deux religieux de chœur, les voyageurs furent conduits à l'église pour y faire leur prière, puis reconduits au parloir où un des Trappistes leur fit la lecture d'un chapitre de l'Imitation

(394) Sa surface est de 6 hectares

de Jésus-Christ. Le père hotelier, qui a la permission de parler, vint donner ses soins aux nouveaux hôtes, et les accompagna à l'église, pour y entendre les complies. « Le premier religieux qui entra, dit M. Rubur, sonna la cloche; un autre lui succéda; tous remplirent cet office à leur tour. Les religieux du chœur se placèrent dans une estrade au haut de la nef, les frères convers, la hâche de bras, restèrent à l'entrée. La croix, les chandeliers, les ornemens de l'autel même sont de bois, la lampe et l'encensoir seuls sont garnis de cuivre au dedans. La simplicité qui règne dans cet asile n'étend aussi sur le costume. Tous les religieux sont confondus sous un vêtement commun. Le révérend père Abbé n'a de plus que les autres qu'une croix pectorale de buis soutenue par un cordon violet, un anneau au doigt, et la crosse de bois des anciens évêques. » Les complies étant terminées, les religieux allèrent tous se prosterner au milieu de l'église, et restèrent long temps dans cette attitude. On ne tarda pas à entendre le fameux *Salve, Regina!* qui produit toujours beaucoup d'effet. C'est du fond de la nef qu'un Trappiste commença cette antienne, au chant de laquelle s'associèrent, le front courbé vers la terre d'un semblable sentiment, toutes les religieuses du monastère. Quand cette prière fut terminée, ils se rendirent au chapitre, puis au dortoir. Les voyageurs retournèrent au parloir où on leur servit

pour souper, des legumes, des œufs et du laitage.

M. Reclus et ses compagnons de voyage se leverent de bonne heure et accompagnés du pere hôtelier, allerent assister à la messe. Ce fut pour eux un spectacle nouveau de voir le célébrant officier en chasuble de laine, et, après la communion, embrasser le diacre à l'autel. Après le déjeuner, ils reçurent la visite du prieur qui remplaçait l'Abbé, pour lors absent de la maison. L'hôtelier leur fit ensuite voir en détail tout ce que le monastere pouvait leur offrir de curieux.

Le dortoir est une longue galerie bordée des deux côtés par de petites cellules sans porte, dans lesquelles deux planches, un oreiller de paille et une couverture de laine composent un lit pour chaque Trappiste. La cellule de l'Abbé occupe le centre du dortoir, et sa couche est aussi dure que celles de ses freres. Du moins à l'ancienne Trappe, il était permis de se servir d'une paillasse piquée; et la nouvelle Trappe de Laval en a conservé l'usage. C'est sur la grabat misérable que les Trappistes de Melleray se couchent sans se déshabiller, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure et demie du matin (315).

La grande salle où les religieux s'assemblent

(315) En hiver on se couche à sept heures. Dans l'été seulement on doit après le dîner, pendant une heure, se tenir dans la même durée de son mal dans l'une et l'autre salle.

tous les jours à des heures fixes, s'appelle le chapitre. Ils y font des lectures pieuses et s'y Proclament, c'est-à-dire qu'ils accusent ceux qui ont manqué à la règle. A l'extrémité de la salle du chapitre de Melleray, on a écrit au bas d'un crucifix : *Soli Deo honor et gloria!* Comme à La Trappe Purcheronne, on lit, sur les murs de cette pièce, diverses maximes ascétiques, telles que celles-ci :

CELSUS JUSTITIÆ SILENTIUM.

SEDEBIT SOLITARIUS ET TACEBIT.

MEDIO FONTI MENDACIUM SERMENTIAM.

L'étang dont nous avons parlé fait mouvoir deux moulins pour les besoins de la maison. Les meules, comme celles d'Angleterre, n'ont que quatre pieds de diamètre, mais, comme le mouvement en est accéléré par un mécanisme particulier, elles offrent le double avantage d'exiger moins d'eau et de produire plus de travail.

La boulangerie, la cuisine sont, comme les autres pièces de la communauté, fort commodes, très propres et bien soignées.

Quoique les Trappistes ne fassent pas usage de viandes, le laitage ne leur est pas interdit comme dans certaines contrées de l'Europe chrétienne où le lait et ses produits sont considérés comme gras. Aussi donnent-ils un soin continuel à leurs vaches et à leur laiterie. Cette partie de l'ex

ploitation de Melleray est une sorte de cellier taillé dans le roc vif et par conséquent, plus que toute autre construction, à l'abri des alternatives fréquentes des variations atmosphériques. La laiterie est composée de quatre pièces pour déposer et nétoyer les vases, les terrines et les autres ustensiles, pour la préparation des fromages façon de Hollande, pour les mettre en presse et les dessécher, pour conserver le lait et disposer la crême.

Une vaste vacherie, construite avec cette intelligence que les Trappistes ont rapportée de Lulworth, et qu'on retrouve dans toutes les parties de leur exploitation, sert à la fois à recevoir les vaches et à conserver les fourrages qui leur sont destinés. Cette pièce est divisée en stalles dont chacune reçoit deux vaches attachées devant un ratelier saillant en éperon, afin qu'elles ne puissent pas se gêner l'une l'autre. Le pavé est incliné de manière que les urines sont reçues dans un réservoir, pour être employées en arrosemens fécondans. On soigne à Melleray, indépendamment des vaches, des taureaux et des veaux, un troupeau de cinquante mérinos de la bergerie royale de l'Ouest établie d'abord à Clermont près de Nantes, et qui fut transférée, à la fin de 1822, au bourg de Bains, dans le département d'Ille et Vilaine.

Les ateliers où les frères convers exercent, pour la communauté, les métiers auxquels ils se

livraient dans le monde, ne sont guère moins dignes d'attention que les autres parties de cet établissement monastique. Dans une forge on fabrique les outils du jardinage et les instrumens aratoires, les haches, les serpes, les clous, la serrurerie, la toile et les draperies de laine. La tannerie, la sellerie, la menuiserie, le charronnage occupent aussi beaucoup d'ouvriers. Les autres artisans sont des relieurs de livres, des tailleurs, des cordonniers, etc.

La brasserie de bière est dirigée d'après les procédés anglais, ainsi que la plupart des travaux de la maison.

Comme dans les autres établissemens de Trappistes, les religieux se livrent aussi aux travaux manuels, soit dans leurs jardins, soit dans leurs champs et leurs prairies. Alors ils quittent leur coule et ne conservent qu'un vêtement de dessous que tient serré au corps une ceinture de cuir, et que recouvre un scapulaire de couleur noire. Leurs jardins, dont la partie la plus élevée est plantée en vignes, sont entourés de murailles et arrosés par les eaux surabondantes de l'étang qui sont recueillies dans deux bassins, pour les arrosemens d'été. De beaux espaliers et des treilles de chasselas de Fontainebleau garnissent utilement tous les murs de cet enclos dont l'étendue est de sept hectares (14 à 15 arpens).

En général, on ne le considère un que comme

une ferme, comme un établissement agricole. La Trappe de Melleray mérite d'être visitée avec attention, et on ne le fera pas assurément sans utilité.

Le cimetière placé à l'un des angles du jardin, attira aussi l'attention des deux voyageurs dont nous avons parlé plus haut. C'est là que, dès qu'il est mort, le Trappiste est enterré sans bière, enveloppé de ses seuls vêtemens. Une croix de bois, placée sur sa fosse, fait connaître son nom de religion, son âge, et le temps de sa profession.

Ils assistèrent, par faveur, au dîner des Trappistes dans leur réfectoire. « Nous nous rendîmes, dit M. Richer, à l'église avec les religieux de chœur seulement. On nous fit placer cette fois à l'extrémité de la nef, près du père prieur ; en sortant, nous prîmes rang derrière lui, et il nous conduisit au réfectoire à la tête de la communauté. Avant d'entrer dans la salle, il s'arrêta, il nous présenta un bassin et nous versa de l'eau sur les mains. Le père hôtelier nous offrit une serviette pour nous essuyer. — Notre dîner était servi à la table particulière du père Abbé, élevée sur une estrade. Nous pûmes de là examiner à loisir le repas des Trappistes. Ils étaient environ cent vingt. Chacun avait devant lui une soupe de légumes cuits à l'eau et au sel, on y avait joint du riz au lait, quelques pommes-de-terre, et une demi-livre de pain noir. Leur boisson était de l'eau seulement. » Ainsi la suppression de la bière et du cidre est encore

une austérité ajoutée à celles de Rancé. Parmi les maximes qu'on lit sur les murs du réfectoire, M. Richer n'en cite qu'une, tandis qu'il eût été utile et curieux de les rapporter toutes. Quoi qu'il en soit, la voici : *Initium vitæ hominis aqua et panis* (326), c'est-à-dire l'eau et le pain sont le commencement de l'existence de l'homme. Le même voyageur continue en ces termes : « Après le dîner nous sortîmes du réfectoire à la suite des religieux de chœur, et nous passâmes devant les frères convers, rangés des deux côtés de la salle. Ils s'inclinaient tous profondément à mesure que nous passions devant eux. Tandis que nous retournions au parloir, la communauté se rendit processionnellement à l'église, en récitant le *Miserere* et le *De profundis*.

Le terrein que cultivent les cénobites de Melleray contient une centaine d'hectares (327), auxquels ils joindront bientôt trois fermes qu'à l'expiration du bail ils mettront eux mêmes en culture. L'exemple de ce qu'ils ont vu en Angleterre a perfectionné beaucoup leurs connaissances agronomiques. La contrée qu'ils habitent se ressent déjà de cet avantage. Des landes, jusqu'en 1817 incultes et abandonnées, sont aujourd'hui très productives; d'anciens étangs desséchés ont rendu à

(326) Salomon, Ecclésiaste.
(327) Plus de 200 arpens.

l'agriculture quarante hectares (328) d'un bon sol et détruit la source de plusieurs maladies automnales que les émanations des eaux stagnantes entretiennent et multiplient. Ils ont introduit la culture des prairies artificielles, et fait succéder à de stériles jachères ou aux plants peu utiles des genets, les trèfles, le ray-grass, la betterave sur terre, les turneps et les choux. La rotation de cultures qui, jusqu'à ce moment, leur ait paru la plus avantageuse, embrasse sept années, qui sont ainsi employées. Première : engrais abondans, et pommes-de-terre semées à la charrue. — Seconde : froment sans fumier. — Troisième : turneps, ou betteraves, ou vesce d'hiver, avec fumier. — Quatrième : céréales de mars. — Cinquième : Trèfle. — Sixième : pâture du trèfle. — Septième : coupe du trefle jusqu'au labour pour le froment, sans fumier, ou avec un léger engrais jeté sur le sol après les semailles.

Lors de leur passage en France, il leur fut permis par le gouvernement anglais d'emporter de Lulworth leurs instrumens aratoires et tout leur mobilier, pour le transport desquels un brick fut mis à leur disposition, indépendamment de la frégate sur laquelle ils montèrent. C'est ainsi qu'ils ont introduit un grand nombre d'outils et de machines, jusqu'alors inconnus en Bretagne, et

(328) Plus de 60 arpens.

de l'emploi desquels ils retirent les plus grands avantages

La distribution de la journée diffère à Melleray de ce qu'elle était à La Val-Sainte En voici le détail

A 1 heure 30 minutes, lever, office jusqu'à 4 heures

Jusqu'à 5 heures 15 minutes, lecture, prières, intervalle pour les messes basses.

Jusqu'à 6 heures, oraison et prime

Jusqu'à 6 heures 30 minutes, prières au chapitre

Jusqu'à 7 heures 30 minutes, intervalle pour lecture, messes basses.

Jusqu'à 9 heures, grand messe suivie de tierce

Jusqu'à 11 heures 30 minutes, travail.

Jusqu'à midi, sexte

Jusqu'à 2 heures, travail

Jusqu'à 2 heures 30 minutes, none

Jusqu'à 3 heures 45 minutes, dîné

Jusqu'à 4 heures 15 minutes, lecture

Jusqu'à 5 heures 30 minutes, vepres.

Jusqu'à 6 heures, lecture

Jusqu'à 6 heures 30 minutes, lecture en commun.

Jusqu'à sept heures, complies et *Salve*

A 7 heures 30 minutes, retraite et coucher

Tel est l'emploi du temps en hiver En été, il y a deux repos à onze heures trente minutes et à

six heures. Après le dîner, les religieux font une heure de méridienne, travaillent dans l'après midi, et ne se couchent qu'à huit heures.

Toutes les nuits, on consacre à la prière le tout-lit des dimanches et des grandes fêtes. Pour les premiers, l'office seul dure neuf heures, et pour les derniers neuf : ces heures de prières ne sont pas consécutives.

Ce que nous avons rapporté ne concerne que les religieux de chœur. Les frères convers emploient plus de temps au travail et beaucoup moins à la prière.

La Trappe de Laval (329) fut formée par les religieux du même ordre et de la même reforme, qui s'étaient d'abord établis en Westphalie, lors de la dispersion de La Val-Sainte en 1812. Ces Moines comptent parmi eux le baron de Geramb, ancien général et chambellan d'Autriche, qui a composé plusieurs des inscriptions de ce nouveau monastère, lesquelles sont toutes en français. Entre autres, on lit celle qui est au-dessous d'un tableau qui représente un cadavre rongé des vers : « Souviens-toi que le corps que tu nourris sera « lui-même la nourriture des vers. » C'est à peu près le fond de l'énergique pensée exprimée dans ce passage de la Bible : « *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris* (330). » Le frère

(329) Département de la Mayenne.
(330) Genèse, chap. III, v. 19.

Digitized by Google

Gérumb, comme les Egyptiens, a figuré, au-
sur de la table du réfectoire, des ossemens
mains, sous lesquels on lit cette inscription, à
différente de celle des habitans de Memph
« Ces os sont-ils d'un monarque ou d'un pâtre
Elle rappelle ces beaux vers de la belle Epître
Peuple, de Thomas

Qu'importe, lorsqu'on dort dans la nuit du tombeau
D'avoir porté le sceptre ou traîné la rame !
On n'y distingue point l'orgueil du diadème
De l'esclave et du roi la poussière est la même.

Une nouvelle Trappe s'est formée, le 30 de
cembre 1823, à Saint-Aubin, près de Saint-Mé
dard en Jalles, département de la Gironde. Elle
a pour Abbé dom Jean-Baptiste de Martres, a
compte parmi ses religieux plusieurs militaires, e
M. de L... frère d'un de nos officiers supérieurs
de marine. C'est le 8 mars 1824 que ces nouveaux
Trappistes prirent possession de leur monastère
qui se signale par beaucoup de zèle et de ferveur

CHAPITRE X.

Description de La Trappe.

Quam terribilis est locus iste! Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli
Genèse, ch. XXVIII, v. 17

L'auteur anonyme d'une Description de La Trappe (331), qui parut au commencement de 1671 (332), y avait fait plusieurs voyages afin de voir plus exactement la maison, et pour en donner à la duchesse de Liancourt une idée plus parfaite. Nous puiserons dans son récit très fidèle plusieurs circonstances que nous n'avons pas trouvées ailleurs, et nous y ajouterons beaucoup de détails fort exacts, d'autant plus curieux que, depuis la révolution, les édifices ont été démolis, et que les Trappistes qui s'y trouvent aujourd'hui ne sont pas assez riches pour les reconstruire en

(331) Félibien des Avaux, ami et confident de Rancé.

(332) 1 vol. in-12 de 139 pages, qui fut depuis réimprimé plusieurs fois. On trouve aussi une bonne description de La Trappe dans le premier volume de [illegible] plusieurs vues [illegible] des [illegible]

que d'ailleurs ils ne feraient vraisemblablement pas sur les mêmes plans. Les bois qui appartenaient à cette abbaye faisaient partie de la foret du Perche, et s'étendaient sur plusieurs communes.

Le bassin de La Trappe etait encaissé entre les collines de Soligni, de la Ferrette et des Herres. Les autres propriétés de La Trappe consistaient en vergers d'arbres fruitiers, en pâturages, en terres labourables, en cours, en jardins, et en étangs au nombre de neuf, qui rendaient fort malsain le séjour de cette vallée trop peu aérée, et devenue d'un accès difficile, depuis que l'abbé de Rancé avait obtenu que l'ancien chemin de Mortagne à Paris fût eloigné des murailles du jardin au pied desquelles il passait, et fût reporté très loin de là.

Le sol des environs de La Trappe est pauvre et stérile; on n'y voyait que quelques misérables cabanes habitées presque toutes par des mendians déguenillés qui presentaient un hideux spectacle aux yeux des voyageurs. Les bois mêmes de La Trappe occupent des coteaux pierreux, sans fonds et sans terre végétale, où les cépées n'ont pas la force de pousser au-delà de cinq ou six années de coupe, quoiqu'ils fussent aménagés à douze ans.

La première cour, où logeait d'abord le receveur de la maison, reçut bientôt après un hospice pour les voyageurs des deux sexes.

Cette enceinte était d'abord séparée de la cour des religieux par une forte palissade et une haie solide, que, depuis la Réforme, Rancé avait fait élever. En 1674, il fit bâtir plusieurs édifices en cet endroit, entre autres une maison Abbatiale pour le logement des Abbés réguliers qui lui succéderaient. Son objet principal, en faisant construire ce bâtiment, fut de tenir à l'écart l'Abbé commendataire, si le fait en venait par la suite à rétablir la commende, afin que les exercices des religieux ne fussent pas troublés par le tumulte, qui leur causerait à la fois de la distraction et du scandale.

De là, on entre dans une grande cour plantée de pommiers et d'autres arbres fruitiers : on y voyait à droite un colombier qui, devenu inutile depuis que l'usage de la viande était interdit à La Trappe, fut abattu en 1674, à gauche se trouvait une basse cour dans laquelle étaient les écuries, les étables, les caves ou celliers, les greniers et les autres pièces nécessaires à la maison pour la culture de ses terres et leur exploitation.

Le moulin était attenant à cette basse-cour : il était mis en mouvement par un ruisseau formant l'un des rameaux de la source de l'Itou, et qui descend des étangs. Ce ruisseau séparait la grande cour d'avec le jardin des religieux du côté de l'église, et se rendait sous terre à un réservoir qu'il alimentait.

On arrivant ensuite à la porte du couvent, l'un des religieux fesait temporairement l'office portier. Dès qu'il avait ouvert, on entrait dans petit salon de vingt quatre pieds de longueur neuf ou dix de largeur. La chambre de reception pour les etrangers ou hôtes se trouvait à droite cette espece de vestibule qui, à gauche, conduisait à leur salle à manger.

Pendant que le portier prevenait l'Abbé les autres superieurs qui etaient alors à la tête de la maison, l'etranger restait dans la chambre de reception, où il trouvait, dans une pancarte sur le mur, les instructions destinées à le diriger dans sa conduite pendant son sejour à La Trappe.

Voici le texte de ces Avertissemens. « On salue très humblement ceux que la divine providence conduit au dans ce monastere, de trouver bon qu'on les avertisse des choses qui suivent.

« On gardera dans le cloître un perpétuel silence. Lorsque l'on parle dans les lieux destinés pour cela, ou même dans les jardins, on ne fait d'un ton de voix le moins elevé que l'on peut.

« On evite la rencontre des religieux autant qu'il est possible, en tout temps, surtout dans celui du travail manuel.

« On s'adresse au portier si l'on a besoin de quelque chose dans le monastere, parce que les religieux, qui sont etroitement obligés au

« lence, ne donnent nulle reponse à ceux qui leur « parlent.

« Les domestiques n'entrent jamais dans les « cloîtres ni dans la maison

« On ne se promene point dans les jardins entre « onze heures et midi »

Ces Avertissemens, et quelques autres du même genre, ont beaucoup de rapport avec ceux de la Val Sainte

En entrant dans le vestibule, on etait frappé de la vue de plusieurs maximes tirées de la Bible et des ecrivains sacrés, telles que celles-ci, dont la première est de Jeremie, la seconde de Job et la troisieme de David *Sedebit solitarius et tacebit* — *In nidulo meo moriar, et, sicut palma, multiplicabo dies meos.* — *Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum* — *Melior est dies una in atriis tuis super millia*

Voici la traduction de ces passages Le solitaire s'assied et garde le silence. — Je mourrai dans mon humble asile, et, comme le palmier, je compterai des jours nombreux — J'ai préféré l'abjection dans la maison de mon Dieu, au séjour que j'aurais pu faire dans le palais des pecheurs — Seigneur, un jour passé dans votre temple vaut mieux que mille que l'on emploierait ailleurs.

Lorsque le prieur, ou quelque autre des principaux moines de la maison avait reçu les hôtes,

et s'était prosterné devant eux, il les introduisait dans le cloître pour les conduire à l'église à l'adoration du Saint Sacrement. Ils rentraient ensuite dans la salle où le religieux faisait à l'hôte la lecture d'un des chapitres de l'Imitation de Jésus-Christ.

On servait sous la table pour l'étranger dont le dîner consistait en un potage maigre, deux ou trois plats de légumes et un plat d'œufs avec du vin, ou plus souvent du cidre ou de la bière. Pendant le repas, le père Hôtelier lisait à haute voix quelques chapitres de l'Imitation. Cette lecture avait pour objet de prévenir les conversations oiseuses et les disputes de controverse. Toutefois, elle ne durait pas pendant tout le repas. On faisait manger au réfectoire, avec les religieux, les personnes honnêtes qui en témoignaient le désir.

Les étrangers avaient un appartement propre avec un lit.

Ils n'entraient dans le cloître que pour se rendre à l'église aux heures des offices.

Cette église, qui avait conservé la forme d'un vaisseau, que lui avait donnée son fondateur, en mémoire du naufrage si désastreux auquel il avait échappé, avait environ cent trente pieds de longueur dans œuvre sur plus de cinquante de largeur. Comme les femmes ne pouvaient entrer dans

le cloître, on avait fait construire dans l'avant cour une chapelle où elles pouvaient entendre la messe les jours de dimanche et de fêtes Une balustrade fort élevée partageait l'eglise en deux parties dont celle qui était devant le crucifix servait de chœur aux frères convers Entre ce chœur et celui des religieux, un espace menagé à cet effet formait un troisieme chœur destiné aux malades. Le chœur des religieux contenait quarante-huit chaises hautes et quarante basses, plus celles de l'Abbé et du prieur, et trois autres pour les personnes considérables. L'autel, reconstruit en 1720, était fort simple Le contre-autel en pierre offrait une sculpture plus ancienne que bien travaillée, représentant Jésus crucifié et les douze Apôtres Au-dessus, l'artiste avait figuré un autel sur lequel du feu était allumé, et aux deux cotés duquel deux Anges étaient prosternés. La partie superieure de ce contre-autel offrait une image de la Vierge Marie, debout, et tenant son fils sur son bras gauche, en même temps que sa main droite portait un drapeau sous lequel le Saint Sacrement était suspendu, suivant l'ancien usage des religieux, qui observaient la regle de saint Benoît. Au-dessous de l'image de la Vierge, on lisait le mot grec ΘΕΟΤΟΚΟΣ, qui signifie A la Mère de Dieu C'est au sujet de ce Saint-Sacrement, porté d'une maniere qui est inusitée dans les

Digitized by Google

autres eglises, que Rancé avait compose quatre vers

Si quaeras natum cur matris dextera gestat
Sola fuit tanto mater digna parente,
Non poterat fungi majori munere mater,
Nec poterat major dextera ferre deum.

Ce temple était d'une grande simplicité,
que dans la primitive eglise, avant qu'on y introduisit l'usage de l'argenterie, des etoffe soie et des broderies, contre l'emploi desq saint Bernard entre autres s'est eleve avec
de vivacité que de raison

Un simple crucifix de bois noir était sur l' qui ne recevait de lumiere que pendant la m par deux cierges, dont le nombre n'était de qu'aux jours de fete (333)

Le réfectoire etait fort grand, et contenait rangs de tables separees au milieu de l'app ment par un assez grand intervalle La tal l'Abbé était au milieu des autres, et pouva cevoir environ six personnes C'est la q droite il faisait asseoir les hôtes de conside qui avaient manifesté le désir de manger au toire La gauche de l'Abbé était occupée prieur.

---

(333) Indépendamment de deux autres cierges pour les fêtes seulement, aux piliers les plus v l'autel, et qu'on n'allumait qu'à l'élévation de l'hos

C'était par suite d'un legs assez récent qu'il avait été établi à La Trappe une Pharmacie, ainsi qu'un chirurgien et deux aides ou élèves. C'était aussi par l'effet d'un acte de bienfaisance de même nature que, chaque année, on distribuait des vêtemens aux indigens de la contrée.

La prison formait un corps de bâtiment isolé, dont les cellules composaient un rez-de-chaussée assez élevé. Les cellules étaient séparées en deux parties au moyen d'une cloison en barres de bois, et les fenêtres étaient garnies de barreaux de fer assez forts pour que les prisonniers ne pussent pas les briser. Il y avait attenant à la prison, un petit jardin pour leur servir de promenade.

La maison conventuelle était un bel édifice fort propre et composé de trois étages, dont chacun présentait vingt fenêtres de face.

Le corps de fabrique reposait dans un petit édifice carré fort simple et sans ornement.

On lisait un bas d'un méridien placé sur la face méridionale de la maison conventuelle, les inscriptions suivantes, avec la date de 1736 : V Q N D N H.

Voici quelques inscriptions que, indépendamment de celles que j'ai eu occasion de citer, on lisait dans différentes parties de la maison :

« *Scientia inflat; charitas vero ædificat* (334). »

(334) Saint Paul, 1 ad Corinth. VIII.

« Sic dilexit nos (335). »

« Non judicavi me scire aliquid, nisi Jesum Christum « et hunc crucifixum (336). »

« O æternitas ! ô crux ! ave. »

« Post hoc autem judicium (337). »

« Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte « monstratum est. »

« Hora est jam nos de somno surgere (338). »

« Discite a me quia mitis sum et humilis corde. »

« Generatio mea ablata et convoluta est a me quasi « tabernaculum pastorum. »

« Bonum mihi quia humiliasti me. »

« Cito a rectis ad prava, a pravis ad præcipitia, si « liceat, transmittitur. »

« Si incipis, perfecte incipe. »

« Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. »

« Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me « et ab alienis parce servo tuo. »

« Veri pro nobis hostia erit, Deo cum nosmetipsos « hostiam fecerimus. »

« Vindicari vis Christianus? nondum vindicatus est « Christus. »

« Super quem requiescat spiritus meus nisi super « humilem? »

---

(335) Saint Paul. I. Joann. IV. 11.

(336) Saint Paul. I. ad Corint. II. 2.

(337) Saint Paul. Ad Hebr. IX. 27.

(338) Saint Paul. Ad Rom. XIII. 1.

« *Si justus vix salvabitur impius et peccator ubi* « *parebunt?* »

« *Dirige me in veritate tua et doce me quia tu es* « *Deus salvator meus* »

« *Si quis vult venire post me abnegat semetipsum et* « *tollat crucem suam quotidie et sequatur me!* »

« *Introite per angustam portam aut Dominus* »

« *Hæc requies mea in sæculum sæculi.* »

« *Ecce elongavi fugiens et mansi in solitudine* »

Les inscriptions suivantes étoient placées sur la porte du refectoire

« *Melius est vocare ad pleni cum charitate quam ad* « *vacuum saginatum cum odio.* »

« Quelque herbe cuite au sel avec un peu de pain
« Est le seul mets qu'on sert au tout temps sur la table
« C'est bien peu mais le corps ne veut pas qu'il soit plein
« Quand le cœur vit et ne veut plein
« De manger d'un objet infiniment aimable »

Autour de deux croix placées sur les murs, on trouvoit les deux inscriptions suivantes, l'une latine et l'autre française

« *Hoc signum crucis erit in cœlo.* »

« Attachez Seigneur, ma chair à votre croix avec les « chaînes de votre amour »

On lisoit ailleurs ces autres inscriptions dont la dernière est de saint Bernard, et inspire à Ducis

mourant de beaux vers, trop peu connus, et dont nous rapporterons seulement les premières strophes

« *Quamvis sis in luto, nihil esse securius* »

« *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent.* »

« *O beata solitudo! ô sola beatitudo!* »

« Heureuse solitude,
« Seule béatitude
« Que votre charme est doux!
« De tous les biens du monde
« Dans ma grotte profonde
« Je ne veux plus que vous

« Qu'un vaste empire tombe,
« Qu'est-ce au loin pour ma tombe
« Qu'un vain bruit qui se perd?
« Et les rois qui s'assemblent,
« Et leurs sceptres qui tremblent
« Que les joncs du désert?

« Mon Dieu, la croix que j'aime
« En mourant à moi même
« Me fait vivre pour toi
« Ta force est ma puissance;
« Ta grâce, ma défense,
« Ta volonté, ma loi (339) »

La bibliothèque de La Trappe contenait près de 400 ouvrages, tant in-fol. qu'in-4°, et autres

---

(339) Ces beaux vers furent composés en 1816.

formats, dont quelques uns etaient volumineux, tels que les grandes Bibles, le Dictionnaire historique de Morery, le *Gallia Christiana*, la Bibliothèque des Peres, l'Histoire de l'Eglise, etc. Ces livres etaient relatifs a la religion pour la plupart d'entre eux ; cependant, on y remarquait de bons ouvrages historiques, archeologiques, littéraires et scientifiques.

La maison n'avait guère que les quatre tableaux dont nous allons donner la description.

Le premier, placé dans la chapelle de saint Jean Climaque, était le portrait de ce pieux solitaire, dont le martyrologe fixe la fête au 30 mars. C'est Ranc qui avait fait placer ce tableau ainsi que le suivant. Le saint était representé dans un désert, au milieu de rochers affreux et d'antres effroyables, presque entierement dérobé à la vue par les buissons qui recouvraient la grotte où il priait avec une remarquable componction. Le Reformateur avait une prédilection particulière pour cet antique modèle de la vie erémitique, qui, suivant les legendaires, historiens de sa vie, « repandait des larmes en secret, et, parce que « sa cellule etait proche des autres, et qu'on eût « pu l'entendre gémir et pleurer, se retirait à l'e « cart dans un autre. Là il faisait retentir jusqu'au « ciel ses soupirs, ses gemissements et ses cris, « avec autant de force que pouvaient faire ceux « que l'on coupe avec le fer, que l'on brûle avec

« le feu, ou « qui on arrache les yeux. » Ce ces circonstances que le peintre avait renc avec assez de fidélité.

Rancé avait aussi fait faire, et avait placé la chapelle de sainte Marie Égyptienne un tabl qui représentait cette pieuse pénitente, dont mort est marquée au 2 avril, recevant à ses d niers momens la communion que saint Zozime apporte d'après sa demande.

C'est sur ces deux tableaux que l'abbé de Ran avait fait les vers suivans, que nous croyon inédits

Sancto Joanni qui cognominatus est Climacus.
Epigramma

Quid tandem, ô felix, inter lustra, ferarum
Rupibus in mediis te sepelire juvat?
Unde gemis, tantisve reples rugitibus auras,
Aut cur assiduis fletibus ora madent?
Numquid et effodit tibi lumina tortor acerbus,
Aut caedit ferro membra, vel igne cremat?
Sic nos ô utinam totos sacer ignis adurat,
Nostra vel ad lacrymas saxea corda movens!
Ecquid cuncta deserta docent, nisi tundere pectus
Fletibus et moesto corde rigare genas?

Sanctae Mariae poenitenti
Epigramma

Jam tandem cessent lacrymae gemitusque profundi,
Amplius haud resonent fletibus antra tuis!
Quid tibi cum sylvis saxisque draconibus ultra?
Sedes ad superas te Deus ipse vocat.

Digitized by Google

Nonne vides? Veras [illegible] tibi [illegible] [illegible]
Coeperis. Hunc tecum suscipe laeta sinu.
I nunc, i felix! accepto pignore pacis,
Tegis, Deum gestans, reddis quieta Deo.
Ecce columba gemens, operum jam sanguine lota,
Impinguata Deo nunc pete summa volans,
Hujus et impatiens lucis, tua vincula rumpe
Te pia turba manent angelicique chori.

Il était bien naturel que La Trappe conservât le portrait de son Réformateur, qui lui avait donné une nouvelle et célèbre existence. Rancé ne voulant pas qu'on le peignît. On sait que ce fut par supercherie que le duc de Saint-Simon fit exécuter le portrait de ce pieux Abbé. Il s'adressa au meilleur peintre en ce genre que possédait alors la capitale; ce fut Hyacinthe Rigault (340). L'artiste alla incognito à La Trappe, et fut présenté comme un fou pour lequel le duc réclama la complaisance de l'Abbé. Celui-ci eut la bonté de se prêter quelques momens aux fantaisies de l'inconnu dont la manie prétendue était de peindre, et dans cet instant de peindre le chef de la maison. Le portrait, et il était fort beau, fut ainsi enlevé à la confiance trompée par la ruse innocemment adroite. Rancé était représenté vieux; ses rides étaient profondes, son visage, amaigri par les macérations, conservait les couleurs et la fraîcheur d'un zèle ardent.

---

(340) Né à Perpignan en 1663, mort à Paris en 1743.

Digitized by Google

l'œil, que tant de veilles, de jeûnes et de
fraîcheur n'avaient pu parvenir à éteindre, p
sait encore vif et plein d'expression ou y
que Rancé eut été en proie à des passions
geuses et aux tempêtes des sens. On voyait
que, avant l'amour de Dieu, un sentiment
fane et dominateur avait échauffé cette po
qui ressemblait aux plus coupables de la pénitence, m
enflamme d'une brillante expression ces traits
l'humilité et les pleurs affligeaient, avait enlev
des charmes du sourire ces lèvres encore ve
meilles et plus caressantes. Dans ce beau portrai
on reconnaissait à la fois l'ame passionné
malheureux de la belle Mont-Bazon, et l'austère
Réformateur des Thébaïdes de La Trappe. Rigaul
avait représenté Rancé assis à un bureau; il écri
vait ces Règlements de réforme, une tête de mort
était placée devant lui; quelques livres ascétiques
étaient à ses côtés. Il y en avait un surtout qui
était parfait dans son exécution: de la tranche
entr'ouverte de ce vieux volume, sortait une
bande de papier qui tenait lieu de signet. On en
aurait compté les feuilles, tant ils se détachaient
nettement; même la couverture antique était
d'une parfaite exécution. Tout en était beau d'ex-
pression, pureté et correction de dessin, coloris
vrai, draperies moelleuses, formes senties, mus-
cles prononcés, excellente pose, entente, pleine

d'intelligence, des effets et des contrastes (341).

L'Abbatiale offrait aussi un tableau assez remarquable. Il était placé sur la cheminée d'une salle.

Ce tableau, de Rene-Antoine Houasse (340), représentant un soldat macedonien violant le tombeau d'Alexandre pour en arracher les tresors qu'il y croit renfermés. Voici une description de ce tableau que, comme le precedent, l'auteur de cette histoire eut occasion de voir à son aise.

Il est nuit. Le tombeau est ouvert, une lampe sépulcrale, qui produit, au sein des tenebres et sur la scene du crime, un effet de lumiere fort beau, eclaire les objets suffisamment pour les faire reconnaître, et pas assez pour empecher de remarquer que l'obscurité voile la nature et protége le scélérat. Le vainqueur des nations, le conquérant et le devastateur du monde, comme ils le sont tous, etendu enfin, tout ce qu'il était, sur l'indigent lit-neuf de l'inévitable mort, n'offre plus qu'un cadavre informe, flétri par le trépas et peut-être par le poison, rendu désormais par la main aux lois de l'equilibre et aux nécessités du repos éternel. Alexandre est étendu sur le dos, l'embaumement l'a rendu noir et desseche. La

(341) 4 pieds et demi de hauteur sur 3 de largeur (1 mètre 50 centimètres, sur 1 mètre).

(340) Elève de Le Brun, né à Paris en 1645, mort en 1710.

vue de ce cadavre, qui fut un grand h
qui tient si peu d'espace sous terre, apr
dessus fait naître tant de tumulte et de gl
la nuit qui, s'il vivait, serait témoin de s
gies désordonnées, de ses pratiques usur
et qui favorise l'insulte dont il est la victime,
reur de cette spoliation criminelle, l'aspect
lablement inattendu de la lampe accusatrice
pénétré, sinon de remords, au moins d'effro
guerrier sans pudeur que la soif de l'or pori
violer la cendre des morts et à troubler la paix
tombeaux. L'attitude du soldat est excellent
un artiste vulgaire l'eût représenté reculant
terreur. Housse, qui n'est pourtant pas au nor
bre des grands peintres, a reçu une meilleure in
piration. Ce n'est pas une tombe commune que l
brigand vient d'ouvrir. Tous les sentimens s
réunissent dans son esprit pour augmenter à ses
yeux l'énormité de son forfait : il profane le sé-
pulcre d'un monarque célèbre, du maître du
monde, d'un fils de Jupiter. Aussi le scélérat ne
recule-t-il pas d'effroi : il succombe, atterré sous
le poids de l'épouvante, il est anéanti par l'hor-
reur. Tombé sur le genou droit, de sa main
gauche il couvre ses yeux offusqués, et dérobe
aux reflets de la lumière presque toute sa figure
qu'il détourne ; de sa main droite il repousse le
cadavre royal qu'il croit prêt à se soulever contre
lui. Égaré, tremblant, interdit, il lui semble que,

pour punir le crime énorme dont il vient de se souiller, ce n'est pas trop que la nature intervertisse ses lois, et permette aux morts, dont on profane les cendres, de se ranimer pour frapper les violateurs de leur asile

En general, le coloris de ce tableau est terne et la touche un peu monotone ces défauts tenaient à la manière de Houasse Il est fâcheux qu'ils ne lui aient pas permis d'exprimer sur la figure les passions qu'il est obligé de en rendre que par les attitudes, méthode insuffisante, manière forcée, dont l'apreté et les ombres trop noires sont desagreables, et sont d'ailleurs trop faciles pour avoir quelque mérite

Toutefois, ce tableau parle à l'imagination, il émeut l'âme fortement. Les effets de lumière, quoique peu nombreux, sont bien entendus et bien vrais Le clair-obscur y distribue avantageusement les jours et les ombres pour l'effet de l'ensemble et l'harmonie de la composition. Les attitudes sont expressives, et le dessin ne manque pas de correction.

Ce tableau (343) fut gravé jadis par F Raymond On lit au bas de la gravure (344) ce fragment

(343) Il a 6 décimètres 6 centimètres de hauteur sur 6 de largeur (2 pieds 6 lignes sur 2 pied 10 pouces).

(344) Il a 18 centimètres de hauteur sur 15 de largeur (7 pouces sur 5 pouces)

fort médiocre, mais qui ne sera pas déplacé ici

Dans ce soldat trompé reconnais ton erreur
Mortel qu'un faux éclat attache aux biens du monde
Il cherchait des trésors, il ne trouve qu'horreur
Regarde le néant où ton bonheur se fonde.
Et toi, que tes appas rendent présomptueux
Contemple ce cadavre et cette pourriture
Et songe qu'aujourd'hui rien ne s'offre à tes yeux
Qui ne soit de toi même une image future.

Il existait encore à La Trappe quelques autres tableaux, tels qu'un beau portrait de saint Bernard que l'on attribuait à un peintre italien; un portrait de la duchesse de Guise, belle et jeune femme, qui avait été en correspondance épistolaire avec le Réformateur, etc

Afin de ne pas nous étendre fastidieusement sur l'état assez considérable des propriétés de La Trappe, dont le revenu annuel s'élevait de 40 à 60,000 francs, nous nous bornerons à désigner celles de ses propriétés qui touchaient au monastère, d'après l'état qui en fut dressé pour leur vente par l'administration du district de Mortagne, le 5 avril 1796 (345)

1 Maison appelée l'Hospice, avec droit au pressoir à cidre, ainsi que les autres divisions,

(345) 16 germinal an III. Pour faciliter les aliénations, l'administration partagea les propriétés de La Trappe situées à Soligny en XIII divisions que nous faisons ici connaître

construite sur 6 arpens de terre, tant en cour que jardin, avec une portion de pré du Four et une partie du champ attenant, une portion de 3 arpens dans l'herbage des Pâtures, 3 autres arpens dans la piece du Boulin, et une pièce de terre labourable située au champ du Moulin (346)

Estimation 9,000 fr

II Corps de batiment, servant autrefois de vacherie, avec une portion de cour devant le jardin de la Pharmacie, une portion de pré et de la pièce de terre labourable y attenant, contenant environ 5 arpens 6 arpens dans l'herbage des Pâtures 4 arpens de terre labourable dans la piece du Boulin, 4 autres arpens de même terre dans la piece du Moulin

Estimation 8,000 fr

III Le moulin de La Trappe avec les bâtimens y annexes, furent alors réservés en execution de la loi du 8 avril 1792.

IV Les prisons, un autre bâtiment attenant au parterre, deux hâchers et deux petites cours une portion du pré du Four et du champ attenant contenant 3 arpens et demi, le jardin neuf le tang du Martinet et l'herbage nommé le Desert, contenant ensemble 17 arpens une portion de

(346) Les arpens dont il est en question correspondent à 51 ares l'arpent du Perche est de 7 ares Le boisseau en usage à La Trappe et aux environs contenait 27 litres

terre labourable dans la piece du Boulai
pièce labourable appelée les champs du
contenant 4 arpens

Est matou : 8,000

V L'abbatiale avec un jardin devant,
muses et deux batimens qui servaient de
tiques, la chapelle Sainte-Marguerite, le pl
l'herbage nommé la Cour aux Veaux, cont
4 arpens, le jardin des Citrouilles, contem.
arpens et demi, une portion du pre du Co
contenant 5 arpens

Estimation : 10,000 fr

VI La Pharmacie, la maison du garde, le l
cher ou Hangar, le petit jardin, le jardin
l'Hospice; une pièce de terre rapportant se
boisseaux, nommée le Boulai, 2 arpens et dez
dans le pré du Courtil, et l'herbage Saint-Vincen
contenant 2 arpens et demi

Estimation : 6,000 fr

VII Les cuisines près de la Pharmacie, un jar-
din 7 arpens dans le pré du Courtil, 6 arpens
dans l'herbage des Patures, 3 arpens dans la pièce
du Boulai, et 4 arpens dans les champs du Moulin.

Estimation 7,000 fr

VIII La maison nommée la Procure, cons-
truite sur le portail de la deuxième cour, depuis
la chapelle Sainte-Marguerite jusqu'aux ecuries
le jardin au dessous de l'eglise 6 arpens dans
le pré du Courtil, au-dessous de l'etang de Chau-

mont; 6 arpens dans l'herbage des Pâtures, 4 arpens dans la pièce du Boulas, et 4 arpens dans le champ du Moulin

Estimation 6,000 fr

IX. Une portion du bâtiment neuf dans l'angle de l'ouvroir, les cellules des frères convers, les deux réfectoires, la cuisine de la communauté, une portion du bâtiment des hôtes, la lessiverie, l'infirmerie, la laiterie, et plusieurs petites cours, une portion du jardin de l'Eglise un arpent et demi dans le pré de l'Infirmerie, 4 arpens dans la pièce du Boulas, une pièce de terre labourable aux champs du Moulin, contenant 4 arpens, et 3 arpens dans l'herbage des Bouleaux.

Estimation 6,000 fr

X. La seconde portion du bâtiment neuf, une petite cour, une portion du jardin de l'Eglise, le bois de Saint-Bernard, contenant 3 arpens, tant en avenues qu'en pré, 4 arpens de terre dans le pré de l'Infirmerie, l'herbage des Bouleaux, contenant 7 arpens, et 4 arpens de terre labourable aux champs du Moulin

Estimation 18,000 fr

XI. La seconde portion du bâtiment des hôtes, un autre bâtiment avec l'eglise et les chapelles, les cloîtres, le chapitre et d'autres appartemens, une cour, une portion du jardin de l'Eglise, 5 arpens dans le pré du Courtil, 5 arpens dans l'herbage des Pâtures, le pré de la Treflerie, conte-

nant trois arpens, 4 arpens et demi dans la du Boulay, et 4 arpens dans la pièce des ch du Moulin

Estimation 8,000 fr

XII Les bâtimens de la charronnerie, cour, un jardin, 5 arpens dans l'herbage Bouillons

Estimation 800 fr

XIII Les bâtimens servant au maréchal et vitrier, un hangar ou bûcher, une cour, jardin

Estimation 600 fr

L'étang d'Ees, contenant 16 arpens

Estimation 1,500 fr

L'Etang Neuf (situé en la commune de Prépotin), faisant aussi partie des terres de La Trappe, contenant 9 arpens

Estimation 1,200 fr

Le Vieil Etang (situé aussi à Prépotin), contenant un arpent et demi

Estimation 500 fr

Le total de ces valeurs est de 75,400 francs en assignats qui, à cette époque, d'après le tableau de leur dépréciation (347), ne valaient que le cinquième de leur valeur nominale. Les cent francs d'assignats au 1er germinal an III, époque voisine

(347) Arrêté par l'administration centrale du département de l'Orne le 22 brumaire an VII (12 novembre 1798).

de l'estimation, sont cotés 20 francs. Ainsi les biens de La Trappe, situés autour du couvent, y compris les moulins et les bois, ne furent estimés en réalité que 15,000 francs. C'était beaucoup au-dessous de leur valeur réelle.

Les bois de La Trappe furent reservés et soumis, comme les autres forêts nationales, au régime de l'administration forestière. Ils contiennent 2,200 arpens (1,122 hectares et demi). Séparés par un simple fossé de la forêt du Perche, d'où Rotrou III les démembra pour les céder à La Trappe, ils s'étendent sur les communes de Soligny, de Prépotin, de Brésolettes et des Genettes. Le sol en est mauvais, les diverses essences de bois dont il est planté y poussent toutes fort mal; au bout de cinq ou de six ans ils cessent de végéter avec force. Leur aménagement s'étendait à douze ans. Ces bois étaient peu éloignés de ceux de Bellême, dont le prix s'élève souvent à 6,000 francs l'arpent; ceux de La Trappe, d'une qualité très inférieure, étaient bien loin d'atteindre à ce prix.

Les deux Moulins de cette abbaye, mis en mouvement par les eaux d'un étang, peuvent produire par jour neuf à dix quintaux métriques de bonne farine.

C'était donc avec les produits de ce que l'abbaye de La Trappe possédait autour d'elle et dans quelques communes éloignées, telles que Balloc, Bellême, Buhertré, Sainte-Céronne-lès-Mortagne,

Digitized by Google

Champeaux, Champs, Coulimer, la Ferté-Ernau Saint-Hilaire les Mortagne, Ligneroles, Loisa Saint-Mard de Coulonges, la Maison-Maug Saint-Mard de Réno, Saint-Mars de Coulong Mauves, la Menière, Mortagne, Saint-Ouen Sécherouvre, Pars, Prepotin, Reveillon, Solig Theval, Tourouvre, et Verrières, tant domai direct que domaine propre (348), qu'elle fes subsister les individus qui composoient la maiso que les lundis et les vendredis elle distribuoi 1,500 pauvres, du pain et des portions, qu'e délivroit aux passans nécessiteux de trente sou trois francs, qu'elle entretenoit quelques famil indigentes, et qu'elle faisoit tous les ans les fr de la réception de trois à quatre mille hôtes.

---

(348) Nous avons suivi ici la désignation de l'invent. des titres de La Trappe, fait en [illegible], lequel contient a beaucoup de rentes et de redevances.

CHAPITRE XI.

Règlemens de La Trappe.

Maledictus qui facit opus Dei negligenter.
Jérémie, ch. XLVIII, 10.

Les règlemens en forme de constitution donnés à La Trappe par Rancé, avaient paru imprimés en 1690, ils reparurent plus étendus et plus complets en 1701 et furent plusieurs fois réimprimés ensuite.

C'est dans ces diverses réimpressions qu'on trouve en tête une exhortation adressée par le Législateur des Trappistes à ses religieux assemblés (349), auxquels il explique ses motifs et recommande le courage et la persévérance.

Nous allons donner un extrait succinct de ces règlemens fort étendus, dont nous ne ferons connaître que les dispositions les plus remarquables, en nous servant, le plus qu'il sera possible, des expressions du Réformateur.

Après avoir prescrit ce qui concerne la Messe,

(349) *Dans le manuscrit des Règlemens*, cette exhortation porte la date du 15 août 1663.

Digitized by Google

le sacrement de l'Eucharistie et le s
Pénitence, il traite de la CONFÉRENCE
veut plus qu'on appelle recreation, et q
tenir « soit dans la maison, soit dans la
« ailleurs (350). On y aura toujours le
« de la coule (351) levée, on s'étudiera
« paraître un visage gai; on ne parlera
« soi ni en bien ni en mal (352), on n'y
« aura passage laissé sans permission, lequ
« doit s'accorder que rarement (353). » L
tures seront l'Ecriture sainte, saint Jean Ch
Cassien, les Vies des saints Peres des dese
traités ascétiques de saint Basile, de saint Ep
les ouvrages de saint Bernard, et « quelqu
« vrages des saints Peres, qu'ils ont composé
« pour echauffer le cœur que pour éclairer
« prit (354). » Ces conférences ne devoient d
qu'une heure.

LES SEACMENS, ou sorties hors du monast
sont l'objet d'un règlement particulier qui
borne à quatre ou cinq fois par an dans les e
droits éloignés de la forêt, hors de la rencont
des gens du monde.

Le règlement pour les HOTELIERS et pour le

(350) Art. III.
(351) Vêtement de dessus ou rouge chez les Trappistes
(352) Art. IV
(353) Art V
(354) Art VI.

religieux infirmiers qui en ont soin, prescrit les dispositions suivantes Les infirmiers ne s'appliqueront jamais à connaître les mouvemens de leur malade qu'autant qu'il leur sera ordonné, et ils ne prendront jamais de remèdes que par l'ordre du supérieur On ne témoignera jamais qu'on désire de la viande quoique la règle en permette l'usage, elle n'en permet pas le désir (355) On ne mangera point de viande et on n'en mettra point dans les bouillons qu'on n'ait enduré six ou sept accès de fièvre, on n'en accordera point l'usage dans les maladies communes On ne donnera aux malades que du bœuf, du veau et du mouton et jamais de menues viandes, comme volailles, pigeons, perdrix ils ne mangeront jamais de viande qu'une fois par jour On n'usera point de confitures ni de sucreries, ni même de sucre si ce n'est dans les remèdes qui ne se peuvent composer sans cela Un malade qui doit avoir incessamment devant les yeux l'image de la mort, ne doit rien craindre que de vivre dans les maladies (356) — Les malades ne parleront jamais à l'infirmier durant l'office, et ils ne se chaufferont point pendant ce temps-là sans nécessité véritable (357) — Les malades garderont les uns avec les autres le même silence qu'ils font

(355) Art III
(356) Art IV
(357) Art VI

pendant la santé Ils ne mettront point la aux fenêtres de l'infirmerie, quoiqu'elles se ouvertes Ils n'uteront jamais, en presence uns des autres, les pieds de leurs souliers, afi garder entre eux une honnêtete dont ils ne vent jamais se dispenser Ils garderont un sil exact, lorsqu'on leur fera leur couronne (358 Les séculiers, sans exception, et même les pe les plus proches, n'entreront point dans l'i merie, à la réserve du chirurgien qui ne don jamais son avis touchant les maladies ni ne r nera de remedes en presence des infirmes (3 — L'infirmier préparera de la cendre et d paille pour y mettre le malade lorsqu'il sera d'expirer (360)

Ceux qui seront saignés par precaution en tiendront la permission du supérieur Elle ne pas accordée, autant qu'il sera possible, les de fête de garde ou de jeûne d'eglise Durant jours, on donnera aux malades du beurre leur pain, et du laitage a dîner et a souper le de la saignee et le lendemain seulement.

Ceux qui prendront medecine, la rece dans leur cellule, et environ deux heures

(358) Art VII La couronne de cheveux conserv leur tête

(359) Art XI

(360) Art XII

l'eau prise, ils vont prendre un bouillon au réfectoire.

Rance ne parle pas de médecine dans aucun de ses règlemens, parce qu'il leur reprochait « de ne « songer qu'à la conservation des corps, et de « compter les ames pour rien. »

Le règlement particulier pour les hôtes ou étrangers débute d'une manière fort touchante. Nous allons en donner, sans y rien changer, tout le premier article : « On regardera les hôtes qui « viendront au monastère, comme y étant envoyés « par l'ordre de la divine Providence. On leur « rendra tous les devoirs de l'hospitalité, comme « la règle l'ordonne, et surtout on prendra garde « de les traiter avec tant de charité, qu'ils n'aient « pas sujet de croire qu'ils soient à charge et que « l'on soit importuné de leurs visites. » Le religieux qui a soin de la porte, et que l'on nomme le frère portier, ouvrira aux hôtes après avoir dit *Deo gratias!* Dès qu'ils seront entrés, il se mettra à genoux devant eux en s'inclinant profondément et disant *Benedicte*, comme pour leur demander leur bénédiction. Ils seront introduits dans une salle jusqu'à ce que le portier ait averti l'Abbé ou le religieux qui doit recevoir les hôtes(361). Dès qu'il sera arrivé, ils se mettront à genoux devant eux en disant *Benedicte!* il

(361) Le Père Hôtelier.

les conduira à l'église, leur donnera de l'
nite, et, leur prière étant faite, il les con
leur appartement, où il leur fera la lect
quelque livre de piete Le portier ne leur p
point sans une necessité particulière, et au
du religieux qui est charge du soin des hôtes (
— Si les hôtes trouvaient en leur chemin qu
religieux auquel ils voulussent parler, il leur
connaître, en s'inclinant avec beaucoup de
pect, qu'il lui est défendu de parler aux hô
Cette faculté n'est accordée qu'au superieur,
cellerier et à l'hôtelier (363) — On traitera
hôtes le mieux qu'on pourra, mais avec les mêm
mets dont on se sert dans le monastère, avec cet
difference toutefois qu'on les apprêtera avec plu
dessus On pourra aussi y ajouter des œufs (364)
On ne parlera point a la table des hôtes on y lira
un chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ. Les
jours de jeûne d'eglise, on n'offrira point à man-
ger aux hôtes qui partent le matin, mais on les
avertira du jeûne d'obligation «Quant à ceux qui
ces jours-là arriveront après le dîner, on s'infor-
mera d'eux s'ils ont fait collation ou dîne le ma-
tin, afin qu'on leur apprête à souper s'ils n'avaient
pas dîné (365)

(362) Art. II.
(363) Art III.
(364) On ne donnait ni viande ni poisson.
(365) Art IV

Le Dortoir est l'objet d'un règlement en cinq articles. Nous en extrairons ce qui suit. On ne changera rien de ce qu'on aura trouvé dans sa cellule, comme le lit, la table, les images, et l'on n'y ajoutera rien sans permission. On balaiera deux fois la semaine sa cellule, qui doit être fort propre dans sa pauvreté (366). — Le supérieur, le cellerier, le sacristain et celui qui a soin de l'horloge pourront se les servir, dans leurs cellules, de chandelle ou de lampe. Nul religieux ne levera la petite pendule dont est couverte l'ouverture qui est aux portes des cellules pour regarder dedans : il n'y a que les supérieurs qui le pourront (367). — On reposera la nuit avec ses habits réguliers, mais avec la coule, sur une paillasse piquée de quatre doigts d'épaisseur tout au plus, et soutenue de deux planches sur deux tréteaux : le traversin sera de paille battue. On se mettra sur la paillasse aussitôt que la cloche de la retraite sonnera. Ceux qui ne se trouveraient pas assez couverts pourront se servir de leurs habits, comme de leur coule de jour et de leur seconde robe (368).

Le règlement des CLOÎTRES présente, entre autres dispositions les suivantes : Tous les frères feront leurs lectures dans les cloîtres, le long du

(366) Art. II.
(367) Art. III.
(368) Art. IV.

pour, du côté où les bancs sont placés « comporteroot avec tant de modestie et « cation, que chacun pourra trouver dan « tenance de son frère la regle et le model « sienne (369). » — Si on lit le Nouveau ment, on restera à genoux tant qu'on dur lecture. Pour l'Ancien Testament, on n'en genoux que les premieres lignes (370). — Tou samedis on fera dans le cloître le *mandatum* luvement des pieds (371).

Suivant le règlement qui le concerne, « dans le CHAPITRE que se fera la lecture du M tyrologe et de la règle (372), que l'on dira coulpes ou revelation des fautes (373), que l freres se proclameroot les uns les autres, c est-dire s'accuseront (374), sans toutefois proclame sur de simples soupçons, des doutes ou des rap ports, et sans pouvoir proclamer dans le même pour celui par lequel on a été proclamé soi même (375). Ce reglemeot ajoute que l'on ne devra parler dans le chapitre que pour s'accuser, pour proclamer quelqu'un, ou pour répondre au

(369) Art. II
(370) Art. III
(371) Art. XIV
(372) Art. IL
(373) Art. III. Coulpe du latin *culpa*.
(374) Art. V
(375) Art. VI

supérieur, que l'on dit les coulpes tous les jours excepté les dimanches et les fêtes de garde (376), que, la veille des fêtes de sermon, tous les religieux de chœur et les frères convers devront se trouver au chapitre pour y entendre la parole de Dieu, de la bouche de l'Abbé (377), que, pendant qu'on donnera l'habit de religion aux postulans, les religieux resteront debout, qu'il y aura toujours trois religieux pour assister le supérieur dans toutes les vêtures, savoir le sacriste, le père maître des novices, et le religieux chargé du vestiaire, parce que, après la cerémonie, le sacriste emportera ce qu'il avait apporté, le chef du vestiaire serrera les habits du novice, et que le maître des novices le conduira dans la chambre des Couronnes, où ses cheveux seront coupés, puis lui donnera une calotte, une chape et un chaperon (378), que, s'il est mort quelque proche parent d'un religieux, l'Abbé le recommandera au chapitre sans le nommer, afin que, dit le Réformateur, « chacun s'y intéresse comme pour « son propre père, et que la nouvelle de cette « douleur, ni inquiétude, ni distraction à celui « des frères qu'elle regarde (379) »

Vingt articles composent le reglement du Ré-

(376) Art. IX
(377) Art. XI
(378) Art. XII
(379) Art. XV

PRÉFOIRE Nous en extrairons les passages les importans. On se rendra au réfectoire à heures et démie, les jours de jeûne d'église et demi, et les jours de jeûne de l'ordinaire (580) — On y restera toujours la vue basse, on ne se tiendra point penché sur ce qu'on mange, et on éloignera un peu de soi les bras — On n'aura jamais sur la table les bras avant que le poignet. On ne s'y lavera point la bouche, et on ne s'y nettoiera pas les dents avec son couteau ou sa fourchette, ou en quelque manière que ce soit (581) — Lorsqu'on aura fini de manger, on mettra sa portion sur le bord de la table, on rassemblera ses miettes; on mettra sur sa tasse sa serviette pliée, son couteau, cuiller et sa fourchette auprès, sur la même marque (582) — On se lavera les mains avant le dîner et avant le souper (583) — Pendant qu'on sera à table, si on laissait tomber à terre son couteau ou un autre objet, si on répandait sur la table quelque liquide, si on se coupait, ou si l'on coupait sa serviette, si on faisait quelque bruit inutile, on ira se prosterner au milieu du réfectoire, vis-à-vis de sa place, où l'on demeurera jusqu'à ce que le supérieur frappe pour faire le-

(580) Art. I
(581) Art. II
(582) Art. III
(583) Art. IV

Digitiz

ver (384) — Celui à qui il sera ordonné de laver les pieds des religieux, commencera par l'Abbé et le prieur (385) — Lorsqu'il y aura des séculiers à la table de l'Abbé, on différera les pénitences imposées que l'on ne fera pas non plus les jours de dimanche et de fêtes de garde (386) — On ne servira que des légumes, des racines, des herbes, et du laitage (387) pour les portions de la communauté. On ne donnera jamais qu'une portion avec le potage à dîner; et le soir, lorsque l'on soupera et que l'on mangera quelque aliment cuit, on ne servira qu'une portion, si on sert de la salade ou des pommes cuites, ou du lait caillé, on ajoutera du fromage. On ne servira jamais de beurre, et on n'en mettra ni dans les potages, ni dans les mets, on ne fera pas usage non plus de pâtisserie, ni de crême de lait, ni de pain blanc, ni d'épices, ni de vin. La mesure de chaque œuf ou de beurre sera une chopine (388). Les trois premiers vendredis de carême on ne donnera qu'une portion à dîner, et les trois derniers du jeûner on pain et à l'eau, les convers seuls auront une portion à cause de leurs travaux, excepté le ven-

(384) Art. V.
(385) Art. VI.
(386) Art. VI.
(387) Ce laitage est ou de la bouillie ou du riz ou du gruau.
(388) Un demi litre.

dredi saint (389) — On donnera quatre onces de pain, et six pour les convers; pour la collation aux jeûnes de l'ordre, trois onces, et seulement deux aux jeûnes d'église (390). — On ne mettra pas de nappe sur les tables, on étendra seulement sa serviette sous sa portion (391)

Le règlement des Tonsures renferme ce qui concerne la façon des couronnes et des barbes

Après les réglemens sur l'Ouvroir et divers autres objets, il est question des officiers, tels que le révéreud père Abbé, le prieur, le sous prieur, le maître des novices, le sacriste, le chantre, le sous-chantre, le cellerier, le religieux chargé du vestiaire et des lessives

Il existe aussi un règlement pour le Lecteur de table, qui ne devra pas lire le Cantique des Cantiques, ni quelques passages de la Genese, tels que le 10e chap. dans le 19e, les versets 4 à 12, et 30 et suivans, dans le 28e, les versets 8 à 12, les chap. 30, 34, 36, 38, 39, et dans le 46e, les versets 8 à 26, ni de l'Exode, les chap. 22, 26, 27 et 28; dans le chap. 35, les versets 12 à 29, et les chap. 36 à 39, ni les chap. 1 à 7, 11 à 15, 18, 20 à 23 du Lévitique, et du chap. 19, les versets 19 à 30, etc., etc

Le règlement pour le serviteur de cuisine

(389) Art. IX.
(390) Art. X
(391) Art. XI

est composé de 16 articles, celui du TRAVAIL DES MAINS, de 10. Ensuite il est question du travail ordinaire de l'église, du docteur, de l'ouvroir, des écuries, du jardin, du refectoire, de la cuisine et de la lauverie.

On remarque, parmi les règles et pratiques générales, que « on ne demeurera jamais seul en « aucun lieu dans l'obscurité pour s'y arrêter, « que ceux qui peuvent parler ne le feront jamais « qu'ils n'aient de la lumière, qu'on gardera un « silence exact depuis le dîner jusqu'à la fin de la « méridienne, qui commence les jours de deux « repas à midi et finit une heure, qu'il n'y ait point « de méridienne depuis le 14 septembre jusqu'à « Pâques (392) que quiconque entrera dans « la bibliotheque qu'avec la permission du supé- « rieur, qu'il n'accordera que très-rarement (393), « que, hors le temps du travail, on devra tou- « jours être revêtu de sa coule, et qu'un religieux, « hors ce temps-là, ne doit jamais paraître en « scapulaire (394) »

Les autres reglemens ont pour objet 1° les regles générales touchant les fêtes (395) — 2° les cérémonies de l'église, tant générales que parti-

(392) Art II
(393) Art IX
(394) Art X
(395) Nous donnerons le Calendrier ou *Ordo* à l'usage de La Trappe, dans les Pièces Justificatives n° XIV

de se mettre sur les orteils (396), de se mettre à genoux, de se mettre sur les fermes (397), de faire une génuflexion, de faire une satisfaction (398), de se mettre sur les miséricordes (399), de faire une inclination, de s'asseoir, de se tenir debout dans les stalles, et d'être *extra stalla* (400); — 4° les basses messes; — 5° les derniers sacrements et les morts; — 6° l'office de l'habdomadaire ou célébrant en semaine, du diacre, du sous-diacre, de l'invitatoire (401), du sous invitatoire, des serviteurs d'église, du thuriféraire et des croféraires.

(396) C'est-à-dire à genoux en s'inclinant de manière que les orteils des mains touchent à terre.

(397) C'est se mettre à genoux au grand parquet, s'y tenir le corps droit, les mains un peu ouvertes, et l'extrémité des doigts jointes.

(398) On fait la satisfaction en se relevant en mettant à terre les orteils des mains et en ployant les genoux.

(399) Cette action consiste à s'asseoir sur l'extrémité des doigts levés, et à se placer tellement reculé que les poignets des mains croisées l'une sur l'autre répondent aux genoux.

(400) Cette position consiste à quitter son siége et environ un pas, ayant la tête découverte et les manches de la soutane abaissées.

(401) C'est celui qui dit l'invitatoire du matin, c'est-à-dire qui invite ses frères par les premières paroles de l'office à louer et à adorer Dieu.

Google

Quelques réglemens particuliers furent faits sous les successeurs de Rancé, entr'autres par dom Isidore d'Ennetières, cinquième Abbé Régulier depuis la Réforme, qui, en 1720, donna des réglemens pour les frères donnés et les domestiques malades à l'infirmerie, pour leur infirmier, pour le frère chirurgien chargé du soin des infirmeries du dehors, et pour le frère chargé de la pharmacie des pauvres.

Une partie de ces réglemens ne fesait que rajeunir les anciennes règles, et donner une nouvelle vigueur à la vieille législation monastique des Benoît et des Bernard, ainsi qu'aux us et aux ordonnances des chapitres. Rancé introduisit peu d'innovations; il aima mieux le plus souvent se borner à remettre en vigueur ce qui était tombé en désuétude.

Nous allons terminer ces extraits par une pièce fort curieuse: c'est le vocabulaire des signes pratiqués dans l'Ordre de Cîteaux dès le commencement de son institution, et renouvelés par Rancé lors de la Réforme de La Trappe (402).

Ami (1). Toucher le front avec deux doigts.

Aller, ou Marcher. Remuer l'index avec le doigt du milieu.

Amer. Se gratter le gosier.

---

(402) Nous avons cru simplement [illegible] dans un ordre [illegible] plus [illegible] que celui dont le Réformateur avait fait usage.

Anjou Remuer la main vers la tête.

Assiette Faire un tour avec l'index sur quelque chose et ensuite montrer le petit doigt.

Attendre qui Montrer un œil fermé.

Aveugle Toucher un œil avec deux doigts.

Beaucoup Former les poings et les approcher l'un de l'autre au dedans de la main.

Betterave (le signe de Racine ou de Salade).

Beurre Frotter le creux d'une main avec les doigts de l'autre.

Bleu (le signe d'Eau) et montrer l'habit pour un brun.

Blé (le signe de Foin).

Boire Tenir une main close à la bouche.

Bon Bonne chose Toucher le coeur avec la main, puis la lever en haut.

Bouillir Passer l'index droit dans la bouche.

Bouillon (le signe de Beau et celui de Beurre ou de Chair.)

Boulanger Remuer les deux poings fermés vers la terre.

Bréviaire (le signe de Livre et de Religieux.)

Cacher Couvrir une main avec le bras.

Cadet Lever trois doigts et faire une croix.

Cadre Marquer le milieu du bras droit avec la main gauche (et le signe d'Herbe et de Salade).

Cadenas (signes de Racine et d'Oignon).

Calculer Remuer l'épaisse droit.

Calotin (signes de Salade et d'Oignon).

[illegible] Montrer le bout de l'index gauche avec l'index droit comme pour le couper

Chair Prendre le gras de la main.

Chambre ou Cellule : Lever et abaisser plusieurs fois la main devant soi (et le signe de Dormir) — Chambre commune : (le signe de Lieu et celui de la Communauté)

Chandelle Montrer un doigt et souffler dessus (en signe de Feu)

Chant, ou Notes : Regarder ses mains ouvertes, puis toucher les jointures de son petit doigt

Chapitre : Mettre la main droite vers la terre, puis en toucher la paume de la gauche

Charité Souffler sur ses doigts.

Chicorée (le signe d'Herbe) et montrer quelque chose de blanc.

Choux blancs Montrer les deux poings fermés l'un contre l'autre.

Cidre Souffler dans la paume de la main.

Cire Frapper sans bruit les paumes de la main

Citrouille Etendre les bras en se touchant les mains comme pour embrasser quelque chose

Cloître Faire un grand rond avec la main.

Communauté Prendre son habit, fermer une main et étendre l'autre

Confiance Faire le signe de la croix sur la bouche.

Confesseur (les signes de Confession et de Religieux)

Confession Baiser un doigt, puis le mettre sur le cœur

Consentir : (faire le signe d'Oui) en baissant la tête.

Content Prendre le menton avec la main.

Cordonnier (le signe de Coudre) et montrer son soulier

Couper Faire comme si on voulait coudre.

Coupeau Faire comme si on voulait couper

Cuisine (le signe de Chambre et de Feu)

Devant Faire le signe devant soi.

Demander (le signe de Pauvre) — Demander à prêter Baisser la main en inclinant un peu la tête, et montrer ou faire le signe de la chose. — Demander pardon Joindre les mains. — Demander permission Rejoindre les mains à la poitrine.

Dieu : Faire une croix sur le front.

Docteur : Joindre les mêmes au cœur

Divorce Changer la main, et faire semblant de couper l'autre.

Dortoir (Prêtre) Prendre le menton (et faire le signe d'Homme ou Séculier).

Douceur et

Douleur (le signe de Chambre) et mettre sa tête sur le poing fermé

Douleur : Mettre la paume de la main sur le cœur.

Doux : Frotter les lèvres avec le doigt.

Dur Toucher trois ou quatre fois sur la tête.

Eau Secouer les cinq doigts. — Eau bénite Serrer les cinq doigts de la main gauche, et faire une croix dessus avec le pouce de la main droite.

Ecrire Remuer les doigts comme pour écrire

Ecriture Courber le pouce dans la main.

Ecrire Toucher le cœur avec deux doigts.

Encre (le signe d'Ecrire, et celui de l'Eau)

Estarre Faire comme si on hachait des herbes d'une main dans l'autre

Eveiller Frotter les yeux lentement comme quand on a sommeil

Evêque Conduire la main des épaules à la poitrine

Fenêtre Faire des lignes avec un doigt autour des yeux

Feu Souffler sur la main.

Fève Montrer le bout du pouce.

Four Se toucher les deux poings ensemble

Frais Lever les doigts courbés en haut comme pour se chauffer

Froment Frotter le dedans des mains l'une contre l'autre.

Grenier Présenter la forme d'un toit avec les mains.

Groseilles à grappes Approcher et retirer doucement deux doigts de la bouche.

Groseilles à maquereau (le signe précédent) et montrer quelque chose de blanc

Guérison Retirer de dessus le cœur la paume de la main.

Haricots Montrer le doigt du milieu jusques auprès de la main.

Herbes ou Légumes Etendre une main sur l'autre

Heure Demander quelle heure il est Joindre les deux petits doigts en les branlant un peu — Pour répondre montrer autant de doigts qu'il est d'heures—pour une demi-heure montrer la moitié d'un doigt pour un quart-d'heure montrer une jointure.

Hier Passer le bras par-dessus l'épaule.

Digitized by Google

Honneur ou Séculier Faire une ligne avec la main sur le menton.

Honte, ou Ignorance Couvrir les yeux avec la main.

Horloge Toucher le bout de ses petits doigts ensemble

Hôte Eloigner directement la main droite et la rapprocher de même

Huile, Huile de Noix Frotter doucement les lèvres (et le signe de Noix) — Huile d'Olives Frotter doucement les lèvres (et le signe de Salade)

Ignorer Mettre la main devant le visage

Indifférence Montrer le poing en tenant le pouce droit

Infirmerie (les signes de Chambre, de Malade et de Pain)

Jardin Approcher le pouce avec l'index auprès de son pour sentir

Jeûne Prendre le bout de nez avec les cinq doigts

Jour ou Lumière Former le pouce avec le doigt suivant.

Lait Tirer un peu le pouce avec le doigt suivant

Laitue (le signe d'Herbes et de Salade)

Larme Joindre les deux mains en croix

Lavement Joindre les deux mains en les tenant une certaine entre les paumes puis souffler dedans en signe de Feu.

Laver la Lessive Frapper d'une main sur l'autre.

Lavoir (le signe de l'Eau) et faire comme si on lavait ses mains.

Légumes. *Voyez* Herbes

Lentilles Montrer le bout du petit doigt avec son ongle brun ou noir

Lire Fermer tous les doigts excepté l'index, avec lequel on montre, en étendant le bras le lieu que l'on veut indiquer

Lieux Communs, ou Latéraux (les signes du Monde et de Dieu).

Lire Regarder une main ouverte.

Livre et Lecteur Tourner souvent la main sens dessus dessous

Marcher un Novice Toucher le premier doigt avec le petit.

Masque Mettre trois doigts dans la bouche.

Matin Montrer avec l'index un de ses yeux ouverts

Méditation (le signe de Chambre) et toucher l'extrémité du Rebut.

Messe (les signes du Pain et du Vin) et faire le signe de la croix

Ministre et la Messe Faire un rond avec l'index auprès de l'oreille.

Mort Mettre l'index sous le menton.

Mourir Tourner un pouce autour de l'autre.

Naître (les signes de Naissance et de Blanc)

Nous Joindre un doigt entre les autres.

Non Montrer tous les doigts—excepté le pouce que l'on cache.

Nuit Mettre deux doigts couchés sur l'oreille.

Œuvre Faire semblant de gratter le doigt.

Office (le signe de chant). — Office de Laudes Toucher

avec l'index droit la première articulation du pouce. Office de Matines. Toucher avec le pouce droit le gauche.

Oignon. Faire un rond dans la main, et approcher le pouce et l'index des narines.

Onction (Extrême). Faire avec le pouce droit une croix dans la main gauche.

Orateur. *Voyez* Eglise.

Os. Toucher ses dents.

Oseille. (les signes d'Herbes et de Vinaigre).

Oui. Baisser la tête une ou deux fois.

Paix. Etendre deux doigts avec le pouce en triangle.

Papier. Couler une main sur le dedans de l'autre.

Parler. Courber le doigt par le milieu et le mettre sur sa bouche.

Pauvre. Courber un peu les doigts, mettant la paume de la main vers le ciel, en la présentant comme ceux qui demandent l'aumône.

Peine. Faire une ligne le long de l'index droit avec le gauche.

Percer. Appliquer le pouce à la paume de la main, comme pour la percer.

Peu. Toucher le petit doigt avec le pouce. — Pois blancs (le même signe) et montrer du blanc. — Pois verts (le même signe) et montrer du noir au de brun.

Pomme. Appliquer le petit doigt à la paume de la main comme pour la percer.

Pourraux. Faire une marque de la main gauche sur le bras droit, vers le milieu, et imiter l'action d'arracher.

Porter (le signe de Religieux), et imiter l'action d'une clef

Potage (les signes d'Ecuelle, et ceux de Beurre ou de Chair suivant qu'il est maigre ou gras)

Présenter Montrer le petit doigt courbé

Prêtre Joindre ensemble le pouce et l'index, et tenir les trois autres doigts étendus

Prier Joindre les mains en haut.

Prieur Montrer le pouce tout droit.

Promptement Toucher du bout des cinq doigts d'une main à la paume de l'autre deux ou trois fois.

Puncr Marquer avec l'index droit le bout du doigt moyen de la main gauche comme pour le couper

Pourpan (les signes de Prune et de Drap)

Raisins Faire semblant de manger l'index gauche avec le droit.

Raser Faire avec l'index une ligne au haut du menton

Ratrac Passer les doigts des deux mains étant écartés les uns dans les autres comme pour ratisser

Réfectoirez (le signe de Pain) et mettre le bout des doigts d'un main à la bouche comme pour y mettre du pain — servir au Réfectoire (le signe d'Ecuelle) et baisser la main en dehors

Réfectorier Remuer le petit doigt

Religieux Prendre son habit avec deux doigts.

Revestiaire Prendre son scapulaire ou chaperon avec la main droite (et le signe de Religieux)

Sacristain Remuer le bras et la main comme pour encenser.

Salade Remuer trois doigts ensemble.

Salive (le signe de Racines) et montrer le bout du petit doigt.

Sel Remuer le pouce avec le doigt qui en est proche.

Semaine (les Jours de la) Nombrer ses doigts, en commençant au pouce droit pour le dimanche

Serviteur Baisser la main en dessus. — Second Serviteur (le même signe) et montrer deux doigts.

Silence Former les lèvres avec deux doigts

Soi même Toucher la poitrine avec l'index

Soir Former avec l'index un des yeux.

Soulier Faire un tour de l'index vers la terre

Sous-Prieur Montrer le petit doigt.

Table (manger) (le signe de Manger) et montrer deux doigts.

Tailleur (les signes de Coudre et de Religieux)

Traire (les signes de Blanc et d'Eau).

Vaisseau a anse Creuser la main gauche et mettre dedans tous les doigts de la droite — Vaisseau à mettre de l'eau (les signes d'Eau et de Vaisseau à anse).

Veuve Frotter le cœur avec le bout des doigts

Vin Toucher le nez du bout de l'index.

Visage Gratter le gosier.

Veiller Frapper les dents avec l'index.

Voir Mettre un doigt sur l'œil.

C'est ainsi qu'avec 167 mots, rendus par un petit nombre de signes, la plupart ingénieux, simples

et clairs, les Trappistes exprimaient leurs idees principales, satisfesaient, sans violer le silence, aux principaux besoins qu'ils éprouvaient, et communiquaient leur pensee avec facilité et promptitude

CHAPITRE XII

Principaux ouvrages dont La Trappe a été l'objet

Avant de passer en revue les ouvrages... ment littéraires... soit en vers, soit en prose... sont relatifs à l'abbaye de La Trappe... nous pris ceux dont nous avons eu occasion de p... dans le cours de cet ouvrage, nous relev... quelques erreurs qui se sont glissées d'abo... répétées ensuite dans des livres fort répand...

Il n'est pas vrai que les médecins fussent p... sement bannis de La Trappe, au point d'y l... sans secours les malades et les vieillards. Le... glemens que nous avons analysés prouvent... y possédait une pharmacie, et des chirurgien... faisaient l'office de médecins dans une fou... circonstances. Il n'est pas vrai non plus qu... rel gieux s'abordassent en se disant l'un à l'a... a Frère, il faut mourir!» Une tombe était tou... ouverte, dans le cimetière, pour le premier m... qui venait à décéder, mais il est faux que ch... Trappiste travaillât tous les jours à creuser... propre tombeau.

Nous avons fait voir quel était le régime d... térités et de macérations de cette célèbre abb...

Ce tableau véridique est assez rembruni pour qu'il ne faille pas, afin de le charger, épuiser sur la palette tout ce qu'elle peut offrir de teintes sombres, ni tirer de l'imagination tout ce qu'elle est susceptible d'enfanter de lugubre et d'épouvantable.

M. de Chateaubriant qui a répété dans le Génie du Christianisme (403) les erreurs que nous venons d'indiquer (404) en commet encore une autre sur la position topographique de La Trappe, qu'il place dans la forêt de Mortain (405); elle est située dans la forêt du Perche, près de Mortagne (406), à plus de trente lieues de distance de la forêt qui est connue à Mortain sous le nom de forêt de Lande Pourrie.

L'impartialité qui nous dirige personnellement et qui doit, en tout temps et partout, conduire la plume des écrivains qui cultivent l'histoire, nous fait un devoir de rapporter ici ce qui a été écrit pour et contre La Trappe. Nous ne serons pas infidèles à notre ministère; nous ne serons arrêtés que par la trop grande longueur que pourraient présenter les citations que nous allons offrir.

Le père Denis de Sainte Marthe, dans ses « Lettres écrites à l'Abbé de La Trappe, ou [illegible]

---

(403) Tome IV, in-8.

(404) Ces erreurs se trouvent dans l'Idée de La Trappe, qui est en tête du drame de Comminge par Baculard d'Arnaud, et dans une foule d'autres ouvrages.

(405) Département de la Manche.

(406) Département de l'Orne.

« examine sa réponse au Traité des Etudes Mo-
« nastiques, et quelques endroits de son Com-
« mentaire sur la Regle de Saint-Benoit (407), »
rapporte malignement un portrait de Rance qu'il prétendait avoir reçu. Cette pièce est fort médiocre, mais, comme elle présente une grande partie des reproches dont le Réformateur était l'objet, nous allons la citer (408)

Etre moine sans dépendance
Et sol taire sans silence
Souffrir humblement à ses pieds
Des confrères humiliés,
Les élever dans l'ignorance,
Savoir les secrets de la France
C'est trop peu de tout l'univers;
Juger de la prose et des vers
Comme des cas de conscience
Prescrire aux Réformés des lois
Manger du pain bis et des pois
Par une austère pénitence;
Ecrire aux prélats pour les rois
Déclamer contre la science
Et secrètement dans les bois
S'étudier à l'éloquence
Condamner les moindres défauts
Prêcher sans peines les travaux
Etre revenu savant de Rome
Voilà le portrait d'un grand homme.

(407) Amsterdam 1691; in-12, p. 84.

(408) On trouve aussi ces vers dans l'Apologie de l'Abbé de La Trappe, ouvrage anonyme de l'abbé Thiers, p. 289.

Rancé ayant écrit contre Fénelon à l'occasion du livre des Maximes des Saints, le duc de Nevers (409) composa contre lui les vers suivans :

Cet abbé qu'on croyait pétri de sainteté
Vieilli dans la retraite et dans l'humilité
Orgueilleux de ses croix, bouffi de sa souffrance,
Rompt ses sacrés statuts en rompant le silence,
Et contre un saint prélat s'animant aujourd'hui
Du fond de ses déserts déclame contre lui,
Et, moins humble de cœur que fier de sa doctrine,
Il ose décider ce que Rome examine.

Le même poète adressa au même Abbé une épître dont le ton et les idées sont fort différentes de ce que nous venons de lire. C'est Saint-Evremond qui nous l'a conservée (410). En voici quelques fragmens :

Vous, de Bernard imitateur rigide
Qui faites voir en vos déserts
Tous les Paul de la Thébaïde
Heureux séjour où des biens de l'esprit
On goûte la douceur suprême
C'est entrer bien avant dans la mort de soi-même
Que de vivre comme on y vit

* * *

Anachorètes fortunés,
Que les anges seront étonnés

---

(409) [illegible]

(410) [illegible]

De vous voir dans la solitude,
En retraite avec Dieu quand l'âme en ce moment
Dans un état de quiétude,
Jouit de la béatitude
Et converse avec lui familièrement !

C'est par un long travail et d'amides efforts
Par des afflictions et des peines mortelles,
Qu'on laboure de l'âme à la sueur du corps
Les terres spirituelles.

O céleste chimie ! ô transmutation
Qui de l'âme et de Dieu fait l'étroite union !

La comtesse de Tencin avait composé l'attendrissante Nouvelle du Comte de Comminge, aidée un peu, dit-on, dans cet ouvrage, par le comte de Pont-de-Veyle, son neveu. Le succès de ce roman, dont la scène se passe à La Trappe, fit entre sur le même sujet plusieurs compositions qui ne furent pas moins bien accueillies, telles que 1° les Infortunées amours de Comminge, romance en vingt-sept couplets, par le duc de La Vallière, qui fut d'abord imprimée dans le Mercure de mars 1765, 2° le drame en vers et en trois actes de Baculard d'Arnaud (411), 3° l'Héroïde d'Adélaïde de Lussan au comte Comminge que Maisonneuve fit paraître en 1781, etc

(411) La Harpe a donné une analyse du drame de Comminge dans sa Correspondance Littéraire, t. VI, p. 213-221.

Digitized by Google

Le Novice de La Trappe, romance de Florian est tiré d'une anecdote fort connue, que nous allons rapporter, et que probablement l'auteur tenait du duc de Penthièvre auquel il était attaché. Deux jeunes amans, auxquels Florian donne les noms de Lauval et d'Arsène, ayaient éprouvé, dans le cours de leur liaison, de nombreuses contrariétés. Le père d'Arsène finit par refuser positivement de donner à Lauval. Ce jeune homme ne pouvant supporter un tel malheur, crut que les moyens humains étaient insuffisans, et que ce serait seulement dans l'enceinte du cloître qu'il pourrait trouver un remède à ses maux, en faisant diversion à ses douleurs par des tortures volontaires. Arrivé à La Trappe, admis au noviciat, il y prend le nom de sa maîtresse, et bientôt Lauval devenu frère Arsène, se signale par les plus rigoureuses austérités de la pénitence. Le jour de sa profession était arrivé; il allait consommer le sacrifice, il avait oublié le monde; il avait même presque oublié sa maîtresse. Tout à-coup, un jeune étranger se présente et demande à parler au père Abbé; il s'informe si un jeune homme, nommé Lauval, ne s'est pas, depuis un an, retiré dans le monastère, et s'il s'y trouve encore. Après avoir satisfait à ces questions, l'Abbé se vit forcé de refuser l'entrée de la maison et sortant une entrevue avec le novice, qui touche au moment de la profession, et va par conséquent se détacher

à jamais de tous ses biens terrestres L'at
etant la jeune Arsène elle-même, qui, de
libre de disposer de ce main, et ayant dec
le séjour de son amant, venait la lui pr
ter Les instances qu'elle reprodnit sont in
l'Abbé resta inflexible Aux instances succ
les pleurs, les larmes font place aux sanglo
aux gémissements. On se presse pour secourir
connu, mais à ces cris qu'il reconnaît, ave
Lauval lui même, Lauval éperdu, Lauval
mais rendu au monde, à ses souvenirs, à
amour Les deux amans, enfin réunis disent à
l'rappe un éternel adieu, et consacrent par l'i
mort un amour qui fut d'autant plus heureux qu
avait été l'objet de plus de traverses

L'aventure suivante, quoique d'un caractè
different, ne presente pas moins d'interêt que
precedente Elle a été racontée dans quelques ou
vrages, et ne paraît pas susceptible d'être révo
quée en doute

Deux frères, nés à peu de distance de La Trappe, et qui, dit-on, s'appelaient Des Champs, vivaient, jusqu'à l'âge de vingt ans, vécu en bonne intelligence, et semblaient plus que tant d'autres disposés à démentir le proverbe, qui prétend que la concorde est rare entre les frères. Une passion qui bouleverse même les empires, ne tarde pas à allumer la guerre entre ceux qui avaient vécu jusqu'alors dans une paix si douce. Ils en trouva-

rent en même temps épris des charmes d'une dame de leur voisinage, qui ayant disposé de son cœur, ne fut favorable ni à l'un ni à l'autre des deux frères. Chacun d'eux vit dans son frère un amant favorisé. Une jalousie profonde fit naître une haine active, et bientôt ils furent d'implacables ennemis qu'il fut impossible de rapprocher et de réconcilier. Tous les moyens furent employés par leur famille, tous les moyens échouèrent. L'un des deux ayant rencontré au retour de la chasse son frère, qui donnait le bras à la dame que tous les deux aimaient, s'emporta d'une telle fureur que, sans aucun ménagement, il le provoqua en duel. Ce combat impie eut lieu à l'instant même. Tous deux blessés en même temps tombent baignés dans leur sang et perdent connaissance. Revenus à la vie, affaiblis par la perte de beaucoup de sang qui avait tempéré l'ardeur de leur ressentiment, ils eurent horreur de leur crime, et crurent chacun survivre seul à leur fatale action. L'aîné fut porté chez ses parents. Le jeune ayant repris ses sens, suivit la route de La Trappe, et, après y avoir fait son noviciat, y embrassa la profession religieuse. On ignorait ce qu'il pouvait être devenu, on pensait que l'on avait secrètement inhumé son cadavre pour en dérober la connaissance aux recherches de la justice. L'aîné, voyant que ses instances auprès de la dame qu'il aimait n'étaient pas moins accueil

hes que du vivant de son frère, compri combien avait été aveugle la jalousie qu'il avait éprouvée Le repentir pénétra dans son âme, il se retira aussi à La Trappe, où il vécut quinze ans à côté de son frère, et sans qu'ils se connussent Une nuit que les deux frères étaient en prières auprès d'un Trappiste qui venait d'expirer sur la cendre funèbre, un mouvement involontaire découvrit la tête de l'un d'eux Un cri non moins involontaire échappe à l'autre, et la reconnaissance s'opère aussi tôt Quel moment pour ces infortunés qui ont renoncé au monde et aux affections humaines! Leurs corps, affaiblis par les longues macérations, les jeunes, les veilles et les fatigues ne purent supporter la secousse violente dont leur âme fut atteinte En présence d'un cadavre, à la lueur des cierges funéraires, dans le silence de la nuit, les impressions sont toujours plus vives que dans les autres circonstances Ils se jettent dans les bras l'un de l'autre, et, après un long évanouissement, ils expirent sous les yeux de l'Abbé, qui fut appelé inutilement à leur secours

Suivant l'abbé Maupeou, ces deux frères avaient vécu plusieurs années à La Trappe sans se connaître. Le plus âgé se trouvant sur le point de mourir, témoigna à l'abbé de Rancé qu'il emportait au tombeau un regret cuisant, une douleur cruelle : c'était d'avoir laissé dans le monde un frère qui était exposé aux plus grands risques pour

son salut. Rouge, qui connaissait le secret des deux frères, fit appeler le jeune, et leur permit de s'embrasser. L'Abbé Gervaise a conteste, dans son Examen critique, la version rapportée par Maupeou.

La juste reputation qu'avait obtenue l'Heroide de Colardeau (Heloise et Abelard) mit longtemps en vogue ce genre d'epitre heroique dont on retrouve le modèle dans Ovide. Barthe aussi avait composé une piece de ce genre sur l'histoire de La Trappe : c'est la « Lettre de l'Abbé de Rancé à un ami, « ecrite de son abbaye. » Le poete lui fait raconter en ces termes la scene effrayante de la tete de la duchesse de Mont-Bazon :

J'arrive ; il était nuit. Tout palpitant de joie
Je retrouve dans l'ombre une secrète voie.
J'entre : tout se taisait. Je la cherche de l'œil...
Soudain près de son lit j'aperçois un cercueil
Je m'arrête... j'y cours, et d'un regard avide...
Dieu ! je vois un corps pâle, mannmé, livide ;
Ce corps était sans tête, et mon œil égaré
Ne trouve en la cherchant qu'un tronc défiguré.
Tout à coup, sur un marbre une tête étendue
Nouvel objet d'horreur, se présente à ma vue.
Je quitte le cercueil, j'approche épouvanté
Je soulève en tremblant ce voile ensanglanté...
Ah ! puis-je retracer cette image effrayante ?
C'était sa tête aussi, la tête d'une amante...

O toi, toi que j'aimais dès mes plus jeunes ans
Que vos maîtres dès lors, sur mon cœur trop puissants

Toi dont l'œil éblouissant avait tant de charmes,
N'entends-tu pas mes cris ? ne vois-tu point mes larmes ?
Me vois-tu tour à tour enflammé, sans couleur,
Frémissant d'épouvante et mort de douleur ?
Je la reconnaissais, cette beauté flétrie.
J'ignorais si le fer avait tranché sa vie.
J'allais, j'errais, tantôt sur sa tête penché,
Tantôt près du cercueil en silence attaché.
Que de fois j'embrassai ce déplorable reste !
Je voulus me plonger dans ce cercueil funeste
Et, près d'elle vivant, la suivre chez les morts.
J'entends du bruit ; ce bruit arrête mes efforts.
Je crus qu'on s'avançait vers ce lieu solitaire.
A des yeux indiscrets je cherche à me soustraire
Et la crainte et l'horreur précipitent mes pas.
Je conservai sa gloire en pleurant son trépas.
Tremblant, je m'échappai d'un lieu plein de son ombre.

Les étoiles encor brillaient dans la nuit sombre.
Je fuis vers ma demeure éperdu, tourmenté....
La tête et le cercueil erraient à mon côté.

S'il existait une île hors du globe où nous sommes,
Où, séparé de tout et du bruit et des hommes,
Un mortel malheureux pût, seul et sans secours,
Traîner obscurément la chaîne de ses jours,
Oui, c'est là qu'échappé loin des bornes du monde
J'aurais porté mes cris et ma douleur profonde.

Dieu ! tu me réservais pour un autre destin.
Bientôt à ce grand coup je reconnus ta main.
Tu daignas m'éclairer d'une céleste flamme.
Je n'aperçus alors que mon Dieu, que mon âme.

Digitized by Google

Et de l'éternité les tristes profondeurs
Je vis dans les mortels jouets de mille erreurs,
Des enfants amusés par de vaines délices,
Qui tombaient en jouant au fond des précipices.
Je reculai saisi des frayeurs de la mort;
Je retombai sur moi; je contemplai mon sort;
Je voulus désarmer la céleste vengeance;
De ce cœur sans appui remplir le vide immense,
Dire aux mortels, à la terre, un éternel adieu.
Je n'avais plus d'amante, il me fallut un Dieu.

Je vins chercher de loin cette retraite obscure
Et moi qui, dans Paris, évitant la nature,
De l'ennui dans les champs redoutais les langueurs,
De ce désert alors j'embrassai les horreurs.
Des charmes inconnus tout à coup me consolèrent.
Ces arbres, ces rochers, ces étangs me parlèrent!

La Harpe fit paraître en 1767 une Réponse d'un Solitaire de La Trappe à la lettre de Rancé. C'est une pièce toute philosophique et tout à fait dans le même esprit que deux autres ouvrages de cet auteur (le Camaldule et le drame de Mélanie). Elle renferme de beaux vers. En voici le début qui suffira pour donner une idée de cette composition pour laquelle Voltaire ne dédaigna pas de composer une préface.

J'ai lu, triste Rancé, ta lamentable épître;
Je m'en indigne et te plains. De quel droit, à quel titre
Du poids de tes malheurs as-tu chargé nos jours?
Oses-tu nous punir de tes folles amours?

Si ton cœur a brûlé d'une flamme adultère
Je suis loin de blâmer un remords salutaire
Je sais que les humains trompés par le démon,
Sont faits pour la faiblesse et pour le repentir
Mais pourquoi donc viens-tu despote et brigand,
En prêtant un Dieu t'armer de sa colère
Pour régler par nous dans ton aveugle effroi
Les maux que tu prétends qu'il destinait pour toi?

Au commencement de la révolution, en 1790, dans la même année où, pour la première fois, on put faire représenter le drame de Commange, composé depuis long-temps, Selis publia sous le voile de l'anonyme, un petit volume intitulé: Lettres écrites de La Trappe par un Novice, mises au jour par M... (412) L'épigraphe de ces Lettres empruntée à J.-J. Rousseau, fait connaître assez quels sont l'esprit et le but des Lettres de Selis. La voici: « C'est renoncer à sa qualité d'homme, « aux droits de l'humanité, à ses devoirs. »

Un jésuite même, le père Foucault, dans un poëme intitulé l'Essor, dédié aux abbés du séminaire de Saint Sulpice, prenant l'essor à Issi, pendant les vacances, avait osé y insérer ces vers que Fréron rapporte dans l'Année Littéraire de 1755 (413)

Jean au désert jeûnait austèrement,
Le bon pasteur en usait autrement,

(412) In-12 p. 5
(413) Tome V p. 17

Buvant, mangeant, la vertu de La Trappe,
Celui qui peut l'attrapper, qu'il l'attrappe.

Ce mauvais jeu de mots rappelle l'épitaphe suivante qui n'est guère meilleure que les vers du jésuite Foucault :

Passant, je meurs à La Trappe,
Où me mit un dépit d'amour ;
Si jamais je revois le jour,
Je ne crois pas qu'on m'y rattrappe.

Les vers qui suivent, et que l'on trouve à la fin de la Relation de la vie et de la mort de quelques Religieux de La Trappe (414), furent composés dans un esprit moins frivole que les plaisanteries que nous venons de citer :

Habitans de ces bois, que le mépris du monde
Fait jouir en secret d'une paix si profonde,
Que vos chastes plaisirs surpassent les douceurs
Dont le pompeux mortel enivre tant de cœurs !
Que le monde insensé vous porterait d'envie
S'il savait le bonheur d'une si douce vie !
Heureux qui le fuyant, que lui-même il vous fuit !
Mais plus je m'en éloigne et plus il me poursuit.
Au milieu du repos d'une sainte retraite
Vos ennemis vaincus, honteux de leur défaite,
N'osent plus désormais se montrer à vos yeux
Et craignent seulement d'approcher de ces lieux.

---

(414) Édition de 1755, t. V, p. 646. Il y a dans ces vers une légère faute de rime, à cela près, ils sont très beaux et bien appropriés au sujet qu'ils traitent.

Sous l'empire inquiet de la simple nature
Vous en avez banni la fraude et l'imposture
On ne voit point ici la molle oisiveté
Dans les bras du sommeil nourrir la volupté
Mais, toujours animés d'une ferveur nouvelle,
Vous suivez à grands pas la voix qui vous appelle
Les naïves beautés de cet aimable lieu
Ne vous présentent rien qui ne vous porte à Dieu
Une fleur dont l'éclat ne vit qu'une journée
Des choses d'ici-bas vous montre la durée
Ou si quelque torrent s'enfuit dans vos vallons
C'est ainsi, dites-vous, qu'au tombeau nous allons.
O mœurs! ô saintes mœurs! que une vertu si rare
Mérite ce bonheur que le ciel vous prépare,
Occupés de Dieu seul au pied de vos autels,
Vous vivez inconnus au reste des mortels.
Vieux chênes qui voyez revivre l'innocence
Que le monde autrefois admirait à sa naissance
Cachez-nous tellement sous ce feuillage épais
Que mon guide égaré ne me trouve jamais
Que moi-même, égaré dans vos routes perdues
Je n'en puisse jamais retrouver les issues

Dans un Voyage en vers et en prose fait à La Trappe par M de P , on lit les passages suivans qui concernent ce monastère fameux (415)

« Nous trouvâmes bientôt le bois affreux qui l'environne Dans cet horrible lieu

On ne voit point le papillon volage
Caresser et sucer les fleurs,

(415) Recueil amusant de Voyages en vers et en prose. Paris, 1786, in-12 pp t. II, p. 68.

Jamais le rossignol de ses airs inconstants
N'y fit entendre le ramage.
Progné n'eut pas même un séjour sauvage
Redire aux échos ses douleurs.
A l'ombre du épais feuillage
Qui couvre le hêtre ou l'ormeau
Tityre ne vient point enfler son chalumeau
A Chloé rendre son hommage
Les bergères un soir d été
Quand Phébus a cessé d éclairer la nature
N'y viennent pas sans art et sans parure,
Surprise à la gaîté.
On n'y voit point les Grâces en mesure
Par leur danse et leurs chants célébrer le plaisir
Jamais Vénus n en foule la verdure
Flore n y répand pas les baumes du zéphyr
Pas même un frais ruisseau dont le tendre murmure,
Charmant les bêtes d alentour
Invite a la volupté pure
Ou du sommeil ou de l'amour

« En un mot, tout y est affreux, tout annonce le lieu où l'on est sur le point d arriver Nous y entrâmes enfin dans cette abbaye si desirée.

Je croyais voir le peuple fantasque
Dans les accès d un frénétique héroïsme,
De son poignard frapper l'humanité ;
Avec respect j'ai vu des solitaires
Le dos courbé sous leurs pénibles haires,
D un Dieu clément implorer la bonté
Dans leurs douceurs touchans sur leur visage austère
Les vertus ont gravé leur auguste caractère.

Brûlant de le rejoindre, ils n'ont d'autre désir
Que qu'ils lèchent la terre ou qu'ils aillent dans la fièvre
Leur expirante voix pousse des cris funèbres
Que d'attendre à l'instant qui doit les voir mourir
Mais quoi ! se pourrait-il que ce séjour sublime
Fût vu de misérables mortels,
Par le désespoir seul traînés vers ses autels
D'un temple en faire un abîme ?
O toi qui dans ces murs pour toujours renfermé
Pleures sur des serments dont tu meurs la victime
En vain le repentir t'opprime :
Ce sacrilège vœu que ta bouche a formé
Consomma ton malheur en consommant tes crimes

« J'avois cru entendre dire à quelques personnes qui avoient visité ce monastère, que la chef qui y préside devoit être représenté

Comme on peint aux enfers la fille Tisiphone
Qui, couronnée avec des fouets vengeurs,
Montre des tourmens qu'un dieu sévère ordonne
Contre le crime épouse ses fureurs.
Des serpens replis descendent sur sa tête
Elle peint des maux que sa vengeance apprête
Outrage le coupable et rit de ses douleurs.

« Je me suis bien désabusé. Rien ne seroit plus faux que cette comparaison. La douceur au contraire abîme toujours ses contemplations pénibles, et il les donne avec autant de zèle que de regret

Je ne vous dirai rien de ces tristes repas
Qu'un aide bien noir assaisonne,
Et qu'un long usage empoisonne
De légumes peu délicats
Et de noix d'une triple automne.

« Il faut convenir que ce n'est point par là que brillent les solitaires de La Trappe. L'austérité de leurs repas ne s'étend pourtant jusqu'aux étrangers que quand ceux-ci le désirent : on leur permet de manger une ou deux fois à la table des religieux, mais ils sont maîtres de rester à l'hospice, où ils sont bien traités (416). »

Bertin, enlevé si jeune à la poésie et à l'hyménée, avait fait aussi un voyage à La Trappe, en 1780. Voici comme il commence une lettre au chevalier du Haut... (417)

« J'ai parcouru La Trappe et les mornes déserts
De la nouvelle Thébaïde.
Parmi ces vieux tombeaux que la mousse a couverts
J'ai cherché vainement l'objet des plus doux vers,
L'infortuné Comminges auprès d'Adélaïde.
Mon cœur, je l'avoûrai, surpris, désenchanté,
N'a point retrouvé ces modèles :
Deux amans si discrets, si tendres, si fidèles,
Dans ces lieux, m'a-t-on dit, n'ont jamais existé. »

---

(416) *Note de l'éditeur du Voyage.* « L'auteur de ce petit Voyage « composa cette bagatelle presque au sortir de l'enfance. Il s'est depuis « voué à des travaux plus graves, sans cesser cependant d'aimer et de « cultiver les lettres. »

(417) Datée d'Anet, le 29 juillet 1780.

A leurs malheurs imaginaires,
Aussi dans ma jeune saison
Crédule, j'ai donné des larmes trop sincères.
Hélas! chaque jour la raison
Détruit nos erreurs les plus chères.

« Nous avons eu le bonheur, nous rencontrer à La Trappe le contraste frap la vertu esclave dans une cellule, et de libre sur les marches du trône (418) En r la première comme nous le devons nou déclarons ouvertement pour la seconde

« Nous vous montrons maintenant dans Anot La statue de Diane de Poitiers en pied n'est sans doute aussi intéressante que la tête mêm madame de Mont-Dazou, apportée à la Trappe l'Abbé de Rancé et conservée dans la chambr ses successeurs (419) »

Terminons ces citations et ces extraits lit raires par une ode que nous croyons inédite (42 Elle fut adressée au duc de Penthièvre, vers milieu du siècle dernier, par une nièce de Malo chie Beun, alors Abbé de La Trappe Cette dam avait remporté, en 1762, pour une églogue rus-

(418) Le duc de Penthièvre.

(419) Recueil amusant de Voyages en vers et en prose, etc. t. VII p. 231 — et Œuvres du Chevalier de Bertin. t. II

(420) Nous le tirons d'un volume manuscrit de Poésies d vertes chrétiennes et révélatrices, copié avec beaucoup de soin à La Trappe en 1775 — in-8°

Julée Zarphe et Doris, un prix à l'Académie des Jeux Floraux

ODE SUR LA TRAPPE.

Muse, sur un ton plus sublime
Élève aujourd'hui tes accens.
Le nouveau projet qui m'anime
Est digne des plus nobles chants.
Dans des routes toujours fleuries
Parmi les ruisseaux, les prairies
Nous ne conduirons plus nos pas,
Les vains plaisirs fuiront nos traces,
Et les vertus seront les grâces
Dont nous chanterons les appas.

Foyer agréables peintures,
Dont la fable enrichit les vers,
Fuyez! vos riantes parures
N'entreront pas ni dans mes concerts.
Descends de la céleste coupole,
Viens m'inspirer vérité sainte,
Le goût pour les biens immortels.
Désormais ma muse éclairée
Et docile à ta voix sacrée
Ne parlera que tes autels.

Oui, tu lui serviras de guide,
Et déjà ton flambeau me luit
Dans la nouvelle Théobaïde,
Astre divin qui me conduit.
Quelle terre a offert à ma vue
D'un vrai culte que mon âme eut émue

Et retient un charme nouveau?
Désert, tranquillité profonde,
Des beaux jours où naquit le monde
Vous tracez l'innocent tableau.

Forêts, montagnes et collines
Servez-vous ici de remparts?
Où sont ces personnes divines
Que vous cachez à mes regards?
Ah! j'aperçois l'auguste temple.
Murs imparfaits que je contemple,
A mes yeux que vous êtes beaux!
Rien n'arrête plus mon courage
Et rouge-gorge forment le passage
J'ai déjà traversé vos eaux

Seigneur! me voici parvenue
Dans ces lieux où règne ta loi,
Je sens qu'une ardeur inconnue
Élève mon cœur jusqu'à toi.
Daigne purifier mon âme.
Fais que mon cœur et ma flamme
Soient dignes de ta majesté.
A toi seul je dois mes louanges
Les vertus des Saints et des Anges
Partout de la Divinité.

Mais j'entre dans le monastère
Où tes serviteurs rachetés
Semblent pour dans la prière
Des cieux qui leur sont destinés.
Un plaisir pur et délectable
Rayon de ta grâce ineffable,

Enchante leurs cœurs amoureux
Ainsi, dans le séjour céleste,
Ta gloire qui se manifeste
Fait le charme des bienheureux.

Au sortir de tes tabernacles
Ton amour soudain leurs travaux
Et sur la fin de tes oracles,
Leur paix se nourrit de leurs maux
Veilles, jeûnes, oraisons, larmes,
Tout du séjour de l'opulence
Où ces charmes sont ignorés,
Dans cette heureuse solitude
Sans trouble, sans inquiétude,
Tous les jours vous sont consacrés.

Au nom de ces hommes célestes
Tremblez, mortels d'iniquité,
Qui nous servirez funestes,
Les remparts de la vérité!
Tremblez! ces anges de la terre
Suspendent l'éclat du tonnerre
Dont votre orgueil brave les coups;
Mais un jour contre vos blasphèmes
Ils lanceront les anathèmes
Que vous réserve un Dieu jaloux.

Vous qui dans les plaisirs du monde,
Croyez encor qu'il est un Dieu,
Approchez de ces eaux fécondes:
La grâce attend ce qu'elle a lieu
Venez vous unir à ces anges
Qui rétirent leurs des rangs,

Mes devoirs qui sont à regards,
Et pour prix de vos sacrifices,
Dans le torrent de ses délices
Vous serez comme eux enivrés.

Ministre de sa loi sacrée,
Qui peuplas de saints ses déserts,
Rancé ! du haut de l'empyrée
Reçois l'hommage de mes vers,
Et toi, successeur de sa gloire (421),
De ton nom cher à ta mémoire
Je veux embellir mes accents;
Mais en vain à mon cœur ma plume
Ta vertu défend à ma lyre
De t'offrir un injuste encens.

Pour vous illustres solitaires
A qui j'ai dévoué ma voix
Implorez pour moi les lumières
Que dispense le Roi des rois!
Que mon cœur rempli de Dieu même,
Ne mette son bonheur suprême
Qu'à rendre hommage à ses bienfaits,
Et que suivant toujours sa trace
Je ne chante jamais sa grâce
Sans en ressentir les effets

Envoi au duc de Penthièvre.

Mais qui est ce mortel que la gloire environne?
La beauté de son âme est peinte dans ses yeux.

(421) Dom Malachie Gras, alors Abbé régulier de La Trappe, ami de l'auteur.

La bonté, la candeur brillent dans sa personne
Et qui ait même annoncé un citoyen des cieux.

A des traits on marque que peut la méconnaître,
Auguste protecteur de cet heureux séjour...
Prince, qui fais honneur au sang de votre maître
Pontife vrai, digne objet de respect et d'amour?

N'ayant t'offrir encor la guirlande immortelle,
Héros vraiment chrétien qu'admire l'univers
Pour te faire ma cour et seconder mon zèle
Aux sublimes vertus j'ai consacré mes vers.

CHAPITRE XIII.

Pièces Justificatives de l'Histoire de La Trappe.

N° I.

MÉMORIAL DE LA FONDATION DE LA TRAPPE(412).

L'an de l'incarnation de Notre Seigneur, onze cent vingt-deux, sous le pontificat de Callixte II et le règne de Louis-le-Gros, l'église de cette Abbaye fut fondée par noble homme, haut et puissant seigneur et excellent prince d'illustre mémoire, Rotrou II du nom, comte du Perche; et dix-huit ans après, le monastère étant achevé, il fut doté l'an onze cent quarante, le second du

---

(412) Cette pièce et les sept suivantes sont tirées du grand Registre des Chartres et titres originaux de l'abbaye de La Trappe, qui furent transcrits en 1719, et collationnés le 28 septembre de la même année par Jacques Chernault, vicomte de Moulins-la-Marche, en conséquence de lettres de la chancellerie adressées au lieutenant-général de Mortagne, le 21 juillet 1717.

Google

mois de décembre, sous le pontificat d'Innocent II et le règne de Louis VII, dit le Jeune.

« Son fils, Rotrou III, aussi comte du Perche, en augmenta les revenus, et l'an onze cent quatre-vingt-neuf, il confirma la fondation de son père et les donations de plusieurs seigneurs et autres ses sujets.

« Et l'an douze cent quatorze, le vingt-sept d'avril, l'église fut dédiée en l'honneur et révérence de la très sainte Vierge, par Robert archevêque de Rouen, Raoul (413), évêque d'Evreux, et Sylvestre, évêque de Sées, en présence de Thomas, comte du Perche, petit-fils de Rotrou III, et de plusieurs autres seigneurs.

« On n'a pu encore recouvrer l'original de la Charte de Fondation, mais, en récompense, on a trouvé dans les archives de cette abbaye un ancien MÉMORIAL qui traite amplement de la dite fondation dont la teneur suit :

MEMORIALE FUNDATIONIS HUJUS ABBATIÆ.

« *Dignum est memoriæ commendare et litterarum monumentis consignare, quo modo monasterium istud, quod dicitur Domus Dei de Trapâ, funda-*

(413) *Rodolfus*, c'est-à-dire Radulfus, ou Radolphus, ou même Raoul : « l'on veut car, à ces époques éloignées, on défigurait étrangement les noms propres. Voir ci-dessus, page 22, note 54.

tum fuerit. Cùm autem anno Domini M° C° XX° Rotrodus quondam comes Particensis transfretaret in Angliam cum uxore suâ Mathilde, Willelmo Henrici regis Anglorum filio et proceribus Angliæ, navis quâ vehebantur naufragium fecit. Sed prædictus Rotrodus in tantâ positus anxietate, Deo promisit si, intercessione beatæ Virginis Mariæ, præsens evaderet periculum, ut ecclesiam in ipsius honorem ædificaret. Incolumis et in patriam redux, votum solvit anno M° C° XX° II° et in tanti beneficii recordationem, voluit ut ecclesiæ inversæ navis formam referret. Et anno M° C° XL° IV° nonas decembris, Innocentio pontifice Maximo, assentiente et confirmante Ludovico Francorum rege domino suo, præfatus Rotrodus comes Particensis antequam Jerosolimitanam peregrinationem iteraret, assensu et voluntate Harvisæ uxoris suæ et Rotrodi ac Stephani filiorum, ædificavit prope prædictam ecclesiam monasterium sanctæ Mariæ Domûs Dei in feodo, nomine Trapa, a quo postea monasterium prædictum cognominatum fuit; ibique Monachos Savinienses instituit. Ecclesiam sacris reliquiis quas secum de secundâ Jerosolimitanâ peregrinatione asportaverat, decoravit, et prædictum monasterium de iis quæ sequuntur dotavit.

« *Locum ipsum in quo Abbatia est sita, cum pertinentiis suis, qui locus jungitur ex unâ parte chemino quo itur de Trapâ ad Crucem de Barris, prædicto chemino incipiente à magno bado stagni de*

Curtille et ex aliâ parte a dicta Cruce de Barris juxta antiquam viam publicam quâ itur per Linerollas ab Aquilâ ad Moritaniam, usque ad junctionem viæ prædictæ et alterius viæ quæ ducit de grangiâ de Roclaio ad vadum Raineriæ supra stagnum Robini circa angulum superiorem Bosci de Verdereto et ab hac viâ ducente ad stagnum Robini usque ad fossatum quod est in fine dictæ viæ, dividens Verderetum et terras nostras juxta stagnum Robini usque ad fossatum continuatum secùs Boscum de Fusteio usque ad cheminum quo itur de Trapâ ad Moritaniam et Malum Passum, et usque ad fossatum dictum Elemosinam et Boscum Gonnori dividens, et secus prædictum fossatum quo itur de Terris Rubris ad Boscum Gonnori secùsque dictum cheminum usque ad Quercum Beroldi ad divisionem terrarum Castri Hilarii et Brueriarum et juxta prædictas terras bruerasque ac etiam nemus Ferreretæ et brueras ipsi nemori contiguas directè usque ad bedum stagni de Parcho, juxta ductum quod fluit de dicto stagno in stagnum de Planchis et Molendini inferioris usque infra prædictum Molendinum a collectione dicti ductus et alterius ductus pariter fluentis de majori bedo stagni de Curtillo.

Et in iis limitibus grangia de Roclaio, stagna de Curtillo D'Aye, Molendinum inferius et medietas stagnorum dicti Molendini et de Planchis, sita et posita sunt.

« *In hujus rei testimonium presens scriptum sigilli nostri munimine roboravimus.*

« *Actum anno ab incarnatione Domini M° CCC° LXXX° V°.*

LIMITES DE LA FONDATION DE CETTE ABBAYE,

extraites de l'ancien Cartulaire ou Terrier de l'an mil quatre cent soixante quatre, qui sont conformes au sus dit Mémorial.

« Et à icelle fondacion, fust donné par le dict fondateur, en pure et franche aumosne amortie, le lieu où le dict Monastère est assis, avecques toutes ses appartenances et dépendances quelconques. Lequel lieu et appartenances jouxtent, d'une part, le chemin tendant du dict lieu de La Trappe a la Croix des Barres, a prendre le dict chemin despuis la grant bonde de l'estang du Courtil, et, d'autre part, despuis la dicte Croix des Barres, tout au long du grand chemin ancien, tendant par Liguerolles de l'Aigle a Mortagne, jusques à l'assemblement du dict chemin, et d'un autre chemin tendant de la mectairie du Beullay au guey de la Ramee, au-dessus de l'estang Robin, environ le coing d'en hault du boys du Verderet et d'icelluy chemin venant à l'estang Robin, jusques à une fosse faite au bord du dict chemin, faisant la séparacion entre le Verderet et nous, par au long de nostre estang Robin à la Couée d'icelluy jusques à ung fosse continue tout

Digitized by Google

du long du boys de la Fustaye, jusques au chemin tendant de La Trappe à Mortagne au Mau-Pas et à ung fossé qui despart la dicte aumosne et le bois Cosnart, et par au long du dict fossé, jusques au chemin tendant des Terres Rouges au boys Grimonard, et tout au long du dict chemin jusques au Chesne Berault, à la departie des terres de Chastiau Gaillart et des bruyères, et tout au long des dictes terres et bruyères, et mesmes au long du boys de la Ferrette, et des bruyères contiguës et adhérentes à iceluy boys tout droict, jusques à la bonde de l'estang du Parc, par au long du ruissel qui se descoulle du dict estang, parmy l'estang des Planches et parmy l'estang du Moullin à bled d'en bas jusques au dessoubz du dict moullin, à l'assemblement du dict ruissel et du ruissel qui pareillement se descoulle de la grant bonde du dict estang du Courtil au dict ruissel, et tout au long du dict ruissel, jusques à la dicte grant bonde du dict estang du Courtil

« Et en ce est comprinse la grange du Boullay, donnée et aumosnée aux dicts Religieux par nobles hommes Guillaume de Poix, Hugues de Mareis et Hugues de Neully.

« Oultre est comprins en ce le boys qui est jouxte les estangs des dicts Religieux à eulx aumosnes par nobla homme Hugues de Champs, seigneur du dict lieu

« Par semblable en la dicte declaracion, est comprins ung aulnay, estant joignant l'estang du Courtil, semblablement donné auxdits Religieux par noble homme Mathieu de Mont Goubert, chevalier, seigneur de Champs, par le consentement de Mabille, sa femme, et de Mathieu et Guillaume, ses fils, en l'an 1219

« Avecques ce est comprinse ès choses dessus dictes déclarées une partie de terres et de boys jouxte la granche du Boullay, qui est a entendre que ce sont les bruyères et le bois qui sont entre la dicte granche et l'estang d'Aye

« Et en la dicte aumosne faicte par le dict fondateur, sont assis les estangs du Courtil, de Chaumont, le dict estang d'Aye, le moullin à bled d'en bas, la moitié du dict moulin et des Planches.

« Lesquels dons et aumosnemens, dessus déclaires avecques aultres plusieurs, ont esté confermés et amortis aux dicts Religieux, Abbé et convent, par plusieurs Papes, Roys et Princes que Dieu absolle, et, par espécial, par Alexandre pape, tiers de ce nom, par Honorin, Pape, semblablement tiers de ce nom, et par le dict conte Rotrou et aultres plusieurs, ainsi que il apparestra plus amplement par les Bulles et Chartres de ce, portees saines et entières tant en escriptures, signes et seaulx, qui seront copiees en ce présent registre

AUTRES LIMITES PLUS ÉTENDUES,

et arpentage de notre domaine au Comté du Perche

« 1° Le lieu où est situé le dit monastère au comté du Perche, en tant que ce qui est enclos de murs, contient, avec les batimens, cours et jardins, douze ou quinze arpens ou environ; et hors le dit enclos, aux environs du dit monastère, sont plusieurs bois, taillis, côteaux, bruyères, prés, pâtures, terres labourables, étangs et terres en friche, le tout en un tenant dont la plupart sont terres infructueuses, dont les limites et confrontations en suivent

« A savoir, depuis la Croix des Barres, suivre le grand chemin de Mortagne à L'Aigle, jusqu'au ruisseau qui sépare les provinces de Normandie et du Perche; depuis le dit ruisseau, monter entre les heritages des habitans du village des Barres et les bois de l'abbaye appelés les bois de La Trappe, les bois du sieur Descorches des Tesnières, à présent en notre main, une lisière qui est entre le dit bois de La Trappe et ceux de Jean de La Vove, ecuyer, sieur de Beauroger, jusque à la vallée de Contrabis, de la remonter à main droite entre les dits bois de La Trappe et les heritages de feu Adrien Mabrey, les habitans du village de la Jouvinière, descendre au grand chemin de Mor-

tagne à Verneuil, remonter au long des heritages du sieur de La Griseterie, suivre le long des bois du sieur de Brezolettes, où il paraît encore un ancien fossé qui fait séparation des bois du dit sieur et des bois de La Trappe, reprendre le grand chemin de Mortagne à Verneuil le long du village de Bellefosse jusque à la forêt du Perche, suivre le long de la dite forêt jusque au taillis des Vaux; descendre le long des dits taillis à main gauche; suivre les pres et pâtures des habitans du village de La Boulaterie; aller droit a la Vente des Roches appartenant au sieur de Prepotin; de la suivre le fosse qui fait séparation de la métairie du Prépigeon et de la terre de Prépotin, jusque au ruisseau qui descend du dit lieu de Prépotin dans l'etang Rubin, dependant de la dite abbaye; de la remonter a droite ligne et suivre le fossé qui fait séparation de la pièce de terre dépendant de la dite terre de Prépotin et de la Vente de la Futaie dépendant de la dite abbaye, jusque au chemin qui part de la dite abbaye à aller a Mortagne, et a l'entrée du village du Vert-Buisson; monter par le bout de la pièce de terre de la métairie du Boulai, dépendant de la dite abbaye, entre les heritages des habitans du dit village du Vert-Buisson jusqu'au chemin qui part de la dite abbaye à aller a Boessel, suivre le chemin a main droite le long des pièces de terre du Château-Gaillard, dépendant de la dite abbaye; suivre une

terre dépendant de la métairie de la Griseterie appartenant au sieur Chalopin, et de la suivre à droite ligne une boutière de champs appartenant à plusieurs particuliers, et à main droite une haie appelée la Haie à la Maréchalle, tournant à main gauche le chemin qui descend aux marais nommés Les Moteis, suivre le long d'un fossé qui fait séparation des dits marais et de la terre nommée de La Métairie, dépendant de la dite Abbaye; descendre à l'étang du Parc et au chemin qui part de la dite abbaye à aller à Soligni, suivre le long du dit chemin jusque au carrefour du village des Paterés; de là suivre le long d'un fossé qui est entre le bois du Parc dépendant de la dite abbaye et les terres nommées les Clos Morins jusque au bout de la pièce du Derot; et de là descendre le long d'une haie qui fait séparation des dits Clos Morins et des pièces de terre nommées les Champs du Moulin, dépendant de la dite abbaye, jusqu'au chemin du village des Bouillons; suivre le dit chemin jusque aux marais du Grand Bouillon, et de là suivre la rivière de Nessouris qui se joint à la rivière de Bons-Moulins, suivre le cours de la dite rivière en montant jusque aux prés des Barres dépendant de la dite abbaye; passer le cours d'eau qui descend de l'étang de la Forge; suivre le cours d'un ruisseau qui y descend du village des Barres à aller jusque au lieu nommé la Maison du Perche, suivre un fossé qui

by Google

fait séparation des marais de la Forge dépendant de la dite abbaye, et des héritages des nommés Toussaint et Nicolas Gastine, tourner à main gauche le long du fossé qui fait séparation de la Vente Piquet, dépendant de la dite abbaye et des héritages nommés les Champs du Perche, jusque a la dite Croix des Barres

« Lesquels héritages ci-dessus les dits religieux possèdent en exemption de toutes sortes de dîmes, et contiennent environ le nombre de trois mille cinq cents arpens, qui sont de l'ancienne fondation et dotation du dit monastère, amortis comme il paraît par les Chartes de confirmation »

N° II.

CHARTE DE ROTROU III, COMTE DU PERCHE,

qui confirme la fondation de Rotrou II, son père, et les donations de plusieurs Seigneurs et autres ses sujets

« *Universis beatæ matris ecclesiæ filiis præsentibus et futuris, Rotrodus, Pertcensium comes et dominus, in Domino salutem*

« *Quisquis pro Dei amore et spe retributionis æternæ aliquid indigentibus amministrat in præsenti sæculo, ipse sibi procul dubio thesaurisat in futuro Hâc spe ductus, bonæ memoriæ pater meus domum Dei quæ dicitur Trapa dilexit, et in omnibus ut propriam protexit et manu tenuit. Consequenter igitur eâdem intentione ego Rotrodus eamdem Abbatiam et omnes terras ejus, et redditus, et possessiones quas monachi possident ex donatione meâ sive hominum meorum suscepi in manu meâ, et custodiâ, et protectione, quas etiam proprius naminibus in præsenti scripto duxi exprimendas et posterorum memoriæ commendandas*

« *Imprimis videlicet ex dono meo medietariam de Laigneio, et vineam de Piro-Lato, et sex libras de redditibus meis apud Mauritaniam ad festum sancti Remigii, persolvendas. Ex dono Hugonis de*

Campis, medictariam quam habent in eâdem villâ, et calfagium in Freteio in quantum ad ipsum Hugonem pertinebat Si duæ fossæ carbonariæ in ipso Freteio fuerint, unam semper prædicti Monachi habebunt, et alteram Monachi Blesenses. Si una, dimidium isti et dimidium illi Ex dono Girardi de Asperis, partem boschi juxta Freteium Ex dono prædicti Hugonis de Campis boscum quod est juxtà stagna Monachorum, sicut metæ discernunt. Ex dono Pagani de Buat *et Hugonis, filii ejus, partem Gastinæ juxta grangiam Abbatiæ, et nemus, sicut metæ discernunt, et pasnagium in boscho de* Buat *Ex dono Gervasii de* Buat *et Hugonis, filii ejus, et filiorum ejusdem Gervasii terram de* Sollat, *sicut metæ discernunt Ex dono dominorum Pertici, Vallem Hermeri cum carrucatâ terræ et pratis ad eumdem locum pertinentibus Ex dono Gervasii Capreoli, partem suam de pratis de* Mareschon *et dimidium modium frumenti apud Solignetum et dimidium modium siliginis apud* Mesnil *Capreoli ad festum sancti Remigii annuatim persolvendum Ex dono Willermi de Pinu et Gauleranni, filii ejus, dimidium modium annonæ in molendino ejusdem Villæ Ex dono Willermi de* Bubertæ *et Roberti, filii ejus, tres sextarios annonæ in molendino de* Montgium *et quinque alnas de* Burel. *Ex dono Simonis Viarii, unum pratum juxta molendinum Capellæ de Monte* Ligunt, *et quartam partem molturæ molendini de* Montgium *Ex dono Roberti de Ferrariis*

et Radulfi filii ejus unum sextarium frumenti, alium siliginis, et tertium avenæ in medietariâ de Raderei. *Ex dono Hugonis sacerdotis de* Bazoches *et Gaufridi, fratris ejus, quamdam decimam quam habebant in feudo. Ex dono Garini* Burnel *et Girardi, filii ejus, quemdam campum terræ apud* Buat, *et tertiam partem decimæ quæ eis contingebat de feudo suo. Ex dono Gisleberti de Lesenegio, decimam quam tenebat in feodo apud Siccum-*Roure *assensu domini sui Roberti de* Falandres. *Ex dono Galterri* de Bresnart *decimam de suis rotis in parrochiâ de Sicco-*Roure. *Ex dono hæredum de* Frex, *quamdam decimam apud* Mesnil *Capreolum, concedente Amarrico Capreolo. Ex dono Roberti de Haiâ, unum campum apud* Buat. *Ex dono Girardi* Hobe, *quemdam campum terræ apud* Buat. *Ex dono Hugonis de* Corigaudre *et Hugonis, filii ejus, unum sextarium frumenti et alium siliginis in medietariâ suâ de* Lineroles. *Ex dono Pagani de* Loysel, *unum sextarium annonæ in molendino de* Loyseel. *Ex dono Radulfi Viarii, unum arpentum prati super Erinam. Ex dono Hugonis Britonis, unum arpentum prati super Erinam. Ex dono Gervasii de Villâ Expansâ, unum arpentum prati super Erinam. Ex dono Radulfi de Pertico et Radulfi, filii ejus, unum arpentum prati apud Vallem* Frese. *Ex dono Mathæi de Herauderiâ, quamdam partem prati juxta prædictum pratum. Ex dono Roberti de Mesneriâ, unum arpentum prati super*

ductum de Coreis. Ex dono Hugonis de Soligneio et Willermi, filii ejus, duo arpenta et dimidium prati. Ex dono Johannis de Villers, *unum arpentum prati apud* Lumpont. *Ex dono Willermi de Mauritaniâ, unum sextarium annonæ in molendino* Calloi *reddendum in medio quadragesimæ. Has omnes præfatas donationes fecerunt præfati homines liberas et quietas ab omni genere redditûs et servitii, et eas in puram et perpetuam elemosinam ecclesiæ sanctæ Mariæ de Trapâ contulerunt.*

« *Dedit etiam præfatæ ecclesiæ monachis Gervasius de* Chirai *et Girardus, filius ejus, terram de* Mareschum *et prata, a rivo scilicet usque ad nemus Senescalli, et a semitâ de* Mareschum *usque ad masuras Villanorum suorum, concedente domino suo Willermo de Mesneriâ, et inde accepit in caritate quinquaginta libras. Hanc donationem fecerunt liberam et quietam ab omni genere redditûs et servitii, excepto quod inde reddent Monachi decem solidos annuatim ad festum sancti Johannis, et per hunc redditum quieti erunt ab omni aliâ exactione. Item Odo Trocha dedit eisdem monachis totam terram quam habebat in parrochiâ de* Tesval; *et inde accepit in charitate sexdecim libras. Hanc donationem fecit ipse Odo liberam et quietam ab omni alio reditu et servitio. Hoc ipsum concessit Paganus de Jemarzeis dominus ejus, et exinde habuit centum solidos. Item dedit Willermus Surdus juxta prædictam*

terram unum campum terræ, et exinde habuit in charitate viginti quatuor solidos, et per annum ad festum sancti Remigii sex denarios pro omnimodâ aquietatione ejusdem terræ, et Guillermus Le Goe, *dominus ejus, pro concessione suâ, sex solidos Item Robertus de* Noisement *et uxor ejus dederunt unum campum juxta prædictam terram et inde acceperunt in charitate triginta solidos. Item Paganus de* Maureguart *et hæredes ejus dederunt quasdam terras apud* Laignei et Maureguart, *sicut metæ quæ ibi positæ sunt demonstrant, et inde acceperunt in charitate viginti duas libras et de concessione suâ feodum cujusdam Vavassoris sui, nomine Roberti de* Brulon, *qui pro eo accepit in charitate quatuor libras Tustinus autem, filius Pagani, habebit annuatim pro omnimodâ quietatione redditûs et servitii sex denarios de feudo illo, ad festum sancti Remigii Item Odo de* Belaviers *et Richeldis, uxor ejus, dederunt dimidium terræ nemoris Francorum, et inde accepit prædictus Odo equum unum pro omnimodo quietatione et servitio.*

« *Ex dono Huberti Capreoli quartam partem alterius medietatis prædictæ terræ.*

« *Igitur ne super his elemosinis aliqua inter posteros controversia oriatur, præsens scriptum sigilli mei munio auctoritate. Testes sunt Guillermus Clericus de* Loseel, *Hignardus* de Belloq ., *Gorinus* de Vilers, *Johannes de Pice Gaufridus* Tronel,

Robertus de Broch, *Robertus de* Nesement, *et multi alii*

« *Actum est hoc publice apud* Manves, *anno ab incarnatione Domini M C LXXXIX*

« *Datum per manum Adæ de* Loseel.

N° III.

BULLE DU PAPE EUGENE III,

qui le premier prend cette Abbaye sous la protection du Saint-Siége, en confirme les biens et revenus, et donne l'exemption de dîmes. (1147.)

« *Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filius Alboldo, Abbati Monasterii sanctæ Mariæ de Domo Dei, ejusque Fratribus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum.*

« *Apostolici moderaminis clementiæ convenit religiosos diligere, et eorum loca piâ protectione munire; dignum namque et honestati conveniens esse cognoscitur, ut, qui ad ecclesiarum regimen assumpti sumus, eas et a pravorum hominum nequitiâ tueamur, et apostolicæ sedis munimine foveamus. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et præfatum beatæ Mariæ monasterium in quo divino mancipati estis obsequio sub beati Petri et nostrâ protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus. Statuentes ut quascumque possessiones, quæcumque*

Digitized by Google

bona in præsentiarum juste et canonicè possidetis, aut in futurum concessione pontificum, liberalitate Regum, largitione principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, præstante Domino, poteritis adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. Sane laborum vestrorum quos propriis manibus vel sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus a vobis decimas exigere præsumat. Decernimus ergo ut nulli omninò hominum liceat prædictum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salvâ sedis apostolicæ authoritate et diocesani episcopi canonicâ justitiâ. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularis ve persona, hanc nostræ constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove commonita, si non reatum suum congruâ satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reumque se divino judicio existere de perpetratâ iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu-Christi aliena fiat atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem, eidem loco sua jura servantibus, sit pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud

districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant.
Amen! Amen! Amen!

Ego EUGENIUS, *Catholicæ Ecclesiæ Episcopus*
Ego ALBERICUS, *Ostiensis Episcopus.*
Ego IMARUS, *Tusculanus Episcopus*
Ego GUIDO, *Presbyter Cardinalis tituli sancti Chrysogoni.*
Ego ODDO, *diaconus Cardinalis sancti Georgii ad Velum Aureum*

« *Datum Parisiis, per manum dni Guidonis sanctæ Romanæ ecclesiæ diaconi Cardinalis et Cancellarii, septimo idûs junii, indictione decimâ, incarnationis dominicæ anno millesimo centesimo quadragesimo septimo, Pontificatûs vero dni Eugenii papæ tertii anno tertio* »

N° IV.

BULLE DU PAPE ALEXANDRE III,

qui prend cette Abbaye sous la protection du Saint-Siége, en confirme les biens, droits et privileges, et donne exemption de ne payer aucunes dîmes. (1173.)

« *Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Lamberto, Abbati Monasterii sanctæ Mariæ de Trapâ, ejusque Fratribus tam præsentibus quam futuris, regularem vitam professis, in perpetuum.*

« *Religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit adesse præsidium, ne cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet, vel robur, quod absit, sacræ religionis infringat. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et præfatum monasterium, in quo divino estis obsequio mancipati, sub Beati Petri et nostrâ protectione suscipimus, et præsentis scripti privilegio communimus. Imprimis si quidem statuentes ut Ordo monasticus, qui secundum Deum et Beati Benedicti regulam et institutionem Cisterciensium fratrum in eodem monasterio institutus esse dinoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Præ-*

terea quascumque possessiones, quæcumque bona idem monasterium in præsentiarum justè et canonicè possidet, aut in futurum concessione Pontificum, largitione Regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, præstante Domino, poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis. Locum ipsum in quo præfatum monasterium situm est cum omnibus pertinentiis suis, etc. . . Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat præfatum Monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, aut aliquibus vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salvâ sedis apostolicæ auctoritate. Si qua igitur in futurum ecclesiastica sæcularisve persona, hanc nostræ constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum dignâ satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetratâ iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu-Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem, eidem loco sua jura servantibus, sit pax Domini nostri Jesu-Christi, qualenus et hic fructum bonæ actionis percipiant.

Digitized by Google

et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant

« *Datum Anagniæ per manum Gratiani, sanctæ romanæ ecclesiæ subdiaconi et notarii, XV Kal Januarii, indictione septimâ, incarnationis Dominicæ anno millesimo centesimo septuagesimo tertio, Pontificatûs verò domini Alexandri Papæ tertii anno quinto decimo.* »

N° V.

BULLE DU PAPE INNOCENT III,

qui excommunie ceux qui troubleront les Religieux de La Trappe dans la possession de leurs priviléges et dans les immunités de leurs dîmes. (1203.)

« *Innocentius Episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus Archiepiscopo Rothomagensi et suffraganeis ejus et dilectis filiis Abbatibus, Prioribus, Decanis, Archidiaconis, Archipresbyteris et aliis ecclesiacum prælatis, in eorum episcopatibus constitutis, salutem et apostolicam benedictionem*

« *Non absque dolore cordis et plurimâ turbatione didicimus, quod ita in plerisque partibus ecclesiastica censura dissolvitur et cananicæ sententiæ severitas enervatur, ut viri religiosi et ii maxime qui per sedis apostolicæ privilegia majori donati sunt libertate, passim a malefactoribus suis injurias sustineant et rapinas. Et dùm vix invenitur qui congruâ illis protectione subveniat, et pro fovendâ pauperum innocentiâ se murum defensionis oppanat. Specialiter autem, dilecti filii, Abbas et conventus de Trapâ, cisterciensis ordinis, tam de frequentibus injuriis quam*

de vestro cotidiano defectu justitiæ conquirentes universitatem vestram litteris petierunt apostolicis excitari, ut ita videlicet eis in tribulationibus suis contrà malefactores eorum promptâ debeatis magnanimitate consurgere, quod ab angustiis quas sustinent et pressuris vestro possint præsidio respirare Ideoque universitativestræ per apostolica scripta mandamus atque præcipimus quatenus illos qui possessiones, vel res, seu domos prædictarum fratrum vel hominum suorum irreverenter invaserint, aut ea injuste detinuerint, quæ prædictis fratribus ex testamento decedentium relinquuntur, seu in ipsos fratres contra apostolicæ sedis indulta sententiam excommunicationis aut interdicti præsumpserint promulgare, vel decimas laborum seu nutrimentorum ipsorum spretis apostolicæ sedis privilegiis extorquere, ammonitione præmissâ, si laici fuerint, publice candelis accensis excommunicationis sententia percellatis Si verò Clerici, vel canonici regulares, seu monachi fuerint, eos appellatione remotâ ab officio et beneficio suspendatis, neutram relaxaturi sententiam, donec prædictis fratribus plenariè satisfaciant, et tam laici quam Clerici sæculares qui, pro violentâ manuum injectione anathematis vinculo fuerint innodati, cum diocesani episcopi litteris ad sedem apostolicam venientes, ab eodem vinculo mereantur absolvi. De monachis vero et canonicis regularibus id servetur, ut si ejusdem claustri fratres manus in se ejecerint violentas per Abbatem proprium. Si verò unius claustri

Frater in Fratrem alterius claustri hujusmodi præsumpserit violentiam exercere : per injuriam passi et inferentis Abbotes absolutionis beneficium assequuntur, etiam si eorum aliquis prius quam habitum reciperent regularem tale aliquid commiserunt propter quod ipso actu excommunicationis, sententiam incurrissent, nisi excessus ipsorum esset difficilis et enormis, ut pote si esset ad mutilationem membri vel sanguinis effusionem processum, aut violenta manus in episcopam vel abbatem injecta, cum excessus tales et similes sine scandalo nequeant præteriri. Si verò in clericos sæculares manus injecerint pro vitando scandalo mittantur ad sedem apostolicam absolvendi, villas autem in quibus bona prædictorum fratrum vel hominum suorum per violentiam detenta fuerint quamdiù ibi sunt interdicti sententiam supponatis.

« Datum Laterani III Kal. Novembris, Pontificatûs nostri anno quinto »

N° VI.

BULLE DU PAPE INNOCENT III,

auquel les Religieux furent obligés de recourir de nouveau, la Bulle précédente n'ayant pas eu l'effet qu'on en attendait, parce que l'on dit que les Immunités devaient seulement s'entendre des Novales.

« *Innocentius Episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, Rothomagensi archiepiscopo et suffraganeis ejus et dilectis filiis Abbatibus, Prioribus, Decanis, Archidiaconis, et aliis ecclesiarum prælatis in Rothomagensi provinciâ constitutis, salutem et apostolicam benedictionem*, etc.

Ad hæc præsentium vobis autoritate præcipimus, quatenus si quis eorumdem parrochianorum vestrorum in sæpè dictos fratres violentas manus injecerit, eum candelis accensis excommunicatum publicè nuntietis et tamquam excommunicatum faciatis ab omnibus cautiùs evitari, donec eisdem fratribus congrue satisfaciat, et cum litteris diocesani episcopi, rei veritatem continentibus, apostolico se conspectuire præsentet

« *Datum Anagniæ IV Kal. Februarii, Pontificatûs nostri anno sexto* ».

N° VII.

BULLE DU PAPE HONORÉ III,

qui prend cette Abbaye sous la protection du Saint-Siége, en confirme les biens, et lui accorde plusieurs droits et privilèges. (1224)

« *Honorius episcopus servus servorum Dei*, etc. *Decernimus ergo ut nulli omninò hominum liceat præfatum monasterium temerè perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salvâ sedis apostolicæ auctoritate. Si qua igitur in futurum ecclesiastica sæcularis ve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temerè venire tentaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congruâ satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ subjaceat ultioni. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit*

pax Domini nostri Jesu Christi quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant.

Amen Amen Amen

Ego HONORIUS, *Catholicæ ecclesiæ Episcopus.*

« *Datum Reatæ per manum magistri Guidonis Domini Papæ Notarii, V Non. julii, Indictione XIII, Incarnationis Dominicæ anno M CC XXIV, Pontificatûs vero Domini Honorii P P III anno nono* »

N° VIII.

CHARTE DE SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE,

qui prend sous sa protection l'Abbaye de La Trappe, en confirme tous les biens, droits et priviléges, et en ajoute d'autres. (1246)

« *Ludovicus, Dei gratiâ, Francorum rex, venerabilibus viris Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Decanis, Præpositis, Prioribus, Archipræsbyteris, Officialibus, Principibus, Ducibus, Comitibus, Baronibus, summorum Senatuum totius regni nostri Franciæ Præsidibus et Consiliaribus omnibus, Justitiis, Balliviis, Vicontibus et aliis Ministris omnibus et fidelibus suis Sanctæ Matris Ecclesiæ, præsentibus et futuris, salutem et dilectionem.*

« *Quisquis divini amoris intuitu et spe salutis æternæ quidpiam indigentibus amministrat in præsenti sæculo, ipse sibi utique thesaurisat in futuro*, etc. *Sed volumus et præsenti cartâ damus et confirmamus eisdem monachis, quod ipsi eorumque homines, coloni, medietarii, et pansionarii in eisdem grangiis et domibus manentes et reseantes, sint liberi, quieti, penitùs et immunes et exempti ab omnibus subsidiis, terreno servitio, tallis, peagio, fouagio, traversio et*

sœculari consuetudine, et sœcularium exactionibus omnibus, relevationibus, gardis, fossatis, muragiis, euragiis, gravationibus, seu quibuslibet aliis terrenarum servitutum sœcularium exactionibus, et etiam ab omni justitiâ sœculari et laicâ, nihil mihi et successoribus meis in eâdem Domo-Dei, et in eisdem grangiis vel domibus prædictis retinens.

« *Quod ut firmum et stabile in perpetuum permaneat, salvo in aliis jure nostro et in omnibus alieno, præsentibus litteris nostrum fecimus apponi magnum sigillum.*

« *Actum in Abbatiâ Cluniaci in præsentiâ Domini Domini Innocentii papæ quarti, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo sexto, mense septembri.* »

N° IX.

CERTIFICAT DÉLIVRÉ A L'ABBÉ DE LA TRAPPE,

par l'Evêque de Sées, en 1390.

« *Notum facimus quod nos informati sufficienter de miserabili statu et paupertate Venerabilis in Christo Patris domini Abbatis abbatiæ de Trappâ, Cisterciensis Ordinis, Sagiensis Diœcesis, et modicitate fructuum dictæ suæ Abbatiæ, quæ inter nemora et super agricultis consistit, et, sicut reperivimus, per Anglicos et gentes armorum, ac alia infortunia, adeò reducta extitit, quod ipse Abbas cum quindecim Religiosis Deo et ecclesiæ famulantibus, et moram ibidem facientibus continuam, nisi de laboribus manuum suarum vitam necessaria sibi acquirerent, de omnibus et singulis fructibus et emolumentis ad eamdem abbatiam spectantibus minime quirent sustentari*

« *Datum Sagii die vigesimâ primâ mensis junii anno Domini* 1390. »

N° X.

CARTES DE VISITE

faites par le Très Révérend Père Abbé de Notre-Dame de Prières, dans les années 1676 et 1678 (424)

« Frère Hervé Du Tertre, Abbé de Notre-Dame de Prières de l'Etroite Observance de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Vannes en Bretagne, vicaire-général des monastères des dits Ordres d'Observance dans les provinces de Bretagne, Normandie, le Maine et autres adjacentes,

« Savoir fesons que, visitant le dévot monastère de la Maison-Dieu Notre-Dame de La Trappe, accompagné de notre vénerable confrère dom Bernard Corbière, notre adjoint et secretaire, prêtre, profès de notre dite abbaye de Prières, nous y avons trouvé le reverend père en Dieu dom Armand Jean, Abbé titulaire d'icelui, et avec lui trente-trois religieux de chœur, savoir seize prêtres, onze clercs et six novices, avec douze frères convers, fesant ensemble le nombre

(424) Ces deux Cartes etaient écrites a La Trappe sur deux tableaux exposés dans la Salle de la Conference

de quarante-six, lesquels nous y avons appris être venus pour la plupart de différentes provinces, comme de celles d'Anjou, Bretagne, Normandie, Maine, Poitou, Bourgogne et autres, dont quelques-uns étaient écoliers étudians en divers colléges, d'autres cavaliers, d'autres soldats, d'autres clercs, d'autres prêtres séculiers et réguliers, d'autres docteurs en théologie, d'autres religieux de divers ordres, comme de celui des Chanoines réguliers et des ermites de Saint-Augustin, des Bénédictins même de la congrégation de Saint-Maur, des Célestins, des Cordeliers, du Val des Choux, et du nôtre même, tant de la Commune que de l'Etroite Observance, et d'autres de diverses conditions et professions, et d'âges fort différens; tous lesquels cependant et nonobstant cette grande diversité, différence et inégalité, nous avons tous trouvés si unis ensemble par le lien de la Charité fraternelle, si uniformes en toutes choses, si également portés à leur devoir, et si universellement zélés pour l'observance régulière et jouissant ensemble d'une si profonde paix que, pendant trois jours entiers employés à notre scrutin régulier, nous n'avons reçu aucune plainte ni des supérieurs contre les inférieurs, ni des inférieurs contre les supérieurs, ni des inférieurs les uns contre les autres, et n'y avons appris ni remarqué non seulement aucun mécontentement, murmure, division, dissention, aliénation, partialité,

aversion ou dégoût des uns des autres, mais non pas même la moindre apparence, ou ombre de tout cela, dont ils ont tous un très pressant et indispensable sujet de remercier continuellement Dieu avec nous. Et ainsi, tout bien considéré et examiné, nous n'avons pas jugé à propos, ni nécessaire de leur faire aucune ordonnance ni réglement, mais seulement de les exhorter, comme nous fesons, de travailler tous les jours de plus en plus à s'avancer dans la perfection par le chemin de la pénitence qu'ils ont embrassée, pensant au commencement de chaque jour que c'est peut-être le dernier de leur vie, et, au commencement de chaque œuvre de pénitence, que ce pourra bien être la dernière qu'ils feront jamais pour leur salut, et, au commencement de chaque action de pieté, soit à l'eglise, au chœur ou ailleurs, que ce sera assez tôt la dernière qu'ils auront le bonheur de faire en ce monde pour y glorifier Dieu

De tout quoi nous avons bien voulu avertir les dits religieux et le leur laisser par écrit, afin que, d'un côte, ceux qui sont maintenant dans les saintes dispositions ou nous les avons trouvés s'encouragent de plus en plus a s'y affermir, et que ceux qui viendront apres eux en étant informés, comme ils le pourront être par la presente Carte de visite que nous voulons être aussi lue au Chapitre tous les Quatre-Temps de l'année, apprennent quels ils doivent être en considérant l'heu-

reux état où, par la grâce de Dieu, nous avons trouvé ceux que sa divine providence a choisis pour être les reformateurs et restaurateurs d'une aussi miserable et deplorable maison qu'etait celle-ci, tant au spirituel qu'au temporel, devant que la Reforme et Etroite Observance de notre sainte règle y eût été établie comme elle est à présent depuis quatorze à quinze ans par la vigilance et par le travail continuel du dit révérend Abbé.

« Fait et prononcé aux dits révérend Abbé et religieux capitulairement assemblés au dit monastere de La Trappe, ce 7 février 1676, sous notre signe manuel, celui de notre secretaire, et l'apposition de notre sceau.

« Ainsi signé, Frere HERVÉ, Abbé de Prières, visiteur et vicaire-général;

Frere BERNARD CORBIÈRE, secrétaire.

« Nous, frere Hervé du Tertre, Abbé de Prieres, en la qualité que dessus,

« Savoir fesons que, visitant le dit monastère de La Trappe, nous y avons trouvé, sous la conduite du dit révérend Abbé, seize religieux prêtres profes, dix clercs, aussi profes, six novices de chœur, quatorze frères convers et un novice, fesant en tout le nombre de quarante-huit; et par

le scrutin que nous y avons fait durant trois jours, nous avons eu cette consolation de reconnaître et d'être obligés d'avouer que le doigt de Dieu est dans la maison, et que la main même du Seigneur est toute entière avec ceux qui y demeurent pour les soutenir et appuyer dans la vie pénitente qu'ils y ont embrassée, d'autant que, par sa bonté et miséricorde infinie, de tous les dits religieux, quoiqu'il y en ait de fort âgés et même plus qu'octogénaires, de petite et faible complexion et infirmes, nous n'en avons pourtant trouvé aucun qui nous ait rien dit, exposé, ou demandé, ou même insinué, qui tende tant soit peu au relâche, mais bien proposé, remontré et demandé d'augmenter leurs pénitences, austérités et mortifications, en ordonnant entre autres choses qu'on les traitât également sains et malades, en sorte qu'on ne leur donnât rien d'extraordinaire, de meilleur ni de mieux apprêté en maladie qu'en santé, en retranchant même de leur ordinaire, qui n'est pourtant que très petit, ne consistant qu'en une soupe à l'eau et au sel avec un peu de choux ou autres herbes, et une pitance de légumes avec pareil assaisonnement, en du pain assez bis, et une chopine de cidre; joint que, par la même bonté et miséricorde de Dieu, leur bonne intelligence, paix, union, concorde et charité, bien loin de diminuer, n'a fait que se confirmer, augmenter et perfectionner; ce que nous déclarons et certi-

tions, non pour leur donner sujet de s'en estimer davantage et d'en tirer vanité, mais pour les avertir, comme de la part de Dieu, au nom duquel nous sommes venus les visiter, qu'ils ont une obligation indispensable de l'en remercier toute leur vie, et pour leur servir comme de memorial, et à ceux qui leur succéderont et composeront ci-apres leur communauté, afin que, s'il arrivait qu'ils se sentissent portés au relâche en quelques-unes des dites choses, ils eussent honte de le faire, et confusion de finir mal à propos après avoir si bien commencé, et afin aussi que si ceux qui viendraient après eux venaient à s'oublier de leur devoir et à vouloir se relâcher en de si louables observances, ils en fussent empêchés en réfléchissant sur l'exemple de leurs prédécesseurs, et sur la peine qu'ils ont pris à rétablir la discipline régulière en ce lieu.

« Ce qui étant ainsi supposé, atteste et certifie par nous, comme véritable devant Dieu, nous n'avons point jugé à propos de leur faire aucune nouvelle ordonnance, sinon celle de se bien souvenir et de se servir toujours bien de trois moyens que nous leur avons marqués dans notre précédente carte de visite pour se maintenir dans leur bonne Observance, les assurant que, pourvu qu'ils s'en servent bien, ils suivront de près nos premiers pères aussi bien que quelques confrères, qu'ils ont eu le bonheur d'avoir pour compagnons

dans leurs exercices de pénitence, et qui sont passés de cette vie à une autre meilleure, comme pour leur en frayer et montrer le chemin.

Et au surplus renouvelant et confirmant notre présente Carte de visite, nous leur recommandons et enjoignons l'observance et la lecture, comme aussi de la présente, aux Quatre-Temps de l'année, au moins alternativement.

« Fait et prononcé aux dits révérend Abbé et religieux de la Maison-Dieu Notre-Dame de La Trappe, capitulairement assemblés ce dix-huitième septembre mil six cent soixante-dix-huit, sous notre signe manuel, celui de notre secrétaire, et l'apposition de notre sceau.

Signés, Frère Hervé, Abbé de Prières, vicaire-général;
Et Frère Pierre Alderio de La Porte, secrétaire

PROCÈS-VERBAL

de l'état spirituel et temporel de l'Abbaye de La Trappe, dressé par le R. P. dom Dominique Georges, Abbé du Val-Richer, Supérieur et Vicaire-Général de l'Etroite Observance, dans la visite qu'il fit de ce Monastere, le 16 novembre 1685, et présenté au Chapitre général tenu à Cîteaux en 1686.

Sur la fin de nos visites, le seizième jour de novembre 1685, j'arrivai à La Trappe, et j'y

trouvai le révérend Abbé dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé avec trente Moines profès, quatorze Novices, et seize Convers. On nous dit qu'ils etaient tous de diverses provinces du royaume, ou même des pays etrangers, de profession, d'âge et de mœurs très differentes, mais que la charité unit si parfaitement entr'eux, qu'ils portent tous ensemble le joug du Seigneur, d'un même esprit et d'une même volonté, comme dit le prophete; car ils n'ont qu'un cœur et qu'une âme, ils ne desirent que de mourir au monde et à eux mêmes, et vivre pour Dieu seul, ils aiment leur Abbé dans un concert et dans une intelligence sainte que la sincérité et l'humilité accompagnent; ils mettent toutes leurs delices à demeurer attachés a lui, a lui faire connaître le fond de leur conscience, et à lui obeir en toutes choses, ce qui fait qu'ils jouissent toujours d'une paix profonde, d'un souverain repos, et d'une tranquilité que rien ne peut troubler. On ne voit point les Freres contester ensemble, l'ancien ne s'eleve point contre le jeune religieux, et le jeune religieux ne se plaint point de son ancien, car, comme la regle l'ordonne, ils se rendent les uns aux autres, à l'envi, toute l'obéissance et tout le respect qu'on peut desirer, sans faire jamais paraître, par parole, par signe ou par geste, la moindre contradiction.

Cet heureux accord de volonté les applique aux

mêmes choses, ils prient et méditent ensemble, ils travaillent ensemble, ils lisent ensemble sous le cloître, ils offrent ensemble la nuit et le jour le sacrifice de louanges, ils assistent ensemble aux conférences, ils sont tous exercés par les corrections, les réprehensions et les humiliations. Que dirai-je encore! on n'y voit qu'une âme qui anime plusieurs corps. Ce bonheur inouï et cette charité mutuelle si parfaite n'a point d'autre source que la pratique sainte du silence perpétuel, dont la loi est si inviolable, qu'ils ne parlent jamais qu'à leurs supérieurs, mais si volontairement observée, que, si on leur permettait de parler, ils ne pourraient jamais y consentir, comme ils l'ont protesté plus d'une fois, car ils connaissent parfaitement l'excellence des fruits précieux et inestimables de cet arbre de vie (c'est-à-dire du silence) et ils en goûtent tous les jours le plaisir. Mais, pour en dire quelque chose de plus particulier, voici quelle est leur manière de vie.

Les jours les plus solennels ils vont à matines à minuit, dès que le réveil est sonné, ils courent en diligence se prosterner aux pieds de Jésus-Christ, et, après les deux coups de matines, entre lesquels il n'y a aucun intervalle, ils commencent le divin office. Aux fêtes moins considérables, ils vont à matines à une heure après minuit, et chantent tout l'office qui finit toujours à quatre heures, à quelque heure qu'on se lève. Ils se levent à la

même heure les fêtes et les dimanches, et récitent l'office d'un ton droit, excepté le *Te Deum* et l'Evangile, qui se chantent; l'office n'en finit pas pour cela avant quatre heures. Ces jours-là ils se recouchent après matines jusqu'à cinq heures un quart, et après avoir chanté prime et récité les prières qu'on dit au chapitre, les prêtres vont dire leurs messes, auxquelles les autres assistent ou les servent. Ils passent le reste du jour dans le silence et le repos, occupés ou à l'office divin, ou à des prières particulières, ou à des lectures saintes sous le cloître.

Dans tous les autres jours ils ne se lèvent qu'à deux heures, et après matines, qui finissent à quatre et un quart, les uns restent à l'église, ou pour dire la messe, ou pour faire d'autres prières, les autres s'assemblent dans le Chapitre en hiver, en été, sous le cloître, et emploient leur temps à des lectures saintes. Tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches, après prime, les prières qu'on a accoutumé de chanter au Chapitre étant finies, les religieux disent leur coulpe devant le révérend père Abbé, si ce n'est qu'il n'ait pu s'y trouver, et il ne finit jamais le chapitre sans quelque exhortation; que, s'il n'a pu assister au Chapitre, dom Prieur tient sa place et fait son office. Le reste du jour est employé ou au travail des mains, ou à des prières particulières, ou à l'office divin.

Tous les dimanches et les jours de fêtes qui arrivent le mercredi et le jeudi, si le supérieur le trouve à propos, après none, ils tiennent la conférence qui dure une heure, le révérend père Abbé y préside toujours, s'il n'en est empêché par maladie - elle se tient de cette manière. A l'heure ordinaire les Frères étant assemblés dans la salle des Conferences, après avoir salué le père Abbé, et qu'il leur a fait signe de s'asseoir, ils se placent de la même manière et dans le même ordre qu'ils sont au chœur. Le père Abbé ouvre la conférence par un discours de piété, il fait signe à celui qui doit prendre la parole en son rang, celui-ci se lève, se découvre, le père Abbé lui ayant fait signe de s'asseoir, il le salue, se couvre et s'assied, et dit en peu de mots, avec beaucoup d'humilité et de simplicité ce qu'il veut dire; il se lève ensuite, se découvre, salue le père Abbé et se remet à sa place. Alors le supérieur, si la chose le mérite, exhorte les frères, confirme ce qu'on vient de dire et l'appuie de plus vives raisons. Après, il fait signe à celui qui suit, qui fait tout comme celui qui l'a précédé. Que si, pendant que celui-là parle, quelqu'un a des questions ou des demandes à faire, il se lève après s'être découvert, aussitôt le Frère se tait pour le laisser dire, et si le père Abbe le trouve à propos, il s'explique et dit ce qu'il pense. Mais il n'est jamais permis, dans

ces conférences, de parler ni de questions de théologie, ni de ce qu'on a vu ou appris autrefois dans le monde, ou autres choses semblables, mais seulement de choses spirituelles, c'est-à-dire de celles qui sont pieuses, qui élèvent les esprits, excitent la ferveur, touchent le cœur, que les Frères ont appris dans les lectures publiques ou particulières et qu'ils communiquent à leurs Frères, comme dit l'apôtre, pour les affermir, et leur donner quelque part à la grâce spirituelle, c'est-à-dire pour se consoler avec eux par la foi dont ils font profession

Les heures canoniales se chantent tous les jours; leur chant est grave et dévot, il édifie, il touche. Ils ne s'épargnent pas, et ils louent leur Créateur avec autant de force que de zèle; leurs voix font un si parfait accord, qu'on dirait que, comme ils n'ont qu'un cœur et qu'une âme, ils n'ont aussi qu'une voix, ils commencent, ils poursuivent, font la méditation, et finissent par le verset du psaume en même temps Enfin, les assistans ne peuvent s'empêcher d'admirer leur modestie et leur recueillement

Ils font tous les matins, après les laudes de l'office de la Vierge, environ une demi-heure d'oraison On en fait moins aux grandes fêtes, soit à cause de la longueur de l'office, soit parce que tous ces jours-là se passent en prières ou publiques

ou particulières ; même dans tous les autres jours, si les travaux et les autres exercices reguliers ne les en empêchent, ils donnent tant de temps à la prière, dans l'église où ils se retirent, qu'excepté les pratiques communes desquelles il n'est pas permis de s'absenter, il n'y a point de moment où il n'y en ait quelqu'un qui ne soit occupé à un si saint exercice, par le pur mouvement de sa piété ; car il n'y a point de loi pour cela. Ils finissent la journée par la prière qui se fait après complies l'espace d'une demi-heure ou moins, selon que le temps le permet

Ils travaillent trois heures par jour, savoir une heure et demie le matin, et une heure et demie l'après-midi. J'ai vu moi-même avec étonnement avec quelle joie et avec quelle ferveur ils s'appliquent a cet exercice de pénitence. La ferveur est si grande, que, s'il s'en trouvait peut-être de paresseux, l'ardeur avec laquelle les autres travaillent, les emporterait, et il serait impossible qu'ils demeurassent froids au milieu de tant de flammes. Ils font tout ce qui est nécessaire pour le monastère : ils bêchent la terre, cultivent les jardins ; ils y charient les fumiers, et ils fournissent a leur subsistance et à celle des hôtes. Ils balaient l'église deux ou trois fois la semaine, le cloître et les autres lieux du monastère, au moins une fois. Ils curent eux-mêmes les étables, font et lavent les lessives. Ils font des cuillères de buis, des vitres,

des corbeilles et des paniers d'osier, et autres semblables ouvrages.

Depuis les ides de septembre jusqu'à Pâques, auquel temps commencent leurs jeûnes, excepté le jour de Noel, ils ne mangent qu'à midi; le jour des jeûnes d'église, une demi-heure plus tard. Depuis la Pentecôte jusqu'aux ides de septembre ils jeûnent le mercredi et le vendredi, ils ne mangent jamais de poisson, et ne boivent point de vin, même lorsqu'ils sont malades; ils ne mangent jamais des œufs, que dans le cas d'infirmité; ils n'usent point de laitage aux jours de jeûnes d'eglise, et les vendredis, hors le temps de Pâques, ni durant l'avent. Les trois premiers vendredis de carême on ne leur sert qu'une portion, et ils jeûnent au pain et à l'eau les trois derniers.

On ne leur donne jamais que deux portions dont le potage fait une : elles sont de légumes et d'herbes ou racines, et quelquefois de lait. On n'use que de gros pain : le pain blanc est pour les infirmes, ou pour les hôtes, s'ils en demandent. Le sel, l'eau, le cidre, la faim, la lecture, qui ne manque jamais pendant le repas, et quelques gouttes de lait, est tout l'assaisonnement de ce qu'ils mangent. On peut y ajouter quelque peu de fruit, excepté les jours auxquels on s'abstient de laitages. Ils se contentent de deux onces de pain sec à leur collation les jours de jeûne; et aux jours de deux repas, ils n'ont, le soir, qu'une portion

avec un morceau de fromage ; dans le temps de Pâques, c'est du lait cuit ou une salade, le reste du temps, une salade, ou du lait cru

Nous avons dit qu'ils étaient toujours ensemble sous le cloître occupés à leurs lectures. Avant que de les commencer ils se mettent à genoux, et s'étant découverts ils disent l'antienne, *Veni, Sancte Spiritus*, avec le verset *Emitte*, et l'oraison *Deus, qui corda*, d'une voix fort basse qui ne puisse être entendue de personne, et se mettent ensuite à leur place où ils se tiennent assis. Ils font, étant toujours à genoux et nue tête, la lecture du Nouveau Testament, à l'égard de l'Ancien, ils ne lisent que les premiers versets en cet état. Ils gardent, dans le cloître, le plus profond et le plus étroit silence qu'il leur est possible, dans la crainte de se distraire par le moindre bruit. Dans le temps de la lecture il est permis à un chacun de se retirer dans l'eglise pour offrir ses prières à Dieu dans le silence.

Pour ce qui est de leur révérend père Abbé, il est entièrement applique à les conduire, à les consoler et à les instruire. Sa vigilance est continuelle et ses soins infinis sur tous leurs besoins corporels et spirituels, tentations et infirmités. Il travaille sans relâche à leur enseigner leurs devoirs par sa parole et par ses œuvres, et à les soutenir auprès de Dieu par des prières continuelles, se souvenant qu'il est chargé du soin des âmes, il se sacri-

Digitized by Google

fie tout entier a leur conduite, et il leur sacrifie sa vie même, en fesant plus que ses infirmités ne lui permettent Il quitte pour cela toute autre affaire, et les hôtes auxquels il parle très rarement. Quelle merveille donc s'il en est si tendrement aimé ? Quoiqu'il ait établi des confesseurs dans le monastère, auxquels les Frères peuvent s'adresser, un seul n'en a pas même la pensée, et il entend les confessions de tous

Mais il est juste de dire quelque chose des convers Ils vivent dans un aussi profond silence que les moines, et, bien qu'il semble impossible qu'ils s'acquittent de leurs metiers sans se parler, cependant il ne leur échappe jamais une seule parole, pas même sans y penser, se contentant des signes ordinaires On ne les voit jamais vains ou oisifs, ils sont toujours occupés aux travaux les plus pénibles, et ils nourrissent cependant leur piété par de saintes meditations On voit en eux une grande simplicité, une extrême modestie, une gravité et une humilité surprenante Ils se rendent les uns aux autres une obeissance aussi exacte, qu'ils pourraient faire à leur Abbé, obeissant au moindre signe Ils n'entreprennent rien, et ne font aucune demarche que selon la volonté de celui qui commande, ils respectent le révérend père Abbé, et ils l'aiment de tout leur coeur et d'un amour parfait, ils le regardent comme tenant à leur égard la place de Dieu, ils écoutent ses moindres paroles

comme les oracles sacrés, et les mettent en réserve dans le fond de leur cœur, ils sont unis entr'eux par les liens d'une pure et sincère charité, se prévenant par toutes sortes de marques d'honneur, se découvrant et se saluant par une inclination de tête, partout où ils se rencontrent; ils vont une fois la semaine au Chapitre, pour entendre la parole de Dieu, et dire leur coulpe, en être repris, et en recevoir pénitence Ils s'y trouvent encore les veilles de Noël, de tous les saints, et les fêtes de la sainte Vierge. Les Convers sont assujettis à une discipline très austère, parce qu'ils sont exposés à de plus grandes et plus fréquentes tentations; ils observent dans leurs conférences, où préside un prêtre nommé pour cela, le même ordre que les Moines; les Donnés s'y trouvent avec eux aussi bien qu'au Chapitre.

Avant que de partir, je fis venir les frères Convers, et leur dis de prier Dieu avec beaucoup d'instance pour la conservation du révérend père Abbé. Leur ayant demandé s'ils le feraient de bon cœur, poussés d'un même esprit, ils se jettèrent contre terre, et fondant en larmes, et poussant des cris vers le ciel, ils demandèrent à Dieu de les retirer de ce monde avant que d'en retirer le révérend père Abbé.

C'est assez parler de l'état spirituel du monastère, je parlerai de l'état temporel en peu de mots.

Dès qu'on a passé la premiere porte du Monastere, on trouve une cour entourée de granges, d'étables, de bergeries, et autres bâtimens nécessaires pour la culture de la terre, et la retraite des bestiaux, dont le pere Abbé a fait bâtir la plus grande partie On voit sur cette porte la statue de saint Bernard qui porte une église sur la main gauche, et tient une bêche de la main droite. On trouve ensuite une seconde porte, et après une chapelle destinée pour ceux qui n'ont pas la liberté d'entrer plus avant, laquelle, ayant été auparavant profanée, pollue, et quasi ruinée, fut rétablie et ornée de toutes les choses necessaires pour l'édification et la célébration des divins mystères On entre ensuite dans une autre cour fermée de murailles et plantée d'arbres fruitiers, d'où, par un chemin d'environ cent pas de longueur, on arrive au corps du monastère, que le temps, la paresse des Moines, et la négligence des Commendataires avait réduit à un état si pitoyable, qu'il n'y avait pas un seul endroit qui ne menaçât ruine

Les portes demeuraient alors ouvertes le jour et la nuit, et les femmes comme les hommes entraient librement dans le cloître, le vestibule de l'entrée était si noir, si sale et si obscur, qu'il ressemblait beaucoup plus à une prison affreuse qu'à une *Maison-Dieu.* On voyait d'un côté une cave profonde, de l'autre un pressoir, avec tout

ce qui sert dans de tels lieux Ici il y avait une échelle attachée contre la muraille qui servait à monter aux étages, dont les planchers étant rompus et pourris, on n'y marchait pas sans péril. En entrant dans le cloître on voyait un toit ruiné, qui, à la moindre pluie, se remplissait d'eau; les colonnes qui lui servaient d'appui, étaient courbées contre terre, les parloirs servaient d'écuries.

Le réfectoire n'en avait plus que le nom. Les Moines et les Séculiers s'y assemblaient pour jouer à la boule, lorsque la chaleur ou le mauvais temps ne leur permettait pas de jouer dehors.

Le dortoir était abandonné et inhabité, il ne servait de retraite qu'aux oiseaux de nuit; il était exposé à la grêle, à la pluie, à la neige, aux vents et aux tempêtes, et chacun des Frères se logeait comme il voulait, et où il le pouvait.

Le receveur de l'Abbé Commendataire, avec toute sa famille, était logé parmi les moines.

La chambre du trésor était entièrement vide; on n'y voyait que poussiere et que saleté, les titres et les papiers qui y devaient être conservés avec soin, comme des choses précieuses, étaient confusément par terre et foulés aux pieds, ils étaient pour la plupart dispersés par la province, les curés et les paysans les avaient entre leurs mains, ce qui avait causé la ruine du temporel.

L'église n'était pas en meilleur état que la maison. On n'y voyait que pavés rompus, pierres

dispersées, ruines, saletés, araignées Les murailles menaçaient ruine, soit par la situation du lieu, soit par les pluies continuelles qui entraient dans son épaisseur par les crevasses et les fentes, elles étaient fendues depuis le haut jusqu'en bas

Le clocher était près de tomber Les poutres sur lesquelles il était bati, et les chevrons, et presque tout le bois étant pourri, on ne pouvait sonner les cloches, qu'on ne l'ébranlât tout entier, ce qui fesait trembler de peur

Il y avait, sur le maître-autel, un tabernacle pour serrer le Saint-Sacrement; au côté droit, une statue de la sainte Vierge, et, au côté gauche, une image de saint Bernard, outre que l'ouvrage était fort grossier, la piété se trouvait blessée et la sagesse scandalisée d'y voir des images brisées ou estropiées

La nef de l'église était si noire, que, quoique n'y ayant plus de vitres aux fenêtres le jour ne trouvât point d'obstacle, on y voyait, au milieu du jour, toute l'obscurité de la nuit.

Le monastere était sans jardin, et il était environné d'une terre ingrate, plantée d'épines, de buissons et d'arbres.

Mais le comble des maux était que, par le moyen du grand chemin qu'on avait fait depuis environ cent ans auprès des murailles du monastère, on ne voyait que vagabonds, que scelérats, qu'assassins. Les hommes et les femmes s'assemblaient

dans le bois qui est tout proche, et là, comme dans un asile assuré, ils se cachaient pour commettre toute sorte de crimes.

L'Abbé de La Trappe entreprend de remédier à tant de désordres, et il s'y applique avec tant de zèle et de diligence, que cette ancienne Babylone fut bientôt changée en une nouvelle Jérusalem.

Je vis le vestibule dont nous avons parlé, qui était si horrible et si sale, tellement renouvelé, qu'il remplit les hôtes de joie et d'édification.

Il fit faire de la cave une salle où mangent les hôtes, et au lieu du pressoir, on fit une autre salle où l'on conduit les hôtes après avoir adoré le Saint-Sacrement, et où après les avoir salués et fait la lecture, on s'entretient avec eux.

Il y a ensuite un corridor, le long duquel sont plusieurs chambres pour les hôtes; il y en a encore d'autres au second étage qui ne sont point parées d'une manière séculière, mais cependant si proprement meublées, que les personnes de qualité qui viennent souvent au monastère, y logent, non-seulement sans dégoût, mais avec joie et avec édification, admirant l'alliance d'une netteté et d'une propreté si grande, avec une simplicité extrême, car on n'y voit point de tapisserie, mais des murailles toutes nues, renduites et blanchies d'une manière si admirable, que la neige n'est pas plus blanche. Il y a encore des chambres pour les postulans; il y a une chose bien digne

d'être remarquée, que les lieux sont si bien disposés, qu'en quelque nombre que soient les hôtes, leur multitude n'interrompt ni le silence ni le repos des religieux.

On répara l'église avec le même soin et la même diligence; depuis les fondemens jusques à la hauteur du clocher tous les endroits ruinés furent rétablis, et le renouvellement fut si grand et si entier, qu'une caverne obscure et noire fut changée, contre toute espérance, en un lieu d'une clarté et d'une netteté surprenante.

On mit à la place du tabernacle et de ces images indecentes qui étaient sur le grand autel, comme nous l'avons dit, une statue de la sainte Vierge au milieu, qui est d'une si bonne main, qu'elle est digne de l'antiquité; elle tient l'enfant Jesus de la main gauche, le Saint-Sacrement de la droite, et donne encore à la terre celui qu'elle a donné au monde. On voit a ses pieds deux anges, dont l'un, étendant sa main en haut et regardant le très Saint-Sacrement, sollicite la divine misericorde en faveur des assistans, et l'autre, la tête et les mains baissées, semble inviter les supplians à élever leurs esprits et leurs cœurs en haut, et d'offrir à Dieu un present qui lui soit agreable, et qui puisse en être reçu. Il y a au bout de la contre-table deux vases pleins de fleurs. La contre-table est divisée en trois parties. le côté droit représente le Sauveur fesant le miracle de la mul-

tiplication des deux poissons et des cinq pains dans le désert, on voit au côté gauche le saint Précurseur dans la solitude, qui répond aux Juifs qui lui demandaient qui il était, qu'il était la voix de celui qui crie dans le désert; le milieu fait voir le bienheureux Siméon qui reçoit, des mains de la sainte Vierge et de saint Joseph, l'enfant Jésus enveloppé de langes. Toute la sculpture de cet ouvrage est excellente.

On fit parqueter le sanctuaire qui, auparavant, n'était que pavé. On voit autour quatre colonnes sommées de quatre vases de pierre, deux sont pleins de fleurs, pour signifier la bonne odeur que doit répandre la piété des serviteurs de Dieu; ceux qui sont plus près de l'autel jettent des flammes, pour dire que les cœurs des Moines doivent brûler du feu de la charité divine. Derrière le fond du chœur on a fait, ou plutôt réparé, le degré d'où on monte au Jubé, pour y chanter les leçons de matines, selon l'ancien usage.

Il y a là un passage qui sépare le chœur, de la chapelle de saint Jean Climaque, et du chœur des infirmes, que la maladie ou la langueur empêche d'assister avec leurs frères à l'œuvre de Dieu.

Il y a une porte entre cette chapelle et ce chœur, d'où l'on entre dans celui des Convers, où l'on voit deux autels, l'un dédié à la sainte Vierge, et l'autre consacré à la mémoire des de-

Digitized by Google

funts Ils sont tous deux de bois, et nouvellement faits, de fort belle menuiserie Au lieu de ces images qui font de la peine aux yeux et au cœur, on a mis deux tableaux qui attirent et édifient ceux qui les regardent.

Au bout d'une des ailes de l'église du côté des hôtes, on a ménagé une chapelle séparée par une cloison, où s'arrêtent les hôtes qu'on ne laisse pas entrer dans l'eglise. Enfin, la maison de Dieu, par sa proprete et son ancienne et nouvelle simplicite, ressent tout-à-fait son lieu saint, et est digne de la majeste du souverain auteur de toutes choses, et inspire à ceux qui la visitent le chaste et pur amour des choses saintes

La sacristie, dont la petitesse, l'humidité et l'obscurité fesait pourrir les ornemens, et gâter les vases sacrés, fut tellement réparée qu'on n'y voit rien que de propre et de net.

Les cloîtres qui, auparavant, étaient exposés à toutes les injures du temps, furent aussi reparés. On mit des vitres aux fenêtres, et, selon l'ancien usage, des siéges d'un côté pour la lecture des Frères qui s'y assemblent, et qui n'entrent dans leurs cellules que pour se coucher.

On répara de même le Chapitre, le Réfectoire, l'Infirmerie et les autres lieux réguliers

L'ancien Dortoir contient vingt cellules, mais comme c'etait trop peu à cause du grand nombre des postulans, on en a fait un autre

Il y a, à côte du Dortoir, une salle qui sert aux conférences qu'on tient une fois chaque semaine, le dimanche, ou deux fois s'il arrive quelque fête Il y a ensuite un cabinet où se retire le père Abbé quand il n'est point occupé aux exercices réguliers, pour attendre et parler aux religieux qui s'adresseront à lui, ou pour lui découvrir leur conscience ou leurs tentations

Auprès est la bibliothèque qui est assez considérable et par le nombre et par la qualité des livres

Nous avons dit qu'il n'y avait point de jardin, mais les Moines, après avoir arraché les ronces, les épines et les arbres, firent une place, et ayant purgé la terre des pierres et des cailloux, en la fesant passer par une claie, changèrent un lieu brut et stérile, en un jardin très fertile, qui fournit présentement à la Communauté les herbes, les legumes et les racines dont elle a besoin pour sa nourriture

A un bout du jardin, sur un ruisseau qui vient des etangs, il y a une brasserie pour faire la bierre.

Il n'y avait point de Trésor, on en fit comme des autres offices du monastère, et ayant retiré les titres et les papiers des mains de plusieurs personnes de différens lieux, ils furent mis par ordre

Les dettes du monastère furent payées Le grand etang qui ne servait plus de rien, parce que la chaussée était rompue, fut entièrement refait

Les sept autres qui étaient ruinés, furent réparés et on en fit encore un nouveau avec beaucoup de dépenses

Ce serait un crime de ne rien dire de la charité des religieux envers les pauvres; car, bien que le revenu du Monastère soit fort médiocre, les charges grandes, les hôtes fréquens et en grand nombre, leurs mains, comme dit l'Ecriture, sont toujours ouvertes aux pauvres, on donne à tous ceux qui demandent, et on ne donne pas seulement du pain et de l'argent aux passans, mais le Cellerier n'a pas plutôt informé le père Abbé des nécessités des pauvres du voisinage qu'on pourvoit à tous leurs besoins Ils partagent tellement leur pain avec les pauvres, que, depuis les Kalendes de décembre jusqu'au temps de la moisson, on donne l'aumône deux fois la semaine à quinze cents, dix-huit cents, ou deux mille pauvres, sans compter les aumônes qu'on fait chaque jour. Aucun ne s'en retourne les mains vides, ils ne se contentent pas, comme dit la règle, de couvrir les pauvres des vieux habits des religieux, ils achètent des étoffes pour les habiller.

Le chemin dont nous avons parlé, qui était proche des murs du monastère, par un arrêt du Conseil, fut éloigné de deux mille pas du Monastère.

On bâtit enfin une maison pour l'Abbé, un peu plus loin du monastère, afin que, si jamais l'abbaye

repassait en commende, le voisinage, par des communications qu'on ne peut presque éviter, ne troublât pas le repos des Frères.

C'est ce que j'ai connu, dans ma visite, de l'état de ce monastère, et que j'ai cru vous devoir rapporter.

Digitized by Google

N° XI.

MÉMORIAL

DES QUATRE CHEFS DE DEMANDE DE RÉFORME

présentés à la Cour de Rome par les Abbés de La Trappe et du Val-Richer, en 1664

« 1° Que l'abstinence de la viande fût générale, dans tout l'Ordre de Cîteaux, parce qu'elle était expressément ordonnée par la règle de saint Benoît, par les anciens statuts, et que le Saint-Siege n'en avait jamais accordé une dispense générale.

« 2° Qu'il fût permis à la Reforme d'avoir un premier supérieur qui la gouvernât avec le nom et l'autorité de vicaire-général

« 3° Qu'il fût élu par les pères de la Réforme Que, néanmoins, pour ne pas déroger aux droits de l'Abbé de Cîteaux, on pourrait ordonner qu'il n'exercerait sa charge qu'après avoir été approuvé et confirmé par son autorité

« 4° Qu'on accordât aux supérieurs de la Réforme le pouvoir de faire entre eux des assemblées pour le bien et la conservation de la régularité dans les monastères de l'Etroite Observance,

parce que le bon ordre ne pouvait se soutenir sans ce moyen, que toute société avait de droit naturel et qu'on ne pouvait lui ôter sans injustice.

« 5° Qu'enfin il fût permis à l'Etroite Observance de mettre la Réforme dans les monastères de la Commune Observance, sous de certaines conditions dont il serait aisé de convenir. »

---

by Google

N° XII.

REQUÊTE ADRESSEE AU ROI

PAR L'ABBÉ DE RANCÉ, EN 1673,

en faveur de la Réforme qu'il introduisait à La Trappe (415).

« SIRE, les anciens solitaires, desquels je ne mérite pas de porter le nom ni l'habit, n'ont point fait de difficulté de sortir du fond de leurs déserts, lorsqu'ils y ont été obligés, pour le service de Dieu et les nécessités pressantes de son Eglise, et on les a vus dans les villes impériales et dans les palais des empereurs, quand ils ont cru que l'ordre de Dieu les y engageait.

« C'est ce qui fait que l'on ne doit pas trouver étrange que, m'étant consacré comme eux au repos de la solitude, et ayant résolu de passer ma vie dans un continuel silence, j'élève aujourd'hui ma voix, contre toutes mes resolutions, et j'ose la porter jusqu'au trône de Votre Majesté, puisque j'y suis comme forcé par de semblables considérations, et que je ne puis me dispenser de le faire sans abandonner une cause que je crois celle de

(415) Vie de Rancé, t. I, p. 272.

Dieu, et manquer au plus essentiel de mes devoirs.

« Ce qui fait en cela, Sire, la plus grande de mes peines, c'est que je ne parle que pour me plaindre ; que celui qui m'ouvre la bouche, et aux ordres duquel il ne m'est pas permis de résister, ne me met sur les lèvres que des paroles de douleur et d'amertume, et que la charité qui veut presque en toutes rencontres que l'on cache les fautes et les faiblesses même de ses ennemis, me contraint dans celle-ci de découvrir celles de mes Frères. Mais j'espère que Dieu, qui est la lumière des rois, et qui n'a pas donné à Votre Majesté moins de sagesse et de discernement que de grandeur et de puissance, ne souffrira pas qu'elle juge mon action autrement qu'il la juge lui-même ; ni qu'elle regarde comme l'effet d'un mauvais conseil, ce que je n'entreprends qu'après beaucoup de réflexions et par le pur mouvement de ma conscience.

Votre Majesté me permettra donc de la faire ressouvenir, avec le profond respect qui lui est dû, qu'elle favorisa dans les commencemens l'Etroite Observance de Cîteaux, d'une protection puissante, et qu'elle ordonna qu'elle fût établie dans tous les monasteres de son royaume. Quoique depuis elle eut des raisons particulières pour en arrêter le progrès, elle n'en a jamais voulu la ruine. Et, bien qu'elle n'ait pas jugé à propos que l'on vécût partout dans la même austérité, elle n'a

jamais condamné ceux qui l'ont embrassée. Mais je suis assuré que, si Votre Majesté était informée de l'état déplorable auquel tout l'Ordre de Cîteaux se trouve réduit, elle serait touchée de compassion et elle ne pourrait pas souffrir que l'Etroite Observance tombât dans cet abîme de maux dont elle n'a été tirée que par la main toute puissante de Dieu et par la protection que Votre Majesté lui a donnée, puisque la dernière Reforme que l'on avait prétendu instituer, n'ayant eu ni suite ni succès, il se peut dire que, si le bien qui s'est conservé dans l'Etroite Observance est une fois détruit, la désolation est générale, le mal est consommé, et que, comme il n'y a plus dans l'Ordre de principe de vie, il n'y a plus de rétablissement à espérer.

« Les excès qui obligèrent autrefois les rois et les princes de demander à Innocent VIII la suppression de l'Ordre de Cîteaux, et qui firent que les descendans de ceux qui en avaient été les fondateurs voulurent ouvrir les tombeaux de leurs pères pour en tirer leurs ossemens et leurs cendres, et les transférer en d'autres lieux, se sont augmentés dans la suite des temps. L'impunité, qui est la mère et la conservatrice de la licence, les a rendus plus grands qu'ils n'étaient lorsque l'on vit éclater toutes ces plaintes. Et ce qui fait qu'on ne les regarde plus avec les mêmes sentimens, c'est que les déréglemens sont anciens, qu'il y a

Digitized by Google

long-temps qu'on les voit et qu'on les tolère, qu'ils n'ont plus le caractère de nouveauté qui frappe toujours le monde, et que les yeux de l'esprit, aussi bien que ceux du corps, s'accoutument à la vue des objets les plus monstrueux et des crimes les plus énormes

« Louis XIII, d'heureuse mémoire, père de Votre Majesté, touché de la grandeur de ces maux, voulut y apporter des remèdes.

« Ce fut par son autorité, aussi bien que par celle du Saint-Siége, que l'on institua l'Etroite Observance dans l'Ordre de Cîteaux, comme l'unique moyen que l'on pouvait prendre pour le rétablissement des choses. Ce serait ne pas respecter la patience de Votre Majesté, autant qu'on le doit, que de lui faire le détail des mouvemens différens qui ont agité cette Observance

« Pendant que Votre Majeste l'a protégee, elle a été florissante, mais depuis qu'elle a détourné ses regards de dessus elle, elle est tombée dans un affaiblissement si prodigieux, et ses ennemis se sont tellement prévalus de son malheur, que, dans peu, on verra ses monasteres, dont la piété et la discipline donnaient de l'édification à toute l'Eglise, dans les mêmes relâchemens où se trouve le reste des maisons de l'Ordre qui vivent sans réforme; c'est-à-dire qu'au lieu de cette sainte uniformité qui se remarquait autrefois dans les membres de ce grand corps, toutes ses commu-

nautés se trouveront, avec un extrême scandale, dans les mêmes désordres et les mêmes profanations

« Votre Majesté sera, s'il lui plaît, avertie que l'on a surpris sa bonté, et que contre les espérances qu'on lui avait données de travailler avec application au rétablissement général de tout l'Ordre, et d'en réparer les ruines par des moyens plus doux et plus convenables, á ce que l'on disait, que ne sont pas ceux que les péres de l'Etroite Observance prétendaient que l'on devait employer. Le dernier bref, obtenu sous Alexandre VII, pour l'institution de cette nouvelle Réforme, est demeuré sans exécution, ses réglemens n'ont été reçus dans aucun lieu, quoiqu'il adoucisse la Règle et qu'il en retranche l'austérité en tous ses points On a vécu partout dans la licence accoutumée. Il n'a servi que de matiére et de prétexte á ceux qui ont l'autorité principale entre les mains, pour attaquer l'Etroite Observance et travailler á sa ruine avec plus de succés ; afin qu'ayant ôté toutes les différences qui se rencontrent entre elle et la vie qu'ils mènent, c'est-á-dire en y détruisant la piété, la pénitence, la discipline et l'esprit de religion, les maux de l'Ordre fussent moins connus et ses déréglemens moins sensibles.

« Sire, pendant que les Solitaires et les Moines ont vécu dans la perfection de leur état et selon la

pureté de leur Règle, on les a considérés comme des anges visibles et tutélaires des monarchies, on les a vu défendre des villes contre des armées nombreuses qui les attaquaient Ils ont soutenu, par le pouvoir qu'ils avaient auprès de Dieu, la grandeur et la fortune de l'empire Ils ont gagné les batailles et remporté les victoires, comme ils les avaient prophetisées Et les empereurs chrétiens ont eu plus de confiance dans les prières de ces grands saints, que dans leur propre valeur et dans la puissance de leurs armes

« L'on sait que, dans l'Espagne, sur la fin du dernier siècle, une sainte solitaire connut en esprit ce qui se passait dans cette mémorable journée de Lépante, et que, dans le temps même du combat, elle en ménagea, par son intercession auprès de Dieu et par ses larmes, les avantages et les succès en faveur de l'Eglise

« Mais si la pieté des saints religieux a causé tant de biens et de bénédictions, il est vrai de dire que l'irréligion des mauvais Moines n'a pas produit de moindres confusions et de moindres maux Les saints ont attribué les persécutions de l'Eglise, les ravages que les barbares ont faits dans l'Italie, et le saccagement de Rome, au déréglement des ecclésiastiques de leur temps N'a-t-on pas de justes sujets de craindre que les excès qui se commettent aujourd'hui en tant de lieux que la piété des chrétiens a formés uniquement pour

apaiser la colère de Dieu, ne fassent un effet contraire à celui que l'on en devait attendre ? qu'il ne s'irrite de voir que tant de maisons religieuses qui devraient être comme autant de sanctuaires, ne servent plus que de retraite à des personnes, dont il semble que l'emploi principal soit d'attaquer la gloire de son nom et de violer la sainteté de sa loi ? qu'il ne chatie une licence si scandaleuse et si publique, par des punitions eclatantes ? et que ceux qui ont été autrefois les colonnes des Etats et de l'Eglise, par la sainteté de leur vie, n'en deviennent comme le malheur et la malédiction, par le dereglement de leurs mœurs

« Un seul homme, Sire, comme nous l'apprenons de l'Histoire Sainte, par une desobéissance qui, de soi, n'avait rien de fort criminel, offensa tellement la majesté de Dieu, qu'il fut près de la punir par la perte de tout un peuple. Quelles conséquences ne pourra-t-on point tirer d'un événement si terrible et si remarquable, toutes les fois que l'on mettra la faute de ce particulier auprès de ce nombre presque infini de prévarications et de sacrileges qui deshonorent ces solitudes consacrées par les larmes et les travaux de tant de saints, et qui, malgré la conspiration des hommes et la décadence des temps, sont encore aujourd'hui d'illustres monumens de leur pénitence ?

« Votre Majeste, dont les vues sont si justes et si percantes, connaît mieux que personne qu'il n'y

a rien que l'on dût désirer davantage que de remédier à de si grands maux ; et que, si la profondeur des plaies fait que l'entière guérison n'en est pas possible, au moins, il est d'une extrême importance d'en empêcher la multiplication et le progrès. Cependant, c'est dans ce malheureux état que l'on veut nous rengager. On trouble la tranquillité de nos monastères par des changemens injustes. On intimide ceux en qui l'on voit de la vigueur et du zèle pour la manutention de la régularité. On dépose les gens de bien ; on leur ôte le gouvernement des maisons et on en met en leurs places qui sont incapables de conduire. On vient de faire paraître un nouveau bref qui abolit ce qui avait été établi pour la conservation de la Réforme sous le pontificat d'Alexandre VII, quoiqu'il fût confirmé de l'autorité de Votre Majesté.

« Ce que Rome n'aurait jamais fait, si, pour me servir des termes de saint Bernard, elle n'avait été surprise par les artifices ou par les pressantes sollicitations de nos adversaires, et la contestation mue sur l'appel comme d'abus de ce second bref ayant été portée devant Votre Majesté et renvoyée par elle à son Grand-Conseil, on nous oblige de retourner à Rome, et on nous engage par là dans une suite presque infinie d'affaires, de procès et de dépenses. Et ainsi il faut par nécessité que, etant destitués de tous les moyens nécessaires pour nous conserver dans les abris où la

divine providence nous avait retirés, l'Étroite Observance qui s'était formée des débris de ce grand Ordre, se retrouve dans l'orage et soit submergée dans le naufrage universel, si Votre Majesté ne daigne étendre la main sur elle et employer sa puissance souveraine pour sa conservation.

« Voilà, Sire, le sujet de nos plaintes, voilà ce qui nous oblige de rompre le silence que nous gardons depuis si long-temps avec tant d'exactitude et de religion. C'est la vue d'un danger si pressant, qui perce nos cœurs d'une vive douleur, et qui, nous remplissant de justes craintes, nous contraint de demander à Votre Majesté la protection que nous savons qu'elle ne refuse à aucun de ses sujets, nous réglant en cela sur l'exemple de sainte Thérèse qui, dans une rencontre toute semblable, voyant la Réforme qu'elle avait instituée avec tant de soin et de travaux, détruite en un moment par l'autorité du Saint-Siége, eut recours à la puissance royale. Dieu lui inspira de s'adresser à Philippe II, aïeul de Votre Majesté, et elle trouva dans la piété et dans la sagesse de ce grand roi, ce qu'elle en avait espéré pour la dissipation d'une tempête qui lui avait été suscitée par l'envie, le crédit et la violence de ses ennemis.

« Entre tant de titres différens que les grands rois reçoivent de la libéralité de Dieu, il n'y en

a point qui leur soit si avantageux, ni qui les approche si près de la Divinité, dont ils doivent être les plus vivantes images, que celui de pères des peuples. Mais cette qualité que Dieu même a bien voulu prendre pour lui, préférablement à toutes les autres, les engage à ne s'appliquer pas moins au salut et à la sanctification de leurs sujets qu'à la conservation de leurs biens et de leurs fortunes. Et Votre Majesté, qui veut sans doute s'acquitter exactement de toutes ses obligations envers ceux que la divine providence a voulu confier à ses soins et soumettre à son autorité, ne doit pas moins travailler à les rendre heureux dans l'éternité que dans le temps.

« C'est dans ce sentiment que je me jette aux pieds de Votre Majesté avec des esperances certaines de trouver en elle cette bonté et cet amour de la justice que Dieu donne toujours aux rois qui sont selon son cœur, et qui fait la félicité de leur règne et l'affermissement de leur trône. C'est, dis-je, dans cette confiance que j'ose me presenter devant Elle, sans m'arrêter à toutes les considérations qui pourraient m'en dissuader, et particulièrement aux explications que les personnes mal intentionnées donneront a mon action.

« Mais, si je suis persuadé qu'elles me traiteront de téméraire, d'inquiet et d'ambitieux, je le suis aussi que Votre Majesté pénetrera d'un seul coup d'œil ce qui peut faire auprès d'Elle ma

justification et ma défense, et qu'Elle ne sera point surprise que, étant obligé par le devoir de ma profession de me presenter dans tous les instans au pied des autels du Roi du ciel pour les moindres de mes besoins, j'aborde une fois en ma vie le trône du roi de la terre pour le plus importante affaire que je puisse avoir dans le monde Et pour ce qui est de l'ambition, il y a long-temps que Dieu par sa miséricorde a effacé dans mon cœur les impressions qu'elle y avait pu faire; et la connaissance que j'ai de mon incapacité, jointe à mes indispositions continuelles, m'a tellement convaincu que les derniers emplois sont beaucoup au-delà de mes forces, que je n'ai aucune pensée plus ordinaire que celle de remettre à Votre Majesté la charge de ce monastere que je tiens de sa bonté et de sa main, et de la conjurer d'y nommer quelqu'un en ma place, qui maintienne le bien que Dieu seul y a établi, et y répare ce grand nombre de maux et de fautes que j'y ai pu commettre

« Je la supplie donc, Sire, avec les mes, qu'il lui plaise de nommer quelques personoes auxquelles nous puissions proposer des moyens innocens qui, ne donnant nulle atteinte véritable à l'autorite des supérieurs auxquels nous sommes soumis, ne laissent pas d'avoir ce qui est nécessaire pour empêcher l'entière dissipation de notre Observance Votre Majesté procurera par là le salut de tant

d'âmes, dont la perte est toute assurée, si elles ne sont soutenues de sa protection Elle maintiendra le service de Dieu dans un grand nombre de monastères dont la piété et la discipline commencent de s'affaiblir, et qui sont sur le point de tomber dans de plus grands égaremens Elle finira des contestations qui durent depuis plus de cinquante années avec un scandale public, qui se ranimert tous les jours par de nouveaux incidens et qui ne se termineront jamais par des jugemens de rigueur Elle étouffera dans son royaume la cause d'une infinité de malheurs, et attirera, par une conduite si chrétienne et si sainte, la bénédiction du ciel sur son empire et sur sa personne

« Mais, comme ce n'est, par la miséricorde de Dieu, ni l'inquiétude ni le désir des choses nouvelles qui m'obligent d'adresser mes plaintes à Votre Majesté, mais l'appréhension toute seule d'abandonner la cause de la vérité, si je manquais à l'informer de ce qui se passe, et à lui exposer le péril dans lequel notre Observance se trouve, je recevrai tout ce qu'il lui plaira d'ordonner, avec un respect et une soumission profonde Je regarderai la volonté de Dieu dans la sienne, et s'il arrivait que, contre mes espérances, les très humbles prières que je lui fais ne fussent pas écoutées, je n'accuserai personne de mon malheur, que moi-même, et, n'en attribuant la cause qu'à mes propres péchés, j'essaierai de me rendre moins in-

digne de la protection de Votre Majesté par une vie meilleure que celle que j'ai pu mener jusqu'ici, et j'attendrai dans le silence de cette solitude et dans un gémissement continuel, qu'il plaise à Dieu d'inspirer à Votre Majesté des sentimens plus favorables à notre Ordre, qui était autrefois l'ornement de la France, comme celui de l'Eglise, et que les rois vos prédécesseurs ont honoré d'une estime et d'une confiance si particulière, qu'ils ont regardé comme un bonheur pour leurs personnes et pour leur Etat, d'être associés à ses exercices de piété, à ses pratiques de pénitence et à ses prières

« Cependant, Sire, nous continuerons, mes frères et moi, comme nous l'avons fait jusqu'ici, avec tout le soin et l'application possible, de considérer votre personne sacrée comme le sujet principal de nos prières, en l'offrant à Dieu jour et nuit, et lui demandant incessamment qu'il la comble de grâces et de prospérités, et, par-dessus tout, qu'il lui donne dans le ciel autant de grandeur et de gloire qu'il lui en a donné sur la terre »

Digitized by Google

N° XIII.

RAPPORT SUR LA TRAPPE,

fait a l'Assemblée Administrative du département de l'Orne

(Extrait du premier Registre des Délibérations du Conseil-Général du département de l'Orne, commencé le 3 novembre 1790, etc.)

Le samedi 4 décembre 1790, à 9 heures du matin, l'Assemblée étant formée, le secrétaire-général a fait l'appel nominal, ainsi que la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le troisième Bureau a fait un Rapport sur les différens objets de dépenses locales, etc.

Le quatrième Bureau a ensuite présenté un nouveau Rapport sur l'avis demandé par le comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale relativement au monastère de La Trappe, et dont la teneur suit :

Messieurs, votre quatrième Bureau a examiné le Proces-Verbal de vos commissaires pour la visite de La Trappe et les Declarations passées devant eux par les Religieux de ce monastère.

Les principes sur lesquels il avait fondé son premier Rapport, étaient puisés dans les sources

éternelles de la vérité et de la morale. Ils étaient indépendans des dispositions des Religieux dont vous avez desiré connaître le vœu ; leur certitude ne pouvait être augmentée ni diminuée par cette épreuve. Votre Bureau, fidele a ses principes, n'a rien vu dans l'opération de vos commissaires qui pût ébranler son opinion.

La très grande majorité, si vivement attachée à la maison, l'enthousiasme qui y regne, qui exalte les têtes, qui absorbe les ames toutes entières et ne laisse plus de place a d'autres sentimens, les observations même de vos commissaires, les plus favorables en apparence à la conservation et à la perpétuité de cet établissement, tout a présenté à votre Bureau le tableau d'une institution qui excède les véritables bornes de la religion, qui choque la nature, que la constitution reprouve, et que nulle puissance humaine ne peut désormais sauver de la destruction inévitable que lui prépare l'ascendant impérieux des principes de liberté et de raison qui dominent dans ce siècle de régénération.

Il faudrait peu connaître l'esprit humain et ne pas se former d'idée de la force des préjugés et de l'éducation des cloîtres, pour être étonnés des sentimens dans lesquels vos commissaires ont trouvé les solitaires de La Trappe.

Il y a long-temps qu'on a observé que les Religieux les plus attachés a la vie claustrale étaient

précisément ceux dont la règle était la plus austère. Des Moines qui, sans abjurer précisément le monde, ont embrassé une règle équivoque qui partage leur vie et leurs habitudes entre le cloître et la société, n'ont jamais pu contracter cette espèce d'endurcissement qui rend sourd à la voix puissante de la nature. L'exemple séduisant que la société leur remet sous les yeux les entraîne par un charme invincible; ce qu'ils voient dans le monde leur fait oublier ce qu'ils ont entendu dans le cloître. De tels instituts reposent sur des bases contradictoires: la nature est mise aux prises avec l'institution humaine, mais elle conserve trop d'avantages pour perdre ses droits. Ces cloîtres ne forment que des élèves équivoques qui ne sont ni de vrais citoyens ni de parfaits religieux.....

Ne suffit-il pas que cet établissement puisse faire des malheureux, pour devoir le proscrire? Eh! pouvez vous douter qu'il n'en fasse en effet, et un grand nombre? Quel sort plus triste que celui de l'infortuné Bertrand, né avec un cœur sensible et fait pour la société, qui, engagé témérairement dans un vœu funeste, n'a pu étouffer la voix de la nature, et dans le choc de ses passions contre sa conscience, a vu sa faible raison faire naufrage!

Vos commissaires n'ont-ils pas trouvé un autre Religieux dont le régime et les principes de La Trappe ont trouble les sens, triste et déplorable

effet d'une regle homicide. La Trappe n'est jamais sans enfermer quelque malheureux de cette espèce. C'est ainsi que la nature venge ses droits outrages; et ce frere Guillemaux, trouvé dans la prison du monastere, dont tout le crime etait d'avoir fui d'une maison où il ne pouvait vivre, et qu'un superieur despote, par le plus audacieux mepris de la loi, tenait enfermé sous prétexte de folie, comme si c'etait une folie de vouloir être libre et de preférer l'etat social a la vie du cloître. Cet infortuné, ne le compterez-vous pas au nombre des victimes du regime monastique? Jugez de l'horreur de son sort par la precipitation avec laquelle il saisit l'occasion de s'y soustraire, il semblait avoir des ailes pour fuir cette maison. Malgré l'embarras de sa chaussure et de son accoutrement, il avait devancé vos commissaires a Mortagne. Et ces 20 Religieux, tant de chœur que convers, qui soupirent au fond de l'âme apres la liberté, qui haïssent leur état, dont cependant le plus grand nombre, s'y sentant attachés par les chaînes sacrées de la religion, n'ose profiter de la liberté que la loi leur accorde! Combien de combats, de remords, d'incertitudes, de tourmens, n'ont-ils pas eu à essuyer avant d'oser se familiariser avec l'idée de sortir du cloître, idée si criminelle, si opposée aux principes dont ils sont imbus! Combien n'a-t-il pas fallu de dégoûts, d'amertumes pour les amener a ce point? Cependant, envain la loi

leur tend les bras, en vain la porte est ouverte au repentir. le fanatisme, sous le manteau de la religion, leur defend cette heureuse issue. L'idée d'apostasie épouvante leur faiblesse, et ils resteront comme Promethée, attachés au funeste rocher, faute d'oser être heureux, et jusqu'à ce que la raison ait fait pénétrer ses rayons bienfesans dans leurs tristes retraites et en ait banni les préjugés ennemis de l'humanité qui y ont fixé leur empire.

En vain objecterait-on que l'éternité des vœux cause seule ces inconvéniens; que les vœux simples laisseraient la conscience libre, et détruiraient le despotisme claustral.

Penser ainsi, c'est ne pas connaître l'esprit sur lequel repose cet établissement. Les sages précautions de la loi civile seraient infailliblement éludées par les maximes outrées et fanatiques qui dominent dans ce monastere. Sa doctrine et sa morale n'adoptent jamais de pareilles modifications. Peut-on se donner à Dieu avec réserve? Quel homme, après s'être consacré à cette vie sainte, après avoir été nourri des maximes mystiques du cloître, oserait renoncer à la couronne céleste, pour un monde corrompu?

Quel sera, Messieurs, le moyen de soustraire des ames faibles à cette séduction? Qui fortifiera leur conscience contre ces insinuations? La religion est tout dans ces cloîtres, et ce ressort sera dans les mains des supérieurs. Plus la loi civile

tendra à diminuer leur pouvoir, plus ils sentiront la nécessité de renforcer ce ressort d'où dépendra la stabilité de leur institut et de leur autorité; et, par conséquent, plus ce pouvoir deviendra dangereux et illimité, puisqu'il reposera sur une base inviolable et sacrée. Déjà les religieux les plus attachés au maintien du monastère, ont senti le besoin de ce supplément : ils prêchent une réforme et comptent autant de proselytes qu'il y a de zélateurs dans la maison. Ceci est peut-être, messieurs, un trait de lumière pour vous éclairer sur les dangers de la perpétuité de cet établissement, dans lequel on ose dire qu'il est impossible de faire pénétrer des maximes modérées et humaines sans le détruire.

Votre Bureau aurait pu puiser dans les détails du procès-verbal, plusieurs argumens contre La Trappe, mais il s'est attaché à l'attaquer dans son essence, dans son principe fondamental. Il n'a pas cru devoir s'appesantir sur des particularités qui, d'ailleurs, frappent assez par elles-mêmes, et n'ont besoin que d'être aperçues pour faire naître les réflexions. Telle est, par exemple, l'opinion répandue dans la maison que les pensions étaient un leurre, qu'elles ne seraient point fidèlement acquittées, défiance injurieuse à la nation, répandue à dessein, pour empêcher les religieux de profiter du bienfait de la loi.

Mais une observation importante que vos com-

missaires n'ont pas cru devoir insérer dans leur procès-verbal, parce qu'elle ne leur a pas paru assez démonstrativement établie, est que, si le régime de La Trappe n'est point funeste à la santé pendant que l'homme est dans la vigueur de l'âge, il précipite sa décadence lorsqu'il est parvenu à son déclin. Il est en effet assez naturel de penser que, pendant cet intervalle où l'organisation physique n'a besoin que de sa propre force, le régime tranquille et réglé de La Trappe suffit pour l'entretenir dans un état de santé et même de vigueur; mais lorsqu'on est parvenu à ce période où le corps affaibli a besoin de restauration, ce régime ne peut réparer des forces éteintes. L'expérience vient à l'appui de cette observation. Deux religieux sont morts de décrépitude, l'un à 65 ans, l'autre à 70, pendant le séjour de vos commissaires.

Le plus vieux restant à la maison, âgé de 75 ans, touche au terme de son anéantissement. C'est à vous, messieurs, à donner à cette observation le degré d'importance qu'elle mérite.

En réunissant ces puissans motifs à ceux qui vous ont déjà été soumis dans notre premier Rapport, et qui sont sortis sains et entiers du creuset de la discussion, nous sommes demeurés convaincus que La Trappe, considérée sous son point de vue le plus favorable, est inutile, que sous

plusieurs autres aspects, elle est essentiellement dangereuse, que, pour procurer à quelques individus un état de perfection imaginaire, elle compromet le bonheur présent et futur de plusieurs autres; que les principes de cet établissement sont diamétralement opposés à ceux de la constitution, que l'intérêt de l'État et de l'agriculture, celui de la saine morale et de la religion bien entendu milite contre sa perpétuité, que l'intérêt des pauvres, qui seul parle en sa faveur, quelque puissant que puisse être ce motif sur vos cœurs, ne peut vous déterminer à voter sa conservation, puisque d'un côté il est possible de leur subvenir d'une manière plus efficace, et que, de l'autre, ce moyen est commun aux autres communautés qui, toutes, répandaient plus ou moins d'aumônes au sein des pauvres. Mais si tant de considérations s'opposent à la perpétuité de cet établissement, la justice, la loi, l'humanité, réclament en faveur de ceux qui désirent vivre dans la vie commune, et on ne peut leur refuser la jouissance d'un état qu'ils ont embrassé sous la garantie de la foi publique.

Votre quatrième Bureau pense donc que vous aurez concilié tous les intérêts qui peuvent tenir vos esprits partagés, que vous aurez également respecté, et les principes de la constitution que vous ne devez jamais perdre de vue, et les égards dus à cette maison, à l'esprit qui y règne, et à l'at-

tachement prodigieux que le grand nombre de ses Religieux a manifesté, en prenant l'arrêté suivant que votre Bureau vous propose :

L'Assemblée Administrative du département de l'Orne, en session de Conseil,

Apres avoir entendu lecture des Procès-Verbaux de ses commissaires pour la visite de La Trappe, des Déclarations devant eux passées par les Religieux de ce monastère, et des Rapports de son quatrième bureau,

A DELIBÉRÉ

1° Qu'il n'y a pas lieu de faire exception à la loi constitutionnelle qui prohibe les vœux monastiques, en faveur du monastère de la Trappe, en lui accordant la faculté de se perpétuer par vœux simples; qu'en conséquence il doit être fait défenses aux supérieurs de cette maison, d'y recevoir des novices, et même d'admettre à aucun vœu les novices qui y sont actuellement;

2° Qu'on doit conserver cette maison pour les religieux qui désireront y vivre et mourir dans l'observance de leur règle à laquelle il doit être défendu, pour le maintien de la paix, de faire aucun changement,

3° Que, pour procurer aux religieux qui désirent vivre dans la vie commune, la faculté de se livrer au travail manuel nécessaire à leur santé et

au maintien de la Regle, on doit leur laisser l'administration de leurs jardins et enclos qu'ils exploitent actuellement par eux-mêmes, quelle qu'en soit l'étendue, aux conditions de compenser avec les pensions qui leur seront dues, la valeur de l'excédant de cette étendue sur celle fixée par la loi.

4° En ce qui touche le Père Dom Bertrand dont il a été mention dans le Procès-Verbal, vu que messieurs les commissaires ont écrit à son frère, député à l'Assemblée Nationale, le Conseil de département charge son directoire de lui faire procurer la liberté, aussitôt qu'il aura reçu une réponse qui lui donne l'assurance que sa famille désire en prendre soin.

Arrête en outre qu'expédition du présent sera incessamment adressée au comité ecclésiastique avec les Rapports de son Bureau, les Procès-Verbaux de ses commissaires et autres pièces relatives à cette affaire.

La discussion ouverte et commencée a été renvoyée à ce jour trois heures de relevée, et M. le président a levé la séance.

Signés : Dumbares, président

Poimbeuf, secrétaire.

Le dit jour 4 décembre 1790, à trois heures de relevée, l'Assemblée étant formée, la discussion

sur la demande du monastère de La Trappe a été reprise

Après un examen approfondi et avoir ouï M le procureur-général syndic,

Il a été ARRÊTÉ

Qu'il sera référé à l'Assemblée Nationale de statuer sur la question proposée, et que, pour donner tous les éclaircissemens convenables, les avis donnés par les districts de Mortagne et de L'Aigle, ceux de plusieurs municipalités voisines du monastère de La Trappe, le premier Rapport fait au nom du quatrième Bureau, la Délibération de l'Assemblée par laquelle deux de ses membres ont été nommés commissaires, à l'effet de se transporter à La Trappe et y recevoir la Déclaration individuelle et spontanée de chacun des religieux, le Procès-Verbal dressé par les dits commissaires, le second Rapport du quatrième Bureau, ainsi que la réponse qui y a été faite par l'un des membres de l'Assemblée, seront adressés au comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale avec une expédition du présent arrêté

N° XIV.

CALENDRIER A L'USAGE DE LA TRAPPE

LES FÊTES MOBILES

La Septuagésime Les *alleluia* finissent jusqu'à Pâques On dit des antiennes propres au second nocturne des féries

Aux premières vêpres on dit deux *alleluia* après *Benedicamus Domino*

Le jour des Cendres : Nudité des pieds pendant l'office Bénédiction et cérémonies des cendres

Ce jour et les deux suivans on dit vêpres après le repas, comme de coutume

Le premier vendredi de Carême. Chacun porte son livre sur la table de la chambre des conférences

Tous les vendredis de Carême, la discipline Abstinence commune Procession des sept Psaumes, si c'est férie

Le premier dimanche de Carême Exhortation au Chapitre avant la distribution des livres La lecture régulière ne commence que le lendemain.

Les premières vêpres se disent avant le dîner, ce qui continue tout le Carême, excepté les dimanches

Digitized by Google

Les Quatre-Temps pendant la première semaine de Carême.

Le samedi, on lit la Carte de Visite au Chapitre.

Le dimanche des Rameaux. Exhortation au Chapitre avant l'excommunication. Bénédiction et procession des rameaux. La messe se chante comme aux fêtes d'Apôtres. None se dit après grâces. Il n'y a point de conférence. L'on soupe à cinq heures.

Toute la semaine sainte on dit leudes après matines, comme aux fêtes des trois leçons.

Le Mercredi Saint. L'on sonne les trois coups un peu après sept heures. On fait les tonsures pour Pâques.

Les trois jours suivans chacun dit en particulier, à sa commodité, le petit Office de la Sainte Vierge, comme les dimanches.

Le Jeudi Saint. Communion pascale. Messe solennelle. L'on porte le Saint-Sacrement à l'autel de l'Assomption jusqu'au Samedi Saint *Mandatum* des pauvres, le matin, et celui des Religieux, des Novices et des Convers, le soir.

Les infirmes Novices et domestiques communient après matines, et présentent chacun un pain à la sacristie. Tous les autres, même les Prêtres, se marquent sur la tablette pour la grand'messe.

Le Vendredi Saint. Nudité des pieds depuis matines jusqu'à la fin de l'office. Récitation du Psau-

tier au Chapitre. Cérémonies et adoration de la croix.

Il n'y a point de travail tout le jour, ni de lecture avant complies.

Le Samedi Saint. Le premier travail, depuis six jusqu'à sept heures. Bénédiction du cierge pascal, qui brûle jusqu'au lendemain après complies. Messe solennelle.

Chacun lit en particulier la Table des officiers au Chapitre. L'*Angelus* se dit debout pendant tout le temps pascal.

Le Très Saint jour de Pâques. Sermon majeur.

On commence aujourd'hui la lecture de complies après six heures et demie, et la retraite à huit heures, ce qui continue ainsi tout l'été.

Le lundi de Pâques. MM. maj. Fête de garde.

Aujourd'hui et demain on ne se lève qu'à deux heures, et on repose après matines.

Le mardi de Pâques. MM. maj. Fête de garde.

Il y a aujourd'hui conférence, si le R. P. Abbé n'en dispose autrement.

Depuis Pâques jusqu'au 14 de septembre, on travaille le matin après le Chapitre. Les jours de deux repas on sonne le mixte après le travail, les trois coups à huit heures trois quarts, le dîner après sexte, la méridienne après midi. None à une heure, le travail ensuite, le chant à trois heures et demie, vêpres à quatre, le souper à cinq, la ré-

pétition ensuite, et la reste comme au jour de Pâques.

Le dimanche de Quasimodo MM maj.

La messe se chante comme aux fêtes d'Apôtres. Il n'y a point d'*alleluia* à *Ite, Missa est*

On fait les tonsures une fois entre Pâques et la Pentecôte

Les trois jours des Rogations, on chante les Litanies des Saints au chœur. Ceux qui n'y assistent pas les doivent dire en particulier.

On ne prend point le mixte pendant ces trois jours, quoiqu'il ne soit pas jeûne

L'Ascension de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST. Sermon majeur. Il y a procession. Le cierge pascal est allumé tout le jour et on l'ôte ensuite.

La veille, il y a exhortation au Chapitre.

La veille de la Pentecôte. Jeûne d'Eglise. On repose après matines. Exhortation au Chapitre. Messe solennelle. On fait les tonsures.

Le office comme au Samedi Saint.

Le saint jour de la Pentecôte. Sermon majeur.

A l'hymne *Veni, Creator*, on est à genoux au premier verset, et *extra stalla* aux autres

Le lundi suivant. MM maj. Fête de garde.
Le mardi. MM maj. Fête de garde.

On observe en ces deux fêtes et toute cette octave ce qu'on a marqué pour celles de Pâques.

Les Quatre-Temps pendant la semaine de la Pentecôte : Jeûnes d'Eglise.

Le samedi, on lit la Carte de Visite au Chapitre. None étant dite, le temps pascal est fini.

La Très Sainte Trinité : Sermon mineur.

Il n'y a point d'exhortation sur cette fête.

Depuis la Trinité on se met sur les articles à l'*Angelus*, et sur les formes aux féries. On jeûne les mercredis et vendredis. La méridienne alors est entre sexte et none. Le dîner à midi. Le travail à une heure trois quarts, et le reste à l'ordinaire.

La fête du Très-Saint-Sacrement : Sermon majeur. Il y a procession, exposition et bénédiction du Saint-Sacrement. Chacun prie devant le Saint-Sacrement selon le mémoire dressé.

La veille, exhortation au Chapitre. Pendant l'octave, exposition à la messe et à vêpres, et bénédiction après vêpres.

Le jour de l'Octave du Saint-Sacrement : Douze leçons. La procession, la messe et la bénédiction aussi solennelles que le jour de la fête.

On travaille matin et soir. Il n'y a point de stations à la procession.

Le premier dimanche de l'Avent : Comme aux fêtes de sermon, excepté que la messe n'est pas d'Abbé et qu'on ne chante pas matines.

La veille, exhortation au Chapitre. On fait les tonsures.

JANVIER.

1. La Circoncision : Sermon mineur Pour les cérémonies, comme aux fêtes de la Sainte Vierge.

La veille, exhortation au Chapitre

5. L'Epiphanie : Sermon majeur. On fait une génuflexion à l'Evangile à ces mots : *Et procidentes*, etc.

La veille, exhortation au Chapitre.

8. La fête du Très Saint Nom de Jésus MM. maj

On travaille une heure le matin et une heure l'après-midi

15 Saint Maur, Abbé : Trois leçons Indulgences plénières

On travaille tout le jour

Pour les gagner, il faut se confesser et communier, et prier devant le Saint Sacrement pour l'extirpation des hérésies, la paix et union entre les princes chrétiens, et l'exaltation de la sainte Eglise.

Les prières ordonnées pour cela sont les suffrages du Carême, en y ajoutant à la fin les oraisons pour l'Eglise, pour la paix, pour le Pape, pour le Roi et pour les Moines. Ceux qui ne peuvent pas dire ces prières diront dans la même intention sept fois *Pater noster* et sept fois *Ave, Maria*, devant le Saint-Sacrement.

Google

25 La Conversion de saint Paul, Apôtre MM min Fête de garde le matin Si elle est transférée, on travaille tout le jour.

Vers le 25 de janvier on fait les tonsures.

29 L'office solennel des Morts pour les supérieurs défunts de l'Ordre On se lève à une heure

La veille, on avance vêpres d'environ un quart-d'heure

FÉVRIER.

2 La Purification de la Sainte Vierge Sermon mineur Bénédiction, procession et cérémonies des cierges Si elle est transférée, elle est de garde.

La veille, exhortation au Chapitre.

10 Sainte Scholastique, vierge Trois leçons. Indulgences plénières, comme le jour de saint Maur, 15 janvier

On travaille tout le jour

24 Saint Matthias, Apôtre MM maj Fête de garde Si elle est transférée, on travaille tout le jour

On fait les tonsures vers la saint Matthias

MARS.

19 Saint Joseph MM maj Fête de garde le matin seulement

S'il est transféré, on travaille tout le jour

21. Saint Benoît, Abbé : Sermon mineur. Indulgences plénières comme le jour de saint Maur, 15 janvier. On recommence la Règle au Chapitre. On sonne au commencement de laudes pour les Convers, et l'on dit leur messe à l'heure ordinaire. S'il est transféré, on travaille l'après-midi.

La veille, exhortation au Chapitre.

On fait les tonsures environ ce temps, si Pâques n'arrive pas si tôt.

25. L'Annonciation de la Sainte Vierge : Sermon mineur. Si elle est transférée, elle est de garde tout le jour.

La veille, exhortation au Chapitre.

AVRIL.

25. Saint Marc, Evangéliste : MM. maj. Fête de garde. Après les prières du Chapitre on chante les Litanies des Saints au chœur. Ceux qui n'y sont pas avec la communauté doivent les dire en particulier.

S'il est transféré, on travaille tout le jour.

27. La Dédicace de l'église de La Trappe : Sermon majeur. Cette fête est de garde lors même qu'elle est transférée.

La veille, on l'annonce, et il y a exhortation au Chapitre.

Digitized by Google

29. Saint Robert, premier Abbé de Cîteaux : MM maj. Fête de garde le matin seulement.

S'il est transféré, on travaille tout le jour

MAI.

1. Saint Jacques et saint Philippe, Apôtres : MM maj. Fête de garde.

Si cette fête est transférée, on travaille tout le jour.

3. L'Invention de la sainte Croix : MM. maj. Fête de garde le matin, pourvu que rien ne presse pour le travail.

Si elle est transférée, on travaille tout le jour.

4. L'Octave de la Dédicace de La Trappe : Douze leçons. Il n'y a que trois *alleluia* à l'invitatoire.

La veille, on l'annonce au Chapitre

21. L'Office solennel des Morts pour tous les Religieux défunts de l'Ordre. On ne se lève qu'à deux heures

La veille, on avance vêpres au moins d'une demi-heure

JUIN.

11. Saint Barnabé, Apôtre : MM. maj. Fête de garde le matin seulement.

S'il est transféré, on travaille tout le jour

19 Saint Gervais et saint Protais, martyrs, patrons de ce diocèse : MM. maj Fête de garde

Lorsque cette fête est transférée, elle est aussi de garde.

On fait les tonsures une fois ou deux entre la Pentecôte et l'Assomption, selon que la Pentecôte arrive.

23 La veille de saint Jean-Baptiste : Jeûne d'Eglise.

Exhortation au Chapitre

24 Saint Jean-Baptiste : Sermon mineur.

Lorsqu'il est transféré, il est de garde

28 La veille de saint Pierre et saint Paul Jeûne d'Eglise

Exhortation au Chapitre

29 Saint Pierre et saint Paul, Apôtres : Sermon mineur

JUILLET.

2 La Visitation de la Sainte Vierge : Sermon maj. A matines on chante comme aux fêtes de sermon mineur. On sonne pour les Convers, au commencement de laudes, la grosse cloche, et l'on dit leur messe à l'heure ordinaire

La veille, jeûne de l'Ordre Exhortation au Chapitre.

On fait les couronnes vers le milieu de ce mois.

16 Saint Etienne, troisième Abbé de Cîteaux : Sermon majeur On fait comme ci-dessus à la fête de la Visitation.

La veille, exhortation au Chapitre.

22 Sainte Madeleine : MM maj Fête de garde seulement le matin

25. Saint Jacques, Apôtre : MM maj Fête de garde

26 Sainte Anne MM maj Fête de garde

Le 31. Si c'est un dimanche, ou le dimanche immédiatement suivant, on fait la fête de saint Germain d'Auxerre, patron de cette paroisse. MM. maj.

Si ce dimanche arrive le jour de la Transfiguration, la fête de saint Germain se célèbre le 31 de ce mois.

AOUT

6. La Transfiguration de Notre-Seigneur MM maj

Fête de garde le matin seulement.

9 La veille de saint Laurent Jeûne d'Eglise

10 Saint Laurent, martyr. MM maj Fête de garde

14 La veille de l'Assomption Jeûne d'Eglise Exhortation au Chapitre. Messe solennelle

On fait les tonsures.

Digitized by Google

15 L'Assomption de la Très Sainte Vierge : Sermon majeur.

Procession avant la messe. Après vêpres, les litanies de la Sainte Vierge sont chantées au chœur

20 Saint Bernard, Abbé : Sermon majeur

La veille, exhortation au Chapitre. Jeûne de l'Ordre

24 Saint Barthélemi, Apôtre MM maj Fête de garde.

SEPTEMBRE

8 La Nativité de la Très Sainte Vierge : Sermon majeur

La veille, jeûne de l'Ordre. Exhortation au Chapitre. On fait les tonsures.

14 L'Exaltation de la sainte Croix : MM min. Fête de garde

Depuis ce jour jusqu'à Pâques il n'y a plus de méridienne. On observe les jeûnes réguliers. Les lectures d'après matines se font au Chapitre. Le travail après sexte. La lecture de complies à cinq heures trois quarts, et la retraite à sept.

Les Quatre-Temps : Jeûnes d'Eglise. Ils arrivent le mercredi, vendredi et samedi après l'Exaltation

Le samedi, on lit la Carte de Visite au Chapitre

17. L'Office solennel des Morts, pour nos parens et les bienfaiteurs défunts de notre Ordre

La veille, on avance vêpres environ d'une demi-heure

On fait l'absolution des défunts, et il y a exhortation au Chapitre.

On commence le tricenaire, les messes et les psautiers pour les morts

20. La veille de saint Matthieu Jeûne d'Eglise

21. Saint Matthieu, Apôtre et Evangéliste : MM. maj Fête de garde

22 Le dimanche entre le 22 et 28 de ce mois se fait la Dedicace de l'église de Seès MM. maj

29. Saint Michel, Archange : MM maj Fête de garde

OCTOBRE

2. La fête des saints Anges Gardiens : MM maj. Fête de garde le matin seulement

La veille, on fait les tonsures.

5 Saint Placide et ses compagnons, martyrs Trois lecons Indulgences plénières comme le jour de saint Maur, 15 janvier

On travaille tout le jour

17. Aujourd'hui finit le tricenaire de septembre exclusivement.

Digitized by Google

18. Saint Luc, Evangéliste : MM. maj.

Fête de garde le matin seulement.

27. La veille de saint Simon et saint Jude. Jeûne d'Eglise.

28 Saint Simon et saint Jude, Apôtres : MM. maj. Fête de garde.

29. L'anniversaire du très révérend Père dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, Réformateur, et premier Abbé régulier de La Trappe depuis sa réforme.

31. La veille de la Toussaints. Jeûne d'Eglise. Exhortation au Chapitre. On fait les tonsures.

Pendant cette octave on omet la mémoire de Tous les Saints à la fin de laudes et de vêpres du petit office.

NOVEMBRE.

1. La fête de Tous les Saints : Sermon majeur. Après les secondes vêpres de la fête on chante celles des morts.

Depuis ce jour jusqu'à Pâques on sépare laudes de matines aux férues, et l'on dit le nocturne et laudes des Morts après matines.

2. L'Office solennel des Morts pour tous les fidèles trépassés : On se lève à une heure.

On allume les trois lampes. On peut communier aujourd'hui aux messes des morts.

11 Saint Martin : MM maj. Fête de garde.

13 La fête de tous les saints Moines de l'Ordre. MM maj. Indulgences plénières comme le jour de saint Maur, 15 janvier.

Fête de garde le matin seulement

18 L'Office solennel des Morts pour tous les parens et les frères défunts de la maison. On se lève à une heure.

La veille, on avance vêpres d'environ un quart-d'heure.

21 La Présentation de la Très Sainte Vierge : Sermon mineur. On sonne pour les Convers au commencement de laudes, et on dit leur messe à l'heure ordinaire.

La veille, exhortation au Chapitre

29 La veille de saint André : Jeûne d'Eglise.

30 Saint André, Apôtre : MM maj. Fête de garde.

S'il est transféré, on travaille l'après-midi

DÉCEMBRE

8 La Conception de la Très Sainte Vierge : Sermon majeur. On chante à matines comme aux fêtes de sermon mineur. Si elle est transférée, elle est de garde

La veille, exhortation au Chapitre

17 On commence aujourd'hui les antiennes qui commencent par *O*

On est *extra stalla* pendant ces antiennes.

21 Saint Thomas, Apôtre : MM. maj. Fête de garde

S'il est transféré, on travaille tout le jour

Les Quatre-Temps pendant la troisième semaine de l'Avent : Jeûnes d'Eglise

Le samedi, on lit la Carte de Visite au Chapitre

24 La veille de Noël Jeûne d'Eglise Fête à l'office depuis matines. Exhortation au Chapitre. Messe solennelle On fait les tonsures Le dîner est à midi. Vêpres à deux heures Complies à trois La retraite à cinq

Il n'y a ni travail, ni lecture de complies l'après-midi, ni conférence, ni *mandatum*, si c'est un samedi ou un dimanche

25 La Nativité de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST : Sermon majeur de trois MMM. La méditation pendant prime Le souper et la lecture de complies comme les dimanches

Si Noel arrive un samedi, on ne fait point le *mandatum*

26 Saint Etienne, martyr : MM. maj. Fête de garde.

L'on est *extra stalla* à la mémoire de Noël, pendant l'octave

27 Saint Jean, Apôtre et Evangéliste : MM. maj. Fête de garde.

28 Les Saints Innocens : MM. majeur. Fête de garde.

FIN.

TABLE
DES CHAPITRES.

		Pages
Chapitre Ier.	Esquisse historique des Etablissemens monastiques	1
II.	Fondation de l'Abbaye de La Trappe, et son Histoire	20
III	Réforme de l'Abbaye	30
IV	Nomenclature des Abbés de La Trappe	57
V.	Vie de l'Abbé de Rancé	74
VI	Trappistes célèbres	96
VII	Professions depuis la Réforme jusqu'à la mort de Rancé, et Statistique des décès	124
VIII	Suppression de l'Abbaye de La Trappe.	155
IX	Etablissemens auxquels la dispersion des Trappistes donna lieu	175
X	Description de La Trappe	208
XI	Réglemens de La Trappe	234
XII	Principaux ouvrages dont La Trappe a été l'objet	259

Pages.

CHAPITRE XIII. Pièces Justificatives de l'Histoire de La Trappe 283

N° Ier. Mémorial de la fondation de La Trappe ..... id

II Charte de Rotrou III, comte du Perche 294

III Bulle du Pape Eugène III 300

IV Bulle du Pape Alexandre III 303

V Bulle du Pape Innocent III 306

VI Autre Bulle du même Pape 309

VII Bulle du Pape Honoré III 310

VIII Charte de Saint Louis, Roi de France 312

IX Certificat délivré à l'Abbé de La Trappe 314

X Cartes de Visites 315

XI Mémorial des quatre chefs de demande de Reforme présentés à la Cour de Rome 342

XII Requête adressée au Roi par l'Abbé de Rancé, en 1673 344

XIII Rapport sur La Trappe 357

XIV Calendrier à l'usage de La Trappe 368

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

PARIS, de l'Imprimerie d'A. ÉGRON, rue des Noyers, n° 37

99 947237

Google

artie des anciens ouvriers dont les ateliers se trou-
nent fermés par suite des événemens. D'ailleurs il
eut précisément, pendant trois années (de 1792
1794), une interruption de cette même liberté de
presse qui en avait enfanté tant d'autres; et l'on
it successivement disparaître la plupart de ces im-
rimeurs d'un jour, qui passaient moins de temps
ans le grenier qu'occupait leur unique presse, que
ans des orgies républicaines.

Cependant la fabrication des assignats était assez
ctive dès les premiers temps de leur émission pour
ccuper la majeure partie des ouvriers, qui, sans ce
rand labeur, auraient été fort dépourvus. Bientôt il
'y eut plus assez de presses, assez de bras, pour aller
ussi vite que l'exigeait la prodigieuse consommation
e ces papiers. Ce fut là un temps de grand travail
our les ouvriers, jusqu'en 1796; et encore, payés
vec la même monnaie qu'ils fabriquaient, il leur fut
ien peu profitable. La disette même enleva un cer-
ain nombre de ces ouvriers, qui tombaient devant
eurs presses comme s'ils eussent été devant le
anon de l'ennemi. La presse des assignats était
evenue si impérieuse, qu'on exempta de la réquisi-
ion tous les jeunes gens qui voulurent prendre le
arreau de la presse au lieu du fusil; on donna même
es congés aux armées à ceux qui avaient fait l'ap-
rentissage de l'imprimerie, et l'on conçoit que la
abrication du papier-monnaie par deux cents presses,

[illegible]

Ag[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Blois [illegible]
Bordeaux madame Bergeret.
Bourg [illegible] Bottier.
Bourges Gilles.
Brest Auger, Michel.
Caen Mancel, Lecrene.
Calais [illegible]
Cola[illegible] Lebeau.
Cambrai Hurez.
Châlons-sur-Marne [illegible]
Châlons-sur-Saône, Dejussieu.
Chartres Deshayes.
Château-Gontier mademoiselle Sophie Hamon.
Cherbourg Boulanger.
Clermont-Ferrand Thibaud-Landriot.
[illegible] Sigaut.
[illegible]
Dax Bellon fils.
Die Roland.
Dijon Lagier.
Dinan Huart.
Douai Tarlier.
Dunkerque [illegible]-Delvaux.
Evreux Ancelle.
Falaise Brée aîné.
Fontainebleau Durand, madame Petit.
[illegible] Gaudin.
Fougères Vanier.
Gray Chaumont.
Grenoble [illegible]
L'Aigle mademoiselle [illegible]
Langres Defay.
La Rochelle Pavie.
Laval, Renou.
Le Havre [illegible], Chapelle.
Libourne Fontaine.
Lille Lefort.
Limoges Bargeas.
Lisieux [illegible]
Lons-le-Saulnier, Gauthier.
Lorient [illegible], [illegible]
Lyon Bayot, Pitrat, Russand.

Le Mans [illegible] Belon.
[illegible] Bourguet.
Marseille [illegible], Masvert.
Mayenne [illegible]
Meaux Dubois-Berthault.
Melun Leroi, Michelin.
Metz Devilly, Thiel.
Montauban [illegible]
Montpellier Gabon, Sévalle.
Morlaix Petit.
Mortagne Glaçon.
Moulins Desrosiers.
Nancy [illegible]
Nantes Mellinet-Malassis, Busseuil jeune, madame Busseuil, Forest.
Narbonne [illegible]
Niort [illegible], Robin.
Nîmes Gaude fils.
Orléans Rouzeau-Montaut.
Pau Vignancour, Perrin.
Périgueux [illegible]
Perpignan Alzine, Tastu.
Poitiers Barbier.
Provins Lebeau.
Quimper [illegible]
Reims [illegible]
Rennes [illegible]
Rochefort veuve [illegible]
Rodez Carrère.
Rouen, Frère, [illegible]
Saint-Brieuc Prudhomme.
Saint-Flour Vidal.
Saint-Lô Elie.
Saint-Malo Valais.
Saumur Degouy aîné.
Sedan [illegible]
Strasbourg Levrault.
Tarascon, Aubanel.
Tarbes [illegible] fils.
Toulon Bellue.
Toulouse Manavit.
Tours, mademoiselle Auger.
Troyes Sainton fils.
Tulle, [illegible]
Valenciennes Giard aîné.
Vannes [illegible] aîné.
Vendôme [illegible]
Verdun [illegible] Villet.
Villeneuve-d'Agen [illegible]
Vire Adam.
Vitry (Marne) [illegible]

Libraires de l'Etranger

Aix-la-Chapelle, Laruelle fils.
Anvers Ancelle.
Amsterdam, Dufour.
Berlin, Schlesinger.
Berne Bourgdorfer.
Bruxelles Lecharlier.
Fribourg A. Eggendorfer.
Gand Houdin.
Genève Paschoud.
Lausanne [illegible]
Liége Lemarié.

Londres Dulau et compagnie, Treuttel et Würtz, Bossange.
Manheim Artaria et Fontaine.
Mayence [illegible]
Milan Giegler.
Mons Leroux.
Moscou Riss.
Naples Borel.
Saint-Pétersbourg [illegible]
Turin, Bocca.
Vienne, Schaumbourg.

PARIS. — DE L'IMPRIMERIE D'A. ÉGRON, RUE DES NOYERS, N° 37.